



HAL
open science

Économie politique de la protection sociale en Afrique subsaharienne et à Madagascar : apport de l'analyse des réseaux sociaux

Léo Delpy

► **To cite this version:**

Léo Delpy. Économie politique de la protection sociale en Afrique subsaharienne et à Madagascar : apport de l'analyse des réseaux sociaux. Economies et finances. Université de Bordeaux, 2022. Français. NNT : 2022BORD0182 . tel-03917538

HAL Id: tel-03917538

<https://theses.hal.science/tel-03917538>

Submitted on 2 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE PRÉSENTÉE
POUR OBTENIR LE GRADE DE
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
ÉCOLE DOCTORALE ENTREPRISE, ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ (N°42)
Spécialité : Sciences Économiques

Par **Léo DELPY**

**ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA PROTECTION SOCIALE EN
AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET À MADAGASCAR : APPORT DE
L'ANALYSE DES RÉSEAUX SOCIAUX**

Sous la direction de :
Mme. Claire Gondard-Delcroix & M. Matthieu Clément

Soutenue le 2 juin 2022

Membres du jury :

M. Bruno Boidin,

Professeur, Université de Lille, **Rapporteur**

M. Benjamin Chemouni,

Professeur, Université Catholique de Louvain, **Rapporteur**

M. Matthieu Clément,

Professeur, Université de Bordeaux, **Directeur**

Mme. Hélène David-Benz,

Chercheuse, CIRAD, **Examinatrice**

Mme. Claire Gondard-Delcroix,

Maître de conférences, Université de Bordeaux, **Directrice**

M. Emmanuel Lazega,

Professeur, Sciences Po, **Examineur**

Mme. Mireille Razafindrakoto,

Directrice de Recherche, Institut de recherche pour le développement, **Examinatrice**

ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA PROTECTION SOCIALE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET À MADAGASCAR. APPORT DE L'ANALYSE DES RÉSEAUX SOCIAUX

Résumé : Cette thèse se propose d'étudier le développement des systèmes de protection sociale en Afrique subsaharienne. Nous considérons les systèmes de protection sociale comme des ensembles multi-niveaux (transnational, national, local) et multi-acteurs. Nous appréhendons ces différents niveaux de protection sociale en mobilisant une approche socio-économique qui utilise l'analyse des réseaux sociaux. Cette approche nous permet de tenir compte du caractère réticulaire et négocié des différents niveaux de protection sociale. Nous proposons ainsi d'étudier le niveau transnational en identifiant les trois principaux régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne et en analysant le rôle des rapports de force nationaux et internationaux. À l'échelle nationale, nous étudions la mise en place de la politique publique de protection sociale à Madagascar. Pour ce faire, en combinant les méthodes des *policy network* et de l'*advocacy coalition framework* nous analysons l'influence des coalitions transnationales dans la mise en place d'une politique publique de protection sociale en Afrique subsaharienne. Et enfin, au niveau local, nous étudions la place des normes de réciprocité dans les pratiques de protection sociale des ménages. Dans cette perspective, nous analysons les réseaux égocentrés de gestion des chocs développés par les ménages. Nous caractérisons trois formes de réciprocité (symétrique, asymétrique et absence réciprocité) selon les conditions de vie des ménages et les réseaux d'entraide.

Mots-clés : Protection sociale, Analyse des réseaux sociaux, Réseau politique, Réseau d'entraide

POLITICAL ECONOMY OF SOCIAL PROTECTION IN SUB-SAHARAN AFRICA AND IN MADAGASCAR. CONTRIBUTION OF SOCIAL NETWORK ANALYSIS

Abstract: This thesis proposes to study the development of social protection systems in sub-Saharan Africa. We consider social protection systems as multi-levels (i.e. transnational, national, local) and multi-actors sets. We analyse these different levels of social protection by mobilizing a socio-economic approach which uses social network analysis. This approach allows us to take into account the reticular and negotiated aspect of the different levels of social protection. We therefore propose to study the transnational level by identifying the three main social protection regimes and by analysing the role of national and international power relations. At the national level, we study the implementation of social protection in Madagascar. To examine the influence of transnational coalitions in the implementation of social protection policy in sub-Saharan Africa, we use policy network and advocacy coalition framework methods. Finally, at the local level, we study the role of reciprocity norms in household social protection practices. To that end, we analyse the egocentric shock management networks developed by households. We characterise three forms of reciprocity (symmetrical, asymmetrical and absence of reciprocity) according to household livelihoods and support networks.

Keywords: Social protection, Social network analysis, Policy network, Support network

Remerciements

Je voudrais tout d'abord remercier les membres du jury pour avoir accepté d'évaluer mon travail de thèse.

Je souhaiterais ensuite remercier mes directeurs de thèse Claire Gondard-Delcroix et Matthieu Clément pour m'avoir encadré tout au long de cette thèse. Matthieu merci pour tes nombreuses relectures et pour tes précieux conseils. Claire, je ne sais comment exprimer toute ma gratitude. Ton soutien durant ces années ainsi que ta manière de travailler ont confirmé mon envie de poursuivre dans ce métier.

Je voudrais enfin remercier l'ensemble des personnes qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de cette thèse. Merci à l'équipe PROTECT/ISS à Madagascar et ailleurs : Patrick Rasolofo, Mampianina Andrianaivo, Isabelle Droy, Benoît Lallau. Merci à l'équipe RAPS pour les nombreux échanges, conseils, discussions : Thibaud Deguilhem, Alain Piveteau. Merci à Jean-Philippe Berrou pour avoir encadré mon mémoire de recherche et m'avoir fait découvrir l'ARS. Un grand merci à Jérôme Ballet pour sa disponibilité et sa générosité. Enfin, merci aux professeurs de la BSE/GRETHA : Delphine Boutin, André Meunier, François Combarnous, Eric Rougier, Tanguy Bernard, et Eric Berr.

Je voudrais également remercier les nombreux doctorants (anciens comme actuels)

qui ont permis de rendre cette thèse agréable Lucie, Louis, Sébastien, Yaodia, Tommy, Robin, Lucille, Valentina * 2, Cecillia, Federico, Christian, Diane, Arnaud, Jérémy, Damien, Marine, Elodie, Jeanne.

Je tiens également à remercier ma famille pour les nombreux soutiens. Merci à ma mère pour sa curiosité et son intérêt pour mon travail. Merci à mon père pour sa confiance. Merci à Patricia, Antonin, Maxence. Merci à tata, tonton et tata aussi. Merci à Pascal. Merci à mes cousins qui malgré des contributions certaines dans cette thèse ont su rester humbles. Merci à ma grand mère pour la gestion du pôle Périgueux. Merci à samish pour l'ensemble de son oeuvre !

Merci à Brice, Lucas N, Lucas F, Robin, Pierre, Louis, FX pour les nombreuses invitations aux voyages. Enfin, merci à mes fidèles lecteurs Lucas F, Louis L, Jerem S.

Pour finir un grand merci à toi Martina. Merci, pour les nombreuses contributions méthodologiques et métaphysiques.

Table des matières

0	Introduction générale	1
0.1	Introduction	2
0.2	Qu'est-ce que la protection sociale en Afrique subsaharienne?	4
0.2.1	La protection sociale formelle	5
0.2.2	La protection sociale semi-formelle	8
0.2.3	La protection sociale informelle	10
0.3	Une histoire de la protection sociale en Afrique subsaharienne	13
0.3.1	La période pré et post-coloniale	13
0.3.2	La traversée du désert	15
0.3.3	L'objectif d'éradication de la pauvreté	16
0.3.4	Les défis contemporains de la protection sociale	20
0.4	La protection sociale, un système multi-niveaux	25
0.5	Problématique de la thèse	29
0.6	Démarche de la thèse	31
0.7	Présentation des chapitres	37
1	Analyse comparative des régimes de protection sociale en Afrique	

subsaharienne	49
1.1 Introduction	50
1.2 Cadre méthodologique	53
1.3 Une typologie originale des régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne	58
1.4 Diversité des régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne : l'importance des interactions d'acteurs nationaux et internationaux .	66
1.4.1 Le rapport de force national au cœur de la fabrication des ré- gimes de protection sociale	66
1.4.2 L'influence des organisations internationales : déterminant es- sentiel des régimes de protection sociale	73
1.5 Conclusion	77
Appendices	85
1.A Description des variables de l'analyse en composantes principales . . .	86
1.B Liste des 26 pays étudiés dans l'analyse en composantes principales .	87
1.C Inertie des principaux axes	87
1.D Contribution des variables à l'axe 1	88
1.E Contribution des variables à l'axe 2	88
1.F Analyse en composante principale	89
1.G Inertie expliquée par rapport au nombre de groupes mobilisés dans la classification	91
2 Apport de l'analyse des réseaux sociaux à l'étude des arènes de protection sociale en Afrique subsaharienne	93
2.1 Introduction	94

2.2	L'analyse des réseaux sociaux pour comprendre les arènes de protection sociale	96
2.2.1	Analyser les réseaux politiques de protection sociale	97
2.2.2	Analyser les réseaux égocentrés de gestion des chocs	101
2.3	Apport de l'analyse des réseaux sociaux dans l'étude de trois arènes de protection sociale	104
2.3.1	La fabrique des politiques de protection sociale en Afrique subsaharienne : étudier et comparer les arènes nationales	105
2.3.2	Les relations et réseaux d'entraide : analyser et comparer les arènes locales	116
2.3.3	Le rôle des organisations locales dans la fabrique de la protection sociale	123
2.4	Conclusion et discussion	128
Appendices		137
2.A	Glossaire de l'analyse des réseaux sociaux	138
2.B	Questionnaire sociométrique : RAPS	143
2.C	Générateur de noms bimodal : MAPNET	144
2.D	Construction participative des réseaux d'organisations locales : Miary	145
3	Coalition politique et régime d'insécurité sociale : une étude du réseau politique de la protection sociale à Madagascar	149
3.1	Introduction	151
3.2	Contexte et histoire de la politique publique de protection sociale à Madagascar	156
3.3	Données et méthodologie d'enquête	160
3.3.1	Fixer les frontières du réseau	161

3.3.2	Identifier la personne-ressource au sein de l'organisation	167
3.3.3	Caractéristiques des données collectées	167
3.4	Méthode	169
3.4.1	Identification des coalitions politiques	170
3.4.2	Caractérisation de l'influence des acteurs et des coalitions	173
3.5	Résultats	176
3.5.1	La protection sociale à Madagascar est composée de deux coalitions d'acteurs	176
3.5.2	L'influence des coalitions politiques sur la fabrication des politiques publiques	186
3.5.3	Des coalitions politiques à l'image de l'action publique des pays sous régime d'aide	190
3.6	Conclusion	197
Appendices		205
3.A	Questionnaire sociométrique : RAPS	206
3.B	Réseau de partage d'informations inter-organisationnel de la politique publique de protection sociale à Madagascar	208
3.C	Réseau d'accord inter-organisationnel de la politique publique de protection sociale à Madagascar	209
3.D	Réseau de conflit inter-organisationnel de la politique publique de protection sociale à Madagascar	210
4	Réciprocité et dépendance. Une analyse des relations d'entraide dans le sud malgache	211
4.1	Introduction	213

4.2	La réciprocité dans les relations d'entraide, entre assurance et pression sociale	219
4.2.1	La réciprocité comme assurance	219
4.2.2	La réciprocité comme dépendance	221
4.3	Le sud de Madagascar : l'archétype des régions d'insécurité sociale . .	222
4.4	Données et contexte de l'enquête	226
4.4.1	Base de données quantitatives : étudier les relations d'entraide	229
4.4.2	Base de données qualitatives : les récits de vie	237
4.5	Du quantitatif au qualitatif : l'approche séquentielle explicative . . .	238
4.6	Résultats	243
4.6.1	De meilleures conditions de vie sont associées à des relations d'entraide pérennes	243
4.6.2	Le lien entre les réseaux d'entraide et les formes de réciprocité	250
4.7	Conclusion	256
	Appendices	263
4.A	Représentation de quatre exemples de réseaux égocentrés (bimodaux) de gestion des chocs	264
4.B	Statistiques descriptives des variables	265
4.C	Régression multinomiale logistique	266
5	Conclusion générale	269

Chapitre **0**

Introduction générale

0.1 Introduction

La protection sociale est aujourd’hui considérée comme l’un des principaux enjeux de l’aide au développement (Merrien, 2013). À la croisée des problématiques de santé, de pauvreté, d’alimentation, d’éducation, la mise en place des régimes de protection sociale cristallise nombre des défis contemporains. De nouveau réputés efficaces dans la lutte contre la pauvreté et la réduction des risques sociaux, les programmes et politiques publiques de protection sociale se multiplient dans les pays en développement (PED).

Depuis la fin des années 1990 et plus largement dans les années 2000, un certain consensus s’est imposé quant à la nécessité de protéger le plus grand nombre (ILO, 2000 ; World Bank, 2000). Cette dynamique se matérialise à l’échelle internationale par l’introduction de la protection sociale dans les Objectifs du millénaire pour le développement puis dans les Objectifs de développement durable¹. Plus spécifiquement, cette période marque le repositionnement des organisations internationales dans le domaine de la protection sociale. Les rapports de la Banque Mondiale (World Bank, 2000), de l’Organisation Internationale du Travail (OIT) (ILO, 2000), du *Department for International Development* (Davies et al., 2009), de l’Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) (OECD, 2009), mais également de l’UNICEF (UNICEF, 2012) témoignent de cet engouement.

Ce renouveau est également visible sur les scènes politiques nationales et locales. La mise en place des transferts monétaires dans de nombreux pays d’Amérique latine à partir des années 1990 (Lautier, 2012), les réponses politiques des pays asiatiques

1. Dans les Objectifs de développement durable la protection sociale est identifiée comme un levier d’action efficace dans la réduction de la pauvreté (Cible 1.3), l’accès à une nourriture saine et suffisante (Cible 2.1), le développement de systèmes de santé universels (Cible 3.8), l’égalité des sexes (Cible 5.4), la promotion du travail décent (Cible 8.b) et la réduction des inégalités (Cible 10.4) (Nations Unies, 2016).

face aux conséquences de la crise de 1997 (Holzmann et al., 2003), ou encore le développement des stratégies nationales de protection sociale dans la quasi-totalité des pays d’Afrique subsaharienne (ASS) à partir des années 2000 (Niño-Zarazúa et al., 2012), sont autant d’éléments qui soulignent la dynamique en cours.

Plus récemment, le développement des systèmes de couverture santé universelle ou encore des programmes d’assistance sociale dans les pays les plus pauvres témoigne d’un élargissement, au moins en apparence, des mécanismes de protection sociale (Nauleau et al., 2013 ; Robert et al., 2017). Pour autant, le renouveau de la protection sociale dans les PED n’est pas sans poser problème. Il soulève de nouvelles questions quant au financement de telles politiques, à l’intégration du secteur informel, à la gestion du changement climatique, ou encore aux questions de gouvernance des programmes et politiques de protection sociale. La récente crise sanitaire mondiale n’a fait que renforcer ces enjeux. En mettant sous tension les systèmes de protection sociale, elle révèle les nombreux dysfonctionnements des mécanismes en place et les efforts à fournir pour atteindre les objectifs affichés.

Cette thèse entend apporter des éléments de compréhension quant aux enjeux soulevés par le développement multi-niveaux et multi-acteurs des systèmes de protection sociale en ASS. Nous proposons de structurer ce chapitre introductif autour de trois questions qui permettent à la fois d’éclairer notre travail de recherche, de contextualiser notre champ d’étude et enfin de poser les interrogations structurantes de la thèse. Dans un premier temps, nous définissons le concept de protection sociale en ASS. Passé cette clarification, nous identifions les trois principales périodes du développement des protections sociales en ASS. Dans la continuité de ce cadrage historique, nous soulignons les défis contemporains auxquels doit répondre le développement des régimes de protection sociale en ASS (changement climatique, pandémie mondiale, crise économique, financement des programmes de protection sociale, structure du

marché du travail). Enfin, nous introduisons le concept d'arène de protection sociale. Ce dernier permet d'initier une compréhension multi-niveaux, globale et systémique de la protection sociale en ASS.

0.2 Qu'est-ce que la protection sociale en Afrique subsaharienne ?

Dans cette thèse nous adoptons une définition relativement large de la protection sociale. Sous ce terme nous désignons l'ensemble des actions et interventions qui permettent aux personnes de faire face aux risques et aux chocs. Parmi ces problèmes on retrouve les difficultés liées à la santé, à l'emploi, aux accidents de la vie, à l'éducation. Cette définition se veut large pour tenir compte du caractère polymorphe de la protection sociale en ASS. Nous entendons par protection sociale « *l'ensemble des initiatives publiques et privées qui fournissent aux plus pauvres des transferts sociaux en termes de consommation ou de revenus, protègent les personnes vulnérables contre les risques grevant leurs conditions d'existence et renforcent le statut social et les droits des personnes marginalisées, avec l'objectif ultime de réduire la vulnérabilité économique et sociale des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés.* » (Devereux and Sabates-Wheeler, 2004) : 4 ; traduction de l'auteur).

La protection sociale regroupe ainsi un ensemble de politiques, d'institutions, mais aussi des pratiques individuelles et collectives. Selon Stavropoulou et al., (2017), on peut schématiser cet ensemble en trois catégories de mécanismes : formel, semi-formel et informel. La protection sociale formelle rassemble des programmes et politiques de protection sociale développés par des organisations formelles. Les deux autres catégories sont généralement classées dans une seule et même composante celle des pratiques

informelles de protection sociale. Dans cette thèse, nous retenons une définition plus restrictive de cette catégorie. Il nous semble intéressant de considérer séparément les relations d'entraide inter-personnelles des mécanismes semi-formels. Ces derniers peuvent être caractérisés comme des mécanismes informels dont le fonctionnement fait l'objet de procédures et de règles qui structurent les actions du groupe.

0.2.1 La protection sociale formelle

La première catégorie de protection sociale regroupe l'ensemble des mécanismes développés par des institutions formelles nationales et internationales. Dans ce groupe on identifie généralement trois logiques.

Premièrement, nous pouvons identifier les mécanismes d'assistance sociale. Il s'agit de l'ensemble des interventions financées par l'impôt ou par des fonds qui n'émanent pas directement des bénéficiaires. Les programmes d'assistance sociale regroupent un ensemble relativement divers d'interventions parmi lesquelles on trouve les transferts monétaires (conditionnels ou non), les systèmes de pension sociale et les transferts de biens alimentaires et matériels. Ces programmes constituent aujourd'hui les principales interventions de protection sociale en ASS.

Initialement développés en Amérique latine, les programmes de transferts monétaires ont progressivement conquis le continent subsaharien (Hickey and Seekings, 2019 ; Olivier de Sardan, 2021). Dans cette région, les programmes d'assistance sociale connaissent depuis les années 2000 une dynamique sans précédent. La quasi-totalité des pays de la région s'est dotée de programmes de ce type (Beegle et al., 2018). Ces derniers s'inscrivent dans une logique visant à éradiquer la pauvreté et les vulnérabilités. Pour ce faire, ils sont principalement ciblés sur les populations pauvres. Toutefois, la sélection des bénéficiaires (Gondard-Delcroix et al., 2021 ; Olivier de

Sardan et al., 2014) et le financement de ces programmes ne sont pas sans poser problème. Principalement financés par des acteurs internationaux², le développement des programmes d'assistance sociale pose question quant à sa pérennité. Le mode de financement constitue la principale différence avec l'assurance sociale. Le financement des programmes d'assurance sociale repose sur les cotisations des bénéficiaires.

La deuxième grande famille de systèmes de protection sociale est ainsi celle de l'assurance sociale. En ASS, de tels systèmes se sont développés dès la période coloniale, notamment dans les anciennes colonies françaises (Merrien, 2013). Traditionnellement, les mécanismes de protection sociale de type assurantiel se concentrent sur les risques liés à la famille, aux accidents du travail et à la maladie. Ils sont structurés autour d'une caisse nationale de protection sociale qui gère le prélèvement des cotisations ainsi que le versement des prestations. Dans certains contextes cette caisse est scindée en plusieurs sous-ensembles qui correspondent aux différents risques assurés. Ce système basé sur le modèle salarial des pays dits industrialisés peut être considéré comme un échec dans la mesure où il ne permet pas de couvrir l'immense majorité des travailleurs des secteurs agricole et informel. Dans les faits, ce système n'a fait que creuser l'écart entre les travailleurs du secteur formel, bénéficiant de mécanismes de protection et le reste de la population. Aujourd'hui cette logique tend à s'effacer au profit de nouvelles approches.

Le troisième ensemble peut être regroupé autour des régulations liées au marché du travail. Il s'agit de l'ensemble des mesures et réglementations qui encadrent et protègent le fonctionnement du marché du travail. Parmi ces mesures on peut identifier la mise en place de salaires de base, la régulation du travail infantile, la limitation

2. Les programmes d'assistance sociale peuvent être financés par l'impôt ou bien par des fonds provenant des organisations internationales du développement. Dans les faits, en ASS ces programmes sont principalement financés (directement ou indirectement) par des organisations internationales.

du nombre d'heures travaillées ou encore la protection des travailleurs contre certains risques sociaux. Les règles et normes qui régissent le secteur informel peuvent également avoir une influence sur la protection des travailleurs. Il peut s'agir de l'établissement d'un salaire de référence, de règles dans la formation des travailleurs, de la mise en place de caisses de protection pour la mutualisation des risques. Ces normes peuvent être plus ou moins établies au sein d'une corporation, d'une zone géographique ou d'un pays. Il est important de noter que les dynamiques de régulation dans les deux secteurs (formel et informel) peuvent s'influencer. Par exemple, l'établissement d'un salaire de base dans le secteur formel ou sa revalorisation peut avoir une influence importante sur le ou les salaires de base du secteur informel.

Enfin, il existe également des mécanismes hybrides qui ne peuvent être clairement rangés dans une des trois catégories. À la croisée de l'assurance sociale et de l'assistance sociale, on peut identifier les mécanismes de santé universelle. Ces systèmes peuvent être à la fois financés par l'impôt mais également par les cotisations des bénéficiaires. On peut constater un développement important des programmes et politiques de couverture santé universelle en ASS. Depuis la publication en 2010 du rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la santé universelle dans le monde (OMS, 2010), de nombreux pays se sont lancés dans une telle direction. La mise en place des couvertures santé universelle suit une logique analogue à celle des programmes d'assistance sociale caractérisés par une grande diversité de situations (Delpy, 2021 ; Nauleau et al., 2013 ; Robert et al., 2017). Certains pays se sont engagés vers le développement de programmes permettant l'accès d'une grande partie de la population à des systèmes de santé. Les exemples de l'Afrique du Sud (Marten et al., 2014) ou encore du Rwanda (Chemouni, 2018) illustrent cette dynamique. Tandis que d'autres pays ont également développé ce type de programme, mais leurs implémentations ne sont pas effectives. En Côte d'Ivoire comme à Madagascar, le système de

couverture santé universelle est officiellement inscrit dans la loi, mais dans les faits il ne bénéficie qu'à une part réduite de la population (Soriat and Koffi, 2018).

0.2.2 La protection sociale semi-formelle

Le concept de protection sociale semi-formelle développé par Stavropoulou et al., (2017) caractérise les mécanismes informels et collectifs ayant une structure et des règles établies. Dans cette catégorie on peut identifier plusieurs mécanismes. Avant de détailler davantage ces structures, il est important de préciser que la frontière entre les mécanismes informels et semi-formels est souvent poreuse. Il paraît en effet illusoire de détacher le fonctionnement des mécanismes semi-formels de protection sociale des relations d'entraide inter-personnelles. Malgré l'enchevêtrement et la proximité des deux ensembles, la catégorie semi-formelle nous permet de tenir compte de l'importance des organisations locales et plus largement des collectifs socio-professionnels, culturels et traditionnels dans la gestion des risques sociaux.

Parmi ces groupes de protection sociale semi-formelle, on peut citer les associations religieuses, les groupes socioprofessionnels, les groupes d'épargne collective et rotative, les groupements villageois, les groupes d'application des normes et règles traditionnelles ou encore les groupes cérémoniaux. Ces collectifs n'ont pas pour vocation première de protéger les membres du groupe. Pour autant, par plusieurs aspects ces ensembles constituent un moyen de protection. Deux éléments nous apparaissent centraux dans la compréhension de ces mécanismes.

Premièrement, le fonctionnement de collectifs, d'organisations, d'associations permet le développement et la formation de relations sociales en dehors des cercles sociaux proches. Cela permet aux individus d'accéder à de nouvelles ressources qui ne sont pas nécessairement disponibles dans les sphères sociales familiales et communau-

taires. Ces collectifs peuvent notamment être déterminants dans l'accès aux ressources des organisations formelles. Les interventions des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations internationales voire des organisations gouvernementales sollicitent régulièrement le soutien des organisations et collectifs locaux dans la diffusion de leurs programmes. Dès lors, s'intégrer dans ces collectifs permet d'accéder à de nombreuses ressources émanant des organisations exogènes à la communauté.

Deuxièmement, en raison des actions menées par les groupes, ces derniers peuvent représenter un soutien important. Ces collectifs sont pour la plupart constitués de caisses de cotisations qui peuvent être mobilisées en cas de choc. Selon les types d'organisation, cette logique est plus ou moins centrale. Dans le paragraphe qui va suivre, nous proposons de détailler le fonctionnement de ces collectifs dans les pratiques de protection sociale des ménages.

Les associations rotatives de crédit et d'épargne également appelées tontines garantissent un système d'épargne collective. En étant structurés autour de règles clairement établies comme le montant des cotisations ou encore le rythme des cotisations, ces groupes sont à la croisée des mécanismes formels et informels (Devereux and Getu, 2013). Dans de nombreux pays d'ASS, ces structures sont essentielles sur le plan socioéconomique. En matière de protection sociale, ces groupes ont également un rôle important. L'épargne collective liée aux cotisations des membres du groupe peut être mobilisée pour venir en aide à l'un de ses membres.

Les systèmes communautaires funéraires sont également importants dans les pratiques locales de protection sociale. Ces groupes sont régis par des normes et règles qui établissent la gestion des enterrements, des cérémonies traditionnelles et religieuses (Dercon et al., 2006). Ils permettent de soutenir financièrement les familles dans le paiement des frais liés à la mort.

Enfin, les groupes confessionnels et professionnels constituent également des struc-

tures importantes dans la gestion des risques sociaux (Granovetter, 1995). En permettant la création de caisses de cotisations, ces collectifs peuvent venir en aide aux membres du groupe. Ces derniers permettent également d'accéder à de nouvelles ressources qui peuvent être déterminantes dans les pratiques de protection sociale des ménages.

0.2.3 La protection sociale informelle

Cette catégorie rassemble l'ensemble des relations d'entraide au sein de groupes sociaux divers. L'apport heuristique de l'énumération complète de la totalité des relations d'entraide nous semble relativement faible, ainsi nous proposons plutôt d'identifier les caractéristiques et singularités de ces pratiques. La principale caractéristique des relations d'entraide est son encastrement dans un tissu social complexe. Davantage que les mécanismes formels et semi-formels, les relations d'entraide ne peuvent être pleinement comprises sans une prise en considération précise de la complexité sociale qui l'encadre. Il paraît difficile d'étudier une relation d'entraide sans intégrer cette dimension sociale.

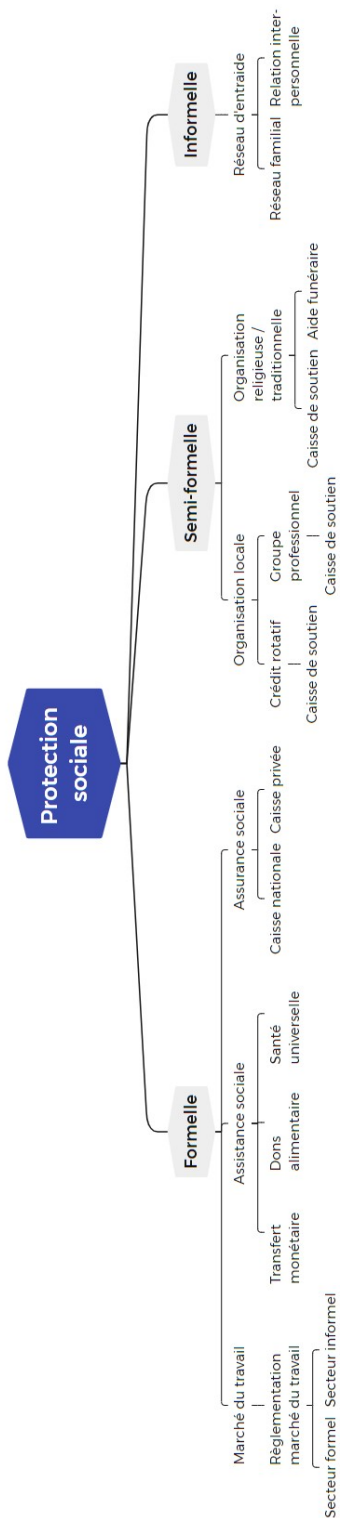
Dans cette perspective, les normes de réciprocité apparaissent centrales dans le fonctionnement des relations d'entraide (Platteau, 1997). Le soutien apporté par une personne dans une relation d'entraide crée une obligation morale : le retour de l'aide. La structuration des relations d'entraide est proche de la conception structurale du don décrite en anthropologie (Bourdieu, 2017 ; Mauss, 1923). La réciprocité dans les relations d'entraide est influencée par le lien social, l'encastrement de la relation dans des groupes sociaux divers ou encore par le type de soutien apporté (Gondard-Delcroix et al., 2021).

L'encastrement social et les normes de réciprocité constituent une garantie dans

la mise en place et le maintien de relations d'entraide pérennes. Les individus ne souhaitant pas rompre ou dégrader une relation sociale avec un proche ou avec un groupe se plient aux attentes du groupe. En ce sens, ces contraintes permettent de garantir le fonctionnement des relations d'entraide et de limiter les comportements opportunistes. Néanmoins, ce fonctionnement des relations d'entraide peut également être à l'origine de pressions sociales importantes (Di Falco and Bulte, 2011 ; Hadnes et al., 2011). Dès lors, lorsque les individus ne respectent pas les attentes du groupe, notamment en termes d'entraide et de solidarité, ces derniers peuvent être sanctionnés. Ces sanctions peuvent se matérialiser par une mauvaise réputation, la fin des soutiens reçus, ou encore l'exclusion du groupe.

Pour résumer, il existe trois formes principales de protection sociale en ASS. Les mécanismes formels de protection sociale regroupent l'ensemble des interventions développées par les organisations formelles nationales et internationales. À cela il faut ajouter les mécanismes de protection sociale semi-formels, qui peuvent être caractérisés comme des actions collectives, plus ou moins structurées, permettant la gestion de risques sociaux. Et enfin les mécanismes informels, qui regroupent l'ensemble des relations d'entraide inter-personnelles. On peut schématiser la dimension polymorphe des pratiques et mécanismes de protection sociale en ASS de la manière suivante (Voir Figure 1).

FIGURE 1 – Diversité des mécanismes de protection sociale en Afrique subsaharienne



Source : Auteur.

Dans cette thèse nous considérons que ces différentes composantes de la protection sociale sont centrales dans la compréhension des régimes de protection sociale. Ces strates de protection sociale, au vu de leurs nombreuses interactions et des influences mutuelles, ne peuvent être pensées séparément. Nous considérons que pour saisir pleinement le fonctionnement des protections sociales en ASS, il est important d'analyser ces trois ensembles mais également d'étudier leurs interactions.

0.3 Une histoire de la protection sociale en Afrique subsaharienne

En retraçant les enjeux et les logiques d'intervention en matière de protection sociale en ASS on constate une importante évolution. On peut schématiser ce processus en quatre grandes étapes.

0.3.1 La période pré et post-coloniale

Les années post-indépendance marquent une rupture historique en ASS. Néanmoins, ces bouleversements n'impactent que marginalement les régimes de protection sociale. En poursuivant le développement des modèles coloniaux, les nouveaux États d'ASS s'inscrivent dans la continuité de la vision défendue par l'OIT dans la convention N°102³. Cette approche est justifiée par une conception du développement qui à l'époque fait consensus, celle du dualisme, le processus de développement y étant caractérisé par une dynamique progressive de changement structurel, le secteur dit

3. La convention N°102 de l'OIT adoptée en 1952 établit pour la première fois une norme minimale de sécurité sociale. En ce sens, elle constitue le premier outil normatif international visant à garantir un socle minimal de protection sociale. La convention propose neuf branches devant être protégées : soins médicaux, indemnités de maladie, prestations de chômage, prestations de vieillesse, prestations en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle, prestations familiales, prestations de maternité, prestations d'invalidité et prestations de survivants.

traditionnel alimentant en ressources humaines le secteur dit moderne (Lewis, 1954 ; Rosenstein-Rodan, 1943). Force est de constater que cette vision volontariste du développement n'a pas eu l'effet escompté. Dès 1960 jusqu'à aujourd'hui, compte tenu de la faible emprise du modèle salarial dans les économies subsahariennes, la majorité des ménages n'est pas couverte par un système formel de protection sociale. Les mécanismes d'assurance sociale ne permettent de couvrir que les fonctionnaires et les salariés du secteur privé formel, soit en moyenne 10 % de la population (Merrien, 2013).

La logique assurantielle était particulièrement développée dans les anciennes colonies d'ASS française (Crom et al., 2017). Ces régimes de protection sociale sont ainsi construits autour d'une caisse nationale de protection qui organise la collecte des cotisations et le remboursement des prestations. Une telle structuration est encore visible au Bénin, au Gabon, à Madagascar, en Mauritanie, au Sénégal, ou encore au Togo. Dans les pays sous occupation anglaise, la logique assurantielle cohabite avec des programmes d'assistance sociale comme les systèmes de pension et/ou les services de santé nationaux. La décentralisation du pouvoir dans les anciennes colonies britanniques permet d'expliquer en partie l'hétérogénéité des systèmes de protection sociale par rapport aux anciennes colonies Françaises (Schmitt, 2015). L'origine coloniale des régimes de protection sociale subsahariens est ainsi particulièrement intéressante dans la compréhension des dynamiques contemporaines.

Les institutions développées pendant la colonisation ou dans la continuité de cette période constituent pour la plupart des pays d'ASS les seuls mécanismes de protection sociale durant la seconde moitié du XXe siècle (Merrien, 2013). Dans de nombreux pays, cet ensemble institutionnel, hérité du modèle colonial, est encore présent. De fait, la mise en place des politiques publiques contemporaines de protection sociale est réalisée en parallèle des mécanismes d'inspiration coloniale (Schmitt, 2020).

0.3.2 La traversée du désert

À partir des années 1980, ces modèles d'inspiration coloniale sont fortement impactés par les politiques d'ajustement structurel menées en ASS (Hugon, 1989 ; Lautier, 2010a). Le tournant néolibéral impose progressivement l'idée de l'inadaptabilité de la protection sociale dans les PED (Merrien, 2013). Les conséquences sociales et économiques de la libéralisation et de la déréglementation des marchés nationaux plongent les populations dans des positions de vulnérabilité face aux nouveaux risques apportés par la mondialisation (fluctuation des prix, concurrence internationale, volatilité des capitaux). Pour répondre à ces conséquences et à l'absence généralisée de systèmes formels de protection des populations, se développent à partir des années 1970 les interventions d'urgence alimentaire. Ces dernières constituent les prémisses des programmes d'assistance sociale ciblés sur les ménages pauvres mis en place à partir des années 1990. De telles dynamiques sont visibles en Zambie, au Kenya, au Malawi, en Uganda, au Ghana, et au Nigeria (Hulme and Barrientos, 2011). Selon Kedebé (2006), l'Éthiopie est un bon exemple de l'incorporation des mécanismes d'urgence alimentaire dans la mise en place des nouveaux programmes de transferts monétaires. Le développement du *Productive Safety-Net Programme* en Éthiopie suit cette logique, les dons alimentaires sont remplacés par les transferts monétaires.

Il est intéressant de souligner la coordination des changements opérés en matière de protection sociale avec les évolutions paradigmatiques de l'économie du développement (Azoulay, 2002). L'évolution des régimes de protection sociale en ASS est largement influencée par les consensus évolutifs des organisations internationales (Lautier, 2010b ; Merrien, 2013).

0.3.3 L'objectif d'éradication de la pauvreté

À la suite de la décennie perdue des années 1980 (Hugon, 2001), la sonnette d'alarme est tirée. Un nouveau « consensus » se construit autour de la nécessité de développer des régimes de protection sociale dans les PED. Dans cette perspective, la transition vers les années 2000 marque une rupture conceptuelle. Ce changement idéologique est accompagné par l'émergence de nouveaux acteurs proches de la vision développée par la Banque Mondiale (Holzmann et al., 2003). Le constat d'échec de près d'un demi-siècle du fonctionnement des protections sociales et plus largement des politiques de développement dans les pays d'ASS marque une rupture importante. De nombreuses organisations internationales, ONG et structures publiques nationales s'engagent dans de nouvelles trajectoires. Ce tournant marque l'émergence des programmes nationaux d'assistance sociale à partir des années 2000. En un peu plus d'une dizaine d'années, la quasi-totalité des pays d'ASS s'engage dans cette direction (Beegle et al., 2018 ; Brooks, 2015). D'apparence homogène, les dynamiques nationales et internationales sont en réalité marquées par une lutte entre deux ensembles épistémiques et conceptuels (Merrien, 2013).

L'émergence de la question de pauvreté comme problème central du développement provoque un élan sans précédent en faveur de la protection sociale (Lautier, 2013 ; Merrien, 2013). L'approche dominante, portée par la Banque Mondiale, se focalise sur la réduction de la pauvreté et la gestion des risques sociaux. Le corpus idéologique qui structure ce mouvement prône la nécessité de s'appuyer sur la croissance économique pour éradiquer la pauvreté par un effet mécanique de ruissellement. Pour ce faire, les « filets de sécurité » sont progressivement imposés comme le modèle de référence. Par la suite, cette approche va être complétée par les politiques « pro-pauvres ». Ces politiques ont pour ambition d'encourager les pauvres à se constituer

comme entrepreneurs. En ce sens, depuis les années 2000, l'idée qui structure la mise en place des régimes de protection sociale dans les PED est celle d'assurer un minimum vital aux ménages pauvres afin qu'ils puissent prendre des risques et bénéficier des fruits de la croissance (Holzmann et al., 2003). Cette approche de la protection sociale, et plus largement du développement, est consacrée en 2001 avec le rapport *Attacking Poverty* de la Banque Mondiale (World Bank, 2000).

Dans la continuité de ce mouvement, les expérimentations relatives aux transferts monétaires (conditionnels et non conditionnels) se multiplient sur le ciblage des bénéficiaires, les conditionnalités des programmes et les modalités d'allocation des transferts monétaires. La stratégie est d'identifier les processus d'intervention les plus efficaces afin de maximiser les résultats des programmes de lutte contre la pauvreté. Les exemples latino-américains⁴ ont largement inspiré ce développement en ASS. On peut cependant identifier des différences significatives dans l'exigence des conditionnalités, plus faible en ASS, et le rôle des bailleurs internationaux, moins important en Amérique latine (Scarlatto and D'Agostino, 2019). Empiriquement, cette dynamique conceptuelle se matérialise par le développement des programmes d'assistance sociale à vocation expérimentale (transferts monétaires conditionnels ou non conditionnels) ciblés sur des populations pauvres dans la quasi-totalité des pays d'ASS (Beegle et al., 2018).

La dimension reproductible de ces approches expérimentales est critiquée. On rejoint ce qu'Olivier de Sardan (2021 ; 2018) qualifie de modèles voyageurs, c'est-à-dire des interventions qui sont répliquées dans des contextes hétérogènes. Le caractère

4. À partir des années 1990 se développent en Amérique latine des programmes de transferts monétaires. En 1997, le premier programme à l'échelle nationale est développé au Mexique, il s'agit du programme *Progresa*. Ce dernier vise à allouer des transferts monétaires aux ménages selon plusieurs conditions : assiduité scolaire des enfants, fréquentation des centres médicaux. Ce programme a ensuite été reproduit dans de nombreux pays d'Amérique latine, comme le Brésil (*Bolsa Família*), l'Argentine (*Programa Jefes* et *Jefas de Hogar Desocupados*) ou encore le Chili (*Chile Solidario*) mais également sur les continents africain et asiatique (Ceballos and Lautier, 2013)

exogène de ces programmes pose d'importants problèmes quant à l'efficacité et à la pérennité des systèmes de protection des populations. Une deuxième critique porte sur la finalité des programmes d'assistance sociale. L'objectif n'est plus d'englober l'ensemble des individus dans une logique de solidarité entre actifs et inactifs, malades et bien portants, jeunes et vieux, mais d'assister les plus pauvres ou les plus vulnérables, considérés comme incapables de s'en sortir par eux-mêmes dans le jeu du marché (Lautier, 2002). On pourrait également ajouter à cette critique la courte durée de vie des programmes d'assistance sociale. Pour autant, nous le verrons dans la suite du développement, certains pays d'ASS ont su dépasser ces limites.

En opposition avec cette approche technique et focalisée sur l'éradication de la pauvreté, au début des années 2000 on peut encore identifier une seconde vision qui défend la promotion de la protection sociale en tant que droit social. La portée de ces programmes n'est plus concentrée sur les populations pauvres, elle a pour ambition l'universalisation de la couverture des risques sociaux. En ce sens, cette vision s'inscrit dans l'héritage des articles 22 et 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'OIT, à la suite du virage pris dans les années 2000, s'inscrit pleinement dans cette vision (BIT, 2002). L'approche est également portée par le *Department for International Development* qui, par ses travaux et ses collaborations, influence l'ensemble du champ de la protection sociale (Merrien, 2013).

Pour autant, ces deux visions s'intègrent dans un même compromis, celui du besoin de penser une couverture sociale adaptée à la diversité des PED, permettant d'atteindre les principaux objectifs du développement. Le Bureau International du Travail, tout en confirmant de profonds désaccords (couverture des risques, populations ciblées, financement de la couverture du risque) avec la Banque Mondiale, souligne la nécessaire collaboration des différentes organisations internationales pour le développement des systèmes de protection sociale dans les PED (BIT, 2002). Il est

également intéressant de souligner le rôle de l'OCDE dans l'élaboration du référentiel international de la protection sociale à partir des années 2000. L'organisation via le *Development Assistance Committee* met en place le réseau de réduction de la pauvreté (POVNET) qui rassemble les pays membres de l'OCDE ainsi que les principales organisations internationales de l'aide (UNICEF, OIT, Banque Mondiale). Ce forum est devenu le principal lieu de discussion autour des questions de protection sociale. Il contribue de manière significative à l'établissement de l'agenda et du référentiel international en matière de protection sociale (Hickey and Seekings, 2019 ; Voipio, 2007).

L'évolution des parties prenantes et des idées à l'échelle des organisations internationales, a des conséquences directes sur le développement et l'orientation des politiques nationales en ASS (Lavers and Hickey, 2016). L'influence des acteurs internationaux est largement conditionnée par les jeux de pouvoir nationaux (Behuria et al., 2017 ; Chemouni, 2018 ; Pruce and Hickey, 2017), par le pouvoir des élites nationales (Lavers, 2016), par le pouvoir de contestation de la société civile (Devereux, 2011) et par les stratégies politiques nationales (Pedersen and Jacob, 2018). L'afflux de nouvelles ressources permet la diffusion des idées internationales dans les contextes nationaux. Cette dynamique a conduit à une multiplication des acteurs engagés dans les processus nationaux voire à un enchevêtrement des programmes de protection sociale. Dans cette perspective, le groupe d'organisations internationales porté par la Banque Mondiale dispose de moyens considérables, qui contribuent à expliquer la domination progressive de la logique « pro-pauvres » en ASS (Orenstein, 2008 ; Schmitt, 2020).

0.3.4 Les défis contemporains de la protection sociale

L'OCDE dans un rapport rendu public en 2017, sur la protection sociale en Afrique de l'Est, souligne l'importance de penser des systèmes de protection sociale permettant de répondre aux enjeux contemporains (OECD, 2017). Les auteurs du rapport soulignent sept défis majeurs⁵ dans la mise en place des régimes de protection sociale. En plus des objectifs de réduction de la pauvreté, on trouve trois points qui nous apparaissent centraux dans la compréhension des enjeux actuels qui gravitent autour des régimes de protection sociale en ASS. Ces trois points sont développés ci-dessous, ils concernent la nécessité d'intégrer le secteur informel dans les mécanismes d'assurance sociale, l'urgence de penser des mécanismes de protection sociale adaptés au changement climatique et enfin l'importance du financement des régimes de protection sociale.

La nécessité d'intégrer le secteur informel

Il apparaît aujourd'hui assez clairement que les régimes historiques de protection sociale ne permettent de répondre pleinement aux défis posés par la structure de l'emploi en ASS, mais également dans les régions dites développées⁶. La crise du COVID-19 n'a fait que souligner l'urgence de développer des mécanismes de protection sociale pour les travailleurs du secteur informel. Durant les phases de confinement et

5. Les sept défis majeurs sont : (1) Résoudre le problème de l'extrême pauvreté ; (2) Promouvoir l'assurance sociale dans les contextes d'informalité ; (3) Relever le défi de l'emploi ; (4) Profiter du dividende démographique ; (5) Apporter la protection sociale dans les villes ; (6) S'adapter au changement climatique ; (7) Augmenter le financement de la protection sociale.

6. La problématique de l'adaptabilité des régimes de protection sociale aux *non-standard workers*, c'est-à-dire aux travailleurs hors du modèle salarial, se pose également dans les pays de l'OCDE. Dans un rapport de 2018 (Hyee, 2018), l'OCDE fait un état des lieux des modèles de protection sociale pouvant être développés pour répondre à l'augmentation du travail non salarié. Dans ce même document, les auteurs soulignent les conséquences de cette dynamique : augmentation des contrats de courte durée, hausse des emplois sur les plateformes en ligne. Dans ce contexte, la protection sociale est pensée comme un filet de sécurité face à la précarisation croissante du marché du travail.

plus largement de baisse d'activité, une large partie de la population s'est retrouvée sans ressources dans de nombreux pays d'ASS (ILO, 2020).

La prévalence des emplois informels dans une majorité des pays d'ASS implique *de facto* l'inadaptabilité des mécanismes de protection sociale dans ces contextes. Ce constat, longtemps occulté par les organisations internationales du développement et les acteurs nationaux, est aujourd'hui intégré dans les réflexions autour des questions de protection sociale. Dans cette perspective, la Banque Mondiale, dans son rapport de 2019 (World Bank, 2019), souligne l'inadaptabilité des régimes de protection sociale aux marchés du travail en ASS. Face à ce constat, les auteurs font état de trois propositions. Premièrement, élargir la couverture des programmes d'assistance sociale afin de protéger les personnes vulnérables. Deuxièmement, élargir et faciliter l'accès aux mécanismes d'assurance sociale, notamment pour les emplois informels. Enfin, dans la continuité de l'approche économiciste portée par la Banque Mondiale, les auteurs prônent une flexibilisation du marché du travail permettant d'assurer une croissance économique « durable ». Tout en défendant la nécessité de penser des mécanismes de protection sociale plus larges, la Banque Mondiale confirme sa conception historique du développement, c'est-à-dire éradiquer la pauvreté en assurant une croissance économique stable (Holzmann et al., 2003).

L'OIT dans son rapport de 2017 souligne également l'urgence d'intégrer le secteur informel dans les mécanismes de protection sociale (ILO, 2017). Cette réflexion est entamée avec la recommandation N°202 relative aux socles de protection sociale. Puis, elle est prolongée en 2015 avec la recommandation N°204, concernant le passage du secteur informel au secteur formel. Ces deux recommandations soulignent l'importance de penser des mécanismes universels de protection sociale. Cette dynamique est confirmée dans un rapport conjoint du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'OIT, qui rappelle l'importance de penser des mécanismes

de protection sociale adaptés aux travailleurs de l'économie informelle sur le continent africain (PNUD, 2021).

Au-delà des rapports institutionnels, certains pays en ASS ont su impulser une telle dynamique. Le travail de Guven (2019) souligne plusieurs initiatives allant dans cette direction. Parmi ces exemples on peut citer le Ghana qui, dès 2003, a élargi son système de santé aux travailleurs du secteur informel. Encore aujourd'hui le système ghanéen représente un exemple d'intégration du secteur informel dans les mécanismes de protection sociale. On peut également souligner l'exemple du Kenya qui en ouvrant le système de retraite aux travailleurs du secteur informel a permis d'élargir considérablement la couverture du risque vieillesse. Enfin, on peut aussi évoquer les récentes avancées du Togo en faveur de la création de mutuelles à destination du secteur informel dans quatre catégories d'emplois (taxis-motos, artistes et journalistes, agriculteurs et pêcheurs, artisans et commerçants). Ces mutuelles permettent aux travailleurs du secteur informel d'accéder à une assurance maladie et un régime de retraite.

Il est évident que ces exemples reflètent des réalités extrêmement diverses. Le système du Ghana, véritable exemple en ASS, ne pourrait être comparé au système embryonnaire togolais. Pour autant, ces dynamiques témoignent d'une nouvelle orientation des politiques et programmes de protection sociale sur le continent subsaharien.

La protection sociale et le changement climatique

En lien avec l'élargissement des mécanismes de protection sociale au secteur informel, on peut également noter l'intégration progressive des questions liées au changement climatique dans la mise en place des politiques de protection sociale. Consacrée avec les Objectifs du développement durable comme l'un des principaux moyens de répondre aux conséquences du changement climatique, la protection sociale est centrale dans cette prise de conscience.

Selon Béné (2011), on peut établir trois liens entre le changement climatique et la protection sociale. Premièrement, le lien le plus direct est lié au fait que le changement climatique entraîne une augmentation des risques sociaux. La multiplication des aléas climatiques, comme les périodes de sécheresse ou les inondations, augmente la vulnérabilité des ménages. De fait, les risques à couvrir par les mécanismes de protection sociale sont plus larges. Deuxièmement, toujours à court terme, le changement climatique a pour conséquence de réduire l'efficacité des programmes de protection sociale. En mettant sous tension ces programmes, le changement climatique contraint la mise en place des mécanismes de protection sociale. Ce dernier affecte l'efficacité des programmes de protection sociale en augmentant les risques de vulnérabilité. Troisièmement, à long terme, les mécanismes de protection sociale peuvent constituer un moyen permettant de renforcer la capacité adaptative et la résilience des ménages face au changement climatique (Godfrey-Wood and Naess, 2016). Ce troisième point se rapproche du concept de protection sociale adaptative (face au changement climatique).

Ainsi, certains mécanismes de protection sociale permettent d'améliorer la capacité des ménages à répondre aux conséquences du changement climatique (Bowen et al., 2020). À partir des années 2000, cette conception de la protection sociale est popularisée par la Banque Mondiale et le *Department for International Development*. Par la suite, en 2014, le concept de protection sociale adaptative est développé dans la région du Sahel avec la mise en place du *Adaptive Social Protection Program*. Ce projet porté par la Banque Mondiale et le *Department for International Development* vise à développer un programme de protection sociale adaptative dans six pays du Sahel : Burkina Faso, Chad, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal. Dans les faits, ce programme renforce l'accès aux transferts monétaires pour les personnes les plus vulnérables face aux conséquences du changement climatique (World Bank, 2017).

Le financement de la protection sociale

Le financement de la protection sociale est central pour plusieurs raisons. Sans un modèle de financement durable, il paraît illusoire de garantir la pérennité des systèmes de protection sociale. Dans les pays sous régime d'aide (Lavigne Delville, 2017), le financement des systèmes de protection sociale pose d'importantes interrogations. Financés quasi-exclusivement par l'aide internationale, les systèmes de protection sociale sont dépendants des évolutions paradigmatiques et de la volonté des bailleurs internationaux. En ce sens, l'origine du financement des systèmes de protection sociale constitue un enjeu majeur. Il paraît ainsi déterminant de penser des logiques de financement endogènes.

Comment assurer le financement de la protection sociale ?

Comme le rappelle Barrientos (2016), il existe de nombreuses sources de financement. Ce dernier peut être lié à l'aide des bailleurs internationaux, au budget du gouvernement national, au financement du secteur privé, au financement des ménages, mais également aux programmes des ONG, ou encore à l'épargne des ménages. Dans cette perspective, l'un des enjeux centraux du financement de la protection sociale est de permettre la construction d'un modèle de financement qui compose avec ces différentes sources (Barrientos, 2016). Dans les pays à faible revenu, ce modèle de financement, est particulièrement complexe du fait de la faiblesse des budgets nationaux.

Il est pourtant essentiel de penser un moyen de dépasser ce problème. Dans cette optique, l'intégration du secteur informel dans la réflexion mais également dans le financement des systèmes de protection sociale constitue un enjeu central dans la réussite des futurs régimes de protection sociale en ASS. Sans intégrer cette majorité de travailleurs, il semble difficile de penser des mécanismes de protection sociale

pouvant couvrir une partie importante de la population. Comme nous l'avons souligné dans le paragraphe consacré au secteur informel, de telles initiatives sont déjà en cours en ASS. Les cas du Togo, du Ghana, ou encore du Kenya sont autant d'exemples des possibilités d'intégration du secteur informel dans le financement des systèmes de protection sociale.

Enfin, malgré la faiblesse des budgets nationaux, il paraît également important d'augmenter les dépenses publiques liées à la mise en place des régimes de protection sociale (Barrientos, 2016). Ces augmentations peuvent se faire, au moins à court terme, avec le soutien des organisations internationales. Néanmoins, à long terme il est déterminant de penser un modèle de financement endogène. La mise en place d'institutions susceptibles de collecter et financer le régime de protection sociale représente alors un enjeu central.

Le développement des régimes de protection sociale en ASS doit donc répondre à plusieurs défis majeurs : l'augmentation des risques liés au changement climatique, la nécessité d'intégrer le secteur informel et l'importance de penser un modèle de financement pérenne.

0.4 La protection sociale, un système multi-niveaux

Nous l'avons déjà souligné dans le préambule de l'introduction, la protection sociale peut être décrite comme un processus multi-niveaux qui regroupe un éventail relativement large d'acteurs. Afin de souligner la dimension interactive et multi-acteurs des niveaux de protection sociale, nous utilisons le terme d'arène. Cette notion, inspirée par les travaux d'Olivier de Sardan (Dartigues, 2001 ; Olivier de Sardan, 1993 ; Olivier de Sardan and Bierschenk, 1993), permet de considérer la formation des différents niveaux de protection sociale comme une négociation entre des acteurs aux

intérêts multiples.

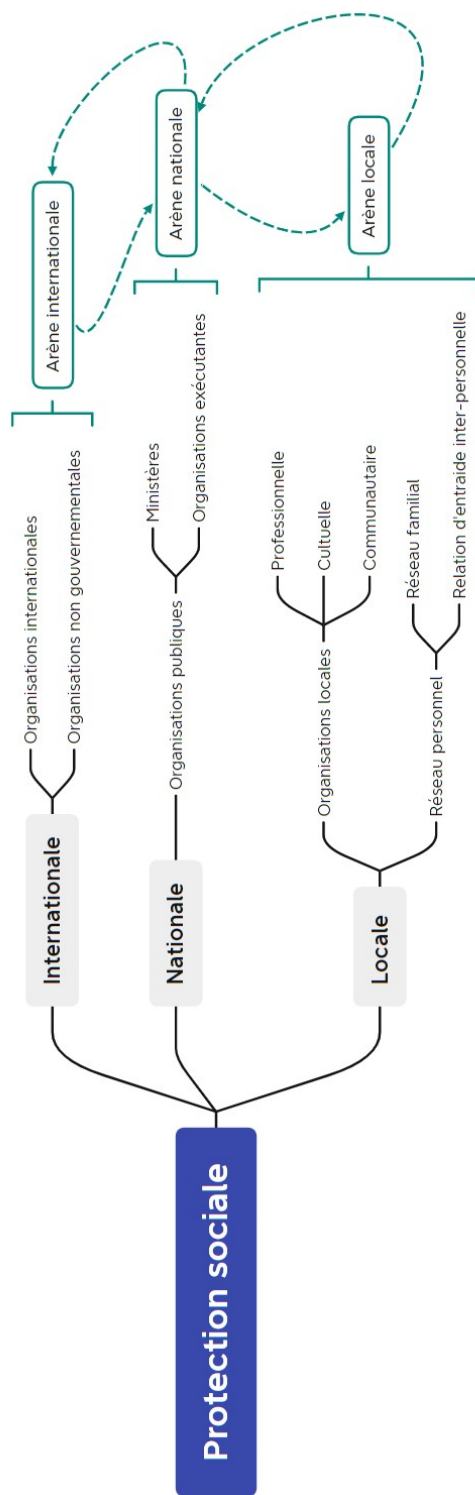
La Figure 2 nous permet d'illustrer l'utilisation du concept d'arène à plusieurs échelles. Dans cette perspective, nous considérons que l'émergence des « systèmes locaux de protection sociale⁷ » (Gondard-Delcroix et al., 2021), des politiques publiques et programmes de protection sociale, est le fruit des interactions répétées entre les parties prenantes qui les composent. Le concept d'arène peut également être utilisé pour décrire les niveaux nationaux et internationaux de mise en œuvre de la protection sociale. En mobilisant ce terme nous considérons que les interactions multi-acteurs (négociations, collaborations, influences), sont au cœur de la construction des politiques nationales de protection sociale mais également centrales dans l'orientation du référentiel international.

Le caractère multi-niveaux et réticulaire des arènes de protection sociale a plusieurs implications sur le plan méthodologique. Premièrement, il nous paraît déterminant d'étudier les différents niveaux de formation de la protection sociale : le local, le national et l'international. Sans une compréhension d'ensemble de ces strates de protection sociale nous risquons de ne pas prendre toute la mesure de la complexité d'un tel objet. Deuxièmement, il nous semble fondamental de placer les interactions multi-acteurs au cœur de notre étude. Il est important de ne pas seulement étudier les actions individuelles des parties prenantes mais également les relations qu'elles entretiennent. Enfin, on peut également ajouter une troisième implication méthodologique, qui reprend les deux premiers points. Tout en analysant plusieurs niveaux et les relations qu'ils contiennent, il est essentiel de ne pas isoler ces différentes strates. Au contraire, ces ensembles peuvent s'influencer, collaborer ou encore entrer en confron-

7. Gondard-Delcroix et al., (2021) proposent la notion de système local de protection sociale (SLPS). Composante du système socio-écologique local, le SLPS produit et régule les pratiques de protection sociale accessibles au niveau local. Il est le produit d'interactions sociales multiples, régulées par les rapports sociaux encadrant les règles de réciprocité et de pouvoir.

tation. En synthétisant les différents points que nous venons de développer, notre travail a pour ambition de comprendre le fonctionnement et le développement de la protection sociale comme un processus multi-niveaux et réticulaire. Cette double composante est schématisée dans la Figure 2.

FIGURE 2 – Les arènes de protection sociale en Afrique subsaharienne



Source : Auteur.

Celle-ci permet de souligner plusieurs points centraux dans la compréhension des régimes de protection sociale en ASS. Premièrement, la fabrication des régimes de protection sociale est le fruit des actions et interactions d'une grande diversité de parties prenantes. Deuxièmement, la protection sociale se construit à différents niveaux qui interagissent entre eux.

0.5 Problématique de la thèse

Le questionnement central de cette recherche peut être résumé assez simplement. Comment se développent les régimes de protection sociale en ASS? Derrière cette apparente simplicité se cache en réalité un objet d'étude complexe. La difficulté de cette approche réside tout d'abord dans l'importante diversité des contextes et réalités, qu'elles soient nationales ou locales. Dépassée cette complexité manifeste, le caractère polymorphe et multi-acteurs des régimes de protection sociale en ASS, nous apparaît également comme une difficulté.

Pour répondre à ces contraintes et permettre une compréhension précise des régimes de protection sociale en ASS, nous envisageons plusieurs approches. À l'échelle internationale et nationale, il nous semble important de comprendre comment se fabriquent les politiques publiques de protection sociale. Cela revient à étudier quels sont les acteurs ou les groupes d'acteurs qui influencent, construisent, modifient la mise en place des programmes et politiques publiques. Cette réflexion est menée à l'échelle du continent afin de comprendre quels sont les différents régimes de protection sociale en ASS.

Après avoir souligné la diversité des régimes de protection sociale, nous proposons de nous focaliser sur les régimes de protection sociale qui concentrent à la fois le plus de difficultés, la plus grande diversité de parties prenantes ainsi qu'une importante

dynamique politique : les régimes d'insécurité sociale⁸ (Wood and Gough, 2006). Dans cette perspective, nous essayons de comprendre comment se structure la fabrication multi-acteurs des régimes de protection sociale dans un tel contexte.

Ce premier questionnement ne nous permet de saisir qu'une partie de la question posée. Afin de compléter cette première approche, il est important de prendre la question à l'envers et de considérer le point de vue des principaux concernés : les ménages et les personnes qui les composent. Dans la continuité des réflexions précédentes nous étudions les pratiques des ménages en matière de gestion des chocs dans les régimes d'insécurité sociale. Face à la quasi-absence de mécanismes formels de protection sociale, il est déterminant de questionner le fonctionnement des pratiques individuelles et collectives dans les régimes d'insécurité sociale. Dans cette optique, nous analysons la diversité des mécanismes de protection sociale accessibles aux ménages (relation d'entraide, réseau d'entraide, soutien d'une organisation formelle ou informelle), leurs fonctionnements et leurs interactions. Les pratiques informelles et semi-formelles de protection sociale occupent une place centrale dans la compréhension des régimes d'insécurité sociale.

En saisissant à la fois les niveaux internationaux et nationaux mais également les pratiques des ménages, nous proposons une approche multi-niveaux permettant une compréhension systémique du fonctionnement des régimes de protection sociale en ASS. Il est évident que cette approche ne reflète pas toute la complexité des régimes de protection sociale, notamment dans la pluralité des contextes locaux. Pour autant, elle offre simultanément un panorama précis des dynamiques politiques à l'échelle de l'ASS et une compréhension approfondie des pratiques de protection sociale développées par

8. Les régimes d'insécurité sociale sont caractérisés par des niveaux de vie relativement faibles et une quasi-absence de protection sociale formelle. Face à cette absence, les mécanismes informels de protection sociale sont très présents. Ces derniers peuvent être à la fois une source de protection mais également une source de dépendance.

les ménages.

0.6 Démarche de la thèse

Dans cette thèse, nous avons adopté une démarche socio-économique à la croisée de l'économie, de la sociologie, de l'histoire, de l'anthropologie et de la science politique. Cette démarche nous permet une compréhension systémique du développement des systèmes de protection sociale en ASS. Comme nous l'avons souligné dans le paragraphe précédent, comprendre les systèmes de protection sociale en ASS implique la compréhension des actions et interactions de nombreux acteurs et ce dans différentes arènes (locale, nationale, internationale). Afin de placer cette double composante - multi-niveaux et multi-acteurs - au cœur de notre démarche, nous mobilisons l'analyse des réseaux sociaux dans les différentes arènes étudiées. Cette approche nous permet d'analyser précisément le rôle des relations multi-acteurs dans les arènes de protection sociale. Mais également de comprendre les relations entre ces arènes (Voir Figure 2). Dans le développement qui va suivre, nous proposons d'illustrer, pour les différents chapitres de cette thèse, notre démarche de travail en présentant les données et méthodes utilisées.

Dans le premier chapitre, afin de comprendre l'état actuel de la protection sociale en ASS, nous souhaitons avoir une vue d'ensemble des principaux régimes de protection sociale sur le continent. En actualisant le travail de Wood et Gough (2006), nous proposons une typologie des régimes de protection sociale qui s'appuie sur deux dimensions : les résultats du régime de protection sociale et la composition institutionnelle du régime. Nous identifions alors trois principaux régimes de protection sociale : les *proto welfare states*, les régimes hybrides, et les régimes d'insécurité sociale. Dans un deuxième temps, nous proposons d'expliquer l'origine de ces trois régimes au tra-

vers d'une analyse des facteurs sociopolitiques dans quatre études de cas : l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, Madagascar et le Rwanda. Il apparaît que les rapports de force entre la société civile, les élites politiques et les organisations internationales permettent d'expliquer la diversité des trajectoires en matière de protection sociale. Nous utilisons des données qui permettent de caractériser les faits saillants des trois principaux régimes de protection sociale. Ces données permettent d'avoir une vue d'ensemble des performances des régimes de protection sociale (*Welfare outcomes*) et également de la structure de la protection sociale nationale (*Welfare mix*). Nous utilisons également des exemples illustratifs de l'influence des rapports de force entre la société civile, les élites politiques et les organisations internationales dans la mise en place des régimes de protection sociale en ASS.

Après avoir déterminé les trois principaux régimes présents en ASS, nous nous concentrons sur les régimes d'insécurité sociale. Ce choix est justifié par les dynamiques politiques actuelles dans ces régimes et par l'importance des défis à relever dans le domaine de la protection sociale. Dans cette perspective, nous souhaitons comprendre comment se développe la mise en place des politiques publiques dans de tels régimes (chapitre 3) et quelles sont les pratiques des ménages dans une situation de quasi-absence de mécanismes formels de protection sociale (chapitre 4). Cependant, avant d'entamer l'analyse des arènes nationale et locales de protection sociale, il est important de répondre à une question méthodologique centrale dans cette thèse : l'analyse des réseaux sociaux est-elle une méthode adaptée à l'étude des arènes de protection sociale ?

Nous répondons à cette question dans le chapitre 2, en présentant six études de cas réalisées dans les arènes locales et nationales. La présentation de ces études de cas repose sur un corpus de données relativement large. Concernant les arènes nationales nous mobilisons des données sociométriques représentatives du réseau inter-

organisationnel de la protection sociale à Madagascar et du réseau inter-organisationnel de la protection de l'enfance en Côte d'Ivoire. Pour Madagascar, les données sociométriques ont été collectées dans le cadre de l'enquête « Réseaux des Acteurs de la Protection Sociale » (RAPS). Cette enquête menée par Jean-Philippe Berrou, Thibaud Deguilhem, Léo Delpy, Claire Gondard-Delcroix et Alain Piveteau vise à étudier le réseau des organisations en charge de la conception de la protection sociale à Madagascar de 2014 à 2019 (Berrou et al., 2020). Dans les faits, cette enquête a permis de collecter deux bases de données. Une première base de données est composée des données sociométriques représentatives du réseau inter-organisationnel de la politique publique de protection sociale à Madagascar. Ces données représentent les réseaux de collaboration, de partage d'informations, d'accord, de désaccord et d'influence des 36 organisations au cœur du réseau de la politique publique malgache. En complément des données sociométriques, nous disposons d'une base de données qui caractérise les actions et les idées des 36 organisations interrogées dans le domaine de la protection sociale. Ces données permettent de connaître les interventions et les croyances⁹ des organisations en matière de protection sociale. La combinaison des données sociométriques et des données relatives aux croyances des organisations constitue l'apport fondamental de cette enquête. Nous mobilisons également cette double base de données dans le chapitre 3 de cette thèse. Concernant la Côte d'Ivoire, nous disposons des données sociométriques représentatives du réseau des organisations en charge de l'implémentation de la politique publique de protection de l'enfance. Les données sociométriques ont été élaborées dans le cadre d'un travail collectif coordonné par Jérôme Ballet (Ballet et al., 2021).

9. Le concept de croyance s'inspire des travaux réalisés autour de l'*Advocacy Coalition Framework* (Henry, 2011 ; Sabatier, 1998, 2014). Ces travaux visent à caractériser le système de croyance des individus ou des organisations selon plusieurs dimensions : les croyances politiques profondes, les croyances dans une politique spécifique, les croyances dans un instrument politique.

Pour caractériser les arènes locales nous bénéficions également de plusieurs bases de données pour répondre aux interrogations soulevées. Dans les arènes locales, nous étudions à la fois les réseaux d'organisations locales ainsi que les réseaux d'entraide. Dans cette perspective, les corpus de données de deux enquêtes sont mobilisés. Premièrement, les données sont extraites de l'enquête « *Mapping social networks and community strategies for social resilience in the south of Madagascar* » (MAPNET) coordonnée par Claire Gondard-Delcroix et réalisée en 2019 (Gondard-Delcroix et al., 2020). Cette enquête a permis la construction d'une base de données concernant les réseaux de collaboration des organisations locales dans sept sites du sud de Madagascar. L'enquête MAPNET a également permis de collecter des données quantitatives et qualitatives à l'échelle des ménages. Ces données analysent les moyens d'existence et de gestion des chocs des ménages dans le sud de Madagascar. Les données quantitatives permettent, pour les 1200 individus enquêtés, d'étudier le niveau de vie des ménages, la composition du ménage, les moyens d'existence individuels ou encore les pratiques individuelles et collectives de gestion des chocs. Ce dernier point constitue, la principale originalité des données de cette enquête. Les réseaux d'entraide collectés peuvent être qualifiés de réseaux égocentrés bimodaux. Le terme égocentré signifie que les relations d'entraide étudiées se concentrent sur un acteur focal, la personne interrogée. Et la notion de bimodalité traduit le fait que nous étudions deux types de relations : les relations d'entraide inter-personnelles, et les relations d'entraide de l'individu avec des organisations. Ces données permettent ainsi d'analyser finement les différents mécanismes de protection sociale qu'ils soient informels, semi-formels ou encore formels. Afin d'approfondir la richesse des données quantitatives, l'enquête MAPNET a permis de réaliser 700 entretiens semi-dirigés concernant les pratiques individuelles et collectives de gestion des chocs. Les données quantitatives et qualitatives relatives aux conditions de vie et aux réseaux d'entraide des ménages sont également

utilisées dans le chapitre 4 de cette thèse. Deuxièmement, les données proviennent de l'enquête « *Système Micro-Locaux de Protection Sociale* » coordonnée par Claire Gondard-Delcroix. Cette enquête réalisée en 2021 a permis la construction d'une base de données similaire à l'enquête MAPNET. Nous disposons ainsi de données caractéristiques des réseaux d'entraide dans trois zones de Madagascar : Antananarivo, Analanjirofo, Itasy. En s'appuyant sur ces études de cas, nous soulignons l'apport de l'analyse des réseaux sociaux dans la compréhension des réseaux politiques (arènes nationales), des réseaux d'organisations locales et des réseaux d'entraide (arènes locales).

Comme nous l'avons évoqué précédemment les deux derniers chapitres de cette thèse visent à étudier les régimes d'insécurité sociale. Pour ce faire, nous proposons dans un premier temps d'analyser la formation d'une politique publique de protection sociale dans un régime d'insécurité sociale : Madagascar. Puis, dans un deuxième temps, nous envisageons d'étudier les pratiques des ménages confrontés à une quasi-absence de mécanismes formels de protection sociale.

Dans le chapitre 3, nous analysons quels sont les acteurs ou groupes d'acteurs qui influencent la construction de la protection sociale à Madagascar. Ce chapitre est directement inspiré d'un travail collectif réalisé avec Jean-Philippe Berrou, Thibaud Deguilhem, Claire Gondard-Delcroix et Alain Piveteau. En suivant les travaux développés autour de l'*Advocacy Coalition Framework* (Sabatier and Jenkins-Smith, 1993 ; Weible et al., 2011) nous considérons que les coalitions politiques jouent un rôle central dans l'orientation des politiques publiques. Pour tester cette hypothèse et comprendre la fabrication d'une politique de protection sociale dans un régime d'insécurité sociale, le chapitre 3 propose une méthode d'identification des coalitions d'acteurs à partir des réseaux inter-organisationnels. Cette méthode d'identification à partir de données sociométriques s'inspire des travaux d'Ingold et Varone (2016 ;

2012). Notre approche tient compte du réseau (de collaboration, de partage d'informations, d'accord et de désaccord) des organisations en charge de la conception de la politique publique de protection sociale Malgache de 2014 à 2019. En suivant cette méthode, nous identifions deux coalitions politiques proches des paradigmes internationaux de la protection sociale. Après avoir identifié ces coalitions, nous étudions l'influence de ces groupes d'acteurs et des organisations qui les composent dans le processus de construction politique. Nous mobilisons à la fois les données sociométriques caractéristiques du réseau d'influence inter-organisationnel de la protection sociale à Madagascar et la perception de l'ensemble des organisations interrogées concernant les acteurs les plus influents dans le domaine de la protection sociale.

Dans la continuité du chapitre 3, nous poursuivons l'analyse des régimes d'insécurité sociale en nous concentrant sur les arènes locales de protection sociale. Nous souhaitons étudier les pratiques des ménages face à la quasi-absence de mécanismes formels de protection sociale. Nous nous sommes focalisés sur l'une des composantes principales du fonctionnement des mécanismes informels de protection sociale : les normes de réciprocité (Coate and Ravallion, 1993 ; Platteau, 1997 ; Stavropoulou et al., 2017). Nous caractérisons trois formes de réciprocité dans les relations d'entraide : l'absence de réciprocité, la réciprocité sous domination et la réciprocité symétrique. Nous considérons que ces formes de réciprocité sont centrales dans la compréhension des arènes locales de protection sociale. Afin d'étudier le fonctionnement des normes de réciprocité, nous croisons ces trois catégories avec d'autres variables caractéristiques des réseaux d'entraide, des conditions de vie individuelles ou encore des chocs subis.

Cette thèse constitue un double apport dans la compréhension des protections sociales en ASS. Premièrement, elle permet de considérer le fonctionnement des protections sociales comme un objet multi-niveaux dont la construction est influencée par

un large spectre d'acteurs. Deuxièmement, d'un point de vue méthodologique, cette thèse souligne la richesse de l'analyse des réseaux sociaux dans la compréhension des régimes de protection sociale en ASS.

La lecture des chapitres peut être réalisée dans l'ordre établi par le déroulement de la thèse ou bien de façon isolée. Cependant, la structuration de la thèse permet un zoom progressif dans l'analyse des différentes arènes de protection sociale en ASS. Ainsi, nous proposons de débiter le développement du manuscrit par l'arène transnationale (chapitre 1) puis de nous concentrer sur l'arène nationale (chapitre 3) pour ensuite terminer par l'arène locale (chapitre 4). L'enchaînement des trois chapitres est entrecoupé d'un chapitre méthodologique (chapitre 2) qui permet d'introduire la méthode mobilisée dans les deux derniers chapitres de cette thèse : l'analyse des réseaux sociaux.

0.7 Présentation des chapitres

Dans le chapitre 1, nous envisageons d'explorer la complexité et la diversité des régimes de protection sociale en ASS. Nous proposons une typologie originale des régimes de protection sociale en ASS. Cette approche s'inspire des travaux de Wood and Gough (2006) et d'Esping Andersen (1990). En mobilisant les outils de la statistique multidimensionnelle nous caractérisons trois principaux régimes de protection sociale : les *proto welfare state*, les régimes hybrides et les régimes d'insécurité sociale. Après avoir établi cette typologie originale des régimes de protection sociale en ASS, nous proposons d'analyser les facteurs sociopolitiques qui permettent d'expliquer ces différentes trajectoires. Nous mobilisons quatre études de cas illustratives des trois régimes de protection sociale identifiés : l'Afrique du Sud, le Rwanda, Madagascar et la Côte d'Ivoire. Nous soulignons alors l'importance des interactions multi-acteurs dans

les processus politiques. La structuration du pouvoir entre la société civile, les élites politiques ou encore les nombreux acteurs internationaux constituent une dimension centrale dans la compréhension des régimes de protection sociale en ASS.

Dans le chapitre 2, nous présentons une synthèse méthodologique afin d'introduire les chapitres 3 et 4. Pour ce faire, nous analysons les possibilités offertes par l'analyse des réseaux sociaux dans la compréhension des différentes arènes de protection sociale. En présentant six études de cas, ce chapitre souligne l'adaptabilité de l'analyse des réseaux sociaux dans la compréhension des politiques publiques de protection sociale, des pratiques individuelles et collectives de gestion des chocs mais également du rôle des organisations locales dans le fonctionnement des systèmes locaux de protection sociale. Il apparaît alors que l'analyse des réseaux sociaux permet à la fois d'étudier les différentes arènes de protection sociale préalablement identifiées mais constitue également un formidable outil de comparaison. L'analyse des réseaux sociaux permet ainsi de comparer plusieurs réseaux de politiques publiques, plusieurs réseaux d'organisation locales mais également de nombreux réseaux personnels de gestion des chocs.

Dans le chapitre 3, nous proposons d'étudier la conception d'une politique publique de protection sociale dans un régime d'insécurité sociale. Dans cette optique, nous analysons le réseau des organisations en charge de la conception de la politique publique de protection sociale à Madagascar. Cette approche mobilise à la fois la méthode des *policy networks* et celle de l'*Advocacy Coalition Framemork*. Le croisement de ces deux corpus méthodologique nous autorise une compréhension précise d'un processus politique particulièrement complexe, caractérisé par la présence de nombreux acteurs. Plus précisément, nous étudions le rôle des coalitions politiques dans l'orientation actuelle de la protection sociale à Madagascar. De ce fait, nous proposons une compréhension originale de la conception de la politique publique de

protection sociale à Madagascar et plus largement dans les régimes d'insécurité sociale. Après avoir étudié l'échelle internationale et nationale, nous nous concentrons sur la réception de ces dynamiques à l'échelle des ménages.

Dans le chapitre 4, nous souhaitons comprendre les pratiques des ménages pour faire face à la diversité des risques sociaux. Dans cette perspective, nous nous concentrons sur le sud de Madagascar, une région emblématique des problématiques rencontrées dans les régimes d'insécurité sociale. Cette région est caractérisée par l'importance des risques sociaux et la faiblesse des mécanismes formels de protection sociale. De fait, la place des relations et collectifs d'entraide est centrale. Pour tenir compte du caractère polymorphe de ces pratiques, nous proposons d'étudier les mécanismes formels, semi-formels et informels de protection sociale. Nous saisissons alors toute la complexité des pratiques développées par les ménages. En proposant une analyse mixte qui mêle à la fois une approche quantitative, sur les réseaux égo-centrés, mais également qualitative avec une approche par les récits de vie, nous tenons compte de l'importance des dimensions sociales et de la pluralité des mécanismes de protection sociale. Cette compréhension des pratiques individuelles de gestion des chocs nous permet de compléter l'analyse systémique des régimes de protection sociale.

Bibliographie

- Azoulay, G. (2002). *Les théories du développement*. Presses universitaires de Rennes. 15
- Ballet, J., Delpy, L., Doffou, P., Konan, A., Konan, M., Kouassi, J., Kouamé, S. Y., and Olié, L. (2021). Comprendre les violences envers les enfants en Côte d’Ivoire. Technical report, UNICEF. 33
- Barrientos, A. (2016). Financing social protection. In Palgrave Macmillan, editor, *Social protection for the poor and poorest : Concepts, policies and politics*, page 300. 24, 25
- Beegle, K., Coudouel, A., and Monsalve, E. (2018). *Realizing the full potential of social safety nets in Africa*. World Bank. 5, 16, 17
- Behuria, P., Buur, L., and Gray, H. (2017). Studying political settlements in Africa. *African Affairs*, 116(464) :508–525. 19
- Béné, C. (2011). Social protection and climate change. *IDS Bulletin*, 42(6) :67–70. 23
- Berrou, J.-P., Piveteau, A., Deguilhem, T., Delpy, L., and Gondard-Delcroix, C. (2020). Qui pilote si personne ne gouverne ? La politique publique de protection sociale à Madagascar au prisme de l’analyse des réseaux sociaux. Technical report, AFD. 33
- BIT (2002). Sécurité sociale : un nouveau consensus. Technical report, BIT. 18
- Bourdieu, P. (2017). *Anthropologie économique. Cours au Collège de France 1992-1993*. Seuil. 10
- Bowen, T., del Ninno, C., Andrews, C., Coll-Black, S., Gentilini, U., Johnson, K., Kawasoe, Y., Kryeziu, A., Maher, B., and Williams, A. (2020). *Adaptive Social Protection : Building Resilience to Shocks*. The World Bank. 23

- Brooks, S. M. (2015). Social protection for the poorest : The adoption of antipoverty cash transfer programs in the global south. *Politics and Society*, 43(4) :551–582. 16
- Ceballos, M. and Lautier, B. (2013). Les CCTP en Amérique Latine. Entre modélisation internationale et conjonctures politiques nationales. *Revue Tiers Monde*, 214 :219–245. 17
- Chemouni, B. (2018). The political path to universal health coverage : Power, ideas and community-based health insurance in Rwanda. *World Development*, 106 :87–98. 7, 19
- Coate, S. and Ravallion, M. (1993). Reciprocity without commitment. Characterization and performance of informal insurance arrangements. *Journal of Development Economics*, 40(1) :1–24. 36
- Crom, J.-P., Auvergnon, P., Barragan, K., BlonzColombo, D., Boninchi, M., Clément, A., Couderc-Morandeau, S., Connes, D., Dubois, B., Émane, A., Falconieri, S., Lekéal, F., Sandra, G.-L., Pernet, C., Renucci, F., and Taurisson-Mouret, D. (2017). Histoire du droit du travail dans les colonies françaises (1848-1960). Technical report. 14
- Dartigues, L. (2001). La notion d’arène. Intérêts pour la recherche en anthropologie politique. 25
- Davies, M., Guenther, B., Leavy, J., Mitchell, T., and Tanner, T. (2009). ‘Adaptive social protection’ : Synergies for poverty reduction. *IDS Bulletin*, 39(4) :105–112. 2
- Delpy, L. (2021). Analyse comparative des régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne. *Canadian Journal of Development Studies*, pages 1–24. 7
- Dercon, S., De Weerdt, J., Bold, T., and Pankhurst, A. (2006). Group-based funeral insurance in Ethiopia and Tanzania. *World Development*, 34(4) :685–703. 9

- Devereux, S. (2011). Social protection in South Africa : Exceptional or exceptionalism ? *Canadian Journal of Development Studies*, 32(4) :414–425. 19
- Devereux, S. and Getu, M. (2013). *Informal and formal social protection systems in sub-Saharan Africa*. Fountain Publishers, Kampala. 9
- Devereux, S. and Sabates-Wheeler, R. (2004). Transformative social protection. 4
- Di Falco, S. and Bulte, E. (2011). A dark side of social capital ? Kinship, consumption, and savings. *Journal of Development Studies*, 47(8) :1128–1151. 11
- Esping-Andersen, G. (1990). *The three worlds of welfare capitalism*. Princeton University Press, Princeton. 37
- Godfrey-Wood, R. and Naess, L. O. (2016). Adapting to climate change : Transforming development ? *IDS Bulletin*, 47(2) :49–62. 23
- Gondard-Delcroix, C., Lallau, B., Andrianaivo, C., Delpy, L., Rasolofo, P., Lallau, B., Andrianaivo, C., and Deguilhem, T. (2021). Comprendre les systèmes locaux de protection sociale. Éléments d’analyse dans trois Fokontany du Grand Sud Malgache. 5, 10, 26
- Gondard-Delcroix, C., Lallau, B., Deguilhem, T., Archambaud, L., Delpy, L., Droy, I., Berrou, J.-p., and Piveteau, A. (2020). Mapping social networks and community strategies for social resilience in the south of Madagascar. Technical report, World Bank. 34
- Granovetter, M. S. (1995). The economic sociology of firms and entrepreneurs. In *The Economic Sociology of Immigration*, pages 128–165. Russel Sage Foundation, New York. 10
- Guyen, M. (2019). Extending pension coverage to the informal sector in Africa. Technical report, World Bank. 22
- Hadnes, M., Vollan, B., and Kosfeld, M. (2011). The dark side of solidarity. 11
- Henry, A. D. (2011). Ideology, power, and the structure of policy networks. *Policy*

- Studies Journal*, 39(3) :361–383. 33
- Hickey, S. and Seekings, J. (2019). Who should get what, how, and why? In Hickey, S., Lavers, T., Niño-Zarazúa, M., and Seekings, J., editors, *The politics of social protection in Eastern and Southern Africa*, pages 249–276. Oxford University Press. 5, 19
- Holzmann, R., Sherburne-Benz, L., and Tesliuc, E. (2003). Gestion du risque social : la Banque Mondiale et la protection sociale dans un monde en voie de mondialisation. *Revue Tiers Monde*, 175(3) :501. 3, 16, 17, 21
- Hugon, P. (1989). Incidences sociales des politiques d’ajustement. *Tiers-Monde*, 30(117) :59–84. 15
- Hugon, P. (2001). Dix ans de politique de développement économique : Échec ou réussite? *Revue Internationale et Strategique*, 41(1) :111–120. 16
- Hulme, D. and Barrientos, A. (2011). Social protection for the poor and poorest in developing countries : reflections on a quiet revolution. *SSRN Electronic Journal*, (November 2018). 15
- Hyee, R. (2018). The future of social protection : what for non-standars workers? Technical report, OECD. 20
- ILO (2000). World labour report 2000 : Income security and social protection in a changing world. Technical report, ILO. 2
- ILO (2017). World social protection report 2017–19. Universal social protection to achieve the sustainable development goals. Technical report, ILO. 21
- ILO (2020). Extending social protection to informal workers in the COVID-19 crisis : country responses and policy considerations. Technical report. 21
- Ingold, K. and Fischer, M. (2016). Belief conflicts and coalition structures driving subnational policy responses : The case of Swiss regulation of unconventional gas development. In *Policy debates on hydraulic fracturing*, pages 201–237.

- Palgrave Macmillan US, New York. 35
- Ingold, K. and Varone, F. (2012). Treating policy brokers seriously : Evidence from the climate policy. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 22(2) :319–346. 36
- Kebede, E. (2006). Moving from emergency food aid to predictable cash transfers : Recent experience in Ethiopia. *Development Policy Review*, 24(5) :579–599. 15
- Lautier, B. (2002). Pourquoi faut-il aider les pauvres ? Une étude critique du discours de la Banque Mondiale sur la pauvreté. *Revue Tiers Monde*, 43 :137–165. 18
- Lautier, B. (2010a). Les politiques sociales à l'épreuve des réformes de marché. *Revue internationale de politique comparée*, 17(3) :23–55. 15
- Lautier, B. (2010b). « Qui ne dit mot consent – qui consent ne dit mot ». *Économie et Institutions*, (14) :41–68. 15
- Lautier, B. (2012). La diversité des systèmes de protection sociale en Amérique latine. *Revue de la régulation*, page 33. 2
- Lautier, B. (2013). Universalisation de la protection sociale et protection des plus vulnérables. *Revue Tiers Monde*, 214(2) :187. 16
- Lavers, T. (2016). Understanding elite commitment to social protection Rwanda's Vision 2020 Umurenge Programme. 19
- Lavers, T. and Hickey, S. (2016). Conceptualising the politics of social protection expansion in low income countries : The intersection of transnational ideas and domestic politics. *International Journal of Social Welfare*, 25(4) :388–398. 19
- Lavigne Delville, P. (2017). Pour une socio-anthropologie de l'action publique dans les pays 'sous régime d'aide'. *Anthropologie & développement*, (45) :33–64. 24
- Lewis, W. A. (1954). Economic development with unlimited supplies of labour. *The Manchester School*, 22(2) :139–191. 14
- Marten, R., McIntyre, D., Travassos, C., Shishkin, S., Longde, W., Reddy, S., and

- Vega, J. (2014). An assessment of progress towards universal health coverage in Brazil, Russia, India, China, and South Africa (BRICS). *The Lancet*, 384(9960) :2164–2171. 7
- Mauss, M. (1923). *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques.*, volume 1. Sociologie et Anthropologie. 10
- Merrien, F.-X. (2013). La protection sociale comme politique de développement : un nouveau programme d'action international. *Revue internationale de politique de développement*, 4(2) :68–88. 2, 6, 14, 15, 16, 18
- Nations Unies (2016). Rapport sur les objectifs de développement durable. Technical report, Organisation des Nations Unies, New York. 2
- Nauleau, M., Destremau, B., and Lautier, B. (2013). La santé globale, nouveau laboratoire de l'aide internationale? *Revue Tiers Monde*. 3, 7
- Niño-Zarazúa, M., Barrientos, A., Hickey, S., and Hulme, D. (2012). Social protection in sub-Saharan Africa : Getting the politics right. *World Development*, 40(1) :163–176. 3
- OECD (2009). Promoting pro-poor growth : Employment. Technical report, OECD. 2
- OECD (2017). Social protection in East Africa : harnessing the future. Technical report, OECD. 20
- Olivier de Sardan, J.-P. (1993). Le développement comme champ politique local. *Bulletin de l'APAD*, (6). 25
- Olivier de Sardan, J.-P. (2021). Étude de cas. Le long voyage des transferts monétaires. In *La revanche des contextes. Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*, pages 79–108. Karthala. 5, 17
- Olivier de Sardan, J.-P. and Bierschenk, T. (1993). Les courtiers locaux du développement. *Bulletin de l'APAD*, (5). 25

- Olivier de Sardan, J.-P., Hamani, O., Issaley, N., Issa, Y., Adamou, H., and Oumarou, I. (2014). Les transferts monétaires au Niger : Le grand malentendu. *Revue Tiers Monde*, pages 1–26. 5
- Olivier de Sardan, J.-P. and Piccoli, E. (2018). *Cash Transfers in Context*. Berghahn Books. 17
- OMS (2010). Rapport sur la santé dans le monde. Technical report, OMS. 7
- Orenstein, M. A. (2008). *Privatizing Pensions. The Transnational Campaign for Social Security Reform*. Princeton University Press, Princeton. 19
- Pedersen, R. H. and Jacob, T. (2018). Social protection in an electorally competitive in Tanzania. 19
- Platteau, J.-P. (1997). Mutual insurance as an elusive concept in traditional rural communities. *Journal of Development Studies*, 33(6) :764–796. 10, 36
- PNUD (2021). Protection sociale et secteur informel dans les pays africains : évaluation prospective des régimes contributifs. Technical report, PNUD. 22
- Pruce, K. and Hickey, S. (2017). The politics of promoting social protection in Zambia. 19
- Robert, E., Lemoine, A., and Ridde, V. (2017). Que cache le consensus des acteurs de la santé mondiale au sujet de la couverture sanitaire universelle ? Une analyse fondée sur l’approche par les droits. *Canadian Journal of Development Studies*, 38(2) :199–215. 3, 7
- Rosenstein-Rodan, P. (1943). Problems of industrialisation of eastern and south-eastern Europe. *The economic journal*, 53 :202–211. 14
- Sabatier, P. A. (1998). The advocacy coalition framework : Revisions and relevance for europe. *Journal of European Public Policy*, 5(1) :98–130. 33
- Sabatier, P. A. (2014). Advocacy coalition framework. In *Dictionnaire des politiques publiques*, pages 49–57. Presses de Sciences Po. 33

- Sabatier, P. A. and Jenkins-Smith, H. C. (1993). *Policy change and learning : An advocacy coalition framework*. Westview Press. 35
- Scarlato, M. and D’Agostino, G. (2019). The political dimension of cash transfers in Latin America and Sub-Saharan Africa : A comparative perspective. *Politics and Policy*, 47(1) :1–31. 17
- Schmitt, C. (2015). Social security development and the colonial legacy. *World Development*, 70 :332–342. 14
- Schmitt, C. (2020). *From colonialism to international aid*. Global Dynamics of Social Policy. Springer International Publishing, Cham. 14, 19
- Soriat, C. and Koffi, A. (2018). Etude de cas : Côte d’Ivoire. Technical report, AFD. 8
- Stavropoulou, M., Holmes, R., and Jones, N. (2017). Harnessing informal institutions to strengthen social protection for the rural poor. *Global Food Security*, 12 :73–79. 4, 8, 36
- UNICEF (2012). Integrated social protection systems : enhancing equity for children. Technical report, UNICEF. 2
- Voipio, T. (2007). Social Protection for Poverty Reduction : The OECD/DAC/POVNET View. *IDS Bulletin*, 38. 19
- Weible, C. M., Sabatier, P. A., Jenkins-Smith, H. C., Nohrstedt, D., Henry, A. D., and DeLeon, P. (2011). A quarter century of the advocacy coalition framework : An introduction to the special issue. *Policy Studies Journal*, 39(3) :349–360. 35
- Wood, G. and Gough, I. (2006). A comparative welfare regime approach to global social policy. *World Development*, 34(10) :1696–1712. 30, 31, 37
- World Bank (2000). World development report 2000/2001 : Attacking poverty. Technical report, World Bank, New York. 2, 17
- World Bank (2017). Sahel adaptive social protection program. Technical report,

World Bank. 23

World Bank (2019). World Development Report 2019 : The changing nature of work.

Technical Report 2, World Bank. 21

Chapitre **1**

Analyse comparative des régimes de
protection sociale en Afrique subsaharienne

1.1 Introduction

Le changement de millénaire marque une rupture systémique dans le domaine de la protection sociale et plus particulièrement en Afrique subsaharienne (ASS). Longtemps considérée comme inadaptée aux contextes des pays en développement (PED), la protection sociale connaît un véritable renouveau à partir des années 1990. Elle est alors progressivement érigée comme l'un des principaux paradigmes de l'aide au développement (Barrientos and Hulme, 2009 ; Lautier, 2013 ; Merrien, 2013).

Plusieurs éléments explicatifs peuvent être avancés dans la compréhension de cette rupture. Les principaux déclencheurs sont à la fois (1) empiriques, avec la crise asiatique de 1997 qui a profondément souligné l'inadaptabilité des systèmes de protection alors en place dans les PED ; mais également (2) théoriques avec les progrès réalisés dans la compréhension des dynamiques de pauvreté ; et enfin (3) institutionnels avec l'émergence de la Banque Mondiale dans le domaine de la protection sociale (Holzmann et al., 2003).

Le continent subsaharien illustre parfaitement les évolutions paradigmatiques opérées à l'échelle des organisations internationales. L'émergence de la question de pauvreté comme problème central du développement provoque un élan sans précédent en faveur de la protection sociale (Lautier, 2013 ; Merrien, 2013). En l'espace de deux décennies, la majorité des pays d'ASS s'est dotée d'une Stratégie Nationale de Protection Sociale (Beegle et al., 2018). Cette dynamique marque la domination progressive de l'approche portée par la Banque Mondiale. L'idée est d'assurer un minimum vital aux ménages pauvres afin qu'ils puissent prendre des risques et bénéficier des fruits de la croissance (Holzmann et al., 2003). Cette approche de la protection sociale, et plus largement du développement, est consacrée en 2001 avec le rapport *Attacking Poverty* de la Banque Mondiale (World Bank, 2000). Dans les faits, ce nouvel élan est

matérialisé par la mise en place des filets de sécurité à partir des années 1990, puis du développement des transferts monétaires à partir des années 2000 (Barrientos and Hulme, 2009).

Nous entendons par protection sociale « *l'ensemble des initiatives publiques et privées qui fournissent aux plus pauvres des transferts sociaux en termes de consommation ou de revenus, protègent les personnes vulnérables contre les risques grevant leurs conditions d'existence et renforcent le statut social et les droits des personnes marginalisées, avec l'objectif ultime de réduire la vulnérabilité économique et sociale des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés.* » (Devereux and Sabates-Wheeler, 2004) : 4 ; traduction de l'auteur).

En ASS, les régimes de protection sociale sont largement influencés par le contexte sociopolitique (Lavers and Hickey, 2016) et l'environnement institutionnel (Wood and Gough, 2006) qui les contient. Le processus de fabrication et de fonctionnement d'une telle institution implique une large matrice d'acteurs (Wood and Gough, 2006). L'équilibre des pouvoirs entre les groupes politiques locaux, l'agenda politique national (Jacob and Pedersen, 2018 ; Pruce and Hickey, 2017), la capacité de contestation de la société civile (Devereux, 2011), l'influence des organisations internationales dans le jeu politique interne (Hickey and Bukenya, 2016 ; Soriat and Koffi, 2018), le soutien des élites nationales (Lavers, 2016 ; Lavers and Hickey, 2016) ou encore les représentations et les idées politiques (Chemouni, 2018), constituent autant de facteurs qui influencent les trajectoires nationales de protection sociale en ASS. Ces différents travaux s'accordent sur le rôle fondamental de l'interaction entre économies politiques locales et acteurs internationaux dans la construction des régimes de protection sociale subsahariens.

Dans la continuité de ces travaux, ce chapitre questionne l'influence des interactions d'acteurs nationaux et internationaux dans la mise en place des régimes de

protection sociale subsahariens depuis le tournant des années 2000.

Pour ce faire, nous proposons une approche en deux temps. Premièrement, nous établissons une typologie originale des régimes de protection sociale en ASS. Notre méthode de classification s'inscrit dans la continuité des travaux de typification visant la compréhension et l'étude des régimes de protection sociale dans les PED (Clément, 2017 ; Wood and Gough, 2006) ou dans des régions plus spécifiques comme l'Amérique latine (Lautier, 2012). Deuxièmement, nous étudions les trois régimes archétypaux de protection sociale identifiés en analysant les cas de l'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar et du Rwanda. Ces études de cas nous permettent d'apporter des preuves empiriques de l'influence des interactions multi-acteurs dans la fabrication des régimes de protection sociale.

Ce chapitre permet une double contribution dans la compréhension des régimes de protection sociale en ASS. Premièrement, il propose une typologie originale des régimes de protection sociale adaptée aux spécificités de l'ASS. À notre connaissance, ce travail de classification des régimes de protection sociale n'a jamais été réalisé à l'échelle du continent subsaharien. Cette approche nous permet de dégager trois régimes archétypaux de protection sociale. Un premier groupe, les *proto welfare states*, rassemble des pays avec des niveaux de vie élevés et un système de protection sociale développé qui permet une couverture relativement étendue de la population et ce pour un large éventail de risques sociaux. Le deuxième groupe, les régimes hybrides, se compose de pays relativement plus pauvres que le premier groupe. Ces pays sont caractérisés par des formes hybrides de protection sociale. Ainsi, des mécanismes de protection sociale formels, couvrant souvent un ou plusieurs risques, cohabitent avec des pratiques informelles de gestion des risques. Enfin, le dernier groupe, les régimes d'insécurité sociale, rassemble des pays avec des niveaux de vie relativement plus faibles que le premier groupe et une prévalence importante des risques sociaux. Ces

régimes sont caractérisés par la présence de nombreux acteurs et programmes ; pour autant ces interventions ne permettent de couvrir qu’une part infime de la population qui est de fait en situation d’insécurité sociale. Deuxièmement, cette contribution apporte des éléments de réponse quant à l’influence des interactions multi-acteurs (société civile, élite politique, organisation internationale) dans l’émergence des régimes de protection sociale en ASS depuis les années 2000.

En plus de cette introduction, ce chapitre se structure en trois sections principales. La deuxième section se propose d’identifier le cadre méthodologique mobilisé dans l’analyse comparative. La troisième section permet de présenter la typologie des régimes de protection sociale. Enfin, dans une dernière section, nous proposons d’explorer les trois régimes de protection sociale à partir d’une analyse des interactions multi-acteurs dans quatre pays : l’Afrique du Sud, la Côte d’Ivoire, Madagascar et le Rwanda.

1.2 Cadre méthodologique

Nous nous appuyons sur les travaux de Wood et Gough (2006) relatifs à l’extension de la classification d’Esping-Andersen (1990) aux PED. Mais également sur le travail de Lavers et Hickey (2016), concernant le rôle des *political settlements* dans la mise en place des régimes de protection sociale.

La première approche a été déterminante dans la compréhension des régimes de protection sociale puisqu’elle a permis de concevoir une typologie adaptée à la diversité des protections sociales dans les PED. En s’appuyant sur deux dimensions, les *welfare mix*¹ et les *welfare outcomes*², les auteurs proposent deux nouvelles catégories de

1. La notion de *welfare mix* renvoie aux actions et interactions des différents acteurs impliqués dans le régime de protection sociale. Ces acteurs sont encadrés dans un cadre institutionnel. Voir la matrice institutionnelle dans la Figure 1.1.

2. Les *welfare outcomes*, sont les résultats du régime de protection sociale sur le niveau de vie, le

méta-régimes de protection sociale qui viennent compléter la catégorie des *welfare states d'Esping-Andersen*. On peut identifier les régimes de sécurité informelle et les régimes d'insécurité sociale.

Les régimes de sécurité informelle sont caractérisés par l'importance des relations sociales dans la gestion des risques sociaux. Ainsi, face à l'absence de mécanismes formels pour une large part de la population, une multitude de pratiques informelles se sont développées. Ces pratiques sont très variables. Elles peuvent renvoyer à des arrangements familiaux ou communautaires comme à des relations d'entraide dans la sphère professionnelle. Cet ensemble de pratiques sociales permet l'établissement de droits informels qui offrent une certaine sécurité pour les ménages. Les régimes d'insécurité sociale décrivent des environnements institutionnels à l'origine d'une forte insécurité qui contraint la formation de mécanismes de protection sociale informels. Contrairement aux régimes de sécurité informelle, les pratiques informelles ne peuvent sécuriser les ménages en l'absence de mécanismes formels accessibles. Selon Wood et Gough (2006), l'ensemble des pays d'ASS est dans cette catégorie.

Au niveau institutionnel, ces deux régimes sont caractérisés par la présence de puissants acteurs internationaux qui viennent compenser la faible capacité d'action des acteurs nationaux publics. Néanmoins, dans les régimes d'insécurité sociale, ce déséquilibre entre acteurs nationaux et internationaux est renforcé. En effet, l'insécurité sociale provoquée par l'absence de mécanismes de protection est à l'origine de nombreuses interventions d'urgence de la part des organisations internationales et des organisations non gouvernementales (ONG) internationales.

Il est important de préciser à ce stade que les trois régimes identifiés doivent être pensés comme des idéaux-types (Lautier, 2012), qui ne peuvent être observés dans la réalité. En effet, une importante part des régimes de protection sociale dans

bien-être de la population. Ils sont les conséquences des actions des acteurs du *welfare mix*.

les PED est le résultat d'un enchevêtrement de plusieurs ensembles. Cette hybridation des pratiques de protection sociale est visible à l'échelle du pays. Par exemple, certains secteurs d'activités (secteur public, secteur privé formel) peuvent bénéficier d'un système d'assurance sociale tandis que d'autres secteurs (secteur informel, secteur agricole) s'appuient sur des pratiques informelles. La problématique est d'autant plus complexe que cette hybridation des pratiques se retrouve également à l'échelle des ménages. Toutefois, cette approche reste particulièrement intéressante dans la comparaison des tendances nationales. Dans cette perspective, les trois méta-régimes de protection sociale, constituent le point de départ de notre analyse comparative. En effet, la double dimension mobilisée dans cette classification des régimes de protection sociale, *welfare mix* et *welfare outcomes*, nous permet de déterminer une nouvelle typologie des régimes de protection sociale en ASS.

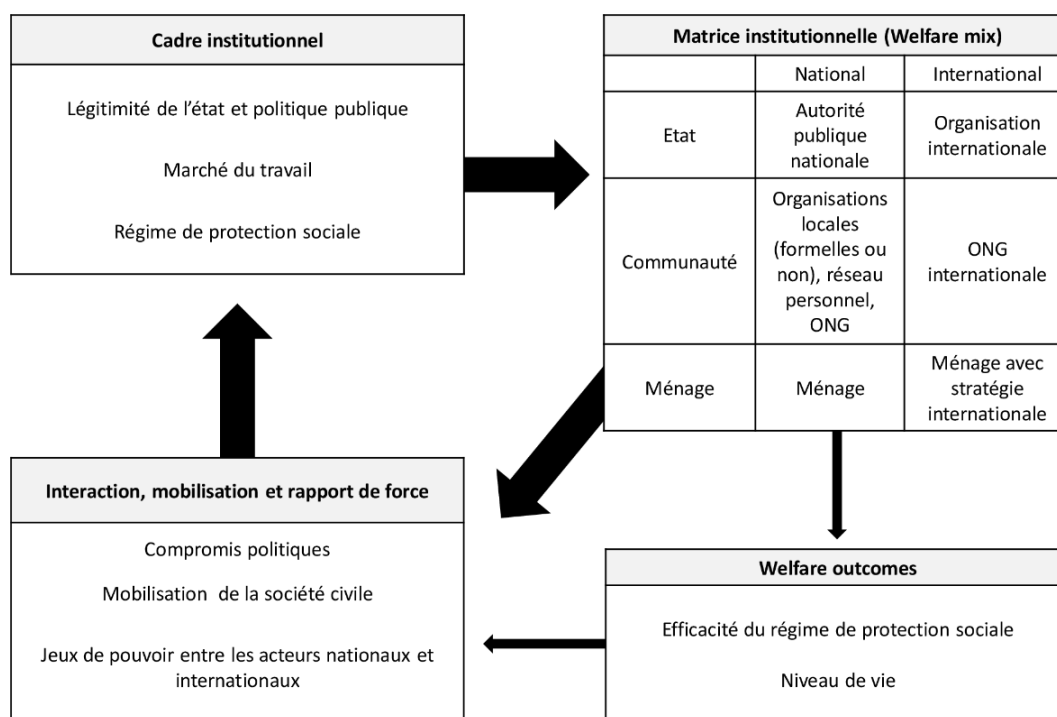
Nous soutenons dans ce chapitre que le cadre analytique de Wood et Gough ne peut être utilisé en l'état, et cela pour deux raisons principales. Premièrement, les données utilisées pour la typologie des régimes de protection sociale sont aujourd'hui datées. Par conséquent, regrouper l'ensemble des régimes d'ASS dans une même catégorie nous semble largement réducteur de la diversité des régimes de protection sociale soutenue dans ce chapitre. Pour répondre à cette limite, nous proposons une typologie originale des régimes de protection sociale subsahariens. Nous présentons ce travail dans la section 3.

Deuxièmement, le cadre analytique proposé par Wood et Gough, bien qu'utile dans le listage des acteurs de la protection sociale (*welfare mix*), ne permet pas de penser les rapports de force intrinsèques à la construction d'une politique publique comme la protection sociale. Ainsi, nous proposons de compléter le cadre d'étude original en mobilisant une approche par les *political settlements*. Selon Khan (2010), cette approche considère la distribution du pouvoir organisationnel comme déterminante dans

la formation des institutions et la fabrication des politiques publiques. L'introduction de cette nouvelle approche nous permet une analyse précise des interactions d'acteurs nationaux et internationaux dans la fabrique des régimes de protection sociale.

Nous considérons que les régimes de protection sociale sont le fruit d'actions et d'interactions entre différentes catégories d'acteurs (matrice institutionnelle : Voir Figure 1.1). Les comportements, actions, projets, ou encore programmes des différents acteurs aboutissent à ce que nous avons préalablement nommé les *welfare outcomes*. Ces jeux d'acteurs sont encadrés dans un cadre institutionnel qui contraint leurs actions. Les jeux de pouvoir, les processus d'accords et les compromis politiques qui en découlent sont l'une des clés de la compréhension des régimes de protection sociale. C'est sur ce point précis que nous mobilisons le cadre analytique proposé par Lavers et Hickey (2016). Ces derniers expliquent les régimes de protection sociale comme le résultat des interactions entre les organisations de la société civile et les élites, mais également entre la puissance publique et les organisations internationales. La Figure 1.1 se propose de synthétiser les interactions décrites ci-dessus.

FIGURE 1.1 – Cadre analytique de la compréhension des régimes de protection sociale



Note : Le schéma présenté ci-dessus permet d'avoir une représentation précise du processus de construction d'un régime de protection sociale. Ce dernier est alors influencé par l'environnement institutionnel (cadre institutionnel), mais également par les actions et les interactions des différents acteurs impliqués dans le processus politique.

Source : Adapté de Wood et Gough (2006).

Notre approche est en deux temps. Tout d'abord, nous proposons une typologie actualisée des régimes de protection sociale en ASS (Section 3). Puis, dans la continuité de ce travail de classification, nous proposons d'étudier les interactions des acteurs nationaux et internationaux dans la fabrication des régimes de protection sociale à travers quatre études de cas illustratives de la diversité des régimes identifiés (Section 4).

1.3 Une typologie originale des régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne

L'objet de cette section est de présenter une nouvelle typologie des régimes de protection sociale subsahariens puis de préciser le cadre analytique permettant de comprendre la diversité des régimes de protection sociale.

En nous inspirant du travail de Wood et Gough (2006), nous proposons d'utiliser une analyse en composantes principales (ACP) afin de classer les régimes de protection sociale subsahariens selon deux dimensions : le *welfare mix* et les *welfares outcomes*. La première dimension, le *welfare mix*, est représentée par une série de cinq variables qui illustrent le rôle des différents acteurs identifiés dans la matrice institutionnelle (Figure 1.1). Le rôle de l'État est appréhendé par les dépenses publiques³ en matière de santé (Dep_sante_publicue) et d'éducation (Dep_educ). Pour tenir compte des dépenses privées en matière de protection sociale nous utilisons des données relatives au poids des dépenses privées dans les dépenses courantes de santé (Dep_sante_privée⁴). Considérant le poids important des acteurs internationaux, nous proposons de compléter ces indicateurs par une mesure de l'Aide Publique au Développement (APD⁵), qui illustre l'importance du financement des organisations internationales dans le budget des gouvernements nationaux. Pour finir, afin de capturer l'influence des échanges internationaux nous mobilisons également une mesure des transferts privés internationaux (Remittances⁶).

3. Les dépenses publiques sont rapportées au PIB de 2019 des différents pays étudiés. Les données peuvent être consultées sur le site de la Banque Mondiale.

4. La variable correspond à la part des dépenses privées dans les dépenses courantes des ménages en matière de santé.

5. L'Aide Publique au Développement (APD) désigne les dons et les prêts préférentiels allant des pays développés vers les pays en voie de développement.

6. Pour plus de détails, nous invitons le lecteur à consulter : Migration and Development Brief 28. Pour pouvoir comparer les différents pays, nous rapportons les transferts privés entrants sur les

En nous inscrivant dans la continuité du travail de Wood et Gough (2006), nous proposons également d'intégrer les *welfare outcomes* dans notre classification des régimes de protection sociale. Pour illustrer les *welfare outcomes*, nous proposons d'utiliser deux indicateurs. L'Indicateur de Développement Humain (IDH⁷) ainsi que le taux de couverture (Couverture_PS⁸) des programmes de protection sociale. Pour davantage d'informations sur ces variables, nous renvoyons le lecteur à l'annexe 1.A.

Les données n'étant pas disponibles pour l'ensemble des pays d'ASS, nous concentrons notre analyse sur un échantillon de 26 pays (Voir annexe 1.B). Les différentes variables que nous venons de présenter sont mobilisées pour la construction de l'ACP qui permet de croiser deux ensembles, à savoir des individus statistiques (des pays) et des variables quantitatives (couvrant les deux dimensions des régimes de protection sociale). La classification des régimes de protection sociale s'appuie sur la représentation spatiale des individus statistiques dans l'espace vectoriel de l'ACP⁹. Nous retenons les deux premiers axes de notre ACP ; ils permettent à eux seuls de capter près de 56.8 % de l'inertie totale présente dans les données (Voir annexe 1.C). La première dimension (Voir annexe 1.D) représentée par l'axe horizontal de l'espace vectoriel oppose les pays selon leurs niveaux de vie (IDH) et selon le taux de couverture des régimes de protection sociale. Si on s'intéresse au deuxième axe vectoriel, l'axe vertical (Voir annexe 1.E), on constate une opposition entre les régimes de santé

PIB nationaux de 2019.

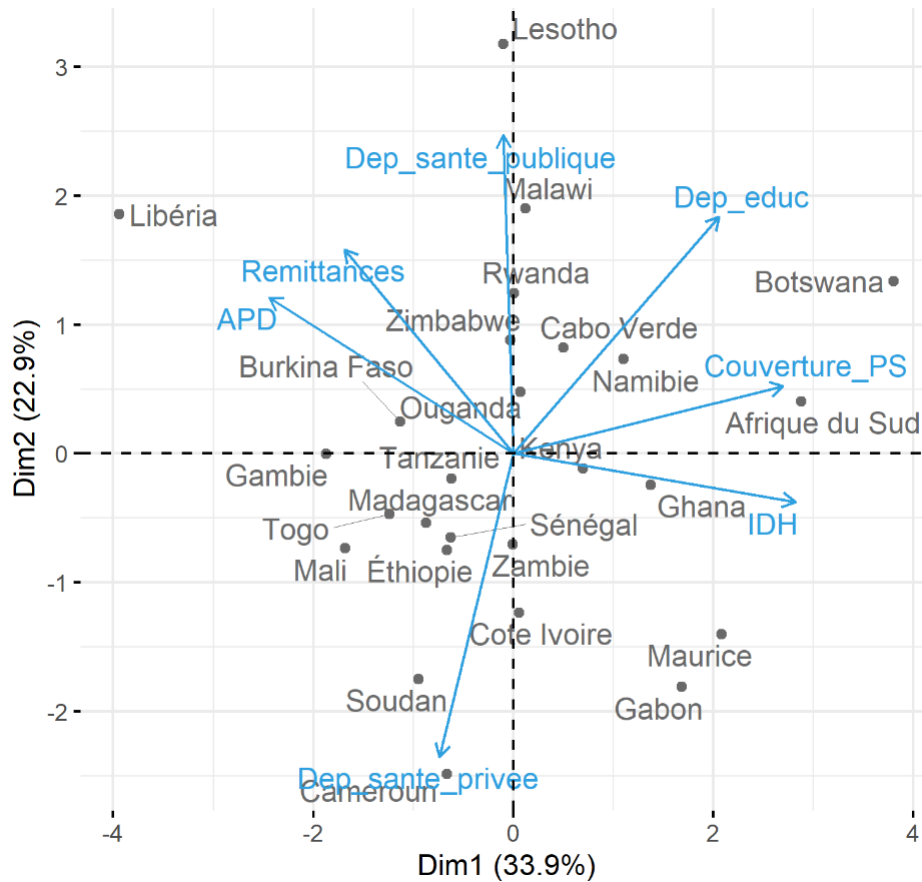
7. L'Indicateur de Développement Humain est disponible sur le site du United Nations Development Programme (Human Development Reports).

8. Les données sont issues de *l'Atlas of Social Protection Indicators of Resilience and Equity* (ASPIRE). Ces données représentent le pourcentage de la population qui bénéficie de la protection sociale et/ou de programmes sur le marché du travail.

9. La proximité spatiale de deux individus sur l'espace vectoriel peut être interprétée comme la ressemblance de deux régimes de protection sociale. La lecture des variables représentées sur le plan vectoriel peut se faire de manière isolée, c'est-à-dire comment la variable se positionne par rapport aux deux axes principaux, mais également relativement à la position des autres variables. Ainsi, la présence d'un angle aigu entre deux variables signifie une corrélation positive entre les deux variables, un angle obtus renverra à une corrélation négative et un angle droit signifie que les deux variables sont indépendantes.

privés et publics. Pour plus d'informations concernant la description des deux axes principaux, nous renvoyons le lecteur à l'annexe 1.F. La Figure 1.2 illustre la position des 26 pays par rapport aux deux axes principaux de l'ACP mais également relativement aux variables décrites en début de section.

FIGURE 1.2 – Analyse en composantes principales, les régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne



Note : Dans la Figure 1.2, nous croisons les variables mobilisées dans l'ACP avec les pays étudiés. Pour l'analyse des variables et la position des pays, nous renvoyons le lecteur à la note de bas de page n°9 et l'annexe 1.F.
Source : Auteur.

En nous appuyant sur les informations fournies par les deux axes principaux de l'ACP nous proposons une classification ascendante hiérarchique (CAH) autour de

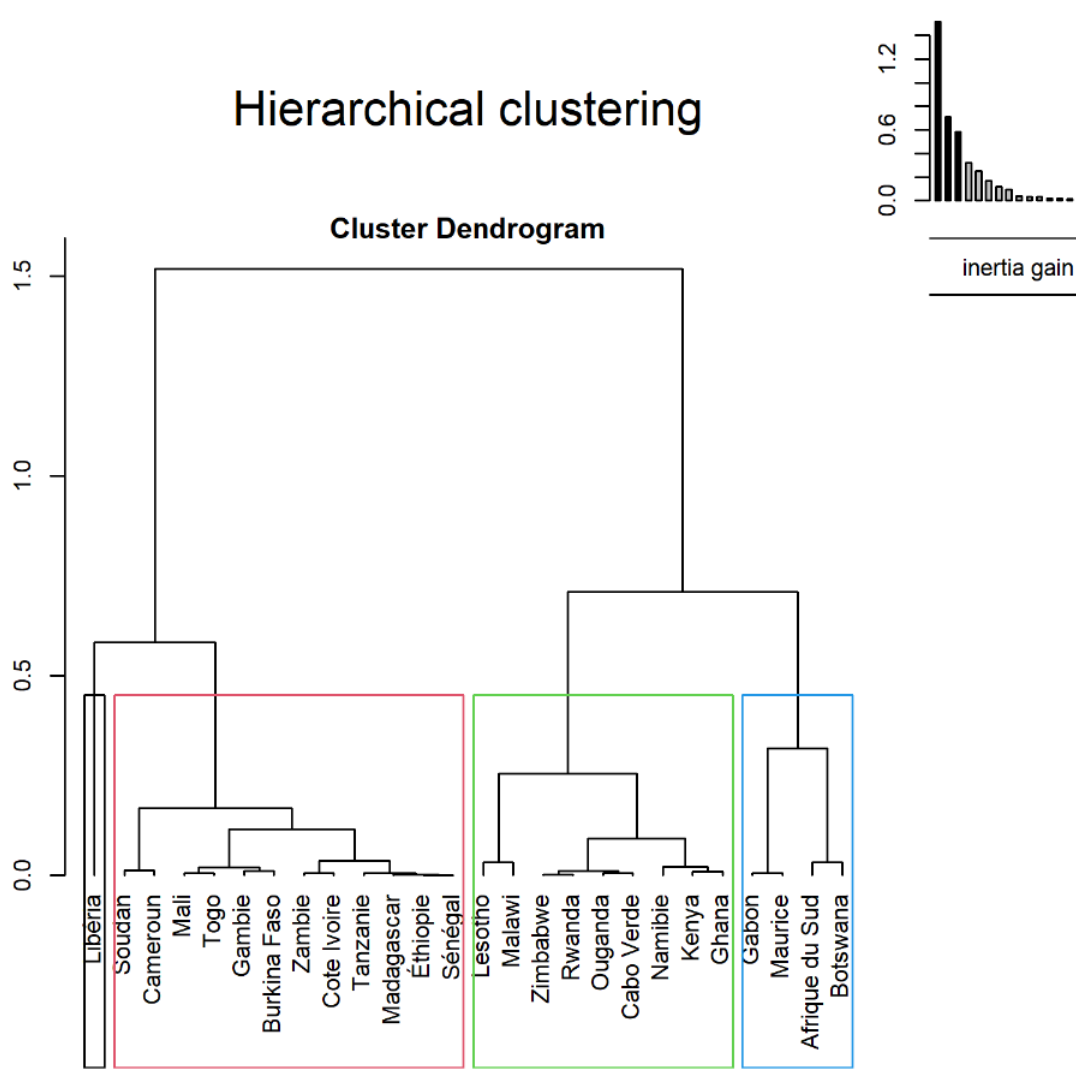
trois groupes de pays¹⁰. Nous utilisons cette approche afin de définir des groupes de régimes de protection sociale représentatifs de la diversité subsaharienne. Au vu de la classification obtenue (Voir Figure 1.3) nous proposons de repenser quelque peu les régimes de protection sociale caractérisés par Wood et Gough (Wood and Gough, 2006).

Notre classification identifie deux régimes se rapprochant des régimes déterminés par Wood et Gough, à savoir les *proto welfare states* et les régimes d'insécurité sociale. Cependant, notre classification met également en lumière une troisième catégorie : les régimes hybrides. Ces derniers sont caractérisés par la coexistence de mécanismes formels de protection sociale, permettant la couverture d'un ou plusieurs risques sociaux, et également de pratiques informelles proches de celles caractérisées dans les régimes de sécurité informelle. Cette nouvelle catégorie permettrait de tenir compte du développement récent de programmes de protection sociale dans certains pays d'ASS.

Nous identifions un premier groupe caractérisé par des pays avec des niveaux de vie élevés, une faible présence des acteurs internationaux et l'existence de mécanismes de protection sociale couvrant une part importante de la population : les *proto welfare states*. Ensuite, un deuxième groupe illustre les pays avec des niveaux de vie relativement plus faibles, ainsi que la coexistence de programmes nationaux de protection sociale pour une large part de la population avec des pratiques informelles : les régimes hybrides. Enfin, un dernier groupe rassemble les pays avec des niveaux de vie relativement faibles et une quasi-absence de protection sociale formelle : les régimes d'insécurité sociale.

10. Le choix du nombre de groupes pays retenu pour la CAH est justifié par la Figure (Inertie expliquée par rapport au nombre de groupes mobilisés dans la classification) en annexe 1.G.

FIGURE 1.3 – Classification ascendante hiérarchique



Note : La classification ascendante hiérarchique est réalisée avec les informations des deux principaux axes de l'ACP. Le choix du nombre de groupes a été arrêté en s'appuyant sur l'annexe 1.G.

Source : Auteur.

Le Tableau 1.1 permet d'avoir un premier aperçu des principales caractéristiques des trois méta-régimes de protection sociale.

TABLE 1.1 – Caractérisation des méta-régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne

	<i>Proto welfare state</i>	Régime hybride	Régime d'insécurité sociale
IDH	.70	.53	.47
Taux de couverture (% de la population couverte) (b)	62.69 %	34.04 %	9.18 %
Aide publique au développement (en % des dépenses du gouvernement central) (c)	3.37 %	39.57 %	46.89 %
Transferts privés (en % du PIB) (d)	0.56 %	5.8 %	4.1 %

Note : Les informations identifiées dans ce tableau sont les moyennes des différentes variables pour chaque méta-régime de protection sociale. Les sources du Tableau 1.1 : (a) Données disponibles sur le site du programme des Nations Unies pour le développement ; (b) The Atlas of Social Protection : Indicators of Resilience and Equity ; (c) Base de données de la Banque Mondiale ; (d) World Bank Migration and Remittances data.

Source : Auteur.

Afin d'analyser le rôle des interactions d'acteurs nationaux et internationaux dans la mise en place des trois régimes de protection sociale précédemment identifiés, nous proposons une étude de cas-pays illustratifs de la diversité des régimes de protection sociale subsahariens. Nous retenons ainsi l'Afrique du Sud pour illustrer les *proto welfare states* et le Rwanda pour les régimes hybrides. Le régime d'insécurité sociale concernant le plus grand nombre de pays, nous retenons deux pays pour l'illustrer, la Côte d'Ivoire et Madagascar. Le Tableau 1.2 nous permet de caractériser les pays sélectionnés au vu des variables mobilisées dans l'ACP.

TABLE 1.2 – Exemples illustratifs de la diversité actuelle des régimes de protection sociale.

	Madagascar	Côte d'Ivoire	Rwanda	Afrique du Sud
Régime de protection sociale	Régime d'insécurité sociale	Régime d'insécurité sociale	Régime hybride	<i>Proto welfare state</i>
WELFARE OUTCOMES				
Groupe de revenu (a)	Faible revenu	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	Faible revenu	Revenu intermédiaire, tranche supérieure
IDH (b)	0.51	0.47	0.50	0.68
Taux de couverture (% de la population couverte) (a)	5.70	32.86	31.40	79.85
Risque effectivement couvert (c)	Aucun	Aucun	Santé	Compleat*
WELFARE MIX				
Dépenses publiques de santé (en % du PIB) (d)	5.13	5.52	7.71	7.52
Dépenses publiques en éducation (en % du PIB) (d)	2.83	4.64	4.07	5.85
Dépenses privées de santé (d) (en % des dépenses courantes de santé)	37.98	69.50	21.26	44.76
Aide publique au développement (en % des dépenses du gouvernement central) (d)	56.75	29.91	72.58	1.03
Transferts privés (en % du PIB) (e)	3.80	0.74	2.70	0.25

Note : Les sources du Tableau 1.2 : (a) The Atlas of Social Protection : Indicators of Resilience and Equity ; (b) données disponibles sur le site du programme des Nations Unies pour le développement ; (c) les risques effectivement couverts concernent des risques qui sont pris en charge par un système de protection sociale national et ce pour au moins 50 % de la population ; (d) base de données de la Banque Mondiale ; (e) World Bank Migration and Remittances data. *Nous retenons les différentes branches identifiées par l'Organisation Internationale du Travail : les prestations à l'enfance et aux familles, la protection de la maternité, les aides aux chômeurs, les prestations en cas d'accident du travail et de maladies professionnelles, les prestations en cas de maladie, la protection de la santé, les prestations de vieillesse, les prestations d'invalidité et les prestations aux survivants.

Source : Auteur.

Dans la continuité de ce travail de classification, notre approche consiste à étudier le rôle et les rapports de force entre les différents acteurs de la matrice institutionnelle dans les processus malgache, ivoirien, rwandais et sud-africain. Parmi les acteurs clés, nous insisterons particulièrement sur trois types d'acteurs : les organisations internationales, et au sein des acteurs nationaux, la société civile et les élites politiques. Nous sommes conscients que d'autres acteurs pourraient être intégrés. Néanmoins, nous estimons, au vu de la littérature relative aux régimes de protection sociale en ASS, le rôle de ces trois acteurs comme central dans la compréhension des régimes de protection sociale. De nombreux travaux soulignent la place centrale des organisations internationales (Lautier, 2013 ; Merrien, 2013 ; Niño-Zarazúa et al., 2012 ;

Schmitt, 2020). De plus, Lavers et Hickey (2016) nous amènent à considérer avec attention le rôle des acteurs nationaux. Ainsi, nous retenons tout particulièrement l'intérêt d'étudier le rôle de la société civile et de l'élite politique. La société civile correspond à un ensemble disparate d'organisations plus ou moins instituées, englobant des acteurs aussi divers que des associations confessionnelles et communautaires, des ONG nationales, des organisations de défense citoyenne ou encore des organisations syndicales. Un tel ensemble, par ses actions ou ses revendications, contribue à influencer la fabrication des politiques publiques.

L'élite politique englobe l'ensemble des acteurs qui par leurs positions politiques et les pouvoirs associés sont au cœur de la construction des politiques publiques. Ces acteurs peuvent occuper une place importante dans un ministère ou une structure gouvernementale, être une figure de l'opposition, ou encore occuper des positions dans le secteur privé en lien avec le champ de la protection sociale. Dans ce chapitre la notion d'élite politique peut être rapprochée du concept de coalition au pouvoir que l'on retrouve dans les travaux des *political settlements* (Chemouni, 2018 ; Khan, 2010 ; Lavers and Hickey, 2016). Ainsi, les élites politiques sont analysées comme des acteurs ayant un accès privilégié aux pouvoirs politiques et à la fabrication des politiques publiques.

Nous proposons à présent d'explorer les différents régimes de protection sociale avec l'étude des pays sélectionnés ci-dessus.

1.4 Diversité des régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne : l'importance des interactions d'acteurs nationaux et internationaux

L'analyse comparée des trajectoires et régimes se concentre sur une double dimension. Elle vise tout d'abord à fournir des preuves empiriques du rôle des interactions d'acteurs nationaux et internationaux dans la construction des régimes de protection sociale en ASS. Enfin, elle permet une analyse comparative des différents régimes de protection sociale.

1.4.1 Le rapport de force national au cœur de la fabrication des régimes de protection sociale

La structure du pouvoir est particulièrement intéressante dans la compréhension des régimes nationaux de protection sociale. Il faut entendre, par ce terme, la répartition du pouvoir entre les organisations au sein du champ de la protection sociale. Le pouvoir d'une organisation ou d'un groupe peut être appréhendé comme la capacité d'un acteur à influencer une règle, une politique, un programme ou encore l'action des autres parties prenantes. Au sein de cette structure de pouvoir on retrouve de nombreux groupes d'acteurs plus ou moins institués. Il peut s'agir de groupements citoyens, de syndicats, d'associations, de groupes communautaires, de groupes d'élites ou encore d'entreprises privées (Lavers and Hickey, 2016 ; Wood and Gough, 2006).

La société civile : élément déclencheur de la mise en place des régimes de protection sociale

La société civile peut constituer l'un des déclencheurs de l'introduction des programmes de protection sociale. La capacité de structuration et de contestation de la société civile constitue un élément clé. L'exemple des pays industrialisés est particulièrement illustratif de l'importance du phénomène. Les mouvements de contestation des classes ouvrières face aux conséquences du capitalisme industriel ont favorisé l'introduction des systèmes de protection des travailleurs. En ce sens, la protection sociale est née de l'incapacité du marché à protéger et maintenir la force de travail (Murard, 2004 ; Théret, 1996). Nous ne souhaitons pas faire un parallèle entre le contexte actuel en ASS et l'émergence des régimes de protection sociale dans les pays industrialisés, mais simplement souligner l'existence d'un rapport de force inhérent à la mise en place des régimes de protection sociale.

Nous le verrons par la suite, la concentration et l'exercice du pouvoir dans certains pays n'offrent pas l'espace nécessaire à l'expression de revendications émanant de la société civile. Le caractère autoritaire de certains régimes politiques (Catusse et al., 2010 ; Galibert, 2009) ou l'existence de guerres civiles ou de conflits armés constituent des freins majeurs à l'influence de la société civile (Devereux, 2011 ; Hickey et al., 2018).

À l'inverse, l'émergence de nombreux programmes d'assistance sociale en Afrique du Sud peut s'expliquer par la mobilisation de la société civile. Jusqu'en 1994, seuls les travailleurs blancs bénéficiaient d'une telle protection. Les mouvements sociopolitiques qui ont accompagné la fin de l'*apartheid* ont constitué une force déterminante dans l'extension de la couverture des risques sociaux à l'ensemble de la population. L'arrivée au pouvoir de l'*African National Congress*, permise par la forte mobilisa-

tion des classes populaires noires, constitue l'un des déterminants du régime actuel de protection sociale sud-africain (Devereux, 2011). Les contestations de la société civile ont permis la mise en place de programmes d'assistance sociale pour les parts les plus vulnérables de la population. On peut par exemple citer la *Older Person's Grant* ou la *Child Support Grant* (Reysz, 2018). Le premier programme est une pension de vieillesse accordée sous condition de revenu, qui permet de couvrir plus de 3 millions de ménages (World Bank, 2018). Le deuxième est une pension accordée aux personnes de plus de 16 ans ayant pour responsabilité au moins une personne de moins de 18 ans. Encore aujourd'hui, la société civile joue un rôle important dans le champ de la protection sociale. Les revendications de la société civile ont permis une extension de la *Child Support Grant* aux enfants plus âgés, un abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, la simplification des démarches administratives dans l'accès aux programmes sociaux et enfin l'extension des aides sociales aux résidents permanents et aux réfugiés (Devereux, 2011).

À contrario, d'autres pays comme Madagascar s'illustrent par l'absence de la société civile dans le débat public de la protection sociale. Berrou et al., (2021) ont étudié la construction de la politique nationale de protection sociale malgache en analysant le groupe thématique de la protection sociale¹¹. Ce groupe est en charge de l'orientation de la politique nationale de protection sociale. À ce titre, il rassemble les principaux acteurs de la protection sociale à Madagascar. Parmi les 50 organisations qui participent effectivement à ce groupe de réflexion, seulement trois (deux syndicats et une organisation citoyenne) sont issues de la société civile. On peut expliquer cette

11. Le GTPS est un groupe de coordination qui rassemble les principales organisations en charge de la fabrication de la protection sociale malgache. Coordonné par le ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme et l'UNICEF, ce groupe rassemble plus de 80 organisations (organisations internationales, ministères et structures gouvernementales, syndicats, ONG, entreprises privées, etc.). Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur au chapitre 3 de cette thèse.

absence par la forte fragmentation de la société civile (Razafindrakoto et al., 2017). La Grande île est caractérisée par d'importantes segmentations entre les mondes urbains et ruraux et également par l'absence de corps intermédiaires susceptibles de porter les revendications de la société civile. L'absence de contestation émanant de groupes sociaux représentatifs des classes populaires permet le maintien d'un système profondément inégalitaire. Le rapport de force est de facto dominé par les élites et ne permet pas d'impulser de changements significatifs. L'absence de la société civile dans les rapports de force nationaux peut également être expliquée par les épisodes de répression qui ont accompagné l'émergence de contestations nationales émanant de la société civile (Galibert, 2009).

En Côte d'Ivoire la situation est assez proche de celle observée à Madagascar, la société civile est marginalisée dans la mise en place du régime de protection sociale. Le développement actuel de la politique de santé universelle peut davantage s'expliquer par des jeux de politique interne et/ou par un changement paradigmatique opéré à l'échelle internationale que par une construction du problème politique provenant de la société civile (Soriat and Koffi, 2018).

La société civile a également un rôle à jouer dans la construction même du régime de protection sociale. En effet, la capacité d'innovation institutionnelle de l'échelle communautaire peut s'avérer déterminante dans la mise en place d'un régime de protection sociale pérenne. Sur ce point, il est intéressant d'identifier l'origine du système actuel de Couverture Santé Universelle (CSU) rwandais. Au niveau local, à la suite du génocide de 1994, des initiatives communautaires ont permis la mise en place des mutuelles de santé afin de garantir l'accès aux soins pour une large part de la population. Cette construction à l'échelle des communautés a été reprise par le gouvernement national et des acteurs internationaux comme l'USAID, et constitue aujourd'hui l'un des systèmes de santé les plus efficaces dans un pays à faible revenu

(Musango et al., 2009). De plus, à partir de 1999 et la mise en place de projets pilotes par le gouvernement, la société civile a participé activement à l'enrôlement des bénéficiaires, à la création et à la gestion des mutuelles de santé (Chemouni, 2018). La capacité de l'échelle communautaire à proposer des solutions et règles adaptées aux problématiques locales peut s'avérer déterminante dans la fabrication de régimes de protection sociale adaptés aux besoins des populations locales (Devereux and Getu, 2013).

Dès lors, tant dans son pouvoir de contestation que dans sa capacité de construction, la communauté, ou dans une plus large dimension la société civile, joue un rôle particulièrement important dans la mise en place des régimes de protection sociale. Pour autant, d'autres acteurs peuvent influencer ce processus. En effet, la construction des régimes de protection sociale prend la forme d'une arène dans laquelle s'affrontent des acteurs aux intérêts multiples. Les rapports de force qui caractérisent ce développement constituent un élément central dans la compréhension des trajectoires nationales.

Les élites, moteur ou frein de la protection sociale ?

Dans le rapport de force intrinsèque à l'adoption d'une politique publique et plus particulièrement dans le cas de la protection sociale, les élites ont un rôle particulièrement important. Ce pouvoir est d'autant plus efficace que les contrepouvoirs sont faibles. Nous focalisons notre analyse sur les élites politiques, même si les élites économiques et religieuses ont également une influence significative.

La récupération politique des programmes de protection sociale par les élites est fréquente et régulièrement utilisée à des fins électorales. À l'échelle nationale, elle peut représenter un outil de communication important. En Côte d'Ivoire, la protection sociale est régulièrement utilisée dans les campagnes électorales. En 2015, lors de

l'élection présidentielle, la campagne d'Alassane Ouattara a été en partie structurée autour de la promesse de la mise en place d'un système de CSU (Soriat and Koffi, 2018). Près de cinq ans après son élection, le projet de CSU reste un mythe pour la population ivoirienne. En effet, le système ne bénéficie qu'à une infime partie de la population ivoirienne. L'introduction de la CSU en Côte d'Ivoire illustre également l'arrivée de nouveaux acteurs dans la fabrication des politiques de protection sociale, ainsi que la proximité des élites politiques et économiques. Le gouvernement a délégué une part importante de la mise en place de la CSU au groupe privé SNEDAI (Berrou et al., 2018). Ce groupe est en charge de l'enrôlement des bénéficiaires. La récupération par le secteur privé d'une partie de la fabrication des politiques publiques pose d'importants problèmes dans la gestion des conflits d'intérêts et dans l'efficacité des mécanismes développés. Pour preuve, le responsable de la SNEDAI, Adama Bictogo¹², est également un haut responsable politique proche du président Ouattara. Le contexte ivoirien illustre bien la dimension instrumentale que peuvent avoir les politiques de protection sociale.

En ASS, l'introduction des récents programmes de protection sociale a permis l'arrivée de nouvelles ressources émanant des organisations internationales. Dans les pays institutionnellement fragiles, la rente garantie par l'aide internationale en matière de protection sociale a conduit à une mise en concurrence des élites politiques. À Madagascar, une dizaine de ministères participent à la fabrication de la politique publique de protection sociale (Berrou et al., 2021). Ces structures sont mises en concurrence pour la fabrication de la politique publique de protection sociale. En Côte d'Ivoire la situation est analogue, de nombreux ministères interviennent dans

12. Adama Bictogo est un proche du président Alassane Ouattara. Il fut nommé à plusieurs reprises à des postes importants comme Ministre de l'Intégration ou responsable de la campagne électorale du président Ouattara dans la région de Agnéby. Il est par ailleurs inquiet dans plusieurs affaires avec la justice ivoirienne et française.

cette politique publique (Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, 2013). La multiplication des acteurs publics n'est pas sans conséquences, elle conduit à un morcellement de la politique publique et à une baisse de la capacité de la coalition au pouvoir à orienter la politique publique.

L'introduction des régimes de protection sociale, comme nous l'avons identifié précédemment, n'entraîne pas nécessairement une mise en concurrence des acteurs publics. Dans le cas du Rwanda, depuis 1994 et la fin du génocide, le parti au pouvoir, le Front Patriotique Rwandais, concentre tous les pouvoirs. Cette structuration du pouvoir a permis l'introduction de mesures pourtant contestées par la population. Le Ministre de la Santé a pu imposer à l'ensemble des responsables locaux des objectifs précis en matière d'enrôlement et de gestion des mutuelles de santé, mais également imposer à la population le caractère obligatoire et payant des mutuelles de santé (Ministère de la Santé, 2004). Dans cette perspective, la dimension autoritaire du pouvoir rwandais a permis la mise en place d'un des seuls régimes de santé efficaces dans un pays à faible revenu (Chemouni, 2018). Malgré les importants moyens déployés par les organisations internationales, le gouvernement et plus particulièrement le ministère de la Santé ont pu imposer leurs conditions, à savoir un système obligatoire et payant garantissant l'indépendance de la population rwandaise.

La protection sociale peut également être mobilisée pour répondre aux mouvements de contestation et de violence des classes populaires. La mise en place de programmes ambitieux en Afrique du Sud répond à cette logique. Afin de contenir la violence des classes populaires après des décennies d'oppression, les élites se sont empressées d'accorder des droits sociaux aux couches les plus vulnérables (personnes âgées, familles pauvres, handicapés, jeunes parents, etc.). En ce sens, la protection sociale est au cœur des rapports de force nationaux (Devereux, 2011).

À une échelle locale, les programmes de protection sociale ont également un lien

étroit avec les élites. En effet, les programmes d'assistance sociale s'appuient sur un ciblage par les communautés afin d'identifier les ménages pauvres. Dans le sud de Madagascar, le ciblage des populations pauvres par les élites locales pose d'importantes problématiques (Gondard-Delcroix et al., 2021). Comme le souligne Olivier de Sardan et al., (Olivier de Sardan, 2021 ; Olivier de Sardan et al., 2014), l'introduction de programmes de transferts monétaires peut contribuer aux renforcements du pouvoir des élites locales. Ainsi, la mise en place de programmes d'assistance sociale peut conduire au renforcement des logiques de domination, d'exclusion et de clientélisme.

Les élites constituent un acteur déterminant dans la construction et les trajectoires des régimes de protection sociale. Elles peuvent faciliter l'introduction des programmes ou au contraire ralentir voire annihiler la mise en place de tels processus. D'importantes dynamiques sont impulsées au niveau national. Cela se matérialise par des rapports de domination et/ou par des rapports de contestation entre les différents groupes engagés.

1.4.2 L'influence des organisations internationales : déterminant essentiel des régimes de protection sociale

Les processus de fabrication des politiques publiques dans les pays d'ASS sont caractérisés par la présence d'acteurs étrangers. L'analyse de la structuration du pouvoir interne doit tenir compte de cette particularité (Lavers and Hickey, 2016 ; Wood and Gough, 2006). L'influence des organisations internationales sur les processus politiques nationaux passe par de multiples canaux. Elle peut s'appuyer sur des mécanismes directs, comme le financement de programmes, ou bien passer par des canaux plus subtils, comme le financement d'ateliers de réflexion. Ces logiques sont particulièrement développées dans les pays sous régime d'aide. En effet, dans les états

faiblement institués, les garde-fous sont rares. De ce fait, les organisations internationales mais également les ONG internationales ont l'espace pour agir et influencer les trajectoires nationales.

Madagascar en est une bonne illustration. Depuis 2015 et la signature de la Stratégie Nationale de Protection Sociale, cette influence est particulièrement visible et passe par différents rouages (financement de programmes, formation de fonctionnaires, financement d'espaces de discussion, développement de projets par des ONG internationales, etc.). Le programme phare d'assistance sociale, le Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) en est la représentation parfaite. Ce dernier est entièrement financé par la Banque Mondiale et l'UNICEF. Il reprend les schémas classiques des programmes actuels de lutte contre la pauvreté en ciblant des ménages selon le revenu et la composition familiale (Gondard-Delcroix et al., 2020). De concert avec l'influence directe du financement de programmes, la collaboration des organisations internationales avec des structures publiques contribue à restructurer l'équilibre des pouvoirs nationaux. Si on poursuit l'exemple malgache, la gestion du TMDH par le Fonds d'Intervention pour le Développement¹³ a considérablement augmenté son pouvoir d'influence dans le champ national de la protection sociale. Par ce système de parrainage, les organisations internationales garantissent la légitimité de leurs interventions et la diffusion de leurs idées (Berrou et al., 2021).

Toutefois, ce constat ne peut être étendu à l'ensemble de l'ASS. Il est surtout vérifié dans les pays sous régime d'aide. La comparaison des modèles d'assistance sociale malgache et sud-africain permet à elle seule de mesurer la diversité des régimes subsahariens. En Afrique du Sud, contrairement à Madagascar, le développement des huit programmes phares d'assistance sociale s'est appuyé sur l'indépendance du gouverne-

13. Structure rattachée à la primature, le FID est en charge de la gestion des fonds d'aide émanant des organisations internationales (Banque Mondiale) mais également de l'exécution de certains programmes (Transferts Monétaires pour le Développement Humain).

ment par rapport aux organisations internationales (Devereux, 2011). On estime que les programmes d'assistance sociale développés par le gouvernement permettent de couvrir près de 80 % de la population (World Bank, 2018). Madagascar se situe aux antipodes. Le TMDH ne permet de couvrir que 30 000 ménages sur une période allant de 2016 à 2021. Selon Lavers et Hickey (2016), les partenaires techniques et financiers reconnaissent eux-mêmes que les réformes, pour impulser un véritable changement, doivent être « appropriées » par les gouvernements nationaux.

L'influence des organisations internationales ne peut cependant être considérée comme l'unique facteur de blocage de la mise en place de régimes de protection sociale pérennes. Sur ce point, l'exemple du Rwanda est particulièrement éclairant. Nous l'avons vu, le poids de l'aide internationale dans la mise en place de la protection sociale est important. Néanmoins, le gouvernement central a su garder les commandes et développer un système adapté aux problématiques locales. En effet, lors de la mise en place des mutuelles de santé, plusieurs organisations (ONG internationales et organisations internationales) souhaitaient mettre en place un système de santé gratuit (Chemouni, 2018). Afin de garantir l'indépendance et la pérennité du système de santé, le gouvernement s'est opposé à ces programmes. Aujourd'hui, malgré la réduction des moyens alloués par les organisations internationales, le système de santé est toujours fonctionnel. En ce sens, la construction de la CSU au Rwanda illustre parfaitement l'importance de l'équilibre des pouvoirs entre organisations internationales et nationales mais également de la problématisation locale des politiques publiques de protection sociale.

En Côte d'Ivoire, la mise en place de la CSU, outre les jeux politiques internes que nous avons évoqués précédemment, doit être étudiée comme le résultat de l'émergence d'un nouveau paradigme opéré à l'échelle des organisations internationales. Ce changement de cap en faveur de la mise en place des services de santé universels et gratuits

(Nauleau et al., 2013 ; Robert et al., 2017) a été largement soutenu par l'Organisation Mondiale de la Santé, la Banque Mondiale et le Fonds Mondial (Bissouma-Ledjou et al., 2015). Les appuis des organisations internationales, via l'allocation d'importants moyens mais également par un accompagnement des organisations publiques, témoignent du poids des organisations internationales dans la fabrication de la CSU ivoirienne. Il est par ailleurs déconcertant de constater la similarité des agendas politiques nationaux dans les pays sous régime d'aide. À Madagascar, la mise en place récente de la CSU suit les mêmes schémas de construction que ceux identifiés en Côte d'Ivoire. Dans cette perspective, la fabrication exogène du problème politique aboutit à la mise en place de ce que Soriat et Koffi (2018) qualifient de politique sans problème.

Les organisations internationales ont une influence variable selon les contextes subsahariens. La réception des idées, ressources et plus globalement de l'influence internationale dépend de la structure nationale du pouvoir et du cadre institutionnel qui les contient. L'interaction des deux ensembles, propre à chaque pays, permet d'expliquer la forte hétérogénéité des régimes de protection sociale en ASS. Compte tenu des exemples que nous venons d'exposer, il semble que l'influence des organisations internationales est problématique dans les pays caractérisés par des institutions morcelées et non fonctionnelles. En effet, dans ce contexte les interventions externes aboutissent généralement à l'introduction de programmes voyageurs inadaptés aux problématiques et moyens locaux. À contrario, dans les contextes caractérisés par une certaine stabilité et concentration du pouvoir, il existe des garde-fous permettant d'orienter et diriger l'aide internationale (Hickey et al., 2018). Dans cette configuration, les organisations internationales peuvent jouer un rôle déterminant dans la mise en place et le financement des régimes de protection sociale.

1.5 Conclusion

Le tournant des années 2000 a eu d'importantes répercussions dans le domaine de la protection sociale. En ce sens, partant de la constitution d'une typologie des régimes de protection sociale, ce chapitre permet de souligner le rôle déterminant des interactions d'acteurs nationaux et internationaux dans la mise en place des régimes de protection sociale. La combinaison de l'analyse en classification multidimensionnelle et de l'analyse qualitative de cas pays permet d'apporter des éléments explicatifs quant à la fabrique des différents régimes de protection sociale.

Il apparaît que les *proto welfare states* sont caractérisés par la présence d'organisations nationales fortes à même d'orienter et de diriger la fabrication des politiques publiques. En parallèle, le rôle des organisations internationales est marginal. L'exemple sud-africain illustre parfaitement ces conditions. La fin de l'*apartheid* et l'arrivée au pouvoir de l'*African National Congress*, porté par une large base sociale, ont permis la mise en place d'un régime de protection sociale solide et pérenne. Ce régime de protection sociale découle d'une construction nationale du problème politique, qui vise à réparer les conséquences de l'*apartheid*. À l'inverse, les régimes d'insécurité sociale sont marqués par une grande diversité de parties prenantes parmi lesquelles on identifie des organisations nationales morcelées et contestées ainsi que des organisations internationales au cœur des politiques publiques. Ces régimes sont caractérisés par l'absence de problématisation nationale et citoyenne. Dans les cas ivoirien et malgache, le déséquilibre entre des organisations nationales morcelées et de puissants acteurs internationaux ne permet pas une construction nationale du problème politique. De fait, malgré les promesses électorales et les nombreux projets pilotes, la grande majorité des Ivoiriens et Malgaches ne bénéficie d'aucune forme de protection sociale formelle. Enfin, on identifie un troisième type, les régimes hybrides.

Ces derniers sont caractérisés par un équilibre des pouvoirs entre organisations nationales et internationales, et témoignent du développement récent de programmes de protection sociale dans des pays à faible revenu. Dans ces pays, l'agrégation de mécanismes formels et informels, contrairement aux régimes d'insécurité sociale, permet une certaine sécurisation des conditions de vie. Le Rwanda reflète parfaitement cette situation. L'équilibre des pouvoirs entre acteurs nationaux et internationaux a permis la mise en place d'un des régimes de santé les plus efficaces dans un pays à faible revenu (Chemouni, 2018). L'idée structurante de cette politique, qui découle d'une construction nationale, vise à garantir l'indépendance du Rwanda face aux organisations internationales mais également de la population vis-à-vis du gouvernement.

L'étude des régimes de protection sociale en ASS souligne une problématique centrale : celle des régimes d'insécurité sociale. La multiplication des risques climatiques, économiques, mais également sanitaires ne fait que souligner le besoin de développer des mécanismes adaptés aux différents contextes. Malgré les importants moyens déployés par les organisations internationales, l'introduction de transferts monétaires dans la quasi-totalité des régimes d'insécurité sociale ne parvient pas à atteindre un tel objectif (Beegle et al., 2018 ; Niño-Zarazúa et al., 2012).

Dans ces conditions, il paraît important de repenser des systèmes adaptés aux problématiques et moyens locaux (Devereux and Getu, 2013). Une telle approche implique une construction endogène du problème politique et une remise en question des programmes actuellement développés dans les régimes d'insécurité sociale. Par ailleurs, compte tenu des différents exemples exposés dans ce chapitre, il semble que contrairement à ce qui est régulièrement avancé, les problématiques en matière de protection sociale ne soient pas nécessairement liées aux niveaux de richesse des pays. La volonté de la coalition au pouvoir, la capacité de contestation de la société civile ou encore l'équilibre des pouvoirs entre les différentes parties prenantes constituent

autant de déterminants essentiels à la fabrication d'un régime de protection sociale pérenne.

Bibliographie

- Barrientos, A. and Hulme, D. (2009). Social protection for the poor and poorest in developing countries : reflections on a quiet revolution. *Oxford Development Studies*, 37(4) :439–456. 50, 51
- Beegle, K., Coudouel, A., and Monsalve, E. (2018). *Realizing the full potential of social safety nets in Africa*. World Bank. 50, 78
- Berrou, J.-P., Darbon, D., Bekelynck, A., Bouquet, C., Clément, M., Combarrous, F., and Rougier, É. (2018). Le réveil des classes moyennes ivoiriennes ? Identification, caractérisation et implications pour les politiques publiques. *Papiers de recherche AFD*, 71 :100. 71
- Berrou, J.-P., Piveteau, A., Deguilhem, T., Delpy, L., and Gondard-Delcroix, C. (2021). Who drives if no-one governs ? Technical report, Protect and FAPPA, Bordeaux. 68, 71, 74
- Bissouma-Ledjou, T., Yokouidé, A., Gnamon, J., and Musango, L. (2015). Suivi des progrès vers la Couverture sanitaire universelle en Côte d’Ivoire : Analyse situationnelle de base. Technical report, OMS. 76
- Catusse, M., Destremau, B., and Verdier, E. (2010). *L’État face aux débordements du social au Maghreb. Formation, travail et protection sociale*. Karthala edition. 67
- Chemouni, B. (2018). The political path to universal health coverage : Power, ideas and community-based health insurance in Rwanda. *World Development*, 106 :87–98. 51, 65, 70, 72, 75, 78
- Clément, M. (2017). Social protection. In Combarrous, F. and Rougier, É., editors, *The diversity of emerging capitalisms in developing countries*, pages 185–212. Palgrave Macmillan, Basingstoke. 52

- Devereux, S. (2011). Social protection in South Africa : Exceptional or exceptionalism? *Canadian Journal of Development Studies*, 32(4) :414–425. 51, 67, 68, 72, 75
- Devereux, S. and Getu, M. (2013). *Informal and formal social protection systems in sub-Saharan Africa*. Fountain Publishers, Kampala. 70, 78
- Devereux, S. and Sabates-Wheeler, R. (2004). Transformative social protection. 51
- Esping-Andersen, G. (1990). *The three worlds of welfare capitalism*. Princeton University Press, Princeton. 53
- Galibert, D. (2009). Mobilisation populaire et répression à Madagascar. *Politique africaine*, 113(1) :139. 67, 69
- Gondard-Delcroix, C., Lallau, B., Andrianaivo, C., Delpy, L., Rasolofo, P., Lallau, B., Andrianaivo, C., and Deguilhem, T. (2021). Comprendre les systèmes locaux de protection sociale. Éléments d’analyse dans trois Fokontany du Grand Sud Malgache. 73
- Gondard-Delcroix, C., Lallau, B., Deguilhem, T., Archambaud, L., Delpy, L., Droy, I., Berrou, J.-p., and Piveteau, A. (2020). Mapping social networks and community strategies for social resilience in the south of Madagascar. Technical report, World Bank. 74
- Gouvernement de la République de Côte d’Ivoire (2013). Stratégie nationale de protection sociale. Technical report, Gouvernement de la République de Côte d’Ivoire. 72
- Hickey, S. and Bukenya, B. (2016). The politics of promoting social cash transfers in Uganda. 51
- Hickey, S., Lavers, T., Niño-Zarazúa, M., and Seekings, J. (2018). The negotiated politics of social protection in sub-Saharan Africa. 67, 76
- Holzmann, R., Sherburne-Benz, L., and Tesliuc, E. (2003). Gestion du risque so-

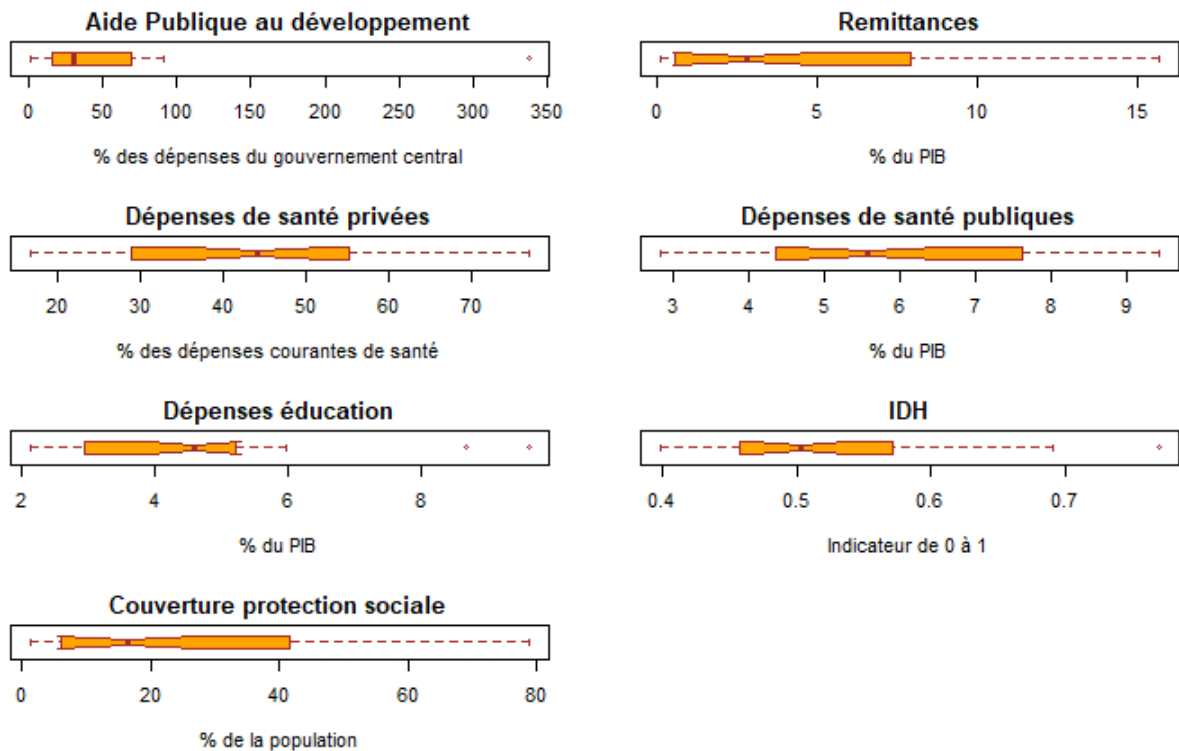
- cial : la Banque Mondiale et la protection sociale dans un monde en voie de mondialisation. *Revue Tiers Monde*, 175(3) :501. 50
- Jacob, T. and Pedersen, R. H. (2018). Social protection in an electorally competitive environment (1) : The politics of productive social safety nets (PSSN) in Tanzania. 51
- Khan, M. (2010). Political settlements and the governance of growth-enhancing institutions. 55, 65
- Lautier, B. (2012). La diversité des systèmes de protection sociale en Amérique latine. *Revue de la régulation*, page 33. 52, 54
- Lautier, B. (2013). Universalisation de la protection sociale et protection des plus vulnérables. *Revue Tiers Monde*, 214(2) :187. 50, 64
- Lavers, T. (2016). Understanding elite commitment to social protection Rwanda's Vision 2020 Umurenge Programme. 51
- Lavers, T. and Hickey, S. (2016). Conceptualising the politics of social protection expansion in low income countries : The intersection of transnational ideas and domestic politics. *International Journal of Social Welfare*, 25(4) :388–398. 51, 53, 56, 65, 66, 73, 75
- Merrien, F.-X. (2013). La protection sociale comme politique de développement : un nouveau programme d'action international. *Revue internationale de politique de développement*, 4(2) :68–88. 50, 64
- Ministere de la Santé (2004). Politique de développement des mutuelles de santé au Rwanda. Technical report, Ministère de la Santé. 72
- Murard, N. (2004). *La protection sociale*. Repères. La Découverte, repères edition. 67
- Musango, L., Doetinchem, O., and Carrin, G. (2009). De la mutualisation du risque maladie à l'assurance maladie universelle : Expérience du Rwanda. Technical

- report, OMS. 70
- Nauleau, M., Destremau, B., and Lautier, B. (2013). La santé globale, nouveau laboratoire de l'aide internationale? *Revue Tiers Monde*. 76
- Niño-Zarazúa, M., Barrientos, A., Hickey, S., and Hulme, D. (2012). Social protection in sub-Saharan Africa : Getting the politics right. *World Development*, 40(1) :163–176. 64, 78
- Olivier de Sardan, J.-P. (2021). Étude de cas. Le long voyage des transferts monétaires. In *La revanche des contextes. Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*, pages 79–108. Karthala. 73
- Olivier de Sardan, J.-P., Hamani, O., Issaley, N., Issa, Y., Adamou, H., and Oumarou, I. (2014). Les transferts monétaires au Niger : Le grand malentendu. *Revue Tiers Monde*, pages 1–26. 73
- Pruce, K. and Hickey, S. (2017). The politics of promoting social protection in Zambia. 51
- Razafindrakoto, M., Roubaud, F., and Wachsberger, J.-M. (2017). *L'énigme et le paradoxe*. IRD Éditions. 69
- Reysz, J. (2018). Le développement de la sécurité sociale sud-africaine : origines, avancées et insuffisances. *Revue française des affaires sociales*, 1(1) :13. 68
- Robert, E., Lemoine, A., and Ridde, V. (2017). Que cache le consensus des acteurs de la santé mondiale au sujet de la couverture sanitaire universelle? Une analyse fondée sur l'approche par les droits. *Canadian Journal of Development Studies*, 38(2) :199–215. 76
- Schmitt, C. (2020). *From colonialism to international aid*. Global Dynamics of Social Policy. Springer International Publishing, Cham. 65
- Soriat, C. and Koffi, A. (2018). Etude de cas : Côte d'Ivoire. Technical report, AFD. 51, 69, 71, 76

- Théret, B. (1996). Les structures élémentaires de la protection sociale. *Revue Française des Affaires Sociales*, 4 :165–188. 67
- Wood, G. and Gough, I. (2006). A comparative welfare regime approach to global social policy. *World Development*, 34(10) :1696–1712. 51, 52, 53, 54, 57, 58, 59, 61, 66, 73
- World Bank (2000). World development report 2000/2001 : Attacking poverty. Technical report, World Bank, New York. 50
- World Bank (2018). *The state of social safety nets 2018*. World Bank, Washington, DC. 68, 75

Appendix

Annexe 1.A Description des variables de l'analyse en composantes principales



Note : Concernant l'Aide Publique au Développement (APD), la variable est construite comme la moyenne de l'APD entre 2008 et 2018. Pour les remittances nous disposons des données de 2019. Les flux considérés sont les flux entrants. Ces flux sont rapportés sur le PIB de 2019. Pour les dépenses de santé privées, nous utilisons la moyenne de 2007 à 2017. Concernant les dépenses publiques (en santé et en éducation), nous prenons la moyenne des données disponibles sur la période allant de 2008 à 2018. De la même manière, pour l'IDH, nous utilisons la moyenne de la période 2008–2018. Enfin, concernant le taux de couverture de la protection sociale, nous mobilisons la moyenne de la période 2006–2016. Le lissage des données sur plusieurs années a plusieurs avantages. Il permet de corriger certaines valeurs extrêmes liées à des événements particuliers (exemple de l'APD après une catastrophe naturelle). Mais cette stratégie permet surtout de dépasser l'absence de certaines données.

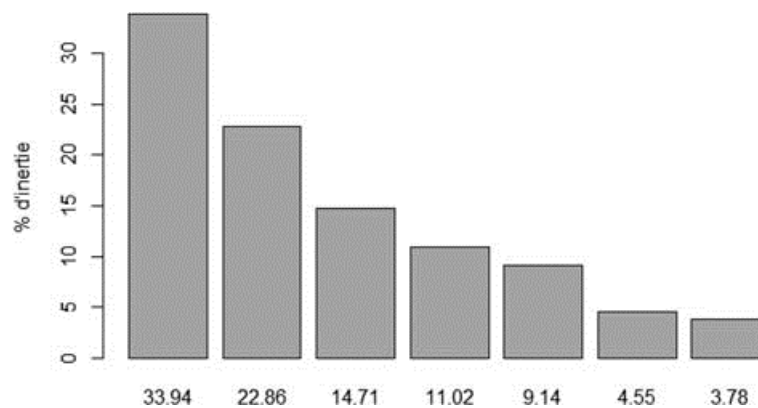
Source : Auteur.

Annexe 1.B Liste des 26 pays étudiés dans l'analyse en composantes principales

Afrique du Sud	Malawi
Botswana	Mali
Burkina Faso	Maurice
Cap-Vert	Namibie
Cameroun	Ouganda
Cote Ivoire	Rwanda
Gabon	Soudan
Gambie	Sénégal
Ghana	Tanzanie
Kenya	Togo
Lesotho	Zambie
Libéria	Zimbabwe
Madagascar	Éthiopie

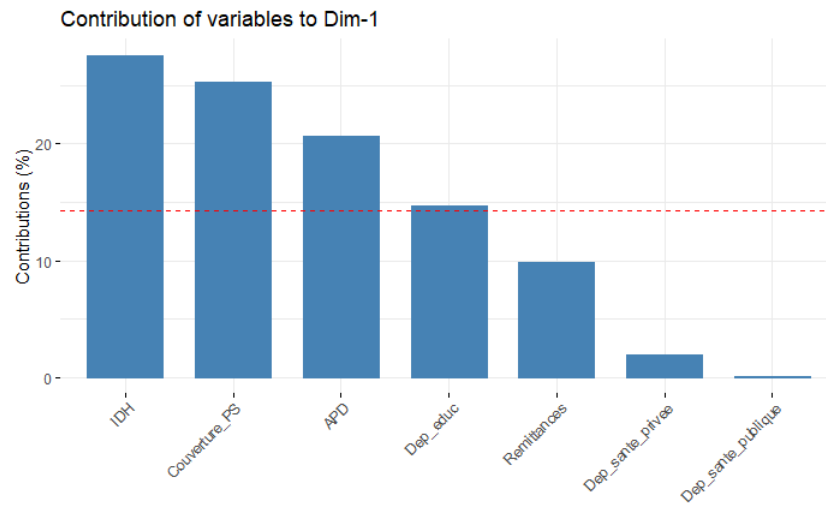
Source : Auteur

Annexe 1.C Inertie des principaux axes



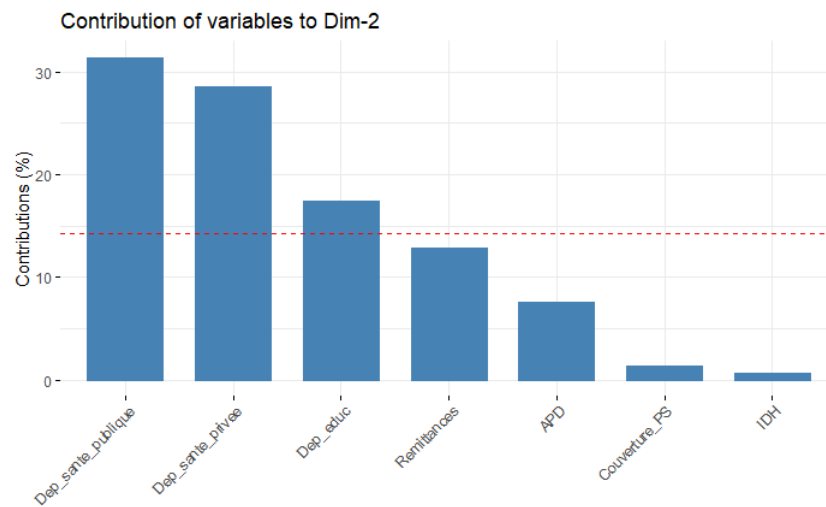
Source : Auteur

Annexe 1.D Contribution des variables à l'axe 1



Source : Auteur

Annexe 1.E Contribution des variables à l'axe 2



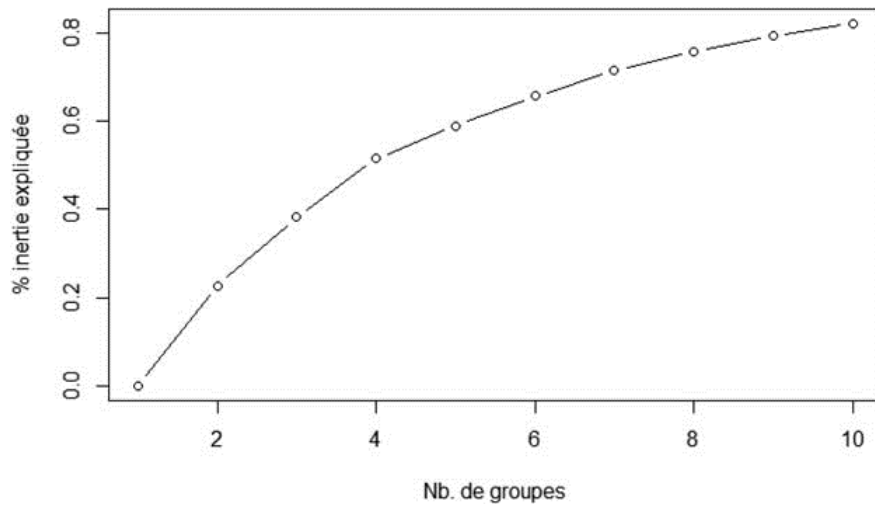
Source : Auteur

Annexe 1.F Analyse en composante principale

Les informations obtenues par le croisement des différentes variables quantitatives sont synthétisées par les axes factoriels. Nous retenons les deux premiers axes qui permettent à eux seuls de capter près de 56.8 % de l'inertie totale présente dans les données (Voir annexe 1.C). Sur la base de ces deux axes nous construisons des groupes pays à partir d'une classification ascendante hiérarchique (Voir Figure 1.3). Avant de décrire les différents groupes, il est important de caractériser les deux axes utilisés dans la classification (Voir Figure 1.2). La première dimension (Voir annexe 1.D) représentée par l'axe horizontal de l'espace vectoriel oppose les pays selon leurs niveaux de vie (IDH) et selon le taux de couverture des régimes de protection sociale. On retrouve à la droite du graphique des pays comme l'Afrique du Sud, le Botswana ou l'île Maurice, caractérisés par un IDH élevé et sur la gauche, des pays avec des niveaux de vie relativement plus faibles comme Madagascar, le Burkina Faso ou le Mali. En observant la Figure 1.2, on constate que l'aide publique au développement est négativement corrélée avec l'IDH. Les pays caractérisés par un faible IDH sont également marqués par une présence importante des organisations internationales. Si on s'intéresse au deuxième axe vectoriel, l'axe vertical (Voir annexe 1.E), on constate une opposition entre dépenses de santé privées et publiques. On peut interpréter cette opposition comme le reflet de l'importance respective des acteurs privés et publics dans les régimes nationaux de protection sociale. Cette dimension oppose des pays comme la Côte d'Ivoire, le Cameroun, l'île Maurice caractérisés par l'importance du secteur privé dans le fonctionnement de la protection sociale avec des pays où le rôle des pouvoirs publics est plus

prégnant. On peut par exemple citer le Rwanda, le Botswana, ou encore le Malawi.

Annexe 1.G Inertie expliquée par rapport au nombre de groupes mobilisés dans la classification



Source : Auteur

Chapitre 2

Apport de l'analyse des réseaux sociaux à
l'étude des arènes de protection sociale en
Afrique subsaharienne

2.1 Introduction

Dans cette thèse, nous étudions les différentes arènes de construction de la protection sociale dans les pays d’Afrique subsaharienne (ASS). Nous soutenons qu’il existe plusieurs strates dans lesquelles les interactions multi-acteurs contribuent à la formation, à l’orientation et à la modification des régimes de protection sociale. Ces parties prenantes se positionnent à différents niveaux, à l’échelle internationale, au niveau national et au niveau local. Dans ces trois niveaux, comme nous l’avons souligné dans l’introduction générale, les actions et orientations émanent des interactions répétées entre les acteurs impliqués. Pour cette raison, à la suite de Gondard et al., (2021) nous qualifions les strates de construction de la protection sociale par le terme d’arène. Le concept d’arène de protection sociale est inspiré du travail d’Olivier de Sardan (1993). Ce dernier définit l’arène comme des espaces « où des groupes stratégiques hétérogènes s’affrontent, mus par des intérêts (matériels ou symboliques) plus ou moins compatibles » (Olivier de Sardan 1993 : 3).

À l’échelle internationale, les décisions naissent de compromis complexes entre des organisations internationales. Dans le champ de la protection sociale, on peut schématiser ce compromis évolutif en distinguant l’approche portée par la Banque Mondiale, qui vise à éradiquer la pauvreté par des interventions concentrées sur la gestion des risques, et celle de l’Organisation Internationale du Travail, qui prône une vision qui s’appuie sur les droits sociaux (Holzmann et al., 2003 ; Merrien, 2013).

Au niveau national, la mise en place des politiques publiques de protection sociale en ASS est également marquée par d’intenses négociations entre les acteurs impliqués. Dans les régimes d’insécurité sociale¹ (Delpy, 2021 ; Wood and Gough, 2006), caracté-

1. Les régimes d’insécurité sociale selon les typologies de Wood et Gough (2006) et de Delpy (2021) sont caractérisés par la prévalence des risques sociaux et l’absence quasi-généralisée de mécanismes de protection sociale formels. L’inadaptabilité entre l’offre et la demande de protection sociale place

risés par la quasi-absence de mécanismes publics de protection sociale, les négociations se structurent principalement autour des débats engagés à l'échelle internationale. La segmentation des instances de gouvernance ne permet pas d'établir un agenda national précis. Dès lors, les acteurs engagés sont nombreux et divers. Ces derniers peuvent être des acteurs nationaux, comme les organisations nationales publiques, et les organisations de la société civile, mais également internationaux, avec des organisations internationales de l'aide ou encore des organisations non gouvernementales (ONG) internationales (Delpy, 2021).

Enfin, à l'échelle locale, les individus et les ménages mènent des actions pour la gestion des chocs individuels et collectifs. Ces pratiques sont multiples, il peut s'agir de pratiques individuelles, de relations d'entraide ou encore de collectifs permettant le partage d'un ou plusieurs risques. Au cœur de ces pratiques, les relations sociales sont centrales. En l'absence de protection sociale formelle, les soutiens sociaux et les réseaux d'entraide constituent des mécanismes de protection déterminants (Devereux and Getu, 2013 ; Stavropoulou et al., 2017).

Les trois niveaux que nous venons d'exposer ont en réalité des frontières poreuses. Comme nous l'avons expliqué, les processus de négociation présents dans l'arène internationale influencent les arènes nationales. De telles interactions sont aussi visibles entre les niveaux nationaux et locaux. Dans cette perspective, nous soutenons dans cette thèse que pour comprendre pleinement la formation mais également l'état actuel de la protection sociale dans les pays d'ASS, il est déterminant de tenir compte de ces différents niveaux et de leurs interactions². Pour répondre à cette exigence, nous mobilisons une approche méthodologique à même d'étudier l'importance des relations

une majorité de la population dans des dynamiques de vulnérabilité.

2. Pour plus de détails concernant les différents niveaux/arènes des régimes de protection sociale, nous renvoyons le lecteur à l'introduction générale de la thèse. Voir notamment la Figure 2 de l'introduction générale de la thèse.

multi-acteurs dans les différentes arènes de protection sociale étudiées : l'analyse des réseaux sociaux (ARS).

Dans ce chapitre méthodologique, nous interrogeons à différents niveaux la pertinence de l'ARS dans la compréhension des arènes de protection sociale. Nous souhaitons ainsi explorer les apports méthodologiques, analytiques et conceptuels de l'ARS dans l'étude des politiques publiques, des réseaux d'organisations locales ou encore des réseaux d'entraide.

Ce chapitre nous permet d'identifier plusieurs résultats importants pour la suite de cette thèse. Premièrement, l'ARS permet d'envisager pleinement la complexité de la fabrique des politiques de protection sociale dans les régimes d'insécurité sociale. Deuxièmement, l'approche par l'ARS offre une compréhension précise des réseaux et relations d'entraide.

Nous proposons une structure en deux parties. Dans un premier temps, nous identifions les deux principales approches de l'ARS (les réseaux égocentrés et les réseaux complets), à travers la présentation de deux ensembles : les réseaux politiques et les réseaux d'entraide. Puis, nous illustrons ces deux approches par six études de cas ayant mobilisé l'ARS dans l'étude des arènes de protection sociale. Cette présentation nous permet d'illustrer la diversité et la richesse des possibilités offertes par l'ARS dans la compréhension des protections sociales.

2.2 L'analyse des réseaux sociaux pour comprendre les arènes de protection sociale

Traditionnellement, l'ARS se structure en deux grandes familles : les réseaux complets et les réseaux égocentrés. Ces deux courants ont donné lieu à une grande diversité

de travaux, dans des disciplines comme l’anthropologie, la sociologie, la science politique, l’économie, la psychologie ou encore la criminologie. Afin d’introduire les deux derniers chapitres de cette thèse, nous présentons les méthodes de l’ARS sous deux angles spécifiques. Nous proposons dans un premier temps de présenter un premier courant qui permet de comprendre la fabrication des politiques publiques à travers les réseaux inter-organisationnels (les réseaux complets). Puis, dans un deuxième temps, nous présentons un deuxième courant qui vise à comprendre les relations et réseaux d’entraide (les réseaux égocentrés). Ce chapitre mobilise un ensemble de concepts et de vocabulaires propres à l’ARS. Dans cette perspective, afin de faciliter la lecture de tous nous proposons dans l’annexe 2.A un glossaire de l’ARS.

2.2.1 Analyser les réseaux politiques de protection sociale

L’analyse des réseaux complets, ou analyse sociométrique, étudie les relations et structures relationnelles au sein d’entités sociales plus ou moins définies (Eloire et al., 2011). Cette approche comporte plusieurs implications sur le plan méthodologique. Premièrement, il est impératif de connaître les frontières du réseau, c’est-à-dire l’ensemble des acteurs à enquêter dans le groupe social étudié. Deuxièmement, la collecte des données doit être complète. Autrement dit, l’ensemble des acteurs identifiés dans les frontières du réseau doivent être interrogés. En respectant cette double condition, il est alors possible d’analyser le réseau complet d’une population. Ces groupes peuvent prendre des formes relativement diverses, il peut s’agir d’analyser les relations de conseil au sein d’un cabinet d’avocat (Lazega, 1992), de comprendre l’arrivée au pouvoir des Médicis dans l’état de Florence (Padgett and Ansell, 1993), ou encore d’analyser la fabrication d’une politique en étudiant les réseaux politiques inter-organisationnels (Ingold and Varone, 2012).

Historiquement développées au nord, les analyses en matière de *policy network* ont permis d'analyser la complexification du processus de fabrication des politiques publiques (Knoke and Pappi, Franz Urban Broadbent, 1996 ; Marsh and Rhodes, 1992 ; Thatcher, 1998). On peut par exemple citer les travaux de Marsh et Rhodes (1992) sur le gouvernement britannique. Ces derniers étudient le rôle des réseaux d'acteurs dans l'orientation politique de différents secteurs comme le nucléaire, l'agriculture ou encore les technologies d'informations.

Plus récemment, des travaux ont complété le cadre analytique des *policy networks* en proposant d'intégrer une dimension cognitive dans la compréhension des réseaux d'acteurs. Selon Sabatier, « le processus de fabrication d'une politique se produit en premier lieu parmi les spécialistes (du domaine de cette politique) qui cherchent régulièrement à influencer la décision en la matière à l'intérieur d'un sous-système de politique publique particulier. Son principe de base est que des acteurs sont regroupés en une ou plusieurs coalitions de cause, dont les membres partagent un ensemble de croyances normatives et de perceptions du monde, et qu'ils agissent de concert afin de traduire leurs croyances en une politique publique. » (Sabatier 2014 : 49). Le travail d'Ingold et Varone sur la politique climatique suisse adopte cette approche en complétant l'analyse des *policy networks* par les coalitions de cause (Ingold, 2010 ; Ingold and Varone, 2012). Ces travaux ont notamment permis d'étudier l'influence des relations et structures relationnelles dans l'adoption de la loi sur le CO₂ en 2010. La fabrication des politiques publiques est ainsi influencée par les jeux d'interactions et de pouvoirs entre les parties prenantes. Ces acteurs peuvent influencer le processus politique par leurs actions et leurs relations. En ce sens, les groupes d'acteurs qui partagent un même référentiel politique constituent une véritable force dans l'orientation des politiques publiques.

En observant les processus politiques caractéristiques des pays en développement

(PED), on identifie aisément les nombreuses fragmentations (formelle/informelle, publique/privée, nationale/internationale) et la multiplicité des parties prenantes qui structurent l'action publique (Darbon, 2018 ; Lavigne Delville, 2017). Cette double composante justifie alors pleinement l'utilisation de l'ARS dans la compréhension des politiques publiques. En plaçant au cœur de l'analyse les rapports de force et les interactions multi-acteurs, l'ARS est parfaitement adaptée à l'étude des politiques publiques en ASS (Marks and Stys, 2019).

Dans cette perspective, les travaux menés autour des *policy networks* autorisent une nouvelle compréhension de la mise en place des politiques publiques dans les PED. L'étude de Wonodi et al., (2012) au Nigeria en est une bonne illustration puisqu'elle tend à remettre en cause les hypothèses préalablement fixées quant à l'identification des acteurs centraux d'une politique de santé. Les parties prenantes responsables de la mise en œuvre du programme national de vaccination apparaissent relativement marginalisées. L'ARS constitue alors un outil méthodologique capable d'étudier le positionnement des acteurs en charge de la fabrication des politiques publiques. Dans une direction similaire, le travail de Howlett a permis d'identifier le rôle des *brokers* politiques³ dans la politique de biodiesel en Indonésie (Howlett et al., 2017). Plus précisément, il apparaît qu'une coalition d'organisations influence la mise en œuvre de la politique nationale. Ce groupe d'acteurs est composé de quatre organisations nationales qui par leurs actions individuelles et collectives influencent la politique publique. Du fait de la position de ces quatre organisations au sein du réseau, cette coalition d'acteurs dispose d'un pouvoir important dans la circulation des ressources

3. Ce concept est central dans l'ARS. Le *broker* est un acteur qui au sein du réseau fait le lien entre deux acteurs qui ne sont pas directement en relation. De fait, l'acteur qui fait le pont/le lien dispose d'un pouvoir de contrôle dans la circulation des ressources entre ces deux acteurs (Burt, 1992). Lorsque l'on étudie des réseaux politiques, les *brokers* sont des individus ou des organisations qui font le lien entre plusieurs acteurs non connectés. Ils disposent ainsi d'un pouvoir d'influence relativement important dans la fabrication des politiques publiques (Howlett et al., 2017 ; Ingold and Varone, 2012).

et l'orientation de la politique de biodiesel en Indonésie.

D'autres travaux autorisent la comparaison de plusieurs réseaux d'organisations. Le travail de Rudnick et al., (2019) analyse la gouvernance et les rapports de force au sein de quatorze groupements d'organisations agricoles en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Asie du Sud. Cette approche permet une compréhension précise de la mise en place de politiques publiques agricoles dans onze pays. En comparant ces différentes études de cas, les auteurs établissent deux types de réseaux : les réseaux partagés dans lesquels la gouvernance est partagée entre les différents acteurs du réseau ; et les réseaux centralisés dans lesquels la gouvernance se structure autour d'un acteur central qui fait le lien avec les autres organisations. Selon les auteurs, la présence d'organisations internationales a tendance à augmenter la coordination et les interactions des organisations au sein des réseaux étudiés. De tels résultats permettent d'aiguiller la fabrication des politiques publiques, et ce dans les différentes séquences politiques. Dans la phase de conception, cela permet d'avoir une vision précise du positionnement des parties prenantes et également de la structure des réseaux étudiés. Enfin, dans les séquences d'évaluation, cela permet d'identifier l'impact des interventions sur la coopération des organisations locales, les évolutions de gouvernance ou encore de comparer plusieurs zones d'intervention ou politiques publiques.

L'ARS permet également la visualisation de phénomènes difficilement mesurables ou identifiables dans le cadre d'une analyse traditionnelle. C'est le cas des travaux menés par Trémolières et Walther (Trémolières and Walther, 2017 ; Walther, 2015) qui permettent la compréhension de processus complexes relatifs à la coopération transfrontalière entre plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Cette approche en mobilisant les méthodes de l'ARS, permet d'étudier les relations d'acteurs intra- et inter-régionales. Les résultats permettent alors d'identifier les régions dans lesquelles l'impact sur la coopération transfrontalière serait le plus important en cas d'interventions politiques

mais également de repérer les acteurs pouvant servir de relais pour cette politique.

Les travaux que nous venons de présenter soulignent l'intérêt de mobiliser l'ARS dans la compréhension des politiques publiques. Cette approche nous autorise une analyse précise de la fabrique des politiques publiques de protection sociale en ASS. La présence de nombreux acteurs et d'importants rapports de force dans la mise en place des régimes de protection sociale en ASS implique une approche permettant de tenir compte de cette double composante. En mobilisant l'analyse des réseaux inter-organisationnels au niveau des politiques publiques de protection sociale, nous pouvons alors répondre à plusieurs questions centrales : quels sont les acteurs ou groupes d'acteurs qui influencent la mise en place d'une politique publique de protection sociale ? Quel est le rôle des organisations nationales et internationales dans cette fabrication politique ? Quels sont les rapports de force caractéristiques de ce processus ? Quelle est la structure relationnelle du réseau politique ? Existe-t-il des similitudes ou singularités dans les réseaux politiques de protection sociale en ASS ?

En permettant de mesurer, de visualiser mais aussi de comparer les réseaux politiques, cette approche constitue un réel apport dans la compréhension de la fabrique des politiques de protection sociale.

2.2.2 Analyser les réseaux égocentrés de gestion des chocs

L'approche par les réseaux égocentrés analyse les relations sociales non plus au sein d'une entité sociale prédéfinie mais en se concentrant sur un acteur focal : ego. L'idée est alors d'étudier les relations qui caractérisent le réseau d'un acteur, qu'il s'agisse d'un individu ou d'une organisation. Une telle approche permet d'étudier les relations sociales des travailleurs itinérants aux États-Unis d'Amérique (Anderson, 1998), d'étudier la fonction des réseaux personnels dans la recherche d'emploi

(Granovetter, 1973) ou encore d'analyser l'influence des relations sociales dans les dynamiques de pauvreté individuelles (Marques, 2012).

Dans l'analyse des réseaux égocentrés, le concept de capital social apparaît central (Coleman, 1988 ; Lin, 2001 ; Portes, 1998). Pour Bourdieu, le capital social constitue, au même titre que les autres formes de capitaux (économique, culturel, symbolique), un moyen d'accéder à des ressources (Bourdieu, 1981). Dans cette perspective, un individu peut solliciter des relations sociales afin d'atteindre un objectif ou d'accéder à une ressource.

Comme le souligne Gondard-Delcroix et al., cette conception du capital social est souvent plus complexe. « Lorsque l'on considère le capital social comme une ressource, l'accent est principalement mis sur les aspects positifs, les opportunités qui peuvent en découler. Or, comme le soulignent Bohle et al., (1994) et Portes (1998), les relations sociales sont d'une nature ambivalente. » (Gondard-Delcroix et al. 2020 : 30). Dans les PED, cette ambivalence des relations sociales est visible dans le fonctionnement des relations d'entraide (Gondard-Delcroix et al., 2021) et des relations socioprofessionnelles (performances entrepreneuriales, accès aux financements, accès à l'emploi) (Granovetter, 2003). Sur ce dernier point, le travail de Granovetter (2003) illustre bien l'ambivalence des relations sociales dans les dynamiques entrepreneuriales dans la région de Java et aux Philippines. Dans certains contextes, les relations et réseaux sociaux constituent un socle dans l'accès aux ressources, le financement d'entreprises et plus largement les performances entrepreneuriales. Mais dans d'autres situations, les relations sociales constituent une pression sociale pour les entrepreneurs. Ces derniers sont dans l'obligation de partager et redistribuer leurs ressources aux membres de la communauté. Cette pression redistributive contraint le développement des entreprises informelles. Selon Granovetter, l'encastrement social des structures entrepreneuriales est fondamental dans la compréhension des dynamiques économiques.

Dans une perspective similaire, le travail de Goto (2013) étudie l'importance des relations sociales dans l'allocation des crédits fournisseurs sur un marché d'Hô Chi Minh City, au Vietnam. Ce travail a permis d'identifier le rôle prédominant des relations sociales dans l'accès aux crédits fournisseurs. Ne pouvant reposer sur des garanties formelles, les crédits entre les entrepreneurs et les fournisseurs du secteur informel reposent principalement sur la confiance mutuelle des deux acteurs. Cette relation de confiance est généralement le fruit d'un lien social particulier et de la répétition des échanges entre les deux acteurs. Afin de ne pas rompre une relation sociale dans laquelle ils ont investi, les parties prenantes de la relation limitent leurs comportements opportunistes qui pourraient remettre en question le niveau de confiance de la relation. En ce sens, les relations sociales constituent une garantie en l'absence de mécanismes formels.

L'ambivalence des réseaux est également visible dans d'autres domaines. Dans les mécanismes de protection sociale informels les relations sociales peuvent avoir des effets contraires. Les travaux de Fafchamps identifient par exemple le rôle fondamental des relations sociales dans le partage du risque (Fafchamps and Gubert, 2007 ; Fafchamps and Lund, 2003). En mutualisant le risque au sein d'un groupe social les individus se soutiennent mutuellement. Les relations sociales garantissent alors l'accès à des dons et des prêts de ressources qui peuvent permettre de surmonter un choc. Le travail de Di Falco et Bulte (2011) n'identifie pas le même lien entre réseaux sociaux et gestion du risque. Il apparaît que les obligations de partage ou de redistribution au sein des groupes sociaux proches peuvent constituer des pièges à pauvreté pour les individus sollicités. Face à cette demande de redistribution, les individus adoptent des stratégies afin de limiter cette pression sociale. Dans une direction similaire, le travail d'Hadness et al., (2011) montre l'impact des réseaux de solidarité sur les performances entrepreneuriales. De façon analogue aux travaux de Di Falco et Bulte

(2011), les auteurs identifient des stratégies d'évitement des mécanismes de solidarité forcée. Certains entrepreneurs décident de s'éloigner de leurs réseaux personnels pour développer leurs entreprises. Ces travaux nous permettent de souligner toute l'ambivalence des relations sociales dans le fonctionnement des activités informelles, la gestion du risque ou encore les mécanismes de solidarité. Loin d'une conception romantisée des pratiques socialisées de gestion des chocs, notre approche se propose d'étudier cette dualité.

Dans cette optique, l'ARS nous permet d'interroger plusieurs aspects des pratiques de protection sociale. Quelle est la place des relations et réseaux sociaux dans les pratiques de protection ? Les normes de réciprocité dans les relations d'entraide sont-elles protectrices ou au contraire à l'origine de pression sociale ? Quels sont les acteurs impliqués dans les mécanismes de protection sociale ? Les mécanismes formels et informels de protection sociale sont-ils complémentaires ou concurrents ?

2.3 Apport de l'analyse des réseaux sociaux dans l'étude de trois arènes de protection sociale

Cette partie vise à illustrer la pertinence de l'ARS dans la compréhension des différentes arènes de protection sociale. Nous proposons de nous appuyer sur six études de cas réalisées à Madagascar et en Côte d'Ivoire. Plus précisément, nous soulignons l'apport de l'ARS dans la compréhension de la fabrique des politiques publiques de protection sociale, dans le fonctionnement des réseaux d'entraide inter-personnels et enfin dans la structuration des réseaux d'organisations locales.

2.3.1 La fabrique des politiques de protection sociale en Afrique subsaharienne : étudier et comparer les arènes nationales

Après avoir montré la richesse des travaux en matière de *policy network* nous proposons d'illustrer l'intérêt de cette approche dans la compréhension des politiques publiques de protection sociale en ASS. Nous présentons deux études de cas. La première étude s'attarde sur la conception de la politique publique de protection sociale à Madagascar. La deuxième étude se concentre quant à elle sur la mise en place de la politique de protection de l'enfance en Côte d'Ivoire. Après avoir présenté ces deux études et l'utilisation de l'ARS dans ces travaux, nous proposons de discuter l'intérêt d'une telle approche.

Comprendre la conception de la protection sociale à Madagascar

Depuis 2015 et la mise en place d'une Stratégie Nationale de Protection Sociale, on note une réelle dynamique dans le développement de la protection sociale malgache. Le processus de fabrication politique engagé depuis 2015 est marqué par plusieurs caractéristiques. Premièrement, on peut identifier une grande diversité de parties prenantes qui œuvrent à la conception de la politique nationale. Deuxièmement, l'orientation de la politique publique est le résultat des interactions et négociations répétées entre ces différentes organisations. Les orientations et décisions politiques peuvent ainsi être complexes à analyser.

Dans ce contexte, l'étude « Réseaux des Acteurs de la Protection Sociale » (RAPS)⁴

4. RAPS est une étude sur le réseau des acteurs de la protection sociale à Madagascar réalisée en 2019 par Jean-Philippe Berrou, Thibaud Deguilhem, Léo Delpy, Claire Gondard-Delcroix et Alain Piveteau. Cette étude a été menée dans le cadre des projets PROTECT et FAPPA. Pour plus d'informations, nous renvoyons le lecteur au chapitre 3 de cette thèse ou bien au document de

réalisée dans le cadre du projet PROTECT⁵ a été initiée par une question simple : qui dirige la politique publique de protection sociale à Madagascar ?

Pour répondre à cette question, nous proposons de mener une analyse des réseaux inter-organisationnels des acteurs de la protection sociale nationale (Berrou et al., 2021). Pour cela, nous avons réalisé une étude sur le réseau des organisations en charge de la conception de la protection sociale. Afin de délimiter les frontières du réseau, nous avons mis en place plusieurs stratégies. Nous sommes partis de la liste du groupe thématique de protection sociale créé en 2015 pour coordonner les actions des organisations en charge de la protection sociale à Madagascar. Ce groupe rassemble les 80 organisations les plus importantes en matière de protection sociale et est coordonné par l'UNICEF et le Ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme. Il regroupe des organisations nationales comme des ministères, ou des structures d'exécution, des associations ou des entreprises privées, mais également des organisations internationales comme des agences onusiennes et des ONG. Ce groupe constitue un lieu d'observation privilégié pour la compréhension de la politique publique de protection sociale à Madagascar. Il permet d'étudier les rapports de force entre les différentes organisations, le poids des organisations internationales, et plus généralement les relations inter-organisationnelles à l'origine de la conception de la politique publique nationale. Pour affiner cette liste de 80 organisations, nous avons fait appel à l'expertise de trois personnes-ressources⁶. Ces personnes

travail : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03180029> (consulté le 18/03/2022).

5. Le projet de recherche PROTECT vise à étudier la protection sociale à Madagascar (2017-2021). L'objectif de cette étude est d'identifier et comprendre les formes innovantes de protection sociale en vue d'une transmission aux acteurs socioéconomiques impliqués. Ce programme est financé par la région Nouvelle-Aquitaine, l'Université de Bordeaux et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Ce dernier est coordonné par Claire Gondard-Delcroix, il regroupe les études RAPS, MAPNET et SYSMIPRO. <https://gretha.cnrs.fr/projet-protect/> (consulté le 18/03/2022).

6. Trois experts de la protection sociale ont été sollicités pour la construction de la liste des acteurs. Ces derniers sont responsables de la protection sociale à l'UNICEF, à la Banque Mondiale et au Ministère de la population de la protection sociale et de la promotion de la femme.

ont alors retiré ou ajouté certaines organisations de la liste initiale. Une fois cette liste établie, nous avons rencontré les responsables des organisations retenues. Durant la phase d'enquête, les responsables des organisations ont eu la possibilité de modifier cette liste en ajoutant une ou plusieurs organisations. La phase de collecte de données s'est étalée de mars à avril 2019. Durant cette période, nous avons pu nous entretenir avec les responsables de 36 organisations ⁷.

Pour chaque organisation interrogée, nous avons demandé d'établir les relations de collaboration (Voir encadré 2.3.1), d'accord, de désaccord, de partage d'informations, d'influence, de son organisation avec les 35 autres organisations de la liste. Cette méthode nous a permis de recenser cinq réseaux complets regroupant 36 organisations représentatives de la phase de conception de la protection sociale à Madagascar.

Étudier la fabrication de la politique publique de protection sociale à Madagascar

Question de recherche : Qui gouverne, dirige la politique publique de protection sociale à Madagascar depuis 2015 ?

Méthode de collecte de données : La collecte des données est réalisée à partir d'une matrice d'acteur/relation (Voir annexe 2.B). Pour construire cette matrice, nous demandons aux responsables des organisations enquêtées de répondre à la question suivante : « Durant les cinq dernières années, avec quelle organisation votre organisation collabore-t-elle (parmi les organisations présentes dans la liste) ? » Cette même question est également posée pour les relations de partage d'informations, d'accord, de désaccord et d'influence en

7. Parmi les 41 organisations retenues dans la liste initiale, 5 organisations n'ont pas pu être enquêtées. Dans la plupart des situations, les responsables ont été contactés mais ne souhaitent pas participer à cette enquête. Pour plus de détails sur les données et la collecte des données, nous renvoyons le lecteur au chapitre 3 de cette thèse.

matière de protection sociale.

Vocabulaire :

- **Un nœud/Un acteur** : organisation impliquée dans le processus de fabrication de la protection sociale nationale au cours des 5 dernières années ;
- **Une relation** : Un lien entre deux organisations au cours des 5 dernières années. Nous étudions les liens de collaboration, de partage d'informations, d'accord, de désaccord et d'influence. Ces liens selon l'intensité (très souvent, souvent, parfois, rarement, très rarement) qui les caractérisent peuvent être valués de 0 pour aucune relation à 5 (relation très fréquente) ;
- **Coalition politique** : groupe d'acteurs ayant une cohérence idéationnelle et relationnelle, et qui de par leurs actions influencent la politique publique. Nous identifions ces groupes d'organisations en mobilisant les données RAPS. Nous utilisons à la fois les données sociométriques représentatives du réseau politique et également les idées et croyances des organisations dans le domaine de la protection sociale ;
- **Le réseau** : réseau des acteurs en charge de l'élaboration de la protection sociale à Madagascar de 2014 à 2019.

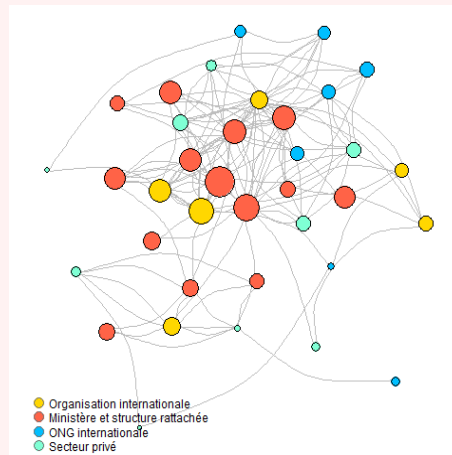
Dimensions étudiées :

- **Dimension individuelle** : type d'organisation, type d'action en matière de protection sociale ;
- **Dimension relationnelle** : collaboration, partage d'informations, accord, désaccord, influence ;

- **Dimension structurelle** : présence de sous-structure, forme globale du réseau ;
- **Dimension idéationnelle** : croyances et idéal de l'organisation en matière de protection sociale.

Données

Nous disposons des données sociométriques des 36 organisations qui participent à la conception de la politique nationale de protection sociale à Madagascar, et ce pour les cinq relations étudiées.



Indicateurs :

- **Centralité de degré** : mesure le nombre de liens (de collaboration, de partage d'informations, d'accord, de désaccord, d'influence) d'une organisation au sein du réseau politique ;
- **Densité** : mesure le degré d'interconnexion entre les organisations d'un réseau ou d'un groupe.

Apport de l'ARS :

- Considérer la politique publique comme le jeu des interactions d'acteurs ;

- Repérer l'influence des acteurs et groupes d'acteurs ;
- Objectiver les interactions des acteurs et analyser leurs conséquences sur la politique publique.

L'ARS permet de souligner et de capter plusieurs éléments déterminants dans la compréhension de la politique publique malgache de protection sociale. Elle permet de considérer le processus de fabrication politique comme le résultat des interactions et négociations répétées entre les organisations nationales et internationales. Elle autorise également l'identification des acteurs et groupes d'acteurs les plus influents⁸. Finalement, cette approche nous permet d'apporter des éléments de réponse quant à la question posée : qui dirige la politique publique de protection sociale à Madagascar ?

Cartographier la mise en place de la politique publique de protection de l'enfance en Côte d'Ivoire

La protection de l'enfance constitue dans les régimes d'insécurité sociale l'une des branches les plus dynamiques de la protection sociale en ASS. En Côte d'Ivoire, cette politique publique regroupe une grande diversité de parties prenantes qui rendent difficile la compréhension de cette politique (Ballet et al., 2021a).

Pour répondre à cette difficulté, le rapport « Comprendre les violences faites aux enfants en Côte d'Ivoire » a été développé (Ballet et al., 2021b). Ce dernier, coordonné par Ballet, est entièrement financé par l'UNICEF. Il a pour objectif de faire un état des lieux de la protection de l'enfance en Côte d'Ivoire en vue d'améliorer la lutte contre les violences faites aux enfants⁹. Afin de faire le bilan des parties prenantes

8. Nous renvoyons le lecteur au chapitre 3 pour davantage de détails.

9. Dans la continuité de ce rapport, un article scientifique a été publié : Ballet, J., Delpy, L., Doffou, P., Konan, A., Konan, M., Kanoté, F., Kouassi, J., Kouamé, S. Y., & Olié, L. (2021). Quelle protection de l'enfance en Côte d'Ivoire? *Mondes En Développement*, n° 193(1), 27–45. <https://doi.org/10.3917/med.193.0031> (consulté le 18/03/2022).

impliquées dans la mise en place de la politique de protection de l'enfance, nous proposons de mobiliser l'analyse des réseaux inter-organisationnels. Cette approche nous permet de cartographier les organisations qui participent à la mise en œuvre de la politique publique. En mobilisant cette méthode, nous intégrons dans notre analyse une grande diversité d'acteurs. On retrouve ainsi, des organisations internationales du développement, des organisations publiques nationales et locales et enfin des structures privées nationales et internationales.

Dans les faits, nous avons construit un échantillon d'organisations en suivant plusieurs approches. Premièrement, les structures publiques sont rattachées directement aux principaux ministères en charge de la protection de l'enfance notamment le Ministère de la Famille, celui de l'Emploi et de la Protection Sociale et celui de la Justice. Il était donc aisé d'avoir la liste de ces structures. Deuxièmement, pour les structures privées telles que les ONG ou les organisations internationales, une première liste a été obtenue auprès du Forum des ONG d'aide à l'enfance en difficulté. La liste nous a permis de contacter leur personnel afin de nous assurer qu'elles continuaient de mener ou non des activités sur le terrain. Celles d'entre elles qui étaient actives ont en définitive été retenues et les autres exclues. Cette liste a ensuite été complétée sur le terrain par la tactique dite « boule de neige » (Eloire et al., 2011). Une fois la liste établie, nous avons demandé à chaque responsable d'organisation d'établir la liste des organisations partenaires (Voir encadré 2.3.1). Cette méthode nous a permis de recenser 103 organisations au total ainsi que 134 liens de collaboration.

Cartographier les acteurs de la protection de l'enfance en Côte d'Ivoire

Question de recherche : Cartographier les acteurs de la politique nationale de protection de l'enfance en Côte d'Ivoire.

Méthode de collecte des données : Pour collecter les données concernant la politique publique de protection de l'enfance en Côte d'Ivoire, nous utilisons un générateur de noms inter-organisationnel. Nous demandons aux responsables d'organisations de : « Citer une ou plusieurs organisations avec lesquelles vous collaborez dans le cadre de la protection de l'enfance ? »

Vocabulaire :

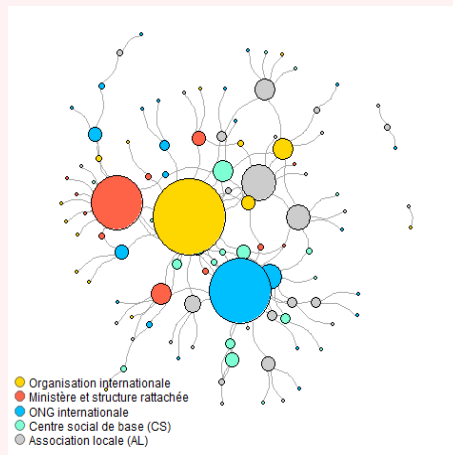
- **Un nœud/Un acteur :** organisation impliquée dans la mise en place de la protection de l'enfance en Côte d'Ivoire ;
- **Une relation :** Un lien entre deux organisations au cours des 5 dernières années. Nous étudions les liens de collaboration et les liens de partenariat entre les organisations ;
- **Le réseau :** réseau des acteurs en charge de la mise en place de la protection de l'enfance en Côte d'Ivoire.

Dimensions étudiées :

- **Dimension individuelle :** type d'organisation, type d'intervention, zone géographique ;
- **Dimension relationnelle :** relation de collaboration et de partenariat ;
- **Dimension structurelle :** présence de sous structure, forme du réseau.

Données

Nous avons collecté des données sociométriques auprès de 103 organisations qui participent à la mise en place de la politique nationale de protection de l'enfance en Côte d'Ivoire.



Indicateur :

La position dans le réseau : les représentations graphiques des réseaux sont réalisées selon des algorithmes de positionnement. La position d'un acteur dans le réseau est déterminée selon sa proximité et sa non-proximité relationnelle avec les autres acteurs du réseau. Dans les réseaux politiques, le positionnement central d'un acteur lui permet généralement d'accéder à davantage de ressources.

Apports de l'ARS :

- Évaluer la mise en place d'une politique publique ;
- Cartographier les parties prenantes d'une politique publique.

Cette approche de la politique publique de protection de l'enfance en Côte d'Ivoire nous permet d'identifier plusieurs résultats clés. Elle permet de repérer les acteurs cen-

traux et marginalisés dans la mise en place de la politique. En ce sens, il semble que les organisations internationales comme l'UNICEF ou *Save the children* occupent une place de premier plan au sein de cette séquence politique. Les deux organisations internationales sont au cœur de la mise en œuvre de la politique publique en Côte d'Ivoire. Dans les faits, les deux acteurs n'occupent pas les mêmes fonctions dans le réseau. *Save The Children* a un rôle important dans la coordination des structures locales en charge de la réalisation effective de la politique publique (centre social, centre social sportif, orphelinat). Cette organisation illustre parfaitement l'importance des acteurs privés internationaux dans la réalisation des actions publiques en ASS. L'UNICEF de son côté fait le lien entre les structures opérationnelles (organisations locales, ONG) et les structures décisionnelles (organisations publiques). L'organisation occupe également un rôle déterminant dans le financement des structures locales. Cette étude nous permet ainsi d'identifier le rôle prépondérant des acteurs internationaux dans la mise en place d'une politique publique nationale en ASS. Elle permet également de cartographier l'ensemble des parties prenantes d'une politique publique. Dans ces conditions l'ARS autorise la représentation d'une réalité complexe et invisible à l'œil nu : un réseau d'implémentation politique.

Apport de l'analyse des réseaux sociaux dans la compréhension des régimes d'insécurité sociale

L'ARS appliquée aux politiques publiques de protection sociale permet plusieurs contributions.

Premièrement, à Madagascar comme en Côte d'Ivoire, cette approche nous permet d'identifier les acteurs clés de la fabrication des politiques publiques. En ce sens, l'ARS permet de visualiser l'importance des organisations internationales dans la mise en place des systèmes de protection sociale dans les régimes d'insécurité sociale. Cette

approche permet également de constater la forte fragmentation des organisations nationales dans la mise en place des politiques publiques.

Deuxièmement, l'ARS constitue un formidable outil de comparaison internationale. En permettant la comparaison de plusieurs réseaux politiques, cette approche permet de repérer les caractéristiques communes ou spécifiques des réseaux politiques. Dans cette perspective, la comparaison des réseaux ivoirien et malgache atteste de plusieurs résultats. Tout d'abord, dans les deux réseaux l'UNICEF occupe une position centrale (Delpy and Olié, 2022). Ce résultat témoigne d'une montée en puissance de l'UNICEF depuis les années 2010 dans le développement des politiques publiques de protection sociale dans les régimes d'insécurité sociale (Hickey and Seekings, 2019 ; Merrien, 2013). En lien avec cette première observation, on remarque également dans les deux exemples la place centrale des organisations nationales proche des organisations internationales¹⁰. Ces organisations nationales du fait de leurs actions, leurs financements et leurs référentiels idéologiques, constituent les relais des organisations internationales (Lavers and Hickey, 2016). Enfin, dans les deux réseaux, on constate une forte fragmentation de l'action publique nationale qui est morcelée entre plusieurs ministères et de nombreuses structures publiques rattachées au gouvernement¹¹.

10. Certaines organisations nationales sont en étroite collaboration avec les organisations internationales. On peut identifier deux catégories d'organisations dans cette configuration. Premièrement, les organisations publiques qui participent à l'élaboration et à la conception des politiques publiques. Dans cette catégorie, on identifie essentiellement les ministères. Dans les régimes d'insécurité sociale, ces derniers sont largement influencés par le financement, les actions et les idées des organisations internationales. Deuxièmement, les organisations publiques en charge de la mise en place des programmes nationaux et internationaux. Ces organisations sont en charge de l'exécution des politiques publiques pour les ministères mais également de certains programmes développés par les organisations internationales.

11. A Madagascar on compte près de 16 organisations nationales publiques étant impliquées dans la conception de la politique publique de protection sociale. En Côte d'Ivoire, on identifie 8 organisations nationales publiques dans la mise en place de la protection de l'enfance.

2.3.2 Les relations et réseaux d'entraide : analyser et comparer les arènes locales

En suivant la structure de présentation de la section précédente, nous proposons d'illustrer la pertinence de l'ARS pour la compréhension des pratiques de protection sociale individuelles et collectives au travers de deux exemples. Les deux études ont été menées à Madagascar dans le cadre du projet de recherche PROTECT. La première étude, MAPNET¹², a pour ambition d'analyser les pratiques de gestion des chocs dans une région d'extrême pauvreté : le sud de Madagascar. La deuxième étude, SYSMIPRO¹³, a quant à elle pour objectif d'étudier la diversité des formes de protection sociale dans trois zones de Madagascar : Antananarivo, Analanjirofo, Itasy. Après avoir présenté ces deux études, nous proposons de discuter de l'intérêt de ces approches dans la compréhension des pratiques des ménages en matière de protection sociale.

Analyser les pratiques de gestion des chocs dans les zones d'urgence : le sud de Madagascar

Le grand sud malgache est la région la plus défavorisée du pays. L'importance des problèmes climatiques, agricoles et sécuritaires a de lourdes conséquences sur les populations locales. Ces dernières sont livrées à elles-mêmes et ne bénéficient que rarement de mécanismes de protection sociale formels. Dans ces conditions, il nous est apparu déterminant de comprendre comment font les individus pour surmonter les nombreux chocs en l'absence quasi-généralisée de protection sociale formelle. Pour ce

12. L'étude MAPNET a été coordonnée par Claire Gondard-Delcroix et s'inscrit dans le cadre d'une consultance réalisée pour la Banque Mondiale : « *Mapping social networks and community strategies for Risk management in the South of Madagascar* » (Gondard-Delcroix et al., 2020).

13. L'étude SYSMIPRO, « *systèmes micro locaux de protection sociale* », a été coordonnée par Claire Gondard-Delcroix et s'inscrit dans le cadre du projet de recherche PROTECT.

faire, nous avons considéré avec attention le rôle des relations sociales et des groupes sociaux dans le fonctionnement des pratiques de gestion des chocs. Il apparaît que les relations sociales inter-personnelles (Stavropoulou et al., 2017 ; Wood and Gough, 2006) mais également les relations avec des organisations (Anderson and Baland, 2002 ; Dercon et al., 2006 ; Norton et al., 2001) jouent un rôle déterminant dans les mécanismes de gestion des chocs.

Afin de tenir compte du caractère réticulaire et multi-niveaux des pratiques de protection sociale, nous proposons d'utiliser la méthode des réseaux égocentrés bimodaux (Voir annexe 2.C). Les réseaux personnels sont dits bimodaux dans la mesure où les relations d'entraide peuvent être avec des individus, mais également avec des organisations. Les données collectées¹⁴ permettent d'étudier les chocs subis par l'individu, le rôle des relations d'entraide dans la gestion des chocs ainsi que les échanges de ressources au sein de ces relations d'entraide. En s'appuyant sur un générateur de noms bimodal (voir encadré 2.3.2), nous disposons des informations concernant les différentes relations d'entraide (avec une personne ou une organisation) mobilisées par les enquêtés pour faire face à un choc durant les douze derniers mois.

14. Les données ont été collectées dans le cadre de l'étude MAPNET. Cette étude a été réalisée dans le sud de Madagascar, elle couvre près de 1200 individus répartis dans sept zones géographiques. Nous avons retenu un ciblage par zones illustratives de la diversité du grand sud malgache. Pour ce faire, quatre critères ont été retenus pour effectuer cette sélection : les conditions climatiques, la présence ou non de projets de développement, l'enclavement géographique (distance avec une grande ville) et la composition ethnique. En croisant ces quatre critères, nous avons retenu sept sites d'enquête répartis dans les trois régions du grand sud : Atsimo Andrefana, Anosy, Androy.

Question de recherche : Comment font les ménages en l'absence de mécanismes formels de protection sociale ? Quelles sont les interactions entre les mécanismes formels et informels de protection sociale ?

Méthode de collecte de données : Afin de collecter des données représentatives des réseaux bimodaux de gestion des chocs, nous utilisons un générateur de noms. Ce dernier prend la forme suivante : « Pour faire face à un choc au cours des douze derniers mois avez-vous sollicité une personne ? Une organisation ? »

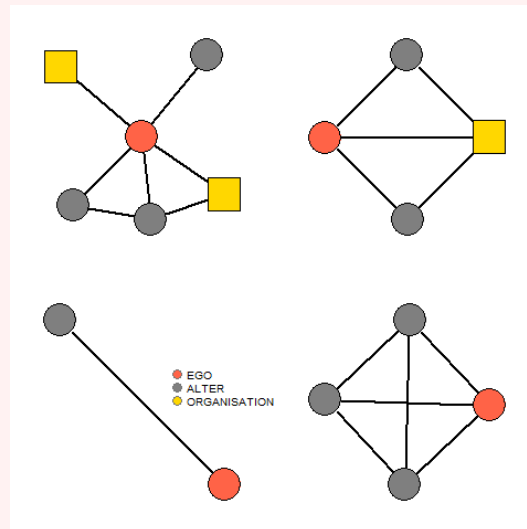
Vocabulaire :

- **Ego :** individu enquêté, le centre du réseau ;
- **Alter :** personne ou organisation sollicitée par la personne interrogée ;
- **Le réseau :** ensemble des relations d'entraide (individus et organisations) pour faire face à un choc (santé, écolage, nourriture, agriculture, délinquance) au cours des douze derniers mois.

Dimensions étudiées :

- **Dimension individuelle :** caractéristiques individuelles (âge, genre, activité socioprofessionnelle), caractéristiques des organisations (type d'organisation, ancienneté d'ego dans l'organisation) ;
- **Dimension relationnelle :** relation d'entraide, échange de ressource entre ego et alter, type de relation, intensité relationnelle ;
- **Dimension structurelle :** taille du réseau d'entraide, densité au sein du réseau d'entraide.

Données : Nous disposons de données qui permettent de caractériser 1119 réseaux égo-centrés. Ces réseaux sont à la fois composés de relations d'entraide inter-personnelles et de relations d'entraide entre l'individu enquêté et des organisations.



Indicateurs :

- **Centralité de degré :** mesure le nombre de liens d'entraide dans le réseau égo-centré ;
- **Densité :** mesure le nombre de liens rapporté à la totalité des liens possibles dans le réseau.

Apports de l'ARS :

- Capturer la diversité des formes de protection sociale (mécanismes formels et informels) ;
- Comparer les réseaux d'entraide dans plusieurs régions.

L'étude des données collectées nous permet de souligner plusieurs résultats déterminants dans la compréhension des mécanismes de gestion des chocs.

Premièrement, les relations d'entraide inter-personnelles constituent le principal moyen de gestion des chocs. La quasi-totalité des ménages interrogés déclare avoir sollicité le soutien d'au moins une personne au cours des douze derniers mois pour faire face à un choc. Ces relations d'entraide sont caractérisées par des rapports de dépendance entre la personne qui aide et la personne qui reçoit cette aide. Ces mécanismes constituent à la fois un moyen d'accéder à de nouvelles ressources, mais également une réelle contrainte pour certains individus. Le fonctionnement des relations d'entraide autour des normes de réciprocité peut ainsi entraîner d'importantes pressions voire même des sanctions.

Deuxièmement, les organisations locales jouent un rôle déterminant dans la gestion des chocs individuels. En permettant d'accéder à des ressources sans nécessairement faire naître une relation de dépendance, les organisations constituent un réel atout pour les individus pouvant bénéficier de ces soutiens.

Étudier la multiplicité des mécanismes de protection sociale : Madagascar

Dans une direction analogue à l'étude MAPNET, l'étude SYSMIPRO a eu pour ambition d'élargir l'analyse des mécanismes informels de protection sociale à d'autres régions. Selon Gondard-Delcroix et al., (2021), le fonctionnement des mécanismes d'entraide et plus largement des mécanismes de protection sociale est extrêmement variable selon les contextes. Les auteurs parlent de systèmes micro-locaux de protection sociale.

« Les systèmes locaux de protection sociale produisent et régulent les pratiques socialisées de sécurisation accessibles par les personnes au niveau local. Ils sont le produit d'interactions sociales multiples, régulées par les rapports sociaux encadrant les règles de réciprocité et de domination. Derrière cette définition, il y a deux idées principales : (1) les systèmes locaux de protection sociale articulent différents types

de mécanismes formels et informels, répondant à des normes différentes, émanant des institutions qui les portent ; (2) les systèmes locaux de protection sociale sont une émanation des règles du jeu social local dans lequel cohabitent les logiques de la solidarité et de la domination. Le système local de protection sociale produit des pratiques de sécurisation des conditions de vie socialisées qui peuvent être inter-personnelles (échanges entre personnes de ressources tangibles et intangibles contribuant à la sécurisation des conditions de vie) ou collectives (transferts de ressources provenant d'organisations formelles ou informelles) » (Gondard-Delcroix et al. 2021 : 8).

De fait, il nous paraît important de comparer et faire discuter les résultats obtenus dans le sud de Madagascar avec d'autres contextes. L'étude SYSMIPRO s'inscrit dans cette direction puisqu'elle propose d'étudier les mécanismes de protection sociale (formelle et informelle) dans trois zones de Madagascar : Antananarivo, Analanjirifo, Itasy. Plus largement, l'ambition de cette étude est de comprendre la complexité des mécanismes de protection sociale mobilisés par les individus pour faire face à un choc. Nous devons considérer de nombreux mécanismes de protection sociale, qui peuvent être formels, informels, voire semi-formels (Stavropoulou et al., 2017). Nous souhaitons également comprendre les interactions entre les différents mécanismes de protection sociale.

Pour tenir compte du caractère socialisé et polymorphe des mécanismes de protection sociale, nous proposons de mobiliser la même approche que celle développée dans l'étude MAPNET : les réseaux égocentrés bimodaux de gestion des chocs. En renforçant plusieurs éléments qui permettent de compléter la compréhension des mécanismes de protection sociale formels¹⁵, les données collectées autorisent une analyse précise

15. Dans l'étude SYSMIPRO, afin de compléter l'analyse des mécanismes formels de protection sociale, nous proposons d'ajouter un module d'enquête sur le sujet. Ce module nous permet d'analyser l'accès des individus aux mécanismes formels de protection sociale (assurance sociale, assistance sociale, mutuelle de santé, etc.).

de la diversité des mécanismes de protection sociale. Nous étudions alors l'accès aux différents mécanismes formels de protection sociale, la disponibilité des mécanismes informels de protection sociale, le rôle des processus de migration dans la gestion des chocs ou encore les soutiens apportés par les organisations locales.

À ce stade, les résultats de l'étude sont exploratoires. Cependant, on peut déjà identifier des différences entre le sud de Madagascar et les trois autres régions étudiées. Il semble que la place du réseau soit moins prépondérante dans les zones urbaines d'Antananarivo. Une plus grande facilité d'accès aux mécanismes formels ou encore un individualisme exacerbé dans les villes pourrait expliquer cette différence entre urbain et rural. De plus, les résultats de l'étude sont également intéressants concernant l'interaction entre les différents mécanismes de protection sociale. La présence de mécanismes formels fait évoluer les pratiques informelles de protection sociale.

Apport de l'analyse des réseaux sociaux dans la compréhension des pratiques de protection sociale des ménages

L'approche par les réseaux égocentrés autorise plusieurs contributions significatives dans la compréhension des pratiques de protection sociale.

Premièrement, cette approche permet de saisir pleinement l'encastrement social des mécanismes de protection sociale. Les relations d'entraide sont ainsi considérées comme partie intégrante d'un tissu social complexe. Les mécanismes de protection sociale formels sont étudiés conjointement avec les pratiques d'entraide socialisées. Cette approche par les réseaux égocentrés bimodaux autorise alors une compréhension globale des systèmes micro-locaux de protection sociale. Elle tient compte du rôle des organisations formelles de protection sociale, des collectifs d'entraide mais également des relations d'entraide inter-personnelles (Stavropoulou et al., 2017). En saisissant cet ensemble de pratiques, l'approche par l'ARS offre une vision complète

des mécanismes de protection sociale accessibles aux populations.

Deuxièmement, l'ARS permet une objectivation des relations d'entraide. Cette approche autorise la mise en place de comparaisons entre plusieurs régions voire même entre différents pays. Cette démarche constitue un apport central dans la compréhension des mécanismes informels de protection sociale. Elle permet ainsi d'éclairer le fonctionnement des pratiques de protection sociale des ménages en ASS. Selon Deveureux et Getu (2013), la compréhension précise des pratiques informelles de protection des ménages, est une condition centrale dans la réussite des programmes et politiques de protection sociale.

2.3.3 Le rôle des organisations locales dans la fabrique de la protection sociale

Dans le cadre de l'enquête ménage menée dans l'étude MAPNET, afin de comprendre précisément le rôle et le fonctionnement des réseaux d'organisations locales, nous avons développé un outil original de collecte de données. Nous nous sommes inspirés de la méthode de cartographie participative NET-MAP¹⁶ développée par l'*International Food Policy Research Institute* (Schiffer et al., 2010). Notre approche permet d'analyser le réseau des organisations locales dans les sept sites étudiés par l'étude MAPNET.

De la même manière que pour la politique publique nationale, nous avons établi les frontières des réseaux pour les sept sites d'étude. Pour ce faire, nous demandions aux représentants locaux de lister les différentes organisations présentes dans la zone. Une fois cette liste établie, nous invitons l'ensemble des responsables d'organisations à une

16. NET-MAP est une méthode de cartographie participative qui permet de visualiser, discuter et améliorer des processus de décisions multi-acteurs. Cet outil permet de mettre en discussion l'influence des acteurs au sein de collectifs ou encore les interactions au sein de groupes.

réunion collective ouverte à tous. Après avoir expliqué le principe de cette collecte de données, nous demandions à chaque responsable d'organisation de placer un post-it avec le nom de son organisation sur une large feuille blanche (Voir annexe 2.D). Cette première étape terminée, les différents représentants d'organisation étaient invités, toujours sur cette même feuille, à identifier les relations de leur organisation avec les autres organisations présentes sur la feuille. Pour ce faire, munis d'un feutre, les responsables devaient relier leur organisation aux autres organisations avec lesquelles elle collaborait. Cette phase de collecte de données a donné lieu à d'importantes discussions entre les membres des organisations respectives mais également avec les autres personnes présentes. Cette étape constitue un moment privilégié dans l'observation des rapports de force, des collaborations et plus largement du fonctionnement des réseaux d'organisations locales. Les différentes étapes de cette collecte de données sont visibles dans l'annexe 2.D. In fine, nous disposons de données permettant d'étudier le réseau de collaboration des organisations locales dans les sept sites étudiés (Voir encadré 2.3.3).

Cartographier les organisations locales

Question de recherche : Comment se structurent les réseaux d'organisations locales dans le sud de Madagascar ?

Méthode de collecte de données : Les données ont été collectées en utilisant une approche de cartographie participative. Plus précisément, nous avons organisé des réunions collectives avec les responsables des organisations locales.

Relation étudiée : relation de collaboration entre les organisations locales.

L'analyse des réseaux inter-organisationnels nous a permis d'établir des réseaux

à l'échelle des organisations locales. Comme nous l'avons déjà souligné, Rudnick et al., (2019) établissent deux types de réseaux inter-organisationnels. Premièrement, les réseaux centralisés sont caractérisés par la concentration des relations autour d'un acteur central. L'organisation centrale fait le lien entre les autres organisations. Deuxièmement, les auteurs identifient les réseaux partagés. Ces réseaux sont décentralisés et les responsabilités et prises de décision sont partagées entre plusieurs organisations.

Le réseau centralisé d'Ambazoa

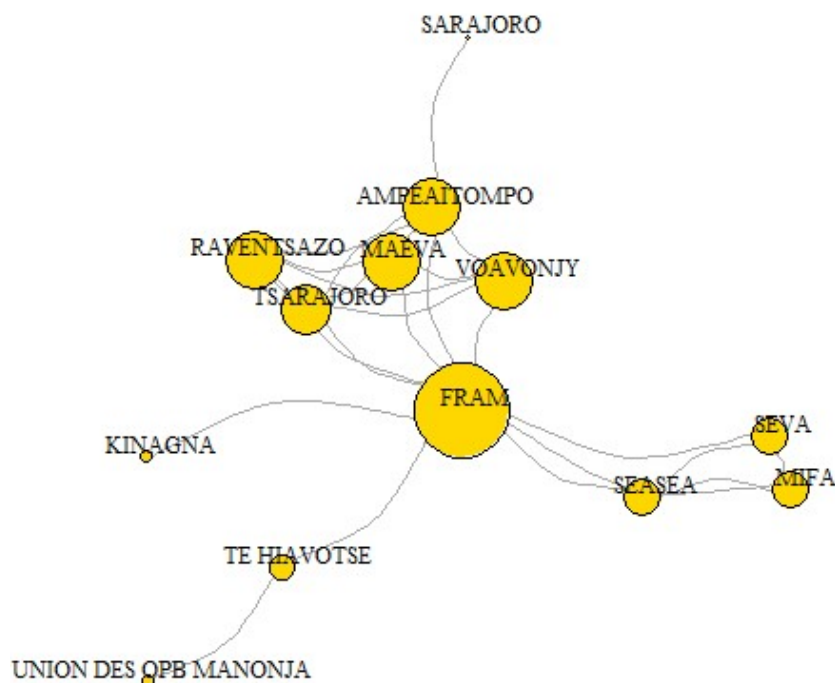
Le réseau inter-organisationnel d'Ambazoa, représenté dans la Figure 2.3.1, peut être qualifié de réseau centralisé. On peut ainsi identifier le rôle central de l'organisation FRAM¹⁷. Cette dernière fait le lien entre trois sous-groupes. Au-delà de la structure du réseau, un autre élément important caractérise le réseau d'organisations locales à Ambazoa : l'absence d'organisation exogène¹⁸. Cette absence peut être expliquée par l'enclavement géographique du Fokontany¹⁹.

17. Association de parents d'élèves.

18. Une organisation est considérée comme exogène lorsque celle-ci n'est pas une émanation directe de la communauté. Dans cette catégorie, on retrouve des organisations nationales publiques, des ONG et des organisations internationales.

19. Le fokontany est une collectivité décentralisée de l'État malgache.

FIGURE 2.3.1 – Le réseau centralisé des organisations locales à Ambazoa



Note : Dans ce graphique on identifie seulement la présence d'organisations locales (en jaune). Le réseau est composé de 13 organisations locales et de 25 liens. La taille de l'acteur est fonction du nombre de liens entrant et sortant de l'organisation étudiée (Centralité de degré).
Source : Auteur.

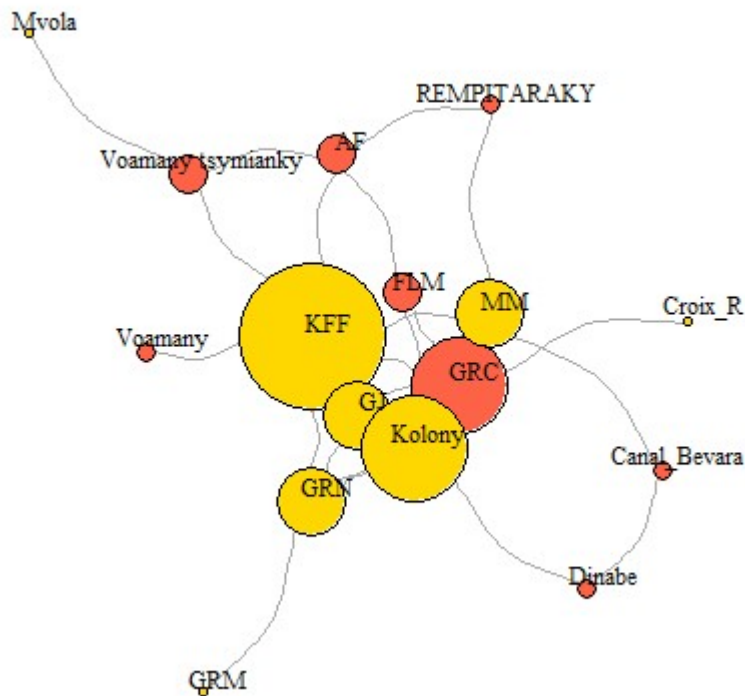
Les informations relatives à l'absence d'organisation exogène et la structure de la gouvernance au sein du réseau peuvent être particulièrement utiles dans le déploiement de programmes de protection sociale, dans le ciblage des organisations relais et de manière plus large dans la participation des acteurs locaux à la mise en place des politiques publiques.

Le réseau partagé de Miary

Le réseau des organisations locales à Miary, représenté par la Figure 2.3.2, peut être qualifié de réseau partagé. Le réseau n'est pas centralisé autour d'un acteur. La

présence de plusieurs organisations exogènes, mais également la proximité avec la capitale régionale (Toliara) peuvent expliquer cette structure du réseau. La présence des ONG, des organisations internationales ou encore des structures publiques d'exécution a contribué au développement d'organisations locales et à l'interaction entre ces collectifs. Ce résultat s'accorde avec le travail de Rudnick et al., (2019). Ces derniers constatent que la présence d'organisations exogènes influence largement la structure du réseau et la gouvernance locale.

FIGURE 2.3.2 – Le réseau partagé des organisations locales à Miary



Note : Dans ce graphique on identifie la présence d'organisations locales (en jaune) et d'organisations exogènes (en rouge). Le réseau est composé de 16 organisations locales et de 40 liens. La taille de l'acteur est fonction du nombre de liens entrant et sortant de l'organisation étudiée (Centralité de degré).

Source : Auteur

Cette approche participative a un double avantage. Elle permet une évaluation précise des systèmes micro-locaux de protection sociale à l'échelle des organisations

locales, et elle représente également un outil d'évaluation participatif et inclusif. En effet, cette méthode permet aux personnes interrogées de visualiser et discuter le fonctionnement des réseaux d'organisations locales, d'identifier les acteurs centraux et marginalisés ou encore de souligner quelles pourraient être les collaborations potentielles. Dans cette perspective, cette démarche participative permet d'intégrer les perceptions individuelles et les structures de gouvernance locales dans la mise en place des politiques publiques. En ce sens, la cartographie participative des organisations locales peut constituer une méthode d'intervention efficace pour les professionnels du développement comme les ministères, les organisations internationales ou encore les ONG.

2.4 Conclusion et discussion

Dans ce chapitre nous cherchions à identifier l'apport de l'ARS dans l'étude des différentes arènes de protection sociale. Nous avons mobilisé six études de cas qui permettent d'illustrer l'intérêt de cette approche dans l'analyse des politiques publiques, la compréhension des mécanismes informels de protection sociale et le fonctionnement des réseaux d'organisations locales. La présentation de ces études de cas nous permet d'identifier quatre points fondamentaux qui confirment l'apport de l'ARS.

Premièrement, l'ARS permet de visualiser et d'objectiver des objets invisibles à l'œil nu. En cartographiant des réseaux d'organisations ou en étudiant les relations d'entraide, l'ARS permet une compréhension précise des relations et structures relationnelles. Le réseau n'est plus simplement utilisé pour décrire des phénomènes réticulaires mais devient un objet que l'on peut mesurer, comparer et analyser (Rudnick et al., 2019).

Deuxièmement, l'ARS permet d'identifier l'importance relative des acteurs dans

des processus complexes. Dans les réseaux politiques, l'approche permet de repérer les acteurs les plus influents, ou encore les acteurs qui peuvent servir de relais à la mise en place d'une politique publique (Howlett et al., 2017 ; Trémolières and Walther, 2017). Dans les réseaux d'entraide, on peut également identifier quels sont les relations et les acteurs importants dans la compréhension des mécanismes de gestion des chocs et des dynamiques de pauvreté (Lubbers et al., 2020 ; Marques, 2015).

Troisièmement, l'ARS constitue un outil interactif tant dans la collecte des données que dans la restitution des résultats (Schiffer et al., 2010). La simplicité des représentations visuelles autorise une restitution intelligible auprès des acteurs concernés.

Enfin, l'ARS constitue un outil de comparaison et d'évaluation efficace. En permettant la comparaison de plusieurs politiques publiques ou encore de mécanismes de protection sociale dans plusieurs régions, l'ARS permet une montée en généralité dans la compréhension des arènes de protection sociale. À l'échelle des politiques publiques, elle permet de cartographier les rapports de force et la structure de la gouvernance. Elle peut ainsi accompagner la fabrication de politiques publiques. À l'échelle des individus, l'ARS permet d'analyser les effets d'une politique publique de protection sociale. On peut alors observer l'impact de la mise en place d'une politique publique sur les mécanismes de protection sociale déjà existants, ou encore montrer l'interaction des mécanismes de protection sociale formels et informels.

Pour répondre à notre question initiale relative à l'apport de l'ARS dans la compréhension des différents niveaux de protection sociale, on doit ajouter un point essentiel concernant l'adaptation multi-niveaux de l'ARS. En permettant d'analyser à la fois des politiques publiques, des réseaux d'organisations locales et des réseaux personnels, l'ARS permet une compréhension globale de la protection sociale dans les PED. Cette approche systémique de la protection sociale nous paraît déterminante dans le sens où elle permet de considérer les interactions entre ces niveaux. Cette démarche offre

d'importantes opportunités (comparaison de plusieurs zones, objectivation des mécanismes d'entraide) pour combler le manque de connaissances relatives aux protections sociales dans les PED (Devereux and Getu, 2013).

Bibliographie

- Anderson, N. (1998). *On hobos and homelessness*. University of Chicago Press. 101
- Anderson, S. and Baland, J.-M. (2002). The Economics of roscas and intrahousehold resource allocation. *The Quarterly Journal of Economics*, 117(3) :963–995. 117
- Ballet, J., Delpy, L., Doffou, P., Konan, A., Konan, M., Kanoté, F., Kouassi, J., Kouamé, S. Y., and Olié, L. (2021a). Quelle protection de l’enfance en Côte d’Ivoire? *Mondes en développement*, n° 193(1) :27–45. 110
- Ballet, J., Delpy, L., Doffou, P., Konan, A., Konan, M., Kouassi, J., Kouamé, S. Y., and Olié, L. (2021b). Comprendre les violences envers les enfants en Côte d’Ivoire. Technical report, UNICEF. 110
- Beauguitte, L. (2011). Blockmodeling et équivalences. 141
- Berrou, J.-P., Deguilhem, T., Delpy, L., Gondard-Delcroix, C., and Piveteau, A. (2020). Vers une politique publique ... La protection sociale à Madagascar? Technical report, AFD. 143
- Berrou, J.-P., Piveteau, A., Deguilhem, T., Delpy, L., and Gondard-Delcroix, C. (2021). Who drives if no-one governs? Technical report, Protect and FAPPA, Bordeaux. 106
- Bohle, H. G., Downing, T. E., and Watts, M. J. (1994). Climate change and social vulnerability. *Global Environmental Change*, 4(1) :37–48. 102
- Borgatti, S. P., Everett, M. G., and Johnson, J. C. (2018). *Analysing social networks*. Sage. 138
- Bourdieu, P. (1981). La représentation politique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36(1) :3–24. 102
- Burt, R. S. (1992). *Structural holes*. Harvard university press. 99, 140
- Coleman, J. S. (1988). Social capital in the creation of human capital. *The American*

- Journal of Sociology*, 94 :95–120. 102
- Crossley, N., Bellotti, E., Edwards, G., Everett, M. G., Koskinen, J., and Tranmer, M. (2015). *Social network analysis for ego-nets*. SAGE. 138
- Darbon, D. (2018). Faire des politiques publiques en Afrique : Etudes monographiques. Technical report, AFD. 99
- Delpy, L. (2021). Analyse comparative des régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne. *Canadian Journal of Development Studies*, pages 1–24. 94, 95
- Delpy, L. and Olié, L. (2022). Social protection in low-income countries : a case study of Côte d’Ivoire and Madagascar. *mimeo*. 115
- Dercon, S., De Weerd, J., Bold, T., and Pankhurst, A. (2006). Group-based funeral insurance in Ethiopia and Tanzania. *World Development*, 34(4) :685–703. 117
- Devereux, S. and Getu, M. (2013). *Informal and formal social protection systems in sub-Saharan Africa*. Fountain Publishers, Kampala. 95, 123, 130
- Di Falco, S. and Bulte, E. (2011). A dark side of social capital ? Kinship, consumption, and savings. *Journal of Development Studies*, 47(8) :1128–1151. 103, 104
- Eloire, F., Penalva-Icher, E., and Lazega, E. (2011). Application de l’analyse des réseaux complets à l’échelle interorganisationnelle : Apports et limites. *Terrains et Travaux*, 19 :77–98. 97, 111
- Fafchamps, M. and Gubert, F. (2007). The formation of risk sharing networks. *Journal of Development Economics*, 83(2) :326–350. 103
- Fafchamps, M. and Lund, S. (2003). Risk-sharing networks in rural Philippines. *Journal of Development Economics*, 71(2) :261–287. 103
- Gondard-Delcroix, C., Lallau, B., Andrianaivo, C., Delpy, L., Rasolofo, P., Lallau, B., Andrianaivo, C., and Deguilhem, T. (2021). Comprendre les systèmes locaux de protection sociale. Éléments d’analyse dans trois Fokontany du Grand Sud Malgache. 94, 102, 120, 121

- Gondard-Delcroix, C., Lallau, B., Deguilhem, T., Archambaud, L., Delpy, L., Droy, I., Berrou, J.-p., and Piveteau, A. (2020). Mapping social networks and community strategies for social resilience in the south of Madagascar. Technical report, World Bank. 102, 116, 144, 145, 146, 147
- Goto, K. (2013). Social networks, informal trade credit and its effects on business growth : evidence from the local garment trade in Vietnam. *Journal of the Asia Pacific Economy*, 18(3) :382–395. 103
- Granovetter, M. S. (1973). The strength of weak ties. *American Journal of Sociology*, 78(6) :1360–1380. 102
- Granovetter, M. S. (2003). La sociologie économique des entreprises et des entrepreneurs. *Terrains & Travaux*, 48 :167–206. 102
- Hadnes, M., Vollan, B., and Kosfeld, M. (2011). The dark side of solidarity. 103
- Hickey, S. and Seekings, J. (2019). Who should get what, how, and why? In Hickey, S., Lavers, T., Niño-Zarazúa, M., and Seekings, J., editors, *The politics of social protection in Eastern and Southern Africa*, pages 249–276. Oxford University Press. 115
- Holzmann, R., Sherburne-Benz, L., and Tesliuc, E. (2003). Gestion du risque social : la Banque Mondiale et la protection sociale dans un monde en voie de mondialisation. *Revue Tiers Monde*, 175(3) :501. 94
- Howlett, M., Mukherjee, I., and Koppenjan, J. (2017). Policy learning and policy networks in theory and practice : The role of policy brokers in the Indonesian biodiesel policy network. *Policy and Society*, 36(2) :233–250. 99, 129
- Ingold, K. (2010). Apprendre pour le futur : Une analyse de la politique climatique suisse. *Swiss Political Science Review*, 16(1) :43–76. 98
- Ingold, K. and Varone, F. (2012). Treating policy brokers seriously : Evidence from the climate policy. *Journal of Public Administration Research and Theory*,

22(2) :319–346. 97, 98, 99

- Knoke, D. and Pappi, Franz Urban Broadbent, J. (1996). *Comparing policy networks : labor politics in the US, Germany, and Japan*. Cambridge University Press. 98
- Lavers, T. and Hickey, S. (2016). Conceptualising the politics of social protection expansion in low income countries : The intersection of transnational ideas and domestic politics. *International Journal of Social Welfare*, 25(4) :388–398. 115
- Lavigne Delville, P. (2017). Pour une socio-anthropologie de l'action publique dans les pays 'sous régime d'aide'. *Anthropologie & développement*, (45) :33–64. 99
- Lazega, E. (1992). Analyse de réseaux d'une organisation collégiale : les avocats d'affaires. *Revue française de sociologie*, 33 :559–589. 97
- Lin, N. (2001). *Social Capital*. Cambridge University Press. 102
- Lubbers, M. J., Small, M. L., and García, H. V. (2020). Do networks help people to manage poverty? Perspectives from the field. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 689(1) :7–25. 129
- Marks, Z. and Stys, P. (2019). Social network research in Africa. *African Affairs*, 118(471) :375–391. 99
- Marques, E. (2012). Social Networks, Segregation and Poverty in São Paulo. *International Journal of Urban and Regional Research*, 36(5) :958–979. 102
- Marques, E. (2015). Urban poverty, segregation and social networks in São Paulo and Salvador, Brazil. *International Journal of Urban and Regional Research*, 39(6) :1067–1083. 129
- Marsh, D. and Rhodes, R. A. (1992). *Policy networks in British government*. Clarendon Press, Oxford. 98
- Merrien, F.-X. (2013). La protection sociale comme politique de développement : un nouveau programme d'action international. *Revue internationale de politique de développement*, 4(2) :68–88. 94, 115

- Norton, A., Conway, T., and Foster, M. (2001). Social protection concepts and approaches : Implications for policy and practice in international development. 117
- Olivier de Sardan, J.-P. (1993). Le développement comme champ politique local. *Bulletin de l'APAD*, (6). 94
- Padgett, J. F. and Ansell, C. K. (1993). Robust action and the rise of the Medici, 1400-1434. *American Journal of Sociology*, 98(6) :1259–1319. 97
- Portes, A. (1998). Social capital : Its origins and applications in modern sociology. *Annual Review of Sociology*, 24 :1–24. 102
- Rudnick, J., Niles, M., Lubell, M., and Cramer, L. (2019). A comparative analysis of governance and leadership in agricultural development policy networks. *World Development*, 117 :112–126. 100, 125, 127, 128
- Sabatier, P. A. (2014). Advocacy coalition framework. In *Dictionnaire des politiques publiques*, pages 49–57. Presses de Sciences Po. 98
- Schiffer, E., Hartwich, F., and Monge, M. (2010). Who has Influence in Multistakeholder Governance Systems? *IFPRI Discussion Paper*, 44(9). 123, 129
- Stavropoulou, M., Holmes, R., and Jones, N. (2017). Harnessing informal institutions to strengthen social protection for the rural poor. *Global Food Security*, 12 :73–79. 95, 117, 121, 122
- Thatcher, M. (1998). The development of policy network analyses : From modest origins to overarching frameworks. *Journal of Theoretical Politics*, 10(4) :389–416. 98
- Trémolières, M. and Walther, O. J. (2017). *Coopération transfrontalière et réseaux de gouvernance en Afrique de l'Ouest*. Cahiers de l'Afrique de l'Ouest. OECD, Paris. 100, 129
- Walther, O. J. (2015). Social network analysis and informal trade. 100

- Wonodi, C. B., Privor-Dumm, L., Aina, M., Pate, A. M., Reis, R., Gadhoke, P., and Levine, O. S. (2012). Using social network analysis to examine the decision-making process on new vaccine introduction in Nigeria. *Health Policy and Planning*, 27 :27–38. 99
- Wood, G. and Gough, I. (2006). A comparative welfare regime approach to global social policy. *World Development*, 34(10) :1696–1712. 94, 117

Appendix

Annexe 2.A Glossaire de l'analyse des réseaux sociaux

Les deux approches de l'analyse des réseaux sociaux

Réseau complet : Les réseaux complets visent à étudier et capter l'ensemble des relations au sein d'une population prédéfinie (un groupe, une entreprise, une politique, etc.). Cette approche requiert la complétude des données, c'est-à-dire d'interroger l'ensemble des acteurs identifiés dans le groupe. Les réseaux complets peuvent être enregistrés via les *matrices d'adjacence* ou bien sous la forme de liste. Pour une introduction à l'analyse des réseaux complets, nous renvoyons le lecteur au livre de Borgatti et al., (2018).

Réseau égocentré : Les réseaux égocentrés étudient les relations à partir d'un acteur focal : ego. L'ensemble du réseau est construit à partir des réponses d'ego. Cette approche est moins contraignante que celle des réseaux complets car elle n'implique pas d'interroger l'ensemble des membres du réseau. Pour une introduction à l'analyse des réseaux égocentrés, nous renvoyons le lecteur au livre de Crossley et al., (2015).

Caractéristiques des liens

Lien dirigé : Lorsque les liens sont dirigés on peut identifier le sens de la relation. On peut alors identifier la relation d'un acteur A vers un acteur B mais également de l'acteur B vers l'acteur A.

Lien valué : Les liens peuvent également être évalués selon l'intensité de la relation. Le lien n'est plus binaire avec 1, la relation existe, et 0, la relation n'existe pas, mais il peut être caractérisé par une échelle de mesure.

Les mesures de centralité

Centralité de degré : La centralité de degré comptabilise le nombre de liens d'un acteur. Lorsque les liens sont dirigés, il existe plusieurs centralités de degré (centralité entrante, sortante et totale). La centralité de degré entrante comptabilise l'ensemble des liens déclarés par les autres acteurs du réseau vers l'acteur étudié. La centralité de degré sortante mesure le nombre de liens cités par l'acteur étudié vers les autres membres du réseau. Enfin, on peut également additionner la centralité entrante et sortante pour obtenir la centralité totale. La centralité de degré peut également tenir compte de l'intensité des relations. Ainsi, la centralité est calculée comme le nombre de liens (entrant, sortant, total) multiplié par l'intensité des liens.

Centralité vectorielle : La centralité vectorielle reprend le principe de la centralité de degré en pondérant les liens. Les relations sont pondérées selon la centralité de degré des acteurs du réseau. Une relation avec un acteur caractérisé par une centralité de degré importante a davantage de poids sur la centralité vectorielle, qu'une relation avec un acteur doté d'un faible nombre de liens.

Centralité d'intermédiarité : La centralité d'intermédiarité mesure la capacité d'un acteur à faire le lien entre d'autres acteurs non-connectés. Cette mesure permet notamment d'identifier le rôle de *broker* dans un réseau.

Les mesures de cohésion

Densité du réseau : La densité d'un réseau ou d'un groupe d'acteurs peut être définie comme le nombre de liens, rapporté à la totalité des liens possibles entre ces acteurs. La densité maximale est atteinte lorsque l'ensemble des membres du réseau sont connectés entre eux. Pour les réseaux dont les liens ne sont pas valués, l'indicateur de densité est compris entre 0 (aucune relation dans le réseau) et 1 (l'ensemble des acteurs du réseau sont inter-connectés). Dans le cas contraire, les indicateurs de densité varient selon l'échelle de mesure de l'intensité des relations.

Contrainte du réseau : La contrainte du réseau également appelée contrainte de Burt, permet de mesurer le niveau de cohésion des acteurs d'un groupe ou dans l'ensemble du réseau. Plus l'indicateur est élevé et moins il y a de trous structuraux. Le concept de trou structural développé par Burt (1992) permet d'identifier l'absence d'une relation au sein d'une triade. Cette absence de lien offre à l'acteur qui fait le pont entre les deux autres un avantage dans l'échange de ressources.

Les méthodes de partitionnement

Blockmodelling : Les approches de *Blockmodelling* visent à créer des groupes d'acteurs non pas selon les caractéristiques de ces derniers mais selon leurs propriétés relationnelles. Le partitionnement des groupes est réalisé selon les mesures d'équivalence (voir ci-dessous). Pour une introduction précise des méthodes de Blockmodelling mais également des mesures d'équivalence, nous ren-

voyons le lecteur au travail de Beaugitte (2011).

Équivalence structurelle : Deux acteurs peuvent être qualifiés de structurellement équivalents lorsqu'ils ont les mêmes relations avec les mêmes acteurs du réseau.

Équivalence automorphique : L'équivalence automorphique est plus souple que l'équivalence structurelle. Elle considère deux acteurs comme équivalent lorsque ces derniers ont la même structure de réseau.

La description des acteurs

Broker : Dans un réseau un *broker* fait le lien entre des acteurs qui ne sont pas directement connectés. Pour plus d'informations à ce sujet, nous renvoyons le lecteur au concept de contrainte du réseau et de centralité d'intermédiation.

Acteur central : Un acteur central concentre de nombreuses relations au sein du réseau. De fait, il occupe une position au cœur du réseau. Dans l'ARS, la position des acteurs du réseau dépend de leur centralité (selon la centralité utilisée) mais également de la proximité avec les autres acteurs du réseau.

Base de données

Matrice d'adjacence : Les matrices d'adjacence sont généralement utilisées pour enregistrer les informations relatives à un réseau complet. La première ligne et la première colonne de la matrice référencent la liste des acteurs du réseau. Les différentes coordonnées de cette matrice permettent de caractériser les relations au sein du réseau. Un point dans la matrice constitue alors

une relation entre un acteur i ligne et un acteur j colonne. Dans les matrices d'adjacence les relations peuvent être binaires ou bien valuées.

Liste : Il existe une deuxième méthode permettant d'enregistrer un réseau. Cette approche est utilisée à la fois pour les réseaux complets mais également pour les réseaux égocentrés. Il s'agit d'une liste à deux colonnes. La première colonne indique les personnes ayant déclaré une relation. La deuxième colonne référence les acteurs cités par les acteurs de la première colonne. Ainsi, chaque ligne représente une relation entre un acteur A et un acteur B. Il est possible d'ajouter une troisième colonne afin de qualifier l'intensité de la relation ou le type de lien. Ces deux approches, liste et matrice, sont les deux types de base de données utilisées par les logiciels spécialisés dans l'ARS. Le choix d'une des deux méthodes dépend du logiciel utilisé ou encore du type de calcul.

Annexe 2.B Questionnaire sociométrique : RAPS

LISTE	18.1 Dans le cadre de vos actions dans le domaine de la protection sociale, avec qui collaborerez-vous parmi les organisations listées ci-dessous ?	18.2 Dans le cadre de vos actions dans le domaine de la protection sociale, avec qui partageriez-vous de l'information parmi les organisations listées ci-dessous ?	18.3 Dans le cadre de vos actions dans le domaine de la protection sociale, avec quels acteurs de la liste êtes-vous d'accord ou sur une position similaire ?	18.4 Dans le cadre de vos actions dans le domaine de la protection sociale, avec quels acteurs de la liste êtes-vous des lignes opposées voire conflictuelles ?	18.5 Dans le cadre de vos actions dans le domaine de la protection sociale, quels acteurs de la liste peuvent influencer directement les décisions de votre propre organisation	18.6 Connaissiez-vous le ou la représentant(e) de l'organisation au GTPS et, si Oui, comment vous entendez-vous avec cette personne ?
	0=non 1=oui	0=non 1=oui	0=non 1=oui	0=non 1=oui	0=non 1=oui	0=non 1=oui
Gouvernement	18.1 Collaborerez-vous avec ...	18.2 Partagez-vous de l'information avec...	18.3 D'accord avec...	18.4 Oppose à...	18.5 influencé par...	18.6 Connaissiez-vous ...
Ministère de la Population, de la Protection Sociale ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ministère de l'Economie et du Plan	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ministère des Finances et du Budget	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ministère de l'intérieur et de la décentralisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ministère de la Santé Publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CA CSU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ministère de l'Emploi, de l'Ens., Technique et...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ministère de l'Education Nat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme du...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Primature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Structures rattachées	18.1 Collaborerez-vous avec ...	18.2 Partagez-vous de l'information avec...	18.3 D'accord avec...	18.4 Oppose à...	18.5 influencé par...	18.6 Connaissiez-vous ...
CNaPS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FID (Fonds d'intervention pour le Développement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BNGRC (secrétaire exécutif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ONN (Office National de la Nutrition)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INSTAT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Source : Berrou et al., (2020)

Annexe 2.C Générateur de noms bimodal : MAP- NET

2.RESEAU DE SECURISATION DES CONDITIONS DE VIE									
2.1. Au cours des 12 derniers mois, quelles sont les 6 (maximum) personnes, groupes ou organisations qui vous ont aidé à faire face aux différentes difficultés que vous avez rencontrées ?									
<i>Il s'agit ici de donner le nom (prénom, surnom, code <u>anonymé</u>) de 6 personnes et/ou de collectifs et d'organisations qui vous ont <u>aidé</u>e pour faire face aux difficultés que vous avez rencontrées durant l'année (type d'aide : soutien financier, moral/psychologique, matériel, etc.) -</i>									
2.1.1. Identification des personnes ou organisations		2.1.2. 1=Personne e 2=Collectif / organisation n	2.1.3. MATRICE RELATIONNELLE Les personnes que vous avez citées se connaissent-elles entre elles ? (A connaît-elle B, etc.) ; Et/ou Les personnes que vous avez citées sont-elles membres des organisations/collectifs citées ? Les membres des organisations citées collaborent ils entrent eux ? 1=Oui, 2=Non, 99=Ne sais pas						
				A	B	C	D	E	F
A			A						
B			B						
C			C						
D			D						
E			E						
F			F						

Source : Gondard-Delcroix et al., (2020)

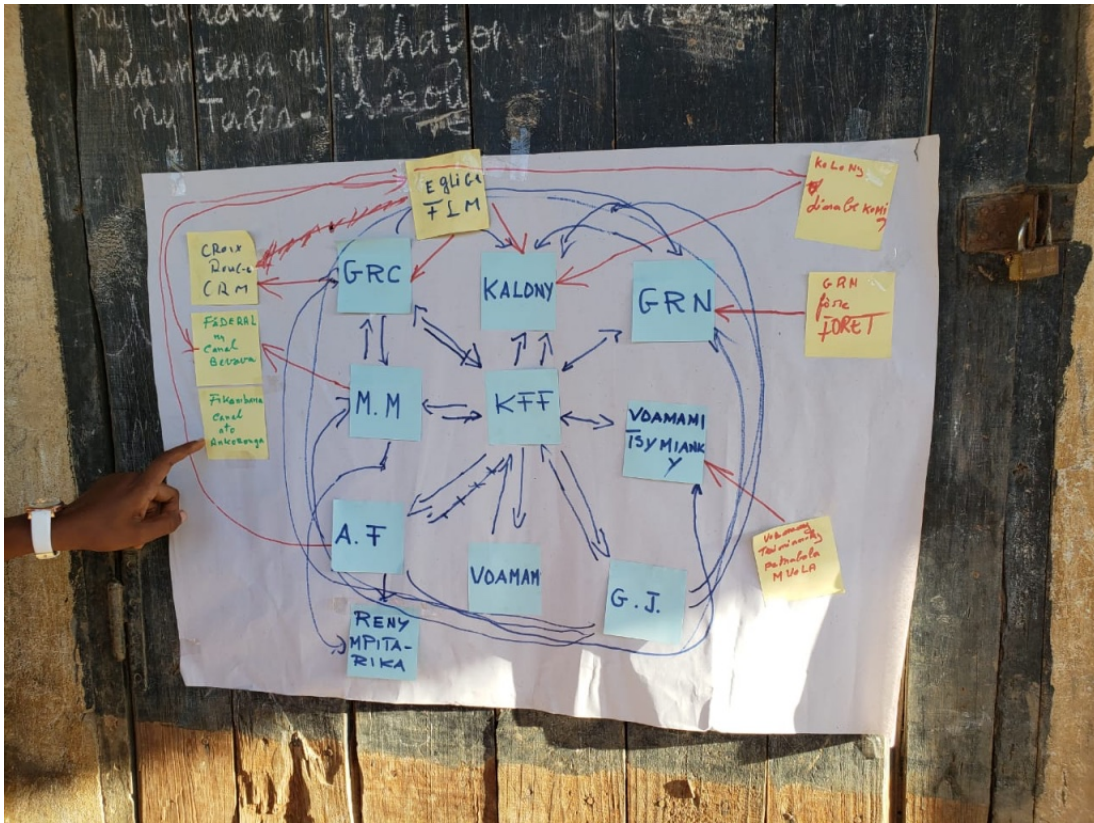
Annexe 2.D Construction participative des réseaux d'organisations locales : Miary



Source : Gondard-Delcroix et al., (2020)



Source : Gondard-Delcroix et al., (2020)



Source : Gondard-Delcroix et al., (2020)

Chapitre **3**

Coalition politique et régime d'insécurité sociale : une étude du réseau politique de la protection sociale à Madagascar

Remerciements

Ce chapitre a été produit dans le cadre du projet de recherche PROTECT, financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Université de Bordeaux et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et intitulé identifier et comprendre les formes innovantes de protection sociale en vue de transmission aux acteurs socioéconomiques impliqués, 2017-2021. <https://gretha.cnrs.fr/projet-protect/> (consulté le 18/03/2022).

Ce chapitre a été réalisé dans le cadre d'une recherche collective menée avec Jean-Philippe Berrou, Thibaud Deguilhem, Claire Gondard-Delcroix et Alain Piveteau. Les données mobilisées dans ce chapitre ont été collectées dans le cadre de l'étude « Réseau des Acteurs de la Protection Sociale » réalisée par Jean-Philippe Berrou, Thibaud Deguilhem, Claire Gondard-Delcroix et Alain Piveteau. Ce travail collectif a fait l'objet d'un rapport, remis à l'Agence française de développement dans le cadre du projet FAPPA (Faire des Politiques Publiques en Afrique) en septembre 2019. La référence complète du rapport est renseignée en bibliographie (Berrou et al., 2021).

3.1 Introduction

L'objectif de ce chapitre est d'étudier la fabrique des politiques publiques de protection sociale dans les régimes d'insécurité sociale¹. Dans la continuité du premier chapitre de cette thèse, nous analysons l'arène nationale de protection sociale à Madagascar. Cette dernière est caractérisée par la présence de nombreuses organisations nationales et internationales. Dans cette perspective, nous étudions le rôle des interactions multi-acteurs et de l'influence des coalitions d'acteurs dans la conception de la politique publique de protection sociale malgache depuis 2015.

La complexification des processus politiques n'est pas une spécificité des politiques publiques de protection sociale dans les pays en développement (PED). Dès les années 1970, on note une dynamique similaire dans de nombreuses politiques des pays du Nord. Ce changement se matérialise dans le champ politique par une multiplication des parties prenantes. Les acteurs privés comme les entreprises, les sociétés de lobbying ou encore les associations deviennent des acteurs influents dans la fabrication des politiques publiques (Lowi, 1969).

En réponse à cette complexification, le besoin d'étudier les réseaux politiques s'accroît. En mettant au cœur de l'analyse l'influence des jeux et relations d'acteurs, l'analyse des réseaux politiques permet une nouvelle compréhension des processus politiques multi-acteurs (Thatcher, 1998). Initialement mobilisée comme concept permettant de décrire le caractère réticulaire de la fabrication des politiques publiques, l'analyse des réseaux politiques a progressivement mobilisé les méthodes de l'analyse des réseaux sociaux (ARS) (Dowding, 1995 ; Rhodes, 1990). Le réseau politique n'est plus considéré comme un objet que l'on suppose, mais devient une dimension que

1. Pour plus de détails sur les différents régimes de protection sociale présents en Afrique subsaharienne nous renvoyons le lecteur au chapitre 1 de cette thèse.

l'on peut mesurer, étudier et comparer. Il est alors possible d'identifier quels sont les acteurs ou groupes d'acteurs qui influencent, orientent, contribuent à la fabrique des politiques publiques. Des travaux ont par exemple mobilisé les méthodes de l'ARS à l'échelle inter-organisationnelle afin d'étudier la structure des politiques publiques (Benson, 1975 ; Cook, 1977), tandis que d'autres travaux se sont concentrés sur le rôle des réseaux inter-personnels dans l'orientation des politiques publiques (Knocke, 1990).

De tels travaux ont permis de saisir la complexification et la multiplication des parties prenantes dans les processus politiques. Sur ce point, les travaux de Marsh et Rhodes sur le gouvernement britannique sont particulièrement illustratifs de cette dynamique (Marsh and Rhodes, 1992). Pour autant, pendant longtemps, l'étude des réseaux politiques n'a pas intégré l'importance des idées politiques, de leur diffusion et de leurs évolutions. Pour répondre à cette limite, des travaux intègrent à l'analyse des réseaux politiques une dimension idéologique (Dowding, 1995). Cet apport méthodologique vise notamment à étudier l'influence des idées politiques dans la formation de relations politiques, la construction et le maintien de coalitions politiques et de manière plus large le rôle des idées dans l'orientation des politiques publiques. À cet égard, l'association de l'*Advocacy Coalition Framework* et de l'ARS, constitue une avancée majeure dans la compréhension des politiques publiques (Ingold, 2010 ; Ingold and Varone, 2012 ; Varone et al., 2017 ; Weible et al., 2019).

L'*Advocacy Coalition Framework* permet d'étudier précisément le rôle des idées et croyances politiques dans le développement de politiques publiques (Sabatier and Jenkins-Smith, 1993 ; Sabatier and Weible, 2007 ; Weible et al., 2011). Cette approche tend à souligner le rôle fondamental des coalitions d'acteurs dans l'émergence de résultats politiques. L'un des apports centraux de cette méthode est d'intégrer une dimension cognitive à la compréhension de l'action politique. Selon Sabatier

et Jenkins-Smith (1993), les coalitions politiques se forment et se maintiennent du fait de croyances collectives partagées entre les membres. Ces derniers définissent trois niveaux de croyances structurant les idées politiques au sein des coalitions de cause : *deep core* (croyances politiques profondes²), *policy core* (croyances relatives à un secteur politique³) et *secondary core* (croyances relatives à un instrument politique⁴). L'association de l'ARS à l'échelle inter-organisationnelle et de l'*Advocacy Coalition Framework*, permet à la fois d'étudier précisément les jeux de pouvoir inter-organisationnels au sein des politiques publiques, le rôle des idées et de leur diffusion dans la mise en place d'une politique publique ou encore le pouvoir des coalitions d'acteurs dans les processus politiques.

Dans le contexte des pays sous régime d'aide⁵, caractérisé par la fragmentation des processus politiques et la multiplicité des parties prenantes (Lavigne Delville, 2017), ces approches s'adaptent parfaitement. Elles permettent de tenir compte des nombreux jeux de négociation entre les parties prenantes (Walther, 2015 ; Wonodi et al., 2012), de l'influence des organisations internationales (Merrien, 2013 ; Schmitt, 2020), de la diffusion des idées transnationales (Chemouni, 2018 ; Lavers and Hickey, 2016), des clivages idéologiques (Merrien, 2013), dans l'orientation des politiques publiques de protection sociale. Pour autant, ces études sont encore rares dans de tels

2. Ces croyances sont très générales, elles concernent par exemple l'équilibre entre égalité et liberté individuelle, ou encore entre l'intervention de l'état et le libre fonctionnement du marché. Elles s'appliquent à l'ensemble des politiques publiques. Selon Sabatier (2014), ces croyances sont difficiles à changer.

3. À ce niveau, il s'agit de croyances profondes (*deep core*) étant appliquées à une politique publique spécifique.

4. Ces croyances concernent les techniques et mécanismes à mettre en œuvre pour atteindre un objectif politique. Ces croyances peuvent évoluer plus rapidement que les deux précédents niveaux.

5. Les régimes d'aide selon Lavigne Delville sont caractérisés par une extraversion de l'action publique. L'action publique est selon l'auteur davantage « multi-acteurs » et internationalisée. Le processus de fabrication des politiques publiques est le fruit d'interactions répétées entre de nombreux acteurs. Ces interactions peuvent prendre des formes multiples, il peut s'agir de négociations, de rapports de force, de collaborations qui visent plus ou moins directement à la mise en problème d'une idée, à la mise en place d'un programme (Lavigne Delville, 2017).

contextes.

Dans ce chapitre, nous souhaitons étudier le processus de fabrication multi-acteurs de la protection sociale à Madagascar. Depuis 2015 et l'adoption de la Stratégie Nationale de Protection Sociale, on constate à Madagascar une importante dynamique dans le domaine de la protection sociale. Ce mouvement se traduit par l'arrivée de nouveaux acteurs nationaux et internationaux, par la multiplication des programmes d'assistance sociale et par le développement de nouvelles institutions. Dans cette perspective, nous interrogeons le basculement du régime de protection sociale depuis 2015. Ce changement de cap peut-il être expliqué par les relations multi-acteurs et les jeux pouvoirs au sein du réseau politique ? Par l'influence de coalitions politiques sur la politique nationale ? Ou encore par le pouvoir des organisations internationales dans l'agenda politique national ?

Dans la lignée de la littérature préalablement identifiée, nous faisons l'hypothèse que la construction des politiques publiques de protection sociale dans les régimes d'insécurité sociale est influencée par la formation et le maintien de coalitions d'acteurs qui partagent des idées et des ressources en vue d'atteindre un objectif commun. Ces groupes d'organisations, du fait de leur proximité idéationnelle, développent de nombreuses relations qui permettent d'influencer les processus politiques. De ce fait, l'orientation actuelle de la protection sociale à Madagascar peut être étudiée sous le prisme des coalitions d'acteurs et de leur influence sur le processus politique.

Pour répondre aux interrogations soulevées par ce chapitre, nous avons collecté deux bases de données originales et complémentaires. Premièrement, nous mobilisons des données sociométriques représentatives du réseau inter-organisationnel de la politique publique de protection sociale à Madagascar durant sa phase de conception (2014-2019). Ces données permettent de caractériser les relations de collaboration, de partage d'informations, d'accord, de désaccord et d'influence entre 36 organisations re-

présentatives du réseau de la politique publique de protection sociale. Deuxièmement, afin de compléter ces données sociométriques, nous disposons également d'informations relatives à la vision et aux croyances des 36 organisations interrogées en matière de protection sociale. Nous pouvons alors étudier et croiser les données sociométriques avec une analyse précise des idées et croyances politiques.

Afin de rendre compte de la richesse des données, nous envisageons de mobiliser une double approche méthodologique. Cette méthode s'inspire des travaux d'Ingold et al., relatifs à l'identification des coalitions politiques (Ingold and Fischer, 2016 ; Ingold and Varone, 2012). Nous utilisons dans un premier temps une méthode de l'ARS, l'équivalence structurale, afin d'identifier des groupes d'organisations ayant des structures relationnelles similaires au sein du réseau de collaboration. Cette approche permet de rassembler dans un même groupe des organisations ayant les mêmes relations de collaboration. Ainsi, deux acteurs sont considérés comme structurellement équivalents lorsque ces derniers ont des relations de collaboration avec les mêmes acteurs dans le réseau. Après avoir constitué ces groupes nous identifions selon plusieurs critères si ces ensembles correspondent effectivement à des coalitions politiques, groupes d'acteurs en mesure de peser sur le processus politique en cours. Pour qu'un groupe d'organisations puisse être qualifié de coalition politique, les organisations du groupe doivent échanger davantage de ressources entre elles qu'avec les autres organisations du réseau et également partager une vision commune en matière de protection sociale. Par la suite, afin de compléter notre compréhension du rôle des coalitions politiques, nous envisageons d'étudier l'influence de ces groupes d'acteurs sur la politique publique de protection sociale. Pour cela, en complément d'une analyse du réseau d'influence inter-organisationnel, nous mobilisons des données relatives à la perception des acteurs les plus influents selon les organisations du réseau. Dans la continuité de ce travail, nous étudions ces groupes d'acteurs sous le prisme des

idées politiques, de la circulation des idées transnationales et de leurs impacts sur le processus politique national.

Ce chapitre permet d’apporter trois éléments de réponse quant à la fabrique de la politique nationale de protection sociale à Madagascar depuis 2015. Premièrement, la politique publique de protection sociale à Madagascar se structure autour de deux coalitions politiques. Nous identifions une première coalition composée d’organisations qui œuvrent activement en faveur du développement des programmes d’assistance sociale à Madagascar. Et une deuxième coalition qui regroupe les acteurs historiques de l’assurance sociale malgache. Deuxièmement, l’influence relative de ces groupes permet d’expliquer l’orientation actuelle de la politique publique de protection sociale malgache. Troisièmement, les organisations internationales jouent un rôle important dans la structuration des coalitions politiques et l’orientation de la politique publique malgache.

Nous structurons ce chapitre en quatre sections. La section 2 se propose de recontextualiser le développement de la politique publique de protection sociale à Madagascar. Dans une section 3, nous exposons la collecte et la richesse des données mobilisées dans cette étude. La troisième section est consacrée à la méthode d’identification des coalitions politiques ainsi qu’à la mesure de l’influence dans un processus politique. Enfin, nous proposons de développer les trois résultats préalablement identifiés.

3.2 Contexte et histoire de la politique publique de protection sociale à Madagascar

Madagascar peut être caractérisé comme régime d’insécurité sociale. Les nombreux risques sociaux et la quasi-absence de protection sociale formelle maintiennent une

importante part de la population dans des dynamiques de vulnérabilité (Gondard-Delcroix et al., 2019). L'offre de protection sociale fournie par les mécanismes formels est largement insuffisante face aux besoins de la population.

Ce constat est aujourd'hui partagé par les différents acteurs en charge de la construction de la protection sociale à Madagascar (Administrations publiques, Organisations non gouvernementales, Organisations internationales, Société civile et Secteur privé) (Berrou et al., 2021). Cette prise de conscience a permis d'impulser à partir de 2015 une nouvelle dynamique en matière de protection sociale. Cependant, avant de nous pencher sur les évolutions récentes du régime de protection sociale national, il convient de le contextualiser historiquement.

On peut faire remonter la genèse du système de protection sociale malgache durant la période coloniale avec la mise en place de la Caisse de Compensation des Prestations Familiales en 1956⁶. Cette institution était chargée de la gestion des cotisations et du versement des prestations familiales pour les travailleurs du secteur formel (secteur privé formel et secteur public). Après l'indépendance en 1960, Madagascar poursuit la dynamique engagée durant la période coloniale en élargissant le système d'assurance sociale aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. En 1969, le modèle assurantiel prend la forme que l'on connaît aujourd'hui avec la création de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale qui regroupe la gestion des risques maladie, famille et vieillesse. Cette logique assurantielle, largement inspirée du modèle français, est encore présente dans de nombreuses anciennes colonies françaises (Merrien, 2013).

De 1956 jusqu'à 2015, le système formel de protection sociale malgache est exclusivement structuré autour du marché du travail formel. Ce faisant, plus de 90 % de la population nationale est exclue du système de protection sociale national (Gondard-Delcroix et al., 2019). Face à ce constat et avec l'arrivée de nouvelles dynamiques

6. Ces informations ont été collectées sur le site de la CNAPS (consulté le 18/03/2022).

internationales, un nouveau processus politique s'engage. Depuis 2015 et la mise en place de la Stratégie Nationale de Protection Sociale, l'ambition est de développer un système national capable de protéger l'ensemble de la population. Dès lors, en parallèle du système assurantiel se développent des programmes d'assistance sociale.

Dans la lignée des politiques de lutte contre la pauvreté élaborées à partir des années 1990, de nombreux programmes de ce type sont mis en place afin de protéger les personnes les plus vulnérables. Dans ce panel de programmes, les transferts monétaires concentrent le plus de ressources (financières, logistiques, organisationnelles et humaines). Ces programmes sont implantés dans des régions vulnérables comme le sud de Madagascar et/ou pour répondre à des chocs covariants (sécheresse, inondation, cyclone, pandémie). Les programmes de transferts monétaires regroupent un grand nombre d'organisations, nationales et internationales. À titre d'exemple les deux principaux programmes, le *Fiavota* et le *Transfert Monétaire pour le Développement Humain* regroupent l'UNICEF, la Banque Mondiale, le Ministère de la Population de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme, le Fonds d'Intervention pour le Développement, et l'Office National de la Nutrition. Le ciblage des bénéficiaires s'effectue selon plusieurs critères comme la zone géographique et la composition du ménage. Le versement des transferts monétaires aux ménages est conditionné selon l'absentéisme scolaire des enfants du ménage ainsi que la fréquentation régulière des enfants du ménage dans un centre de santé⁷. En parallèle de ces transferts monétaires se développent d'autres programmes d'assistance sociale. On peut par exemple citer la mise en place des cantines scolaires⁸ qui permettent aux enfants scolarisés d'accéder

7. Les programmes de transferts monétaires conditionnels à Madagascar sont largement inspirés des exemples latino-américains (*Progresa* au Mexique et *Bolsa Familia* au Brésil). En ce sens, ces programmes peuvent être qualifiés selon l'expression de « modèles voyageurs » proposée par Olivier de Sardan (Olivier de Sardan, 2021a,2).

8. Les cantines scolaires sont développées par le Programme Alimentaire Mondiale en partenariat avec le Ministère de l'Éducation.

à un repas régulier. Il existe également les programmes *cash for work*⁹, qui comme son nom l'indique offre une rémunération contre un travail réalisé (construction d'une route, réparations en lien avec des catastrophes naturelles). Enfin, on peut également citer les distributions de denrées alimentaires. Ces programmes d'assistance sociale sont largement encouragés et soutenus par les organisations internationales de l'aide. Ils peuvent être directement financés et exécutés par ce type d'organisation ou bien être le fruit d'un partenariat entre une organisation internationale et une structure nationale.

Ces logiques d'intervention posent question quant à la pérennité des mécanismes de protection sociale développés. En effet, sans un financement massif des organisations internationales on peut légitimement interroger la durabilité de tels programmes. Dans cette perspective, qu'advient-il du système de protection sociale lorsque les organisations internationales ne financeront plus ces programmes ? Ces programmes peuvent-ils être financés de manière endogène ? Les réflexions relatives au financement des programmes de protection sociale pose des questions plus larges quant à la fabrique de la protection sociale à Madagascar. Ainsi, quel est le rôle des organisations internationales dans le processus politique national ? La société civile ou encore les élites politiques, se sont-elles réellement appropriées la fabrique de la protection sociale à Madagascar ? Finalement ces questions soulignent la problématique soulevée par Hickey et al., (2019) quant à l'importance d'une appropriation nationale dans le développement des systèmes de protection sociale en ASS.

Outre le problème majeur lié à la pérennité de ces programmes d'assistance sociale on peut également interroger l'efficacité de ces mécanismes. Ils ne permettent aujourd'hui

9. Les programmes *cash for work* sont mis en place en réponse aux catastrophes naturelles et/ou dans les régions du sud de Madagascar caractérisées par une pauvreté chronique. Ces programmes sont entre autre développés par le Programme des Nations Unies pour le Développement et le Ministère de l'Économie et des Finances.

d'hui de couvrir qu'une part infime de la population. Selon la Banque Mondiale, on estime la couverture des programmes d'assistance sociale à 0.24 % de la population malgache (World Bank, 2018).

Il est intéressant d'interroger le virage engagé à partir de 2015 dans le domaine de la protection sociale à Madagascar. Le changement de cap matérialisé par le développement des programmes d'assistance sociale peut notamment s'expliquer par des évolutions relatives aux parties prenantes et aux rapports de force existants. Il est alors déterminant d'analyser le réseau politique de la protection sociale depuis 2015.

3.3 Données et méthodologie d'enquête

Afin d'étudier la conception de la politique publique de protection sociale à Madagascar depuis 2015, nous utilisons des données permettant de caractériser le réseau des organisations en charge de ce processus. L'étude « Réseau des Acteurs de la Protection Sociale à Madagascar » (RAPS) a été développée dans cette perspective d'octobre 2018 à avril 2019. L'étude a permis de collecter des données sociométriques représentatives de la phase de conception de la politique publique de protection sociale. Cette étude a été réalisée avec Jean-Philippe Berrou, Thibaud Deguilhem, Claire Gondard-Delcroix et Alain Piveteau. Elle s'inscrit dans un double projet de recherche, le projet PROTECT¹⁰ et le projet FAPPA¹¹. Ces données sociométriques nous ga-

10. Le projet PROTECT est coordonné par Claire Gondard-Delcroix. Ce dernier étudie l'articulation des logiques multiples façonnant les formes de la protection sociale à Madagascar. Il a pour finalité de caractériser les formes de la protection sociale à Madagascar, d'analyser leur adéquation avec les besoins des populations (pauvreté, vulnérabilité, résilience), et d'identifier les acteurs en jeu, leurs logiques et leurs interactions afin de proposer des pistes d'amélioration aux acteurs impliqués (institutions internationales et gouvernementales, coopérations décentralisées, entreprises multinationales, ONG, associations). Le projet s'appuie sur une démarche interdisciplinaire afin de produire un savoir innovant sur la protection sociale à Madagascar.

11. Le projet FAPPA consiste à étudier et comparer les processus de négociation, de formulation et de mise en œuvre des politiques publiques dans six pays (Maroc, Madagascar, Côte d'Ivoire, Mozambique, Kenya et Tanzanie) et quatre secteurs d'intervention (gestion des ressources naturelles,

rantissent une compréhension précise du réseau politique de la protection sociale pour cinq types de relations inter-organisationnelles. Nous disposons ainsi des données caractéristiques du réseau de collaboration, du réseau de partage d'informations, du réseau d'accord, du réseau de désaccord et du réseau d'influence.

Avant de détailler davantage la richesse des données, il est important de préciser les méthodes de collecte des données spécifiques aux enquêtes sociométriques. Deux difficultés principales se posent lorsque l'on souhaite étudier un réseau inter-organisationnel (Eloire et al., 2011). D'une part, il est déterminant de fixer les frontières du réseau étudié. D'autre part, il est important d'identifier la ou les personnes qui au sein des différentes institutions sélectionnées sont susceptibles de représenter les organisations.

3.3.1 Fixer les frontières du réseau

L'une des étapes fondamentales de la collecte de données sociométriques est la délimitation des frontières du réseau étudié (Degenne and Forsé, 2004 ; Mercklé, 2011 ; Wasserman and Faust, 1994). Deux approches sont utilisées pour déterminer les limites d'un réseau. Premièrement, les approches dites « nominalistes » tiennent compte de la perception de l'enquêteur, c'est-à-dire des éléments que le chercheur peut directement identifier. Deuxièmement, les approches « réalistes » se placent quant à elles du point de vue des acteurs enquêtés. Les frontières du réseau sont alors déterminées par la perception des membres du réseau (Laumann et al., 1983). En pratique, il est recommandé de combiner les deux approches en mobilisant différentes tactiques pour identifier les frontières du réseau (Eloire et al., 2011). Afin de fixer les frontières du réseau inter-organisationnel de la politique publique de protection sociale à Madagascar, nous mobilisons cinq tactiques :

politiques de la ville, réformes de l'éducation, politiques sociales).

- la « tactique géographique » : les frontières du réseau sont définies par une frontière physique (rue, ville, quartier, etc.). Dans notre cas, nous nous concentrons sur les organisations ayant des actions sur le territoire malgache ;
- la « tactique *interlock* » : les organisations sont sélectionnées selon leur participation à des événements communs (forum, réunion, etc.) ou à leur appartenance à une structure commune (association, conseil d'administration, etc.). Dans notre cas, nous nous sommes concentrés sur le groupe thématique de la protection sociale (GTPS)¹² qui rassemble les 81 organisations qui participent à la conception de la protection sociale à Madagascar ;
- la « tactique positionnelle » : les organisations sont sélectionnées selon leur position dans le réseau. Dans notre cas, nous avons retenu les organisations qui contribuent effectivement à la conception de la politique publique, c'est-à-dire les organisations qui participent activement et régulièrement aux réunions du GTPS. Pour ce faire, nous disposons des listes de présence des représentants d'organisations aux réunions du GTPS ;
- la « tactique réputationnelle » : cette approche s'appuie sur l'information récoltée auprès des « experts » du domaine étudié. Ces experts peuvent être des individus, des listes/guides de références du domaine, des références dans la presse ou dans des rapports. Dans notre enquête nous avons sollicité plusieurs personnes-ressources¹³, spécialisées dans le domaine de la protection sociale.

Nous avons soumis la liste des organisations sélectionnées à l'avis de ces ex-

12. Le GTPS est un groupe de coordination mis en place par le Ministère de la population de la protection sociale et de la promotion de la femme à partir de 2017. Ce groupe est coordonné par ce même ministère et l'UNICEF. Par la tenue de réunions régulières, ce groupe vise à coordonner les actions des différentes organisations dans le domaine de la protection sociale. Il constitue un lieu d'observation central dans la compréhension de la politique de protection sociale à Madagascar.

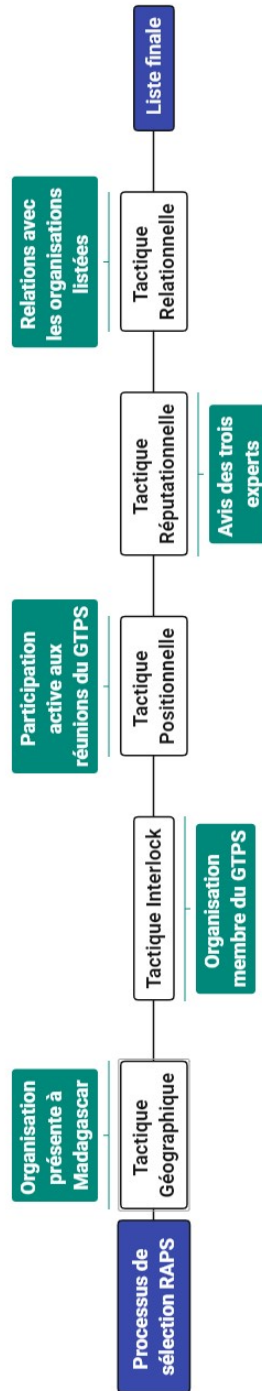
13. Trois personnes-ressources ont été sollicitées pour leurs connaissances de la protection sociale à Madagascar. Il s'agit de trois experts respectivement membres du Ministère de la population de la protection sociale et de la promotion de la femme, de la Banque Mondiale et de l'UNICEF.

perts. Ces derniers ont pu ajouter ou retirer plusieurs organisations de la liste ;

- la « tactique relationnelle » : l'intégration d'un acteur dans la liste des membres du réseau dépend de la perception des acteurs de la liste. Cette tactique est également qualifiée de « boule de neige ». Une organisation est ajoutée lorsqu'au moins cinq organisations enquêtées considèrent que cette organisation devrait être intégrée à la liste. Cette tactique implique une deuxième phase d'enquête lorsque des organisations sont ajoutées à la liste initiale. Dans notre cas les informations manquantes ont pu être complétées à distance par téléphone ;

Le processus de sélection des organisations retenues dans la liste est schématisé dans la Figure 3.3.1.

FIGURE 3.3.1 – Processus de sélection des organisations du réseau de politique publique de la protection sociale à Madagascar



Source : Auteur.

C'est à l'issue de ce processus de sélection que nous obtenons la liste des organisations à enquêter. Sur les 41 organisations sélectionnées, 36 ont effectivement répondu au questionnaire proposé¹⁴. La liste, présentée dans le Tableau 3.3.1, est donc représentative du champ politique de la protection sociale malgache, dans sa phase de conception (de 2014 à 2019).

TABLE 3.3.1: Liste finale des 41 organisations sélectionnées

Gouvernement (10)
Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection Sociale (Min_POP)
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (Min_Agri)
Ministère de la Santé Publique (Min_Sant)
Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Administration (Min_Fpubli)
Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle (Min_Empl)
<i>Ministère des Finances et du Budget</i>
Ministère de l'Education Nationale (Min_Educ)
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (Min_Int)
Ministère de l'Économie et du Plan (Min_Eco)
<i>Primature</i>
Structures rattachées au gouvernement (6)
Caisse Nationale pour la Prévoyance Sociale (CNaPS)
Comité d'Appui de la Couverture Santé Universelle (CA_CSU)
Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)
Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNCRG)
Office National de la Nutrition (ONN)

14. Parmi les 41 organisations sélectionnées, cinq d'entre elles n'ont pas pu être enquêtées : l'Organisation Mondiale de la Santé, le Ministère des Finances et du Budget, la Primature, la Caisse d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel et la Croix Rouge malgache. Plusieurs raisons permettent d'expliquer le fait que nous n'ayons pas pu enquêter ces organisations. Premièrement, et c'est la raison principale, malgré les nombreuses relances les représentants des organisations n'étaient pas disponibles ou ne souhaitaient pas répondre à notre enquête. Deuxièmement, concernant la Croix Rouge malgache l'organisation était confrontée à un problème de corruption en interne ce qui a rendu la prise de rendez-vous impossible.

Institut National de la Statistique (INSTAT)

Bailleurs internationaux/multilatéraux (7)

Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)
Banque Mondiale (BM)
Programme Alimentaire Mondiale (PAM)
Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
Organisation Mondiale de la Santé
Bureau International du Travail (BIT)
Agence Française du Développement (AFD)

Société Civile / Associations / ONG (12)

Catholic Relief Service (CRS)
Freidrich Eibert Stiftung (FES)
Welthungerhilfe (WHH)
GRET (GRET)
Humanités et Inclusion (HUM_INC)
Croix Rouge Madagascar
Sendika Kristianina Malagasy (SEKRIMA)
Département pour le Développement de l'Église de Jésus Christ
à Madagascar (SAF/FJKM)
CARE (CARE)
Action contre la faim (ACF)
Positive Planet (POS_PLANET)
Collectif des Citoyens et Organisations Citoyennes à Madagascar (CCOC)

Secteur privé (6)

TELMA (TELMA)
Plateforme Humanitaire du Secteur Privé (PHSP)
Groupement des Entreprises Malagasy (GEM)
Caisse d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel
OTIV-TANA (OTIV)
Organisation Sanitaire Tananarivienne Inter Entreprises (OSTIE)

Note : Les cinq organisations qui n'ont pu être enquêtées sont représentées en italique.

Source : Auteur.

Après avoir établi la liste finale, nous avons identifié et contacté les personnes pouvant être enquêtées au sein des différentes organisations.

3.3.2 Identifier la personne-ressource au sein de l'organisation

Les acteurs identifiés n'étant pas des personnes physiques, mais des organisations, une attention particulière a été portée sur le choix des représentants au sein des structures (Eloire et al., 2011). En ayant accès aux listes de présence du GTPS nous avons pu disposer du contact d'un ou plusieurs représentants pour les différentes organisations sélectionnées (mail et/ou téléphone) et choisir parmi celles-ci celles répondant aux critères suivants. Nous avons sélectionné les personnes qui participent régulièrement aux réunions du GTPS et qui disposent d'une connaissance précise des relations et des actions de leurs organisations dans le domaine de la protection sociale. Cependant, lorsque ces personnes n'étaient pas disponibles ou ne souhaitaient pas répondre au questionnaire nous sollicitons d'autres responsables de l'organisation visée en suivant deux critères. La position hiérarchique de la personne au sein de l'organisation ainsi que sa connaissance du champ de la protection sociale.

3.3.3 Caractéristiques des données collectées

Après avoir dépassé cette double difficulté caractéristique des enquêtes sociométriques inter-organisationnelles, deux types de données ont pu être récoltés.

Premièrement, comme nous l'avons précisé, cette enquête a permis de collecter des données sociométriques caractéristiques de cinq réseaux inter-organisationnels composés des 36 organisations effectivement enquêtées. Les deux premiers réseaux étudiés concernent les échanges de ressources entre les organisations. Nous étudions les liens de collaboration inter-organisationnels. Ces relations peuvent prendre des

formes diverses. Il s'agit de partenariats institutionnels, de la participation à des projets et programmes dans le domaine de la protection sociale, de soutien financier, ou encore de partenariats techniques. Nous analysons également les liens de partage d'informations dans le domaine de la protection sociale.

Ensuite, nous étudions les liens de proximité idéationnelle. Dans cette perspective, nous disposons de données concernant les relations d'accord et de désaccord dans le domaine de la protection sociale. Ces deux types de relations permettent d'étudier le niveau d'adhésion entre les différentes organisations du réseau en matière de protection sociale. Enfin, pour comprendre les rapports de force et la structure de la gouvernance au sein de la politique publique, nous étudions les relations d'influence entre ces organisations. Pour les cinq types de relations identifiés, les acteurs interrogés ont du qualifier, sur une échelle allant de 0 à 5, l'intensité de la relation ¹⁵.

Dans les faits, la partie sociométrique prend la forme d'une matrice qui croise l'ensemble des acteurs retenus dans la phase de préparation de l'enquête avec les cinq relations étudiées (Voir annexe 3.A). Cette matrice est présentée à la personne interrogée puis elle est complétée avec l'aide des enquêteurs. Finalement, nous disposons de 36 questionnaires complets. La fusion de ces données nous permet alors de construire des matrices relationnelles représentatives de cinq réseaux inter-organisationnels complets.

Dans un deuxième temps, nous avons également collecté des informations concernant la perception, l'idéologie et les actions des organisations en matière de protection sociale. Ces questions s'inspirent des méthodes d'enquête de l'*Advocacy Coalition Framework* (Weible et al., 2016,1). Les responsables des organisations interrogés étaient amenés à qualifier en trois mots-clés et selon leur organisation ce que pourrait être le

15. 0 : « Aucune relation » ; 1 : « Très rarement » ; 2 : « Rarement » ; 3 : « Parfois » ; 4 : « Souvent » ; 5 : « Très souvent ».

système idéal de protection sociale à Madagascar. En suivant la même logique, nous avons demandé de qualifier le système actuel de protection sociale à Madagascar. Enfin, la position de l'institution dans le champ de la protection sociale est également étudiée par une série de questions à choix multiple qui permettent de déterminer : les acteurs devant prendre en charge le développement de la protection sociale, les domaines d'intervention prioritaires de la protection sociale ainsi que les mécanismes de protection sociale les plus adaptés à Madagascar. Enfin, pour déterminer les interventions de l'organisation dans le domaine de la protection sociale, nous avons proposé aux représentants de décrire sur les cinq dernières années les actions de l'organisation dans le domaine de la protection sociale à Madagascar. De telles informations permettent alors de caractériser les croyances et les interventions des organisations dans la politique publique de protection sociale à Madagascar.

3.4 Méthode

Pour comprendre la fabrique de la politique publique de protection sociale à Madagascar nous étudions les rapports de force multi-acteurs. La méthode mobilisée dans ce chapitre peut être décomposée en deux grandes étapes. Premièrement, nous identifions les potentielles coalitions d'acteurs qui structurent le champ de la politique nationale de protection sociale à Madagascar sur la base des données sociométriques. Par la suite, dans une deuxième étape, nous envisageons d'étudier l'influence de ces groupes d'acteurs ainsi que le rôle des idées et croyances politiques dans la conception de la protection sociale à Madagascar. Pour ce faire, nous étudions les structures et relations d'influence intra- et inter-groupes (coalitions).

3.4.1 Identification des coalitions politiques

En suivant le travail d'Ingold (2011) et de Howlett (2017) nous identifions une coalition politique selon deux critères :

- Les membres d'une coalition politique sont structurellement équivalents, ils partagent le même type de relations de collaboration ;
- Les membres d'une coalition ont de nombreux échanges de ressources (partage d'informations) et partagent la même vision de la politique publique (accord et désaccord). Cette condition est vérifiée à partir des mesures de densité¹⁶ à l'intérieur des groupes et entre ces groupes.

Équivalence structurale

À partir des équivalences structurales nous formons des groupes d'acteurs ayant des propriétés relationnelles similaires. Selon l'équivalence structurale, deux individus sont dit structurellement équivalents lorsqu'ils ont des relations avec les mêmes acteurs au sein du réseau.

Deux approches peuvent être envisagées afin de mettre en œuvre cette méthode. On peut s'appuyer sur les distances euclidiennes¹⁷ ou bien sur les coefficients de corrélation de Pearson (Beauguitte, 2011 ; Wasserman and Faust, 1994). Dans notre cas, nous utilisons les distances euclidiennes¹⁸.

16. La densité d'un réseau ou d'un groupe d'acteurs peut être définie comme le nombre de lien, rapporté à la totalité des liens possible entre ces acteurs. La densité maximale est atteinte lorsque l'ensemble des membres du réseau sont connectés entre eux. Pour les réseaux dont les liens ne sont pas valués, l'indicateur de densité est compris entre 0 (aucune relation dans le réseau) et 1 (l'ensemble des acteurs du réseau sont interconnectés). Dans notre étude, les relations entre les organisations sont évaluées selon leurs intensités de 0 à 5. Ainsi, les indicateurs de densité sont également compris entre 0 et 5.

17. Selon Newman (2010), la distance euclidienne est mesurée comme le nombre de voisin différents entre deux acteurs du réseau. Il s'agit d'une mesure de dissimilarité. Ainsi, plus la distance euclidienne est élevée, entre deux acteurs, et plus leurs structures relationnelles sont différentes.

18. Les résultats de l'équivalence structurale ont par ailleurs été confirmés avec les coefficients de

Dans les faits, la construction des groupes se scinde en deux étapes. Premièrement, on construit la matrice d'adjacence des équivalences structurales sur la base des distances euclidiennes. Cette matrice carrée de dimension $n * n$ référence la distance euclidienne respective de l'ensemble des acteurs du réseau. Autrement dit, chaque valeur de cette matrice notée M_{ij} représente la distance euclidienne entre un acteur i et un acteur j . Deuxièmement, sur la base de cette matrice (des distances euclidiennes) nous utilisons un algorithme de partitionnement afin de regrouper les organisations ayant une structure relationnelle similaire. Dans ce chapitre, nous avons retenu l'algorithme « Tabu-Search Method ¹⁹ », qui permet sur la base des distances euclidiennes de minimiser la variance intra-groupe et de maximiser la variance inter-groupe (Brusco and Steinley, 2011). Par cette approche en deux étapes, nous pouvons alors identifier des groupes d'acteurs ayant une structure relationnelle similaire.

Des groupes structurellement équivalents aux coalitions politiques

Après avoir identifié des groupes d'acteurs structurellement équivalents, nous testons la cohérence relationnelle de ces groupes. Pour ce faire, nous proposons de revenir à la définition des coalitions politiques proposée par l'*Advocacy Coalition Framework* (Sabatier, 2014 ; Sabatier and Jenkins-Smith, 1993). Cette définition est traduite dans des termes propres à l'ARS par Ingold (2011) et Howlett (2017). Selon cette définition, des groupes peuvent être caractérisés de coalition politique lorsqu'ils sont (1) structurellement équivalents (première étape ci-dessus), (2) que les acteurs du groupe partagent davantage de ressources au sein du groupe qu'avec les autres membres du

corrélation de Pearson.

19. Cet algorithme est disponible dans le logiciel UCINET ainsi que sur *R*. Il implique de choisir le nombre de groupe de manière *ex ante*. Nous avons testé un partitionnement selon plusieurs nombres de groupes. Pour les différents partitionnements, l'algorithme permet de produire un R^2 qui nous renseigne quant à la qualité des typologies d'acteurs. Sur la base de ce critère (R^2 des différents partitionnements) nous avons retenu quatre groupes d'organisations.

réseau et enfin (3) qu'il y ait un positionnement politique commun entre les membres du groupe²⁰.

Les deux dernières conditions peuvent être vérifiées avec les données sociométriques et une mesure des densités intra et inter-groupes. Pour considérer un groupe de coalition politique, ce dernier doit avoir au sein du réseau de partage d'informations, une densité intra-groupe supérieure aux densités inter-groupes. Autrement dit, les acteurs du groupe doivent échanger davantage d'informations entre eux qu'avec des membres extérieurs au groupe. Ce critère traduit la deuxième condition de notre méthode relative à l'importance des échanges de ressources au sein d'une coalition.

Les acteurs d'une coalition sont également censés être en accord avec les membres de leur groupe et ne pas être en désaccord avec ces mêmes acteurs. Pour vérifier cette condition, nous mobilisons le même principe que pour le réseau de partage d'informations. Une coalition politique doit avoir une densité intra-groupe supérieure à ses densités inter-groupes pour le réseau d'accord et inversement pour le réseau de désaccord.

Caractérisation des croyances au sein des coalitions politiques

Les deux étapes précédentes nous permettent d'identifier des groupes d'organisations pouvant être qualifiés de coalitions politiques. Dans la continuité de ce processus d'identification, nous caractérisons le système de croyances de ces groupes.

En ce sens, nous proposons de qualifier les croyances de ces coalitions dans le domaine de la protection sociale à Madagascar. Premièrement, cette démarche s'appuie sur les données collectées dans le cadre de l'enquête RAPS²¹. Deuxièmement, nous

20. Selon Sabatier (2014), les membres d'une coalition politique partagent un ensemble de croyances communes. Ces groupes sont structurés autour de trois échelles de croyance : *deep core*, *policy core* et *secondary core*. Pour plus de détails sur ces trois niveaux de croyance, nous renvoyons le lecteur à l'introduction du chapitre.

21. Voir section 3 relative aux données.

mobilisons également les nombreuses observations de la politique publique de protection sociale réalisées au sein du projet PROTECT. La présence longue de Claire Gondard-Delcroix à Madagascar et les différents terrains réalisés par Jean-Philippe Berrou, Thibaud Deguilhem, Claire Gondard-Delcroix et Alain Piveteau ont permis l'acquisition de riches connaissances dans le domaine de la politique publique de protection sociale à Madagascar. Cette double source d'informations nous autorise à qualifier les croyances de ces groupes d'acteurs dans le domaine de la protection sociale (*policy core*) ainsi que les instruments politiques soutenus par ces groupes dans la mise en œuvre de la politique publique de protection sociale à Madagascar (*secondary core*).

La caractérisation des coalitions politiques selon leurs croyances nous permet alors de comprendre le processus de construction de la politique publique de protection sociale en cours à Madagascar. En croisant l'influence de ces groupes d'acteurs avec leurs croyances en matière de protection sociale, ce chapitre permet d'éclairer l'orientation actuelle de la politique publique nationale malgache.

3.4.2 Caractérisation de l'influence des acteurs et des coalitions

Nous étudions l'influence des acteurs et groupes d'acteurs en suivant deux approches complémentaires. La première approche vise à identifier l'influence des parties prenantes à partir du réseau d'influence inter-organisationnel. La seconde approche se concentre sur la perception et les déclarations des personnes interrogées concernant les acteurs clés du réseau politique. L'influence ou le pouvoir d'une organisation ou d'un groupe peut être appréhendé comme la capacité d'un acteur à influencer une règle, une politique, un programme ou encore l'action des autres parties prenantes.

Approche sociométrique de l'influence

L'influence d'un acteur peut être étudiée sous le prisme du réseau d'influence. Nous disposons de données sociométriques représentatives de la perception de l'influence relationnelle des 36 organisations. Plus précisément, nous avons demandé à chaque responsable d'organisation de qualifier le degré d'influence des différentes organisations de la liste sur les actions et les perceptions de son organisation. En étudiant la centralité²² des acteurs, on peut avoir une idée de l'influence et du pouvoir des différentes organisations (Howlett et al., 2017 ; Varone et al., 2017). Afin d'étudier l'influence des acteurs perçus par les membres du réseau nous retenons la centralité de degré entrante. Cette centralité mesure le niveau d'influence relationnelle d'un acteur perçu par les N-1 acteurs du réseau. De fait, la mesure tient compte de la perception de l'ensemble des membres du réseau. Cet indicateur comptabilise le nombre fois ou un acteur a été cité comme influant par une autre organisation. Pour compléter cette approche par les mesures de centralité, nous représentons graphiquement le réseau inter-organisationnel d'influence. La taille des acteurs dans le réseau nous indique alors le niveau d'influence de l'organisation dans la conception de la politique publique de protection sociale malgache depuis 2015.

22. Il existe différents types de centralité. On peut citer la centralité de degré, d'intermédiarité et également vectorielle. Afin de faciliter la compréhension des résultats nous mobilisons la centralité de degré. Cette mesure comptabilise le nombre d'acteurs en lien avec l'organisation. Dans le cas des réseaux dirigés, c'est-à-dire lorsque l'on connaît le sens des relations, on peut distinguer trois types de centralité de degré. Premièrement la centralité de degré totale. Elle comptabilise le degré d'un acteur selon les relations déclarées par ce dernier mais également selon les relations de cet acteur déclarées par les autres organisations. Deuxièmement, la centralité de degré entrante. Cette mesure compte le degré d'un acteur selon le nombre de fois ou des acteurs du réseau ont déclaré être en relation avec cet acteur. Troisièmement, la centralité de degré sortante. Cette dernière compte le nombre de relations déclarées par l'acteur. L'indicateur de centralité peut également tenir compte de l'intensité des relations. Ainsi, la centralité de degré correspond au nombre de relations multiplié par l'intensité de ces relations. L'influence maximale d'un acteur, selon la centralité de degré entrante, est de 35 (nombre d'acteurs dans le réseau) multiplié par 5 (influence relationnelle la plus forte), soit une centralité de degré entrante de 175.

Approches complémentaires de l'influence

Afin de capter les influences respectives des acteurs et des groupes d'acteurs dans la politique publique nationale, nous utilisons la perception des acteurs du réseau. Nous leur avons demandé, du point de vue de leur organisation, quels sont les quatre acteurs clés qui fixent les grands principes de la protection sociale (phase de conception) et les quatre acteurs clés qui mettent en œuvre la protection sociale à Madagascar (phase d'implémentation).

Cette information relative aux acteurs clés de la protection sociale à Madagascar nous permet de déterminer les organisations les plus influentes dans deux séquences politiques : la conception et l'implémentation. Ces données sont dans un premier temps regroupées par bloc afin d'étudier l'importance respective des différents groupes. Puis, elles sont détaillées par organisation afin d'avoir une compréhension plus fine des acteurs majeurs de la protection sociale à Madagascar. Dans cette optique, nous visualisons les données de citation sous la forme de réseaux. Il s'agit ainsi de représenter dans un réseau l'ensemble des citations (acteurs clés) déclarées par les organisations du réseau. La taille des nœuds illustre alors le nombre de fois où une organisation a été citée par les autres organisations comme étant un acteur clé de la politique de protection sociale malgache. En suivant cette approche, nous étudions deux séquences de la politique publique nationale, la phase de conception et la phase de mise en œuvre de la politique publique.

3.5 Résultats

Nous cherchons à comprendre le processus de construction multi-acteurs de la politique publique de protection sociale à Madagascar. Pour ce faire, nous développons les trois principaux résultats proposés dans l'introduction de ce chapitre. Dans un premier temps, nous identifions les potentielles coalitions politiques présentes dans le domaine de la protection sociale à Madagascar. Dans un deuxième temps, nous étudions l'influence de ces groupes dans l'orientation de la politique nationale. Enfin, nous nous intéressons à l'influence des organisations internationales dans l'organisation des coalitions politiques et la mise en place de la protection sociale à Madagascar.

3.5.1 La protection sociale à Madagascar est composée de deux coalitions d'acteurs

À partir des données sociométriques relatives aux relations de collaboration inter-organisationnelles du réseau de la politique publique à Madagascar, nous identifions quatre groupes dont les organisations sont structurellement équivalentes. Ces groupes sont présentés dans le Tableau 3.5.1. Les blocs sont composés d'organisations internationales, d'organisations nationales publiques et privées.

TABLE 3.5.1 – Présentation des groupes d’organisations identifiés selon l’équivalence structurale

	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4
<i>Organisations publiques</i>	Min Population Min Santé FID BNGRC ONN	Min Emploi Min Fonction publique CNaPS	Min Économie Min Agriculture CA CSU	Min Éducation Min Intérieur INSTAT
<i>Organisations internationales</i>	UNICEF PAM	BIT FES	AFD GIZ	BM
<i>ONG</i>	CARE		Positive Planet ACF WHH	CRS GRET Humanités inclusion
<i>Secteur privé</i>		OSTIE	OTIV	PHSP TELMA
<i>Société civile</i>		GEM SEKRIMA	CCOC	Saf/FJKM

Source : Auteur.

Le Tableau 3.5.1 nous permet d’identifier quatre groupes d’organisations. Le Bloc 1 regroupe principalement des organisations nationales publiques et des organisations internationales. Ces organisations disposent d’importants pouvoirs dans l’orientation et la mise en place de la politique publique nationale. Ces dernières sont toutes impliquées dans le développement de transferts monétaires. On identifie les deux organisations qui coordonnent le GTPS à savoir le Ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme et l’UNICEF. Il est également intéressant de souligner la présence de trois organisations déterminantes dans la mise en œuvre des programmes de transferts monétaires (Fonds d’Intervention pour le Développement, Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes, Office National de la Nutrition).

Le Bloc 2 est quant à lui composé des acteurs historiques de la protection sociale à Madagascar. On retrouve les organisations qui contribuent au développement de

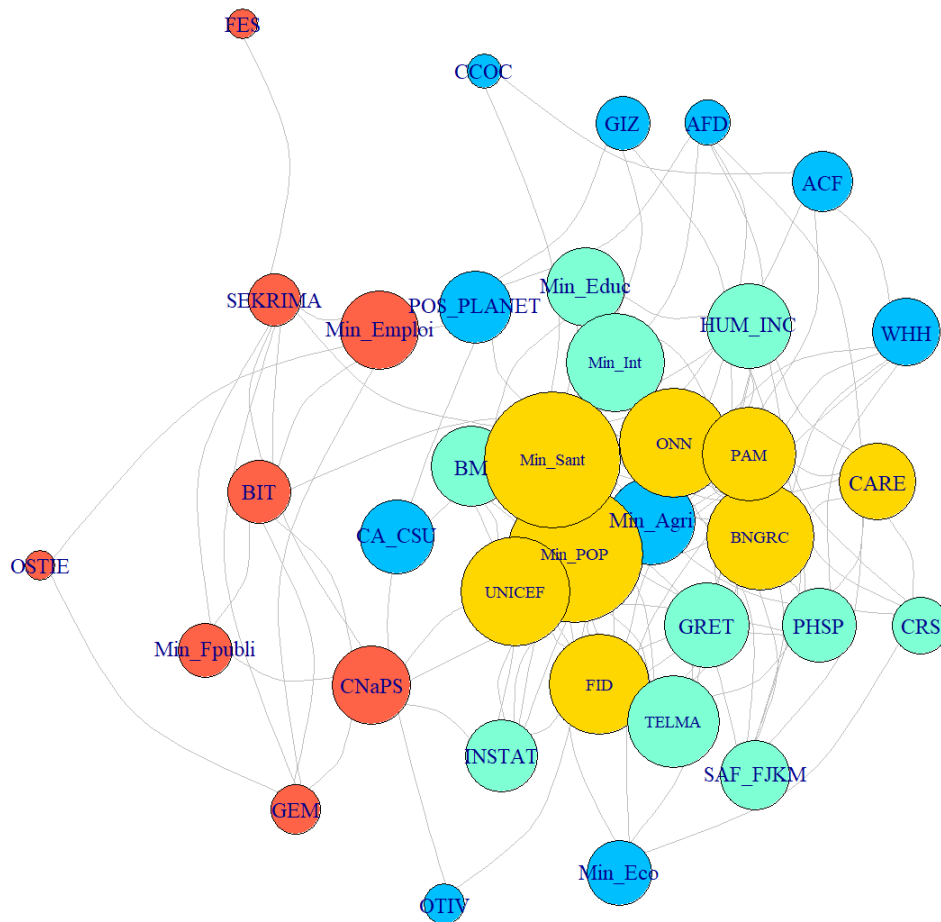
l'assurance sociale à Madagascar comme la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, le Ministère de l'emploi, les syndicats professionnels ou encore le Bureau International du Travail. Ces organisations autrefois centrales dans le développement de la protection sociale malgache voient leurs pouvoirs d'influence se réduire. Le Bloc 3 est composé d'organisations plus hétérogènes. On retrouve des organisations publiques avec la présence de deux ministères (Ministère de l'économie et Ministère de l'agriculture) ainsi que deux bailleurs internationaux (GIZ²³ et Agence Française de Développement). Enfin, le Bloc 4 est également composé d'organisations hétérogènes. Ce dernier est caractérisé par la présence d'un acteur clé de la protection sociale dans les PED et à Madagascar, la Banque Mondiale. On pourrait légitimement penser que cette organisation devrait être dans le Bloc 1. Cependant, on peut expliquer cela par le retrait, au moins en apparence, de la Banque Mondiale dans le développement de la protection sociale à Madagascar. L'organisation reste centrale dans le financement de nombreux programmes de protection sociale à Madagascar mais laisse d'autres acteurs comme l'UNICEF et le Ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme orienter la politique publique nationale.

Les blocs regroupant des organisations structurellement équivalentes peuvent être visualisés sous la forme d'un réseau (Voir Figure 3.5.1). Cette représentation graphique nous permet de souligner plusieurs éléments. La taille des nœuds, qui représente la centralité de degré des différents acteurs nous permet de visualiser le poids des organisations dans le réseau de collaboration. Le Bloc 1 (en jaune) apparaît particulièrement central. À l'inverse le deuxième Bloc (en rouge) apparaît en marge du réseau de collaboration. La position des organisations ou groupes d'organisations est obtenue selon leur proximité avec les autres acteurs, mais également selon leur centralité (nombre de relations de collaboration). Plus un acteur est au centre du réseau,

23. Agence allemande de coopération internationale pour le développement

plus il a d'importance dans le réseau de collaboration. Le poids d'une organisation est alors fonction du nombre de relations avec les autres acteurs du réseau.

FIGURE 3.5.1 – Réseau de collaboration des groupes structurellement équivalents



Note : La taille des nœuds représente la centralité de degré. Plus un acteur est représenté par un nœud épais, plus ce dernier a déclaré et reçu de relations de collaboration avec les autres membres du réseau. La couleur jaune représente le Bloc 1, le rouge le Bloc 2, le bleu le Bloc 3, le bleu turquoise le Bloc 4. Pour plus de clarté, nous avons représenté graphiquement les relations de collaboration les plus fortes, c'est-à-dire les relations caractérisées par une intensité de 4 (relation de collaboration fréquente) et 5 (relation de collaboration très fréquente).

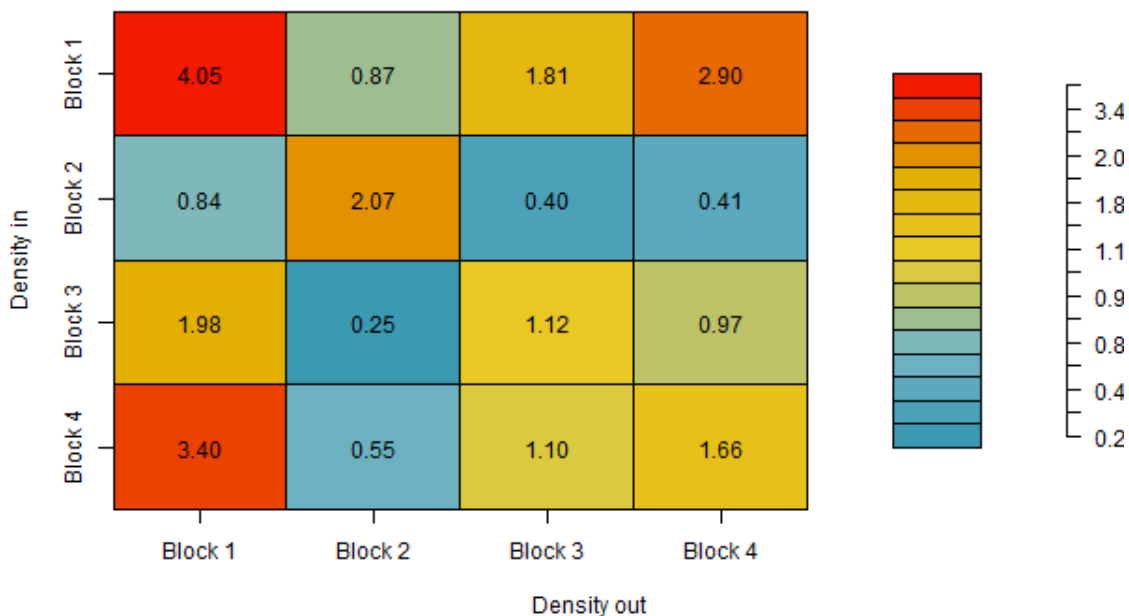
Source : Auteur.

Une fois les groupes constitués, nous vérifions si ces blocs correspondent effectivement à des coalitions politiques. Pour rappel, ces derniers doivent respecter différentes

conditions quant à la structuration et à l'intensité des relations intra- et inter-groupe au sein des réseaux de partage d'informations, d'accord et de désaccord.

La Figure 3.5.2 nous permet de vérifier la première condition relative au réseau de partage d'informations. Les acteurs d'une coalition doivent échanger davantage d'informations avec les membres du groupe qu'avec d'autres organisations du réseau. Cette condition est étudiée selon la matrice de densité présentée dans la Figure 3.5.2. Une organisation doit avoir une densité intra-groupe (diagonale de la matrice) supérieure aux densités inter-groupes. Les densités inter-groupes peuvent être lus de manière horizontale (dans les lignes des différents groupes) pour les densités entrantes et de manière verticale (dans les colonnes des différents groupes) pour les densités sortantes. La condition relative au partage d'informations n'est respectée que par les Blocs 1 et 2. Pour le Bloc 1, la densité intra-groupe est de 4.05 et est supérieure aux densités inter-groupes. Cette valeur témoigne de l'importance des relations de collaboration entre les membres du Bloc 1. Concernant le Bloc 2, la densité intra-groupe correspond à 2.07. Elle est quasiment deux fois inférieure à celle mesurée dans le Bloc 1. Cependant, cette dernière est également supérieure aux densités inter-groupes.

FIGURE 3.5.2 – Matrice des densités du réseau de partage d’informations



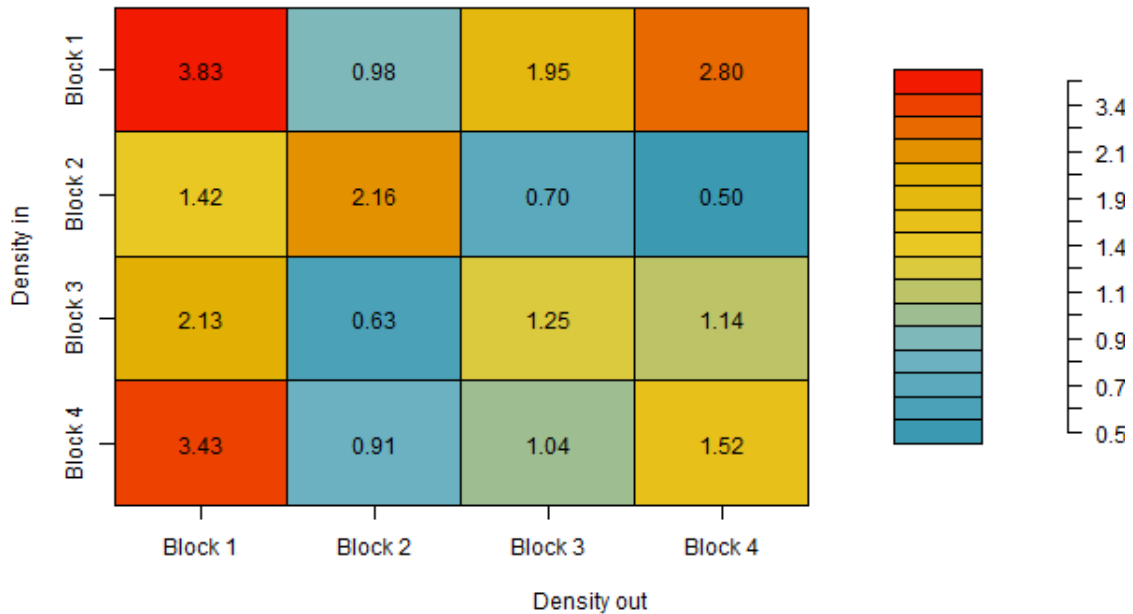
Source : Auteur

Les deux dernières conditions portent sur les relations d’accord et de désaccord. Les organisations d’une même coalition sont supposées partager la même vision en matière de protection sociale, et a contrario entretenir relativement plus de relations de désaccord avec les membres d’autres groupes. Pour constituer une coalition, les densités intra-groupes doivent être supérieures aux densités inter-groupes pour les relations d’accord, et inversement pour les relations de désaccord.

Selon la Figure 3.5.3, les organisations membres des blocs 1 et 2 développent davantage de relations d’accord avec leurs membres qu’avec des organisations hors du groupe. Le Bloc 1 est caractérisé par une densité intra-groupe de 3.83, cette dernière est supérieure aux densités inter-groupes. Le Bloc 2 est là encore caractérisé par une densité intra-groupe nettement inférieure à celle constatée dans le Bloc 1. Pour autant, le Bloc 2 possède une densité intra-groupe supérieure aux densités inter-groupes. En

ce sens, les deux groupes respectent effectivement la deuxième condition pour être qualifiés de coalition politique.

FIGURE 3.5.3 – Matrice des densités du réseau des accords

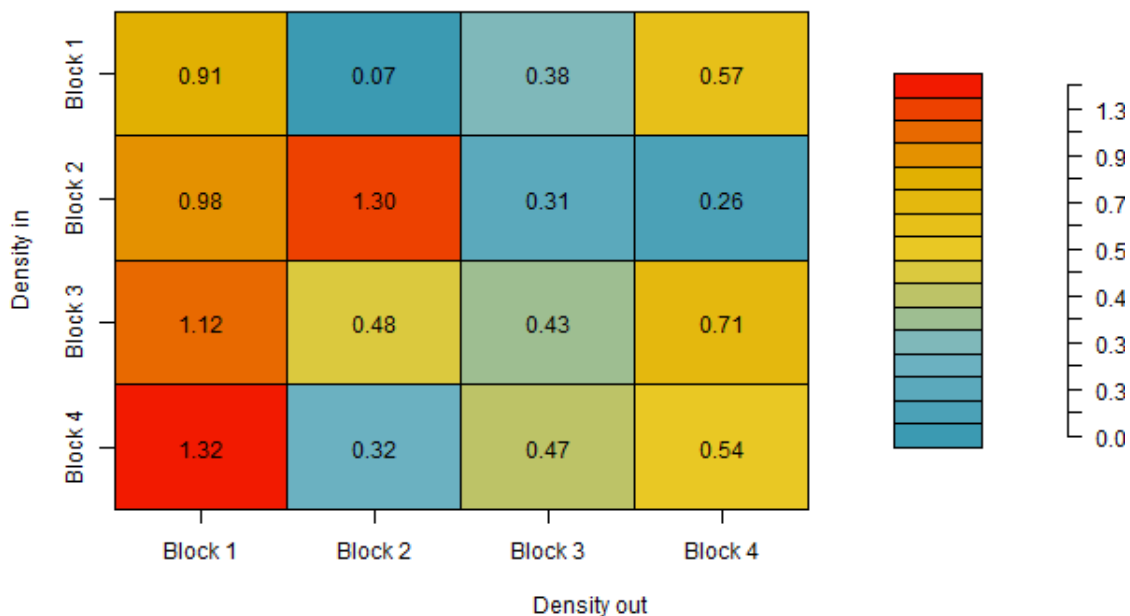


Source : Auteur

En revanche, la troisième condition, portant sur les relations de désaccord, n'est respectée que par le Bloc 1. La Figure 3.5.4 nous permet d'identifier une densité intra-groupe évaluée à 1.30 pour le Bloc 2. Cette dernière est largement supérieure aux densités inter-groupes. Cela signifie que les organisations du Bloc 2 ont davantage de relations de désaccord avec des organisations membres du groupe plutôt qu'avec des organisations hors du groupe. Le Bloc 1 est quant à lui caractérisé par une densité intra-groupe de 0.91, qui est inférieure aux densités inter-groupes. Dans cette perspective, seul le Bloc 1 constitue strictement une coalition politique selon la méthode d'identification mobilisée. Cependant, le Bloc 2 respectant les trois premières conditions peut également être considéré comme tel. Dans la section suivante, nous

distinguons ces deux types de coalitions, puis nous étudions les conséquences de l'influence de ces groupes sur la politique publique de protection sociale.

FIGURE 3.5.4 – Matrice des densités du réseau des désaccords



Source : Auteur

La première hypothèse est ainsi confirmée : le champ de la protection sociale à Madagascar est structuré autour de deux coalitions. La coalition 1 regroupe des acteurs dont les actions sont en lien avec la mise en place des programmes d'assistance sociale. On ne peut que constater la centralité de ces organisations et du groupe dans le réseau de collaboration (Voir Figure 3.5.1), mais également dans le réseau de partage d'informations (Voir annexe 3.B), d'accord (Voir annexe 3.C) et de désaccord (Voir annexe 3.D). Les organisations membres du Bloc 1 sont des organisations influentes dans le champ de la protection sociale nationale. Ces structures disposent d'importants moyens financiers, logistiques, humains et juridiques. Ce Bloc est à la fois composé d'organisations internationales influentes dans le domaine de

la protection sociale comme l'UNICEF et le Programme Alimentaire Mondiale. Mais également d'organisations publiques nationales proches des actions menées par les organisations internationales. Ces structures nationales constituent des organes d'exécutions déterminantes dans la mise en place du référentiel international en matière de protection sociale. Dans cette perspective, l'Office National de Nutrition est en charge du développement des programmes de nutrition et collabore étroitement avec le Programme Alimentaire Mondial. Le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes est, comme son nom l'indique, en charge de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et travaille également avec le Programme Alimentaire Mondial et la Banque Mondiale. Et enfin, le Fonds d'Intervention pour le Développement est en charge de la mise en place des transferts monétaires, et constitue à ce titre un relais important de l'UNICEF et de la Banque Mondiale. La coalition 1 est également composée de deux ministères dont les actions et réflexions sont proches des organisations internationales de l'aide. Le Ministère de la population de la promotion de la femme et de la protection sociale est en étroite collaboration avec l'UNICEF, les deux acteurs sont en charge de l'animation du GTPS. Enfin, le Ministère de la santé collabore étroitement avec l'Organisation Mondiale de la Santé²⁴.

La coalition 2 regroupe des acteurs qui défendent une logique différente de la protection sociale. Il s'agit des acteurs historiques de la protection sociale à Madagascar, proche de la logique d'assurance sociale. Ces acteurs sont situés en périphérie du réseau de collaboration (Voir Figure 3.5.1), du réseau de partage d'informations (Voir annexe 3.B) et du réseau d'accord (Voir annexe 3.C). Cette position souligne le recul progressif de ces organisations dans la conception de la protection sociale à Madagascar. Comme dans la coalition 1, on identifie des organisations nationales

24. L'Organisation Mondiale de la Santé n'est pas présente dans le réseau. L'organisation avait été sélectionnée dans la liste, mais malgré de nombreuses sollicitations, les responsables contactés n'ont pas donné suite.

et internationales. Concernant les organisations internationales, il s'agit du Bureau International du Travail et du Friedrich-Ebert-Stiftung²⁵. Au niveau national, on retrouve les partenaires historiques du Bureau International du Travail à savoir la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, le Ministère de l'emploi ainsi que des syndicats.

Afin de caractériser les deux coalitions politiques il est également intéressant d'identifier les croyances des organisations au sein des groupes. Pour ce faire, nous nous appuyons sur la première partie du questionnaire RAPS, qui nous permet de qualifier les croyances des organisations²⁶. Dans la coalition 1, six organisations sur huit, considèrent que la protection sociale devrait d'abord consister à lutter contre la pauvreté et protéger les plus pauvres²⁷. Cette vision de la protection sociale témoigne d'une logique « pro-pauvres » au sein de la coalition 1, cette dernière s'accorde parfaitement avec les programmes développés par les organisations de la coalition 1 qui visent en priorité les personnes les plus vulnérables. Cette conception témoigne de l'influence du référentiel international en matière de protection sociale sur les organisations de la coalition 1. À cette même question, la moitié des organisations de la coalition 2 répond que la protection sociale à Madagascar devrait d'abord consister à élargir l'accès aux droits sociaux²⁸. On peut la aussi identifier une correspondance entre la vision déclarée par les organisations de la coalition 2 et les programmes

25. Friedrich-Ebert-Stiftung est une fondation à but non lucratif associée au parti politique social-démocrate allemand (Sozialdemokratische Partei Deutschlands (SPD)).

26. Plus précisément nous nous appuyons sur une question à choix multiple. « Parmi les affirmations suivantes laquelle correspond le mieux à la vision de votre institution : (1) La protection sociale à Madagascar devrait d'abord consister à lutter contre la pauvreté, à protéger les plus pauvres. (2) La protection sociale à Madagascar devrait d'abord consister à lutter contre les inégalités en accentuant la redistribution. (3) La protection sociale à Madagascar devrait d'abord consister à élargir l'accès aux droits sociaux ».

27. Les deux autres organisations de la coalition 1 considèrent que la protection sociale à Madagascar devrait d'abord consister à élargir l'accès aux droits sociaux

28. Pour les quatre autres organisations, trois d'entre elles considèrent que la protection sociale devrait d'abord consister à lutter contre les inégalités en accentuant la redistribution. Ainsi, dans la coalition 2 il y a seulement une organisation qui considère que la pauvreté devrait être l'objectif prioritaire de la protection sociale.

développés par ces organisations.

La politique de protection sociale à Madagascar est ainsi structurée autour de deux coalitions politiques. Le premier groupe, la coalition pro-pauvres, est composé d'acteurs dont les interventions se concentrent autour du développement des programmes de transferts monétaires. Le deuxième groupe, la coalition pro-droit, se structure autour des acteurs qui contribuent au maintien du système d'assurance sociale à Madagascar. Après avoir identifié et caractérisé les deux coalitions politiques, il convient d'analyser l'impact de telles structures sur l'action publique. La section qui va suivre permet d'identifier l'influence respective des deux coalitions politiques.

3.5.2 L'influence des coalitions politiques sur la fabrication des politiques publiques

Dans le développement qui va suivre nous faisons l'hypothèse que la capacité d'un groupe d'acteurs à se structurer sous la forme de coalition politique a d'importantes conséquences quant à l'influence du groupe. Afin d'affiner notre analyse, nous distinguons deux types de coalition : « les coalitions fortes », qui respectent l'ensemble des conditions fixées par la méthode d'identification, et « les coalitions faibles » qui ne respectent pas la totalité des conditions. La coalition 1 en respectant toutes les conditions est qualifiée de coalition forte, en revanche la coalition 2 ne remplissant pas les mêmes conditions est qualifiée de coalition faible. Nous faisons alors l'hypothèse que les coalitions fortes ont davantage d'influence dans le champ de la protection sociale que les coalitions faibles. Pour tester cette hypothèse, nous cherchons à identifier l'influence respective des deux coalitions préalablement établies. L'influence des coalitions est ensuite mise en relation avec les orientations politiques actuelles de la protection sociale à Madagascar.

Nous proposons une double méthode permettant d'évaluer l'influence d'une coalition. Premièrement, nous étudions par groupe le nombre de fois où une organisation membre a été considérée par les autres organisations comme un acteur clé de la politique publique de protection sociale à Madagascar. Cette approche est réalisée pour deux séquences politiques, la phase de conception et la phase de mise en œuvre de la politique. Deuxièmement, nous étudions le réseau d'influence inter-organisationnel de la politique publique à Madagascar. La visualisation des données sociométriques nous permet d'illustrer la centralité des groupes d'acteurs et la structure du réseau d'influence (Voir Figure 3.5.2).

Le Tableau 3.5.2, nous permet d'analyser les principaux acteurs de la phase de conception et de mise en œuvre de la politique publique. Il apparaît assez clairement que la coalition pro-pauvres concentre les acteurs les plus importants selon les déclarations de l'ensemble des acteurs interrogés. Ainsi, 67 % des organisations citées comme acteurs clés de la phase de conception de la protection sociale à Madagascar sont dans la coalition 1. Ce premier résultat confirme le pouvoir de la coalition pro-pauvres relativement aux autres groupes. L'importance de la coalition 1 est également visible durant la phase de mise en œuvre (implémentation). La présence des trois principales organisations (Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC), Office National de la Nutrition (ONN)) qui exécutent les programmes d'assistance sociale permet en partie d'expliquer un tel résultat. De la même manière que dans la phase de conception, les organisations des autres groupes ne sont que rarement citées comme faisant partie des quatre principales organisations. Plus de 70 % des organisations citées comme acteurs clés de l'implémentation de la politique publique sont des organisations de la coalition pro-pauvres. À l'inverse, seulement 12 % des citations concernent des organisations de la coalition pro-droit.

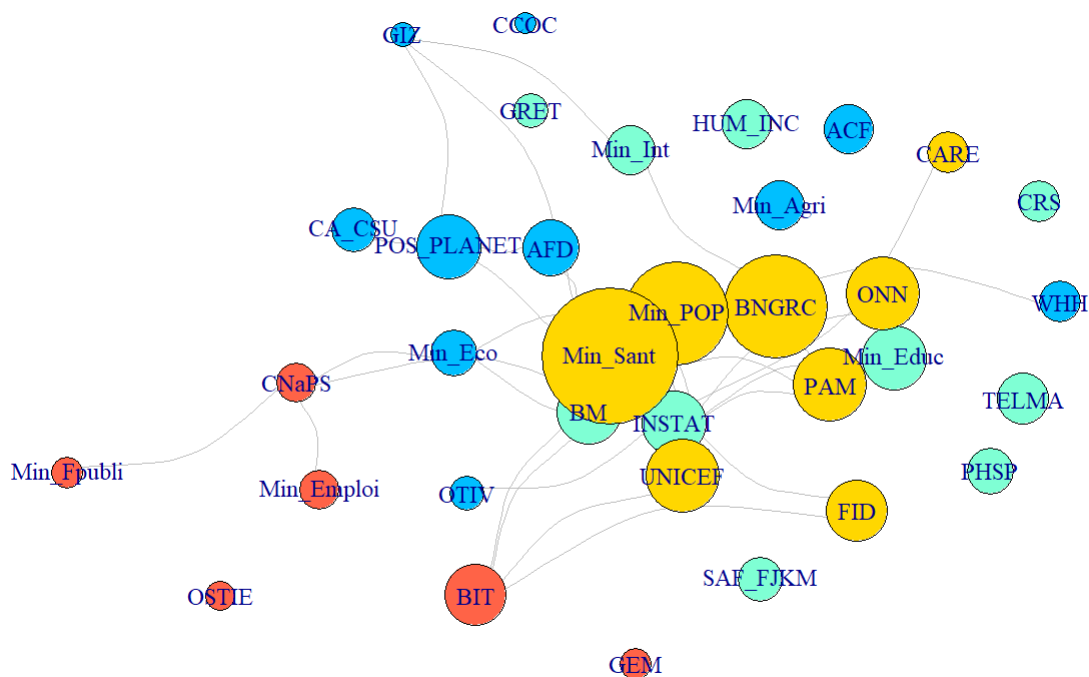
TABLE 3.5.2 – Distribution par groupe des acteurs identifiés comme acteur clé de la politique de protection sociale malgache (%)

Bloc/Coalition	Phase de conception	Phase d'implémentation
Coalition 1	67,54	70,69
Coalition 2	10,53	12,07
Bloc 3	5,26	2,59
Bloc 4	16,67	14,66

Source : Auteur

La domination de la coalition pro-pauvres dans la conception de la politique publique de protection sociale peut également être identifiée dans le réseau d'influence (Voir Figure 3.5.2). La représentation de ce réseau permet alors de visualiser les relations d'influence entrantes de 2014 à 2019. Ainsi, l'influence d'un acteur, représentée par la taille du nœud, est déterminée par les relations d'influence déclarées par les 35 autres organisations.

FIGURE 3.5.5 – Réseau d’influence des groupes structurellement équivalents



Note : La taille des nœuds représente la centralité de degré entrante. Plus un acteur est représenté par un nœud gros et plus ce dernier a été déclaré influent par les autres membres du réseau. La couleur jaune représente la coalition 1 (pro-pauvres), le rouge la coalition 2 (pro-droit), le bleu le Bloc 3, le bleu turquoise le Bloc 4. Pour plus de clarté, nous avons représenté graphiquement les relations d’influence les plus fortes, c’est-à-dire les relations caractérisées par une intensité de 4 (relation d’influence fréquente) et 5 (relation d’influence très fréquente).

Source : Auteur.

Les données sociométriques confirment notre première approche basée sur la perception des organisations interrogées. Depuis 2015 et la mise en place de la Stratégie Nationale de Protection Sociale, la coalition pro-pauvres concentre le plus d’acteurs influents. Le lien entre la capacité de structuration d’un groupe et son pouvoir d’influence est ainsi vérifié. La domination de la coalition pro-pauvres a plusieurs conséquences sur la politique publique de protection sociale nationale malgache. Premièrement, au niveau institutionnel, cette domination se matérialise par la reconfiguration du GTPS autour des acteurs de la coalition pro-pauvres. Initialement développé en

quatre groupes thématiques, le groupe de coordination tend à se restructurer autour d'acteurs membres de la coalition 1 (UNICEF, PAM, Ministère de la population de la promotion de la femme et de la protection sociale, Fonds d'Intervention pour le Développement, Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes). Deuxièmement, cette concentration du pouvoir se traduit par la multiplication des programmes d'assistance sociale. En effet, les différentes organisations de la coalition pro-pauvres sont impliquées dans le financement et/ou la mise en œuvre de transferts monétaires. Il est intéressant de croiser cela avec la dynamique contemporaine de la protection sociale à Madagascar. Depuis les années 2010, et plus intensément à partir de 2015, les programmes qui prônent une protection sociale non contributive - transfert conditionnel, transfert non conditionnel, argent contre travail - se sont imposés comme les outils de référence dans le développement de la protection sociale à Madagascar (Celada, 2017).

Après avoir démontré l'importance de la capacité d'un groupe à se structurer en coalition, il est intéressant d'observer la structuration interne de ces groupes. Cela nous permet de répondre à la dernière hypothèse relative au rôle des acteurs internationaux dans la structuration des coalitions.

3.5.3 Des coalitions politiques à l'image de l'action publique des pays sous régime d'aide

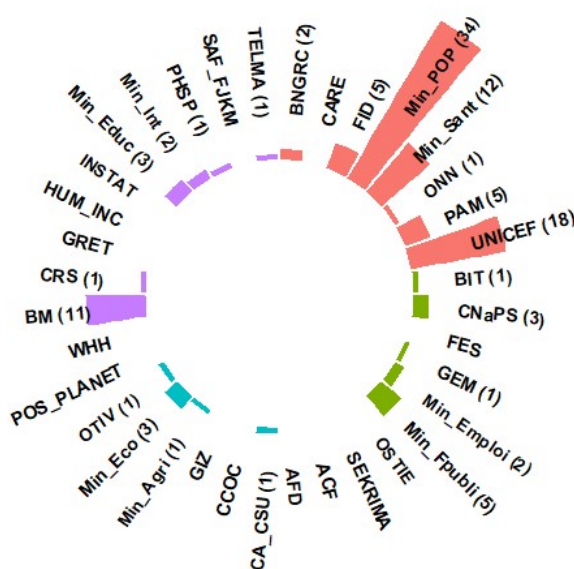
En l'absence d'ensembles institutionnels stables, les acteurs internationaux ont un rôle important dans la structuration des coalitions politiques et plus globalement dans l'orientation de la politique publique de protection sociale à Madagascar. Dans ce contexte, les missions traditionnellement allouées à l'État échappent en partie, sinon en totalité, au contrôle des pouvoirs publics (Lavigne Delville, 2017). Les institutions

internationales, considérant les problématiques nationales et les difficultés de l'État malgache à impulser un quelconque changement social, se sont peu à peu emparées des questions de protection sociale (Gondard-Delcroix et al., 2019). Depuis les années 2000, soit directement, par la mise en place de programmes de protection sociale, soit indirectement, par le financement de structures nationales, les organisations internationales se sont progressivement imposées comme des acteurs incontournables du développement de la protection sociale malgache. Pour autant, cette structuration peut-elle être observée au sein des deux coalitions identifiées ? Pour répondre à cette interrogation, nous détaillons la perception de l'influence pour chaque organisation. Les scores d'influence représentent alors le nombre de citations reçues par les organisations.

La Figure 3.5.6 permet d'identifier le nombre de citations reçues par organisation durant la phase de conception. On peut faire ressortir quatre acteurs centraux, dont trois sont membres de la coalition pro-pauvres. On retrouve le Ministère de la santé et le Ministère de la population de la promotion de la femme et de la protection sociale qui disposent d'un rôle déterminant dans l'élaboration de la protection sociale nationale. Le Ministère de la population de la promotion de la femme et de la protection sociale est notamment en charge de l'orientation du régime de protection sociale national. À ce titre, il tend à orienter la politique publique vers les logiques d'assistance sociale. Le Ministère de la santé fait également parti des acteurs nationaux les plus importants dans la phase de conception. Les réflexions et le travail engagés autour des questions d'accès à une protection santé universelle sont centraux dans cette dynamique. Enfin, au niveau international, on retrouve la Banque Mondiale et l'UNICEF. Ces deux organisations sont capitales dans la conception de la politique publique. L'UNICEF est à l'origine de la mise en place du GTPS et constitue encore aujourd'hui l'un des principaux moteurs du groupe de coordination. La Banque

Mondiale est en apparence plus en retrait que l'UNICEF. Pour autant, de par les financements alloués à la mise en place des transferts monétaires et les partenariats développés avec des organisations nationales (comme le Fonds d'Intervention pour le Développement), elle constitue également un acteur majeur.

FIGURE 3.5.6 – Nombre de citations par organisation durant la phase de conception de la politique publique



Note : La figure représente le nombre de citations par organisation durant la phase de conception de la politique publique. Les quatre couleurs sur la figure représentent les différents groupes préalablement identifiés. Le rouge représente la coalition 1 (pro-pauvres), le vert la coalition 2 (pro-droit), le bleu le Bloc 3, le violet le Bloc 4.

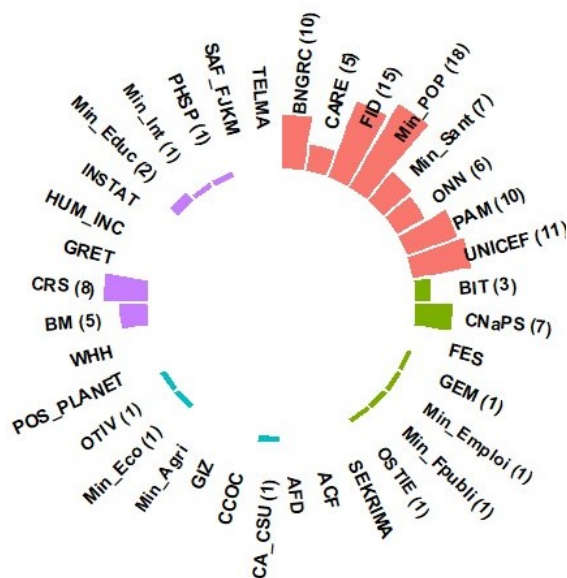
Source : Auteur.

À présent, si l'on se concentre sur la phase d'implémentation les résultats évoluent quelque peu. La Figure 3.5.7 permet d'identifier le nombre de citations reçues par organisation durant la phase d'implémentation. Relativement à la phase de conception, les structures nationales d'exécution, sont plus fréquemment citées. Il est intéressant de constater que les organisations de la coalition pro-pauvres sont en étroite collaboration dans la mise en œuvre de transferts monétaires. Le principal programme

d'assistance sociale à Madagascar, le Transfert Monétaire pour le Développement Humain, regroupe le Fonds d'Intervention pour le Développement, l'Office National de la Nutrition, le Ministère de la population de la promotion de la femme et de la protection sociale, l'UNICEF et la Banque Mondiale. De la même manière, la mise en place des transferts monétaires pour répondre aux conséquences des catastrophes naturelles rassemble le Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes, l'UNICEF et TELMA (opérateur mobile permettant l'allocation des transferts).

On peut également noter l'importance relative de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale dans la phase d'implémentation. Cette organisation est en charge du fonctionnement du système assurantiel de protection sociale à Madagascar (réception des cotisations et remboursement des risques couverts).

FIGURE 3.5.7 – Nombre de citations par organisation durant la phase d'implémentation de la politique publique

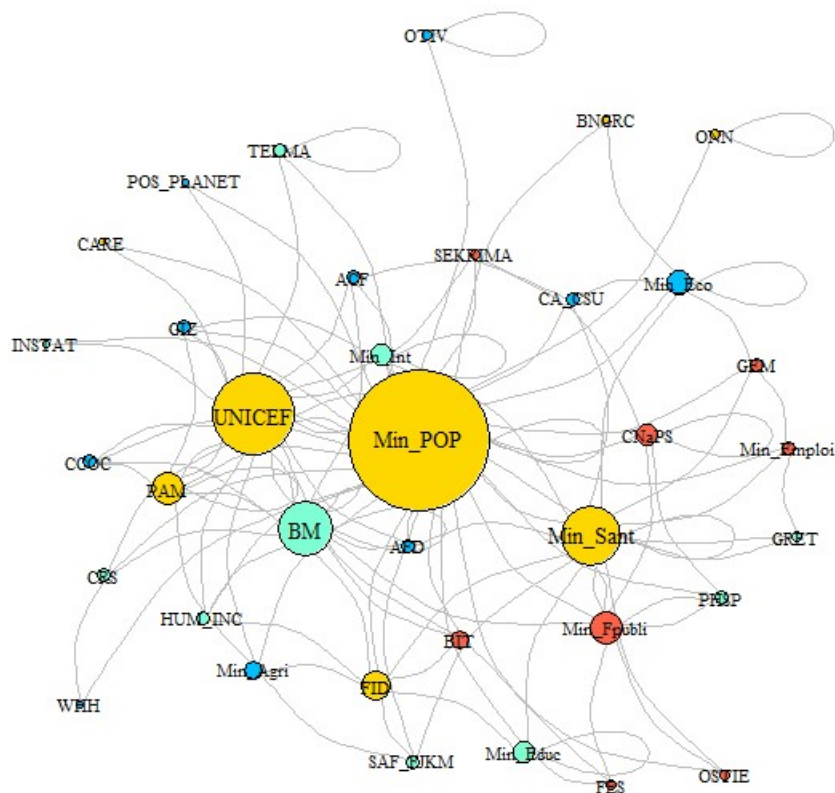


Note : La figure représente le nombre de citations par organisation durant la phase d'implémentation de la politique publique. Les quatre couleurs sur la figure représentent les différents groupes préalablement identifiés. Ainsi, le rouge représente la coalition 1 (pro-pauvres), le vert la coalition 2 (pro-droit), le bleu le Bloc 3, le violet le Bloc 4.

Source : Auteur.

Les données relatives aux acteurs majeurs de la protection sociale à Madagascar peuvent également être traitées avec l'ARS. Une relation dans le réseau est alors une citation d'une organisation vers une autre. La Figure 3.5.8 permet de visualiser le réseau de citations des acteurs considérés comme les plus importants dans la phase de conception. La taille du nœud représente le nombre de fois où une organisation a été considérée comme faisant partie des quatre acteurs clés. Cette visualisation nous permet de confirmer la centralité des trois principaux acteurs identifiés préalablement et membre de la coalition pro-pauvres à savoir : le Ministère de la population de la promotion de la femme et de la protection sociale, le Ministère de la santé et l'UNICEF.

FIGURE 3.5.8 – Réseau de citations des principaux acteurs de la conception



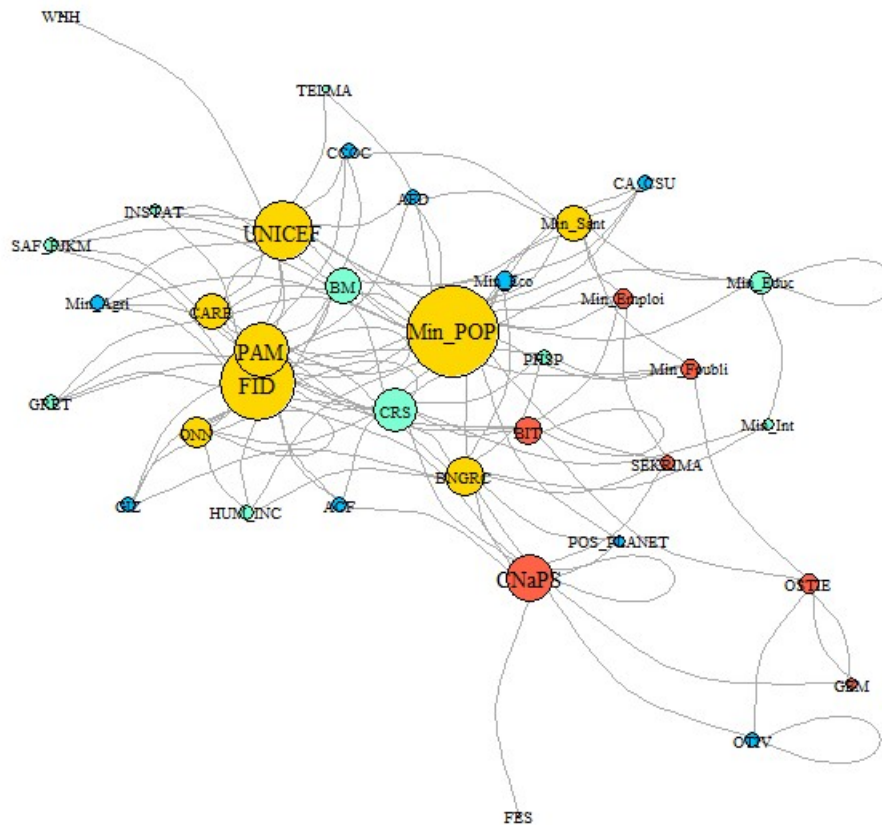
Note : Le réseau représente les citations sous la forme d'un sociogramme. Cette approche permet de visualiser les principaux acteurs durant la phase de conception de la politique publique. La couleur jaune représente la coalition 1 (pro-pauvres), le rouge la coalition 2 (pro-droit), le bleu le Bloc 3, le bleu turquoise le Bloc 4.

Source : Auteur.

En suivant cette même approche, la Figure 3.5.9 permet de visualiser le réseau de citations des acteurs considérés comme les plus importants dans la phase d'implémentation. Le réseau de citations pour la phase d'implémentation est moins concentré que le réseau de conception. Les organisations de la coalition pro-pauvres sont la aussi les plus centrales. Il est intéressant d'étudier les relations de la Caisse Nationale pour la Prévoyance Sociale (CNAPS), celles-ci sont en majorité développées avec d'autres acteurs de la coalition 2. Dès lors, la Caisse Nationale pour la Prévoyance Sociale est considérée comme un acteur clé mais essentiellement par des organisations de la

coalition pro-droit.

FIGURE 3.5.9 – Réseau de citations des principaux acteurs de l'implémentation



Note : Le réseau représente les citations sous la forme d'un sociogramme. Cette approche permet de visualiser les principaux acteurs durant la phase d'implémentation de la politique publique. La couleur jaune représente la coalition 1 (pro-pauvres), le rouge la coalition 2 (pro-droit), le bleu le Bloc 3, le bleu turquoise le Bloc 4.

Source : Auteur.

En étudiant les différents résultats des phases de conception et d'implémentation la domination présumée des acteurs internationaux semble n'être vérifiée que partiellement. La place des institutions nationales (ministères, structures rattachées au gouvernement) est en apparence supérieure à celle des organisations internationales. Pour autant, peut-on considérer que la présence des acteurs internationaux est margi-

nale? Autrement dit, peut-on réellement qualifier le développement de la protection sociale comme résultante d'une réflexion nationale?

Afin de répondre à ces interrogations, il est important de préciser la nature des actions menées par les structures nationales préalablement identifiées. Les organisations nationales les plus influentes collaborent étroitement avec les organisations internationales de l'aide. Pour la plupart d'entre elles, cette collaboration peut expliquer leur création, leur influence actuelle ou encore leur agenda politique. La collaboration de deux acteurs disposant de ressources inégales installe *de facto* une relation hiérarchique. C'est le cas des différents partenariats que nous avons préalablement identifiés. Pour les organisations internationales, cette collaboration permet une justification des actions menées en matière de protection sociale. Et pour les organisations nationales, cette collaboration garantit un accès à de nouvelles ressources (économiques, politiques, sociales).

3.6 Conclusion

Ce chapitre avait pour ambition d'analyser la formation de la protection sociale à Madagascar depuis 2015 sous le prisme des coalitions politiques. Cette analyse permet plusieurs contributions qui améliorent la compréhension du fonctionnement politique des régimes d'insécurité sociale.

La première contribution est d'ordre méthodologique, elle tend à démontrer la richesse analytique des réseaux politiques dans l'étude des régimes d'insécurité sociale. L'ARS nous a permis d'approfondir la compréhension des processus politiques dans un pays comme Madagascar. Les résultats de notre recherche permettent d'apporter de nouveaux éléments de réponse quant aux difficultés de mise en œuvre des politiques de protection sociale dans les régimes d'insécurité sociale. Dans cette pers-

pective, l'analyse que nous avons menée permet une compréhension précise du rôle des interactions multi-acteurs dans la fabrication des politiques publiques (Henry, 2011 ; Howlett et al., 2017 ; Ingold, 2011). Il est par ailleurs intéressant de constater l'apport de l'*Advocacy Coalition Framework* dans la compréhension des réseaux politiques. Cette approche nous permet de caractériser les croyances des deux coalitions politiques identifiées. Elle autorise ainsi la compréhension de la politique publique malgache en croisant l'influence des groupes d'acteurs et leurs croyances dans le domaine de la protection sociale. De fait, depuis 2015 l'orientation de la protection sociale malgache peut s'expliquer par l'influence de la coalition pro-pauvres et par les croyances des organisations membres du groupe.

La deuxième contribution est analytique, elle tend à souligner la position centrale des coalitions politiques transnationales dans la construction des régimes d'insécurité sociale (Schmitt, 2020). Plus précisément, les résultats permettent d'identifier une relation entre la capacité d'une coalition à se structurer et son influence sur la politique publique. En ce sens, notre recherche permet d'expliquer le changement engagé dans le domaine de la protection sociale à Madagascar depuis 2015 (Gondard-Delcroix et al., 2019) et le rôle des organisations internationales dans cette dynamique. Nos résultats témoignent du caractère exogène des politiques publiques menées à Madagascar. Il est notamment intéressant de constater la similarité des clivages nationaux entre les deux coalitions politiques et les paradigmes internationaux liés à la protection sociale dans les PED (Merrien, 2013). De tels résultats posent la question de l'appropriation de la fabrique du système de protection sociale par les acteurs nationaux. Comme le souligne Hickey et al., (2019) sans une appropriation du problème politique de la protection sociale par les élites politiques et la société civile, les systèmes de protection sociale sont voués à l'échec. L'importance de la contextualisation des politiques publiques de protection sociale est également rappelée par Devereux et Getu (2013). La

coordination actuelle des acteurs nationaux et internationaux dans la mise en œuvre des politiques publiques de protection sociale à Madagascar est loin d'atteindre un tel objectif.

Notre recherche a également le mérite de soulever d'autres réflexions. Elle pose la question du processus de formation des coalitions politiques, des conséquences de la structuration internationalisée de l'action publique dans les pays sous régime d'aide, et de l'influence des relations inter-personnelles dans la mise en place des interactions inter-organisationnelles.

Bibliographie

- Beauguitte, L. (2011). Blockmodeling et équivalences. 170
- Benson, J. K. (1975). The interorganizational network as a political economy. *Administrative Science Quarterly*, 20(2) :229. 152
- Berrou, J.-P., Deguilhem, T., Delpy, L., Gondard-Delcroix, C., and Piveteau, A. (2020). Vers une politique publique ... La protection sociale à Madagascar? Technical report, AFD. 206
- Berrou, J.-P., Piveteau, A., Deguilhem, T., Delpy, L., and Gondard-Delcroix, C. (2021). Who drives if no-one governs? Technical report, Protect and FAPPA, Bordeaux. 150, 157
- Brusco, M. and Steinley, D. (2011). A tabu-search heuristic for deterministic two-mode blockmodeling of binary network matrices. *Psychometrika*, 76(4) :612–633. 171
- Celada, E. (2017). Social protection in Madagascar : The case of cash transfers : Capacity to respond to shocks and options for harmonization. Technical report. 190
- Chemouni, B. (2018). The political path to universal health coverage : Power, ideas and community-based health insurance in Rwanda. *World Development*, 106 :87–98. 153
- Cook, K. S. (1977). Exchange and power in networks of interorganizational relations. *Sociological Quarterly*, 18(1) :62–82. 152
- Degenne, A. and Forsé, M. (2004). *Les réseaux sociaux*. Armand Colin. 161
- Devereux, S. and Getu, M. (2013). *Informal and formal social protection systems in sub-Saharan Africa*. Fountain Publishers, Kampala. 198
- Dowding, K. (1995). Model or metaphor? A critical review of the policy network

- approach. *Political Studies*, 43(1) :136–158. 151, 152
- Eloire, F., Penalva-Icher, E., and Lazega, E. (2011). Application de l'analyse des réseaux complets à l'échelle interorganisationnelle : Apports et limites. *Terrains et Travaux*, 19 :77–98. 161, 167
- Gondard-Delcroix, C., Randriamanampisoa, H., Lazamanana, P. A., and Andrianjakatina, A. (2019). Diversity of social protection forms in Madagascar A multi-scalar and multi-actor approach. 157, 191, 198
- Henry, A. D. (2011). Ideology, power, and the structure of policy networks. *Policy Studies Journal*, 39(3) :361–383. 198
- Hickey, S., Lavers, T., Niño-Zarazúa, M., and Seekings, J., editors (2019). *The politics of social protection in Eastern and Southern Africa*. Oxford University Press. 159, 198
- Howlett, M., Mukherjee, I., and Koppenjan, J. (2017). Policy learning and policy networks in theory and practice : The role of policy brokers in the Indonesian biodiesel policy network. *Policy and Society*, 36(2) :233–250. 170, 171, 174, 198
- Ingold, K. (2010). Apprendre pour le futur : Une analyse de la politique climatique suisse. *Swiss Political Science Review*, 16(1) :43–76. 152
- Ingold, K. (2011). Network structures within policy processes : Coalitions, power, and brokerage in swiss climate policy. *Policy Studies Journal*, 39(3) :435–459. 170, 171, 198
- Ingold, K. and Fischer, M. (2016). Belief conflicts and coalition structures driving subnational policy responses : The case of Swiss regulation of unconventional gas development. In *Policy debates on hydraulic fracturing*, pages 201–237. Palgrave Macmillan US, New York. 155
- Ingold, K. and Varone, F. (2012). Treating policy brokers seriously : Evidence from the climate policy. *Journal of Public Administration Research and Theory*,

- 22(2) :319–346. 152, 155
- Knoke, D. (1990). *Structural analysis in the social sciences*. Cambridge University Press. 152
- Laumann, E. O., Marsden, P. V., and Prensky, D. (1983). The boundary specification problem in network analysis. In *Research methods in social network analysis*. 161
- Lavers, T. and Hickey, S. (2016). Conceptualising the politics of social protection expansion in low income countries : The intersection of transnational ideas and domestic politics. *International Journal of Social Welfare*, 25(4) :388–398. 153
- Lavigne Delville, P. (2017). Pour une socio-anthropologie de l'action publique dans les pays 'sous régime d'aide'. *Anthropologie & développement*, (45) :33–64. 153, 190
- Lowi, T. J. (1969). *The end of liberalism*. Norton. 151
- Marsh, D. and Rhodes, R. A. (1992). *Policy networks in British government*. Clarendon Press, Oxford. 152
- Mercklé, P. (2011). *Sociologie des réseaux sociaux*. La découverte. 161
- Merrien, F.-X. (2013). La protection sociale comme politique de développement : un nouveau programme d'action international. *Revue internationale de politique de développement*, 4(2) :68–88. 153, 157, 198
- Newman, M. (2010). *Networks*. Oxford University Press. 170
- Olivier de Sardan, J.-P. (2021a). Étude de cas. Le long voyage des transferts monétaires. In *La revanche des contextes. Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*, pages 79–108. Karthala. 158
- Olivier de Sardan, J.-P. (2021b). Les modèles voyageurs face à l'épreuve des contextes. In *La revanche des contextes. Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà.*, pages 23–77. Karthala. 158

- Rhodes, R. A. (1990). Policy networks : A British perspective. *Journal of Theoretical Politics*, 2(3) :293–317. 151
- Sabatier, P. A. (2014). Advocacy coalition framework. In *Dictionnaire des politiques publiques*, pages 49–57. Presses de Sciences Po. 153, 171, 172
- Sabatier, P. A. and Jenkins-Smith, H. C. (1993). *Policy change and learning : An advocacy coalition framework*. Westview Press. 152, 153, 171
- Sabatier, P. A. and Weible, C. M. (2007). The advocacy coalition framework : Innovations and clarifications. In Sabatier, P. A., editor, *Theories of the Policy Process*, pages 189–220. Routledge, New York. 152
- Schmitt, C. (2020). *From colonialism to international aid*. Global Dynamics of Social Policy. Springer International Publishing, Cham. 153, 198
- Thatcher, M. (1998). The development of policy network analyses : From modest origins to overarching frameworks. *Journal of Theoretical Politics*, 10(4) :389–416. 151
- Varone, F., Ingold, K., and Jourdain, C. (2017). Studying policy advocacy through social network analysis. *European Political Science*, 16(3) :322–334. 152, 174
- Walther, O. J. (2015). Social network analysis and informal trade. 153
- Wasserman, S. and Faust, K. (1994). *Social network analysis : Methods and applications*. Cambridge university press. 161, 170
- Weible, C. M., Heikkila, T., and Ingold, K. (2016). *Policy debates on hydraulic fracturing : Comparing coalition politics in North America and Europe*. 168
- Weible, C. M., Ingold, K., Nohrstedt, D., Henry, A. D., and Jenkins-Smith, H. C. (2019). Sharpening advocacy coalitions. *Policy Studies Journal*, 0(0) :1–28. 152
- Weible, C. M., Sabatier, P. A., Jenkins-Smith, H. C., Nohrstedt, D., Henry, A. D., and DeLeon, P. (2011). A quarter century of the advocacy coalition framework : An introduction to the special issue. *Policy Studies Journal*, 39(3) :349–360.

152, 168

Wonodi, C. B., Privor-Dumm, L., Aina, M., Pate, A. M., Reis, R., Gadhoke, P., and Levine, O. S. (2012). Using social network analysis to examine the decision-making process on new vaccine introduction in Nigeria. *Health Policy and Planning*, 27 :27–38. 153

World Bank (2018). The state of social safety nets 2018. Technical report, World Bank. 160

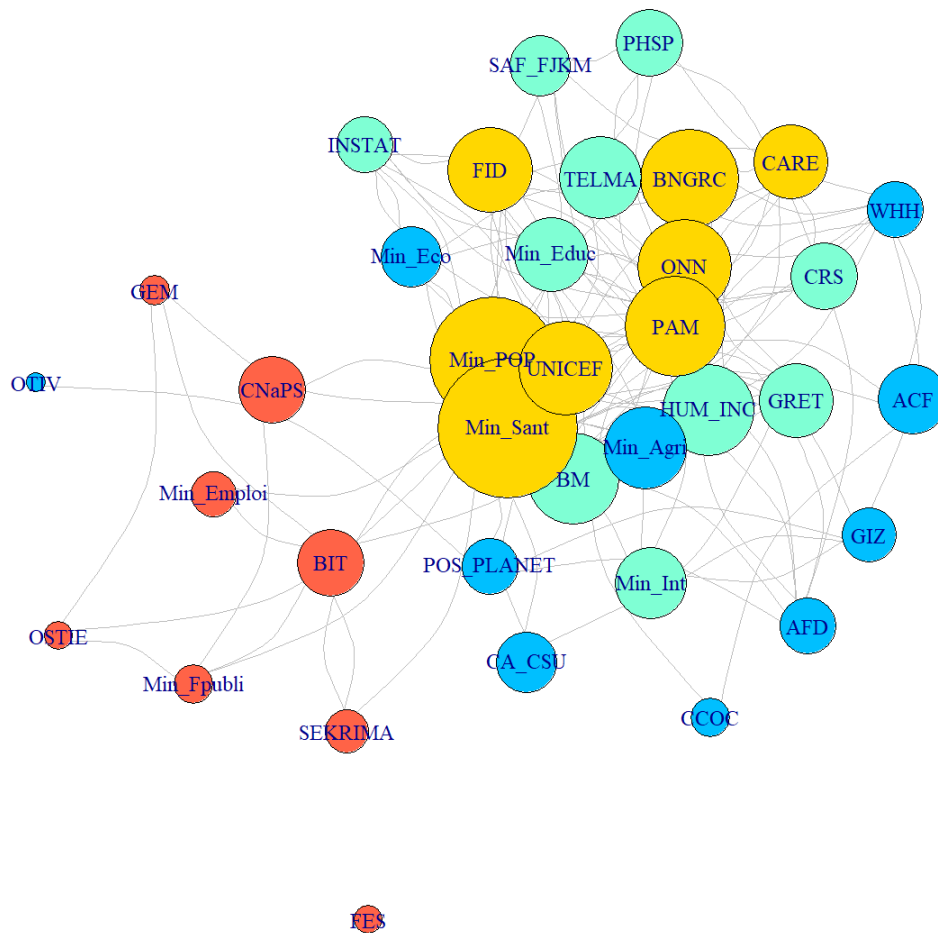
Appendix

Annexe 3.A Questionnaire sociométrique : RAPS

LISTE	18.1 Dans le cadre de vos actions dans le domaine de la protection sociale, avec qui collaborez-vous parmi les organisations listées ci-dessous ?					18.2 Partagez-vous de l'information avec...					18.3 Dans le cadre de vos actions dans le domaine de la protection sociale, avec quels acteurs de la liste êtes-vous d'accord ou sur une position similaire ?					18.4 Dans le cadre de vos actions dans le domaine de la protection sociale, avec quels acteurs de la liste êtes-vous sur des lignes opposées voire conflictuelles ?					18.5 Dans le cadre de vos actions dans le domaine de la protection sociale, quels acteurs de la liste peuvent influencer directement les décisions de votre propre organisation ?					18.6 Connaissiez-vous le ou la représentant(e) de l'organisation au GTPS et, si Oui, comment vous entendez-vous avec cette personne ?				
	1=Très rarement	2=Rarement	3=Parfois	4=Souvent	5=Très souvent	0=non	1=oui	1=Très rarement	2=Rarement	3=Parfois	4=Souvent	5=Très souvent	0=non	1=oui	1=Très rarement	2=Rarement	3=Parfois	4=Souvent	5=Très souvent	0=non	1=oui	1=Très mal	2=Mal	3=Correctement	4=Bien	5=Très bien				
	18.1 Collaborez-vous avec ...					18.2 Partagez-vous de l'information avec...					18.3 D'accord avec...					18.4 Opposé à...					18.5 Influencé par...					18.6 Connaissiez-vous ...				
Gouvernement																														
Ministère de la Population, de la Protection Sociale ...																														
Ministère de l'Economie et du Plan																														
Ministère des Finances et du Budget																														
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage																														
Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation																														
Ministère de la Santé Publique																														
CA CSU																														
Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et...																														
Ministère de l'Education Nat.																														
Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme du...																														
Primature																														
Structures rattachées																														
CNaPS																														
FID (Fonds d'intervention pour le Développement)																														
BNGRC (secrétaire exécutif)																														
ONN (Office National de la Nutrition)																														
INSTAT																														

Source : Berrou et al., (2020)

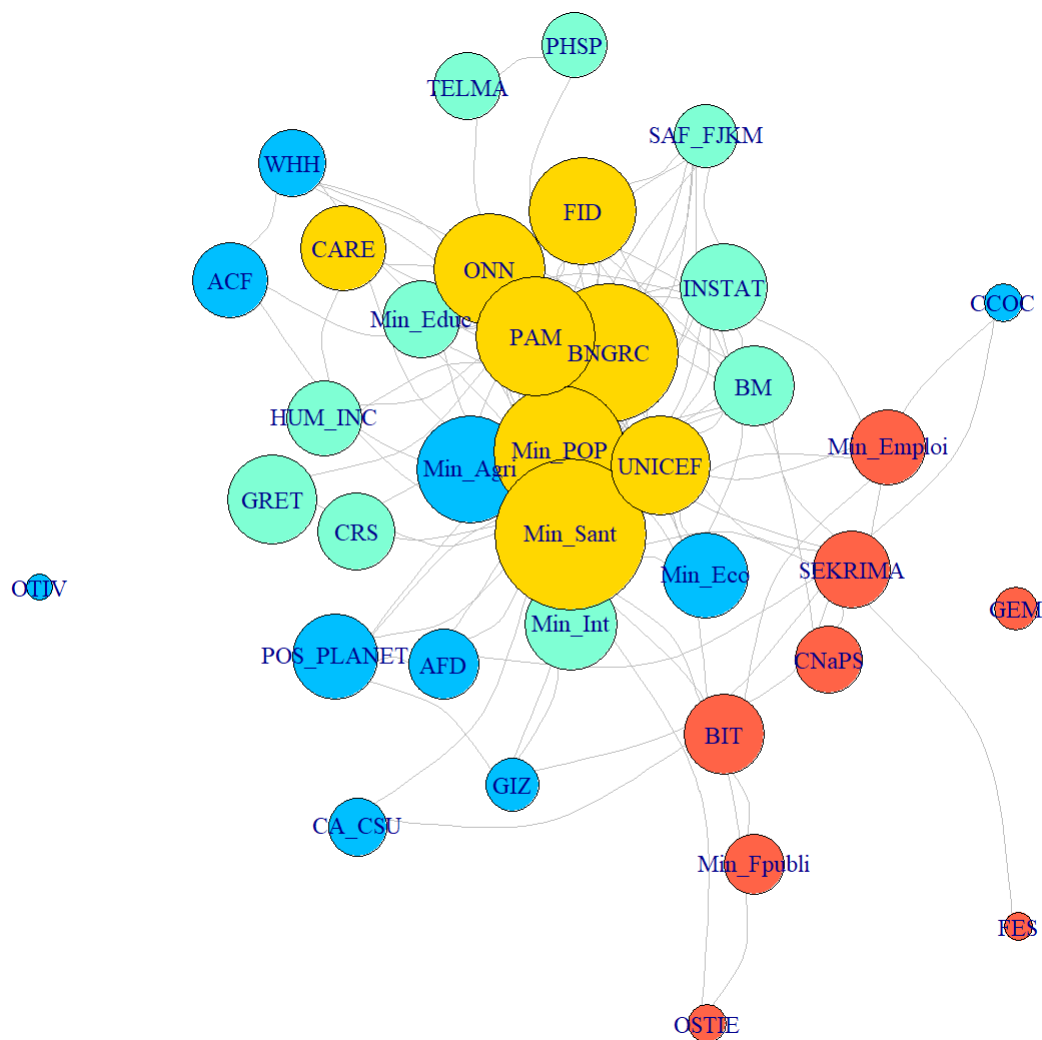
Annexe 3.B Réseau de partage d'informations inter-organisationnel de la politique publique de protection sociale à Madagascar



Note : La taille des nœuds représente la centralité de degré. Plus un acteur est représenté par un nœud épais, plus ce dernier aura déclaré et reçu des relations de partage d'informations avec les autres membres du réseau. La couleur jaune représente la coalition 1, le rouge la coalition 2, le bleu le Bloc 3, le bleu turquoise le Bloc 4. Pour plus de clarté, nous avons représenté graphiquement les relations de partage d'informations les plus fortes, c'est-à-dire les relations caractérisées par une intensité de 4 (relation de partage d'informations fréquente) et 5 (relation de partage d'informations très fréquente).

Source : Auteur.

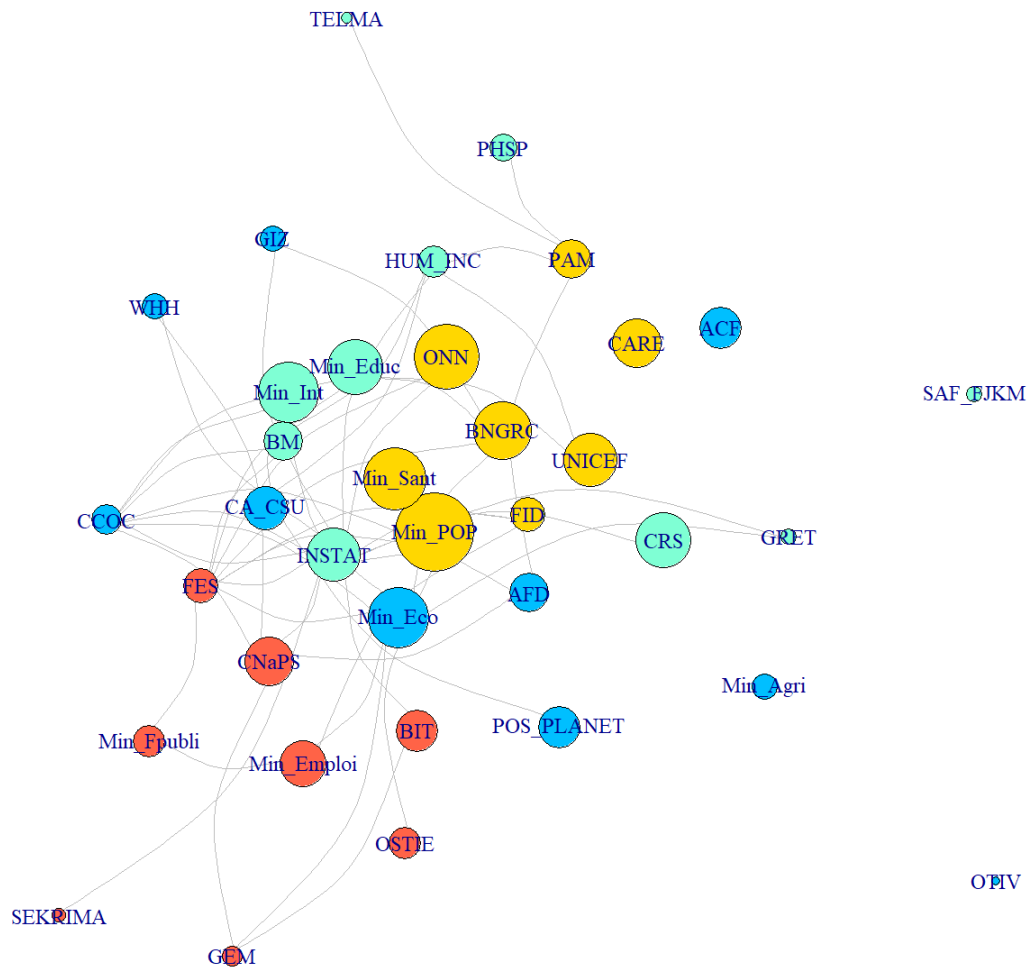
Annexe 3.C Réseau d'accord inter-organisationnel de la politique publique de protection sociale à Madagascar



Note : La taille des nœuds représente la centralité de degré. Plus un acteur est représenté par un nœud épais, plus ce dernier aura déclaré et reçu des relations d'accord avec les autres membres du réseau. La couleur jaune représente la coalition 1, le rouge la coalition 2, le bleu le Bloc 3, le bleu turquoise le Bloc 4. Pour plus de clarté, nous avons représenté graphiquement les relations d'accord les plus fortes, c'est-à-dire les relations caractérisées par une intensité de 4 (relation d'accord fréquente) et 5 (relation d'accord très fréquente).

Source : Auteur.

Annexe 3.D Réseau de conflit inter-organisationnel de la politique publique de protection sociale à Madagascar



Note : La taille des nœuds représente la centralité de degré entrante. Plus un acteur est représenté par un nœud épais, plus ce dernier aura reçu des relations de conflit de la part des autres membres du réseau. La couleur jaune représente la coalition 1, le rouge la coalition 2, le bleu le Bloc 3, le bleu turquoise le Bloc 4. Pour plus de visibilité nous avons représenté graphiquement les relations de conflit caractérisées par une intensité de 3 (relation de conflit normal), de 4 (relation de conflit fréquente) et 5 (relation de conflit très fréquente). Les relations de conflit ont pu poser des difficultés durant la phase d'enquête. En effet, il est souvent difficile de déclarer une relation de conflit. Pour cela, nous avons élargie la représentation visuelle du graphique aux intensités relationnelles « normales ».

Source : Auteur.

Chapitre **4**

Réciprocité et dépendance. Une analyse des relations d'entraide dans le sud malgache

« Le zébu maigre n'est pas léché par ses congénères »

(Proverbe Antandroy)

Remerciements

Ce chapitre a été produit dans le cadre du projet de recherche Protect, Protection sociale à Madagascar. Identifier et comprendre les formes innovantes de protection sociale en vue de transmission aux acteurs socioéconomiques impliqués (2017-2021). Ce projet de recherche est financé par la région Nouvelle-Aquitaine, l'Université de Bordeaux et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

<https://gretha.cnrs.fr/projet-protect/> (consulté le 18/03/2022).

Ce chapitre constitue une recherche originale mobilisant les données produites dans le cadre de l'expertise MAPNET : « *Mapping social networks in the great South of Madagascar* ». Le projet MAPNET est financé par la Banque Mondiale. Le rapport d'expertise remis à la Banque Mondiale en septembre 2019 a associé le travail d'une équipe pluridisciplinaire franco-malgache constituée de : Claire Gondard-Delcroix, Benoît Lallau, Lise Archambaud, Thibaud Deguilhem, Léo Delpy, Rasolofo Patrick, Christian Mampianina Andrianaivo, Flavien Rebara, André Resambany, Isabelle Droy, Jean-Philippe Berrou et Alain Piveteau. La référence complète du rapport est renseignée en bibliographie (Gondard-Delcroix et al., 2020). Les auteurs du rapport MAPNET ont obtenu de la Banque Mondiale l'accord d'utilisation des données à des fins de recherche. Les analyses et propos développés dans ce chapitre incombent à l'auteur et n'impliquent en rien la Banque Mondiale, la Nouvelle-Aquitaine, l'Université de Bordeaux ou l'IRD. L'auteur adresse ses vifs remerciements aux contributeurs de l'expertise MAPNET. Enfin, l'auteur tient également à remercier Céline Merliot pour les nombreux échanges réalisés sur le sujet.

4.1 Introduction

L'absence quasi-généralisée de protection sociale formelle dans les régimes d'insécurité sociale¹ révèle l'importance des pratiques informelles dans la gestion des chocs individuels et collectifs (Delpy, 2021 ; Wood and Gough, 2006). Ces pratiques prennent des formes diverses. Il peut s'agir de pratiques individuelles, de soutiens inter-relationnels ou encore du partage du risque au sein de groupes plus ou moins institués. Dans des contextes d'extrême pauvreté, ces mécanismes sont mis sous tension du fait du manque de ressources disponibles (Devereux and Getu, 2013).

Nombre de ces pratiques informelles sont encastrées dans des ensembles sociaux préexistants, comme les sphères familiales, communautaires, amicales, ou encore les groupes socioprofessionnels. À ce propos, comprendre le fonctionnement des mécanismes informels de protection sociale suppose la prise en considération de cette complexité sociale. Au sein des relations et réseaux d'entraide, les normes de réciprocité apparaissent déterminantes dans le maintien, le développement ou encore l'interruption de ces mécanismes.

Cette dimension a été largement soulignée par la littérature en sciences sociales. Du côté des économistes, les travaux sur le *risk-sharing* soulignent l'importance de la réciprocité des soutiens dans l'organisation et la formation des relations d'entraide (Barr and Genicot, 2008 ; Bloch et al., 2008 ; Coate and Ravallion, 1993 ; Fafchamps and Lund, 2003). D'autres auteurs, comme Platteau (1997), considèrent que les soutiens inter-personnels sont régis par une réciprocité qui est dite équilibrée. Dans cette perspective, les échanges de ressources liés à des soutiens inter-personnels ne sont pas

1. Les régimes d'insécurité sociale selon les typologies de Wood et Gough (2006) et de Delpy (2021) sont caractérisés par la prévalence des risques sociaux et l'absence quasi-généralisée de mécanismes de protection sociale formels. L'inadaptabilité entre l'offre et la demande de protection sociale place une majorité de la population dans des dynamiques de vulnérabilité. Voir chapitre 1.

nécessairement le résultat d'un échange bilatéral entre deux personnes, mais peuvent s'équilibrer entre les différents membres du groupe social, et ce dans des temporalités variables (Platteau, 1997). En lien avec cette réflexion sur le don et ses contreparties, les travaux fondateurs de Mauss (1923) puis de Lévi-Strauss (1958), ont placé cette question au cœur des réflexions anthropologiques (Offer, 2012). Ces travaux insistent notamment sur la dimension structurale du don. La relation de don ne se limite pas à l'échange de ressources entre deux individus, elle a également des implications sur le fonctionnement du groupe ou de la communauté. En ce sens, pour comprendre pleinement les relations de don, il est important de les considérer comme encastrées dans un tissu social complexe.

Comme nous l'avons précédemment souligné, la réciprocité peut être considérée comme structurante dans le fonctionnement des réseaux et relations d'entraide (Faf-champs and Lund, 2003 ; Offer, 2012 ; Platteau, 1997). Elle permet de développer des mécanismes d'entraide inter-personnels durables. Il est cependant important de souligner toute l'ambivalence que peuvent avoir les normes de réciprocité au sein des relations d'entraide.

Les normes de réciprocité sont ainsi assorties d'obligations qui peuvent être contraignantes pour les individus. Le respect des normes de réciprocité implique l'échange de ressources dont l'accès est coûteux pour l'individu. Le non-respect de cette condition peut conduire à l'exclusion des réseaux d'entraide. Afin de garantir le respect des normes de réciprocité, des mécanismes coercitifs sont développés par le groupe. Pour les individus et ménages en situation de pauvreté, les difficultés pour respecter les normes de réciprocité sont importantes ce qui peut entraîner une marginalisation des réseaux d'entraide. De tels processus sont observables dans les pays en développement (PED) (Gondard-Delcroix et al., 2021 ; Marques, 2015) mais également dans les pays dits développés (Lubbers et al., 2020a,2 ; Offer, 2012). Pour les individus ne

disposant pas des ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins personnels, les sollicitations émanant du réseau ou de relations personnelles ne peuvent être pleinement satisfaites. Néanmoins, des travaux soulignent la primauté de certaines obligations, comme les obligations sociales et/ou religieuses, sur la satisfaction des besoins individuels (Mahieu, 2003 ; Rist, 2007). En se structurant autour des normes de réciprocité, les relations d'entraide peuvent ainsi avoir des effets ambivalents dans la gestion des chocs. Dans certaines conditions les relations d'entraide sont équilibrées et constituent une forme d'assurance pour les deux parties prenantes. Tandis que dans d'autres situations, les relations d'entraide sont caractérisées par un déséquilibre qui peut entraîner un lien de dépendance.

Dans ce chapitre, nous interrogeons l'ambivalence de la réciprocité des relations d'entraide dans un contexte d'extrême pauvreté. Face à la faiblesse des ressources disponibles, la réciprocité dans les relations d'entraide peut-elle être considérée comme un moyen de réponse aux chocs ? Ou au contraire, constituer une pression supplémentaire pour l'individu ?

Ce chapitre permet une compréhension précise des mécanismes de protection sociale informels dans les PED. Premièrement, il permet d'étudier les pratiques de protection sociale mises en œuvre dans un contexte d'extrême pauvreté et d'absence quasi-généralisée de protection sociale formelle. Dans ces contextes, de nombreux auteurs ont souligné l'importance des logiques de clientélisme, de domination et de dépendance dans les mécanismes d'entraide (Fafchamps, 1992 ; Stavropoulou et al., 2017 ; Wood and Gough, 2006). Dans la continuité de ces travaux, ce chapitre propose une méthode permettant d'identifier et d'étudier les formes de dépendance dans les relations d'entraide. Deuxièmement, il offre une analyse précise du rôle des différentes formes de réciprocité inter-relationnelle dans la gestion des chocs individuels, l'évolution des relations d'entraide et des conditions de vie. Ces aspects nous apparaissent

particulièrement importants pour la compréhension du développement actuel des régimes nationaux de protection sociale en Afrique subsaharienne (ASS). Comme le soulignent Devereux et Getu (2013), l'analyse des processus politiques de protection sociale doit au préalable s'appuyer sur une compréhension précise des mécanismes informels déjà existants.

Dans ce chapitre, nous faisons l'hypothèse qu'il existe deux formes de réciprocité dans les relations d'entraide. On peut dissocier les relations d'entraide symétriques et asymétriques. Au sein des relations d'entraide symétriques deux individus s'apportent mutuellement un soutien équilibré. En revanche, les relations asymétriques (relations d'entraide avec dépendance) sont caractérisées par un lien de dépendance, de domination au sein de la relation d'entraide. Dans ce type de relation, les deux individus s'apportent un soutien mutuel dont la valeur économique, sociale, émotionnelle ou symbolique n'est pas équivalente. L'une des formes récurrentes de réciprocité asymétrique est liée aux relations de servage et de métayage. Dans ces situations, l'une des parties prenantes ne dispose que de sa force physique pour répondre au soutien reçu. Cette situation est particulièrement alarmante dans les zones d'extrême pauvreté tel que le Sud de Madagascar où se situe notre étude. La répétition des chocs climatiques, économiques et sanitaires met sous tension les relations et réseaux d'entraide. De fait, l'amenuisement des ressources, lié à la multiplication des chocs, conduit les individus les plus vulnérables à s'intégrer dans des relations d'entraide sous dépendance ou bien à être marginalisés des réseaux d'entraide. Au vu de l'absence de mécanismes formels de protection sociale dans ces zones, de nombreux individus et ménages se trouvent sans aucune forme de protection. Afin de répondre à notre problématique nous proposons de tester deux hypothèses qui permettent d'explorer l'idée d'ambivalence des normes de réciprocité. Premièrement, il existe un lien entre les conditions de vie individuelles et les différentes formes de réciprocité. Les individus pauvres ont davantage

de probabilité de développer des relations d'entraide dans lesquelles ils sont dominés. A l'inverse, les individus relativement plus riches ont plus de chance de se positionner dans des relations d'entraide équilibrée ou dans lesquelles ils dominent. (H1). Deuxièmement, ces différentes formes de réciprocité sont corrélées aux pratiques socialisées de gestion des chocs, c'est-à-dire aux types de réseaux d'entraide. La taille du réseau d'entraide, le statut social des alters ou encore la cohésion du réseau d'entraide sont liés aux différentes formes de réciprocité dans les relations d'entraide (H2).

Pour réaliser cette étude, nous nous appuyons sur deux bases de données, quantitative et qualitative, originales relatives aux pratiques individuelles de gestion des chocs dans le grand sud malgache. Ces données ont été collectées en 2019 dans le cadre de l'étude « *Mapping social networks and community strategies for risk management in the South of Madagascar* » (MAPNET). Concernant les données quantitatives, nous disposons d'une base de données regroupant 2868 relations d'entraide. Cette base de données est également composée des caractéristiques ménages et individuelles, des échanges de ressources entre l'individu enquêté et ses alters², des chocs subis par l'individu enquêté et enfin des principales caractéristiques des réseaux d'entraide égo-centrés³. Pour les données qualitatives, nous disposons de 700 entretiens narratifs réalisés sur le même échantillon d'individus.

Pour analyser les données dont nous disposons et répondre à notre question de recherche, nous proposons de mobiliser une méthode de recherche mixte. Plus précisément, nous utilisons l'approche séquentielle explicative (Creswell, 2015). Cette méthode en deux temps vise premièrement à dégager des résultats quantitatifs. Pour ce faire, nous utilisons un modèle économétrique adapté aux variables qualitatives. Ce

2. Le terme « *alter* » renvoie au vocabulaire de l'analyse des réseaux sociaux qui désigne les acteurs en relation avec ego. Dans notre cas, il s'agit des personnes ou des organisations qui viennent en aide à l'individu enquêté.

3. Voir annexe 2.A

dernier nous permet d'expliquer les différentes formes de réciprocité dans les relations d'entraide par les caractéristiques des réseaux d'entraide, les conditions de vie du ménage, les chocs subis par l'individu et enfin les caractéristiques sociodémographiques individuelles. Puis, dans un deuxième temps nous approfondissons les principaux résultats quantitatifs à l'aide d'un corpus qualitatif, les récits de vie. L'utilisation d'une méthode mixte nous permet à la fois d'identifier les variables corrélées avec notre variable dépendante, mais également d'expliquer ces résultats par des entretiens narratifs.

Les résultats de ce chapitre mettent en évidence le rôle ambivalent des différentes formes de réciprocité dans la gestion des chocs. Nous identifions un lien entre les conditions de vie et la capacité des individus à développer des relations d'entraide pérennes. Les résultats permettent également de souligner un lien entre le type de réseau d'entraide et les logiques de dépendance dans les réciprocités inter-relationnelles. Plus précisément, il apparaît que les relations avec des organisations, l'encastrement social des relations d'entraide, ou encore le statut social des personnes sollicitées sont liés à la dépendance et à la réciprocité dans les relations d'entraide.

En plus de cette introduction, ce chapitre se structure en quatre sections principales. Dans un premier temps, dans la continuité des éléments soulevés en introduction, nous poursuivons la description des relations d'entraide et du rôle des réciprocités inter-relationnelles. Dans une troisième section, nous proposons de décrire la construction et la structuration des deux bases de données mobilisées dans ce chapitre. Dans une quatrième section, nous présentons la méthode mixte retenue dans ce chapitre. Enfin, dans une dernière section, nous testons les deux hypothèses identifiées.

4.2 La réciprocité dans les relations d'entraide, entre assurance et pression sociale

La réciprocité constitue l'un des socles des relations et réseaux d'entraide. Comme nous l'avons souligné en introduction, cette norme peut avoir des effets ambivalents sur la protection des individus. Elle peut constituer une norme structurante dans le fonctionnement de mécanismes de protection sociale informels. Mais elle peut également représenter une source de dépendance notamment pour les personnes dotées de faibles ressources. Dans le développement qui va suivre, nous proposons d'éclairer cette ambivalence.

4.2.1 La réciprocité comme assurance

De nombreux travaux ont étudié les normes de réciprocité au sein des relations d'entraide comme un moyen de protection durable. On peut noter une certaine dualité dans le cadre analytique proposé par ces études. Les travaux autour du *risk-sharing* adoptent une logique purement rationnelle (Comola and Fafchamps, 2011 ; Fafchamps and Gubert, 2007 ; Fafchamps and Lund, 2003). L'individu s'investit dans des relations d'entraide afin de s'assurer contre la réalisation d'un ou plusieurs risques. En effectuant un don, il réalise également un placement pour se protéger dans le futur. En effet, l'individu ayant reçu le don est supposé rendre la pareille à la personne aidante. D'autres travaux, tout en étudiant le même sujet, s'éloignent de cette conception purement rationnelle des logiques d'entraide. Les relations et réseaux d'entraide sont alors étudiés comme partie intégrante d'un ensemble social plus vaste. Le réencastrement de l'analyse de ces mécanismes d'entraide dans les groupes communautaires, familiaux et claniques offre une vision précise des pratiques de protection socialisées.

Ces approches regroupent un ensemble relativement vaste de travaux (Devereux and Getu, 2013 ; Lubbers et al., 2020a,2 ; Platteau, 1997 ; Wood and Gough, 2006).

De nombreux auteurs s'accordent sur le fait que les normes de réciprocité constituent une dimension centrale dans le maintien et le fonctionnement des réseaux d'entraide (Coate and Ravallion, 1993 ; Kimball, 1988 ; Platteau, 1997 ; Stavropoulou et al., 2017). La répétition de soutiens mutuels permet d'instaurer des relations d'entraide de long terme qui garantissent la protection des individus. Ces derniers, ne souhaitant pas rompre une relation pour laquelle ils ont investi des ressources, doivent se conformer aux exigences relationnelles et collectives. Il faut ajouter une dimension centrale dans la compréhension de ces relations d'entraide. L'encastrement de ces relations dans des sphères familiales, claniques et communautaires représente un moyen de contrôle important (Barr and Genicot, 2008 ; Fafchamps, 1992,9 ; Platteau, 1994a,9). Les individus opportunistes peuvent être lourdement sanctionnés par le groupe qui contient la relation (Bloch et al., 2008). Cette sanction peut s'illustrer par une mauvaise réputation, la marginalisation de l'individu et donc in fine l'impossibilité de recourir au réseau pour faire face à un choc.

Dans cette optique, il apparaît que les organisations locales jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement et la formation des relations d'entraide. En mutualisant les actions individuelles, les organisations locales permettent aux individus d'accéder à de nouvelles ressources sans nécessairement s'inscrire dans des relations de dépendance. C'est notamment le cas des associations religieuses (Norton et al., 2001), des fonds funéraires (Dercon et al., 2006), ou des groupes rotatifs de crédit et d'épargne (Anderson and Baland, 2002 ; Devereux and Getu, 2013 ; Stavropoulou et al., 2017).

En l'absence de mécanismes formels de protection sociale, les formes de protection sociale auxquelles les individus ont accès s'inscrivent dans les normes de réciprocité qui garantissent le maintien des relations et des réseaux d'entraide. Pour autant, le fonc-

tionnement des soutiens inter-relationnels sur la base des normes de réciprocité n'est pas nécessairement favorable aux individus. Ces mécanismes peuvent au contraire conduire à une marginalisation voire une vulnérabilisation de certains individus.

4.2.2 La réciprocité comme dépendance

La réciprocité des relations d'entraide peut également conduire à une certaine forme de pression sociale voire à l'exclusion sociale. Cette dimension apparaît particulièrement problématique pour les ménages ne disposant pas des ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins essentiels (Gondard-Delcroix et al., 2021 ; Marques, 2015 ; Offer, 2012). Dans la mesure où un individu ne possède pas les ressources pour rendre la pareille à la personne ou au groupe qui a pu le soutenir, il est fort probable qu'à long terme ce type de relation prenne fin. Cette rupture relationnelle peut alors conduire à une exclusion des réseaux d'entraide familiaux et communautaires (Barr and Genicot, 2008 ; Beekman et al., 2015 ; Platteau, 2000).

Les individus ayant conscience du risque d'exclusion en cas de non-respect des conditions de réciprocité peuvent également s'auto-exclurent de ces relations d'entraide par peur de ne pas pouvoir en assurer le retour (Lubbers et al., 2020a ; Offer, 2012). Les individus en situation d'extrême pauvreté ont alors deux possibilités. Ils peuvent ne pas être intégrés dans les relations et réseaux d'entraide, et donc ne pas bénéficier des ressources disponibles dans le réseau, ou bien solliciter leur réseau et s'inscrire dans des relations de dépendance.

Selon Wood et Gough (2006), les relations d'entraide sous dépendance sont typiques des régimes d'insécurité sociale. Caractérisés par l'absence de mécanismes de protection sociale formels, les ménages ne disposant pas des ressources nécessaires sont contraints de solliciter leur réseau, au risque de s'inscrire dans des relations clien-

télistes (Fafchamps, 1992). Ces relations sont marquées par un lien de dépendance entre celui qui donne et celui qui reçoit. Ce déséquilibre est visible dans les ressources échangées entre les deux parties prenantes. Sur ce point, Gondard-Delcroix et al., (2021) soulignent l'importante question des relations de réciprocité sous domination dans les zones rurales d'ASS. Ne pouvant compter sur leurs ressources personnelles, de nombreux ménages sont contraints de mobiliser leur force physique pour répondre aux ressources fournies par le réseau. De telles relations de dépendance constituent de véritables pièges à pauvreté.

4.3 Le sud de Madagascar : l'archétype des régions d'insécurité sociale

La région du grand sud de Madagascar constitue l'une des zones les plus défavorisées d'ASS. Un chiffre permet à lui seul de prendre la mesure de la gravité de la situation : 91 % de la population vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté (1,90 USD/jour) (Healy, 2017). À titre de comparaison on estime ce taux à 78,8 % pour Madagascar et à 40,4 % pour l'ensemble de l'ASS⁴ (World Bank, 2020). Dans ce contexte, les ménages doivent faire face à un ensemble de chocs qui les maintiennent dans des logiques de survie.

Parmi ces chocs, les profonds bouleversements climatiques régionaux ont d'importantes conséquences. L'intensification du *kéré* (littéralement « famine » en Antandroy), depuis septembre 2020, pose d'importants problèmes d'accès aux ressources vitales comme l'eau et l'alimentation⁵. Principalement tournées vers l'agriculture et

4. En dépit de méthodes de calcul potentiellement différentes, les deux taux de pauvreté nous éclairent quant à l'importance de la pauvreté dans le sud de Madagascar.

5. Pour plus d'informations, nous invitons le lecteur à lire la récente note réalisée par les Nations Unies et disponible sur le lien suivant <https://news.un.org/fr/story/2021/04/1094982> (consulté le

l'élevage, les activités génératrices de revenus des populations locales ont été largement impactées par cette longue période de sécheresse, mais également par les invasions acridiennes et les vents violents. Selon les données de l'enquête MAPNET, plus de 93 % des personnes interrogées déclarent avoir subi un choc impactant leurs cultures agricoles durant les 12 derniers mois. La multiplication de ces épisodes contribue à l'intensification des pénuries alimentaires, à d'importantes vagues migratoires, à la fragilisation des équilibres socioéconomiques et plus largement à la déstabilisation croissante du grand sud malgache.

La multiplication et l'accumulation de ces difficultés mettent sous tension les équilibres sociaux et les structures de pouvoir traditionnelles. Le bouleversement le plus visible et médiatique s'illustre par la présence des *dahalo*. À l'origine concentrés sur le vol de zébus⁶ dans le cadre de pratiques sociales locales, le champ d'intervention de ces groupes, aujourd'hui lourdement armés et très organisés, s'est progressivement élargi à d'autres trafics, si bien que le terme de *dahalo* est aujourd'hui moins à propos que celui de *malaso* (bandits). Ces milices sévissent particulièrement dans le sud de Madagascar. La présence de ces groupes armés vient renforcer l'instabilité régionale et contester la souveraineté de l'État malgache. Les données du Tableau 4.3.1 permettent de relativiser l'importance du phénomène par rapport à d'autres chocs préalablement soulignés (agriculture, alimentation). En effet, seuls 9,54 % des individus déclarent avoir subi un choc en lien avec la délinquance⁷. Bien que problématique dans le grand

6. Le zébu constitue dans le sud de Madagascar l'un des principaux moyens de capitalisation économique, mais aussi symbolique. L'insécurité croissante régionale ne fait que renforcer les difficultés socioéconomiques. Face à l'impunité relative de ces groupes armés, les ménages adoptent des stratégies qui peuvent fragiliser leurs moyens d'existence. Ils peuvent par exemple limiter la taille de leur cheptel, changer de moyens d'épargne ou encore payer des groupes en charge de la sécurisation des troupeaux. Sur le plan symbolique, l'insécurité vise l'un des piliers du grand sud, le zébu. La raréfaction de l'animal utilisé dans de nombreuses cérémonies traditionnelles renforce les tensions sociales et contribue à redessiner l'organisation des sociétés du sud de Madagascar (Fauroux, 1989).

7. Afin de garantir la sécurité des équipes sur le terrain, le choix des sites pour l'enquête MAPNET a été réalisé de façon à éviter certaines zones du Sud de Madagascar particulièrement instables. Ainsi,

sud, les déséquilibres sécuritaires ne doivent pas dissimuler les difficultés majeures du grand sud : l'accès aux ressources vitales. Le Tableau 4.3.1 nous offre une vision précise des difficultés rencontrées par les populations dans le sud malgache. Ces données nous permettent de voir la prévalence des chocs liés aux ressources vitales. Les chocs sur les cultures et l'alimentation touchent près de 90 % des individus enquêtés.

Il existe également des déséquilibres moins visibles. En lien avec la raréfaction des ressources disponibles, les événements traditionnels et communautaires qui rythment la vie des populations locales sont mis sous tension. Ces événements impliquent généralement le sacrifice de bétail ou le don d'argent. Face à l'absence de telles ressources, les individus sont obligés de s'endetter ou de s'exclure des réseaux concernés. Plus de 75 % des personnes interrogées déclarent avoir été affectées par un choc en lien avec les obligations sociales au cours de l'année. Le Tableau 4.3.1 nous renseigne également sur l'importance des pratiques socialisées dans la gestion des chocs. Ces pratiques regroupent le fait de faire appel à un individu ou à une organisation pour surmonter une difficulté.

dans d'autres zones de la région cette statistique relative aux problèmes d'insécurité pourrait être plus importante.

TABLE 4.3.1 – Prévalence des chocs et des pratiques socialisées de protection (au cours des 12 derniers mois)

Choc	Prévalence du choc* (%)	Pratique socialisée ** (%)
Accès aux soins	84.14	43.57
Obligation sociale	76.85	37.77
Paiement écolage	42.20	23.26
Alimentation	89.51	36.74
Culture	93.19	n/d
Bétail	33.48	n/d
Habitat	9.03	n/d
Délinquance	9.54	n/d

Note : *Au cours des 12 derniers mois avez-vous subi un choc en lien avec le paiement des soins ? Les obligations sociales ? Le paiement des écolages ? Des problèmes d'accès à l'alimentation ? Des dégâts sur les cultures agricoles ? Des dégâts sur le bétail ? Des dégâts sur l'habitat ? Ou enfin des problèmes de délinquance ? ; **Pour faire face à ce choc, vous avez sollicité votre réseau personnel ou organisationnel.

Source : Auteur.

Face à l'urgence de la situation, la région est progressivement devenue un laboratoire de l'aide internationale (UNICEF, 2011). L'ensemble des acteurs du développement, nationaux et internationaux, sont présents sur la zone. Les programmes développés dans la région sont le miroir de l'aide internationale. Les populations du grand sud ont alors vu se succéder les programmes de distribution alimentaire, les programmes d'eau et d'assainissement et enfin dernièrement les programmes de transferts monétaires. La multiplication des programmes d'urgence est en réalité largement insuffisante face aux besoins des populations locales (Gondard-Delcroix et al., 2020 ; UNICEF, 2011). Pour preuve, le programme phare de transfert monétaire⁸ mis en place par la Banque Mondiale et l'UNICEF, en collaboration avec des structures nationales, ne permet de couvrir que 4330 bénéficiaires dans un des 17 districts du grand sud malgache (Fonds d'Intervention pour le Développement, 2020). En rappor-

8. Le transfert monétaire pour le développement humain (TMDH) est un transfert monétaire conditionné sur le niveau de vie et la composition du ménage. Ce programme permet d'allouer une bourse familiale tous les deux mois d'un montant de 30 000 à 50 000 ariary (environ 7 à 11 euros).

tant ces bénéficiaires aux 3,5 millions de personnes qui vivent dans le grand sud, le programme constitue une goutte d'eau dans un océan d'insécurité sociale (INSTAT, 2019).

Dans ces conditions, face aux difficultés régionales précédemment décrites, les populations locales sont livrées à elles-mêmes. Ce contexte est propice au maintien et au développement de pratiques informelles de protection sociale. La gestion des risques est alors encadrée dans des structures et relations sociales complexes. Sur ce point, le Tableau 4.3.1 illustre l'importance des pratiques socialisées de gestion des chocs pour quatre types de chocs : obligation sociale, accès aux soins, alimentation et paiement des écolages. L'accès aux soins est en partie assuré par le réseau d'entraide. Il peut s'agir du prêt ou du don de médicaments par un proche, ou encore d'un accord informel avec un professionnel médical. Dans 43 % des situations, les individus interrogés font appel à une connaissance pour dépasser les difficultés d'accès aux soins. Concernant les chocs liés à l'alimentation et aux obligations sociales, le recours au réseau est présent dans environ 35 % des situations. Selon le Tableau 4.3.1, les pratiques socialisées sont moins importantes lorsque les chocs sont covariants.

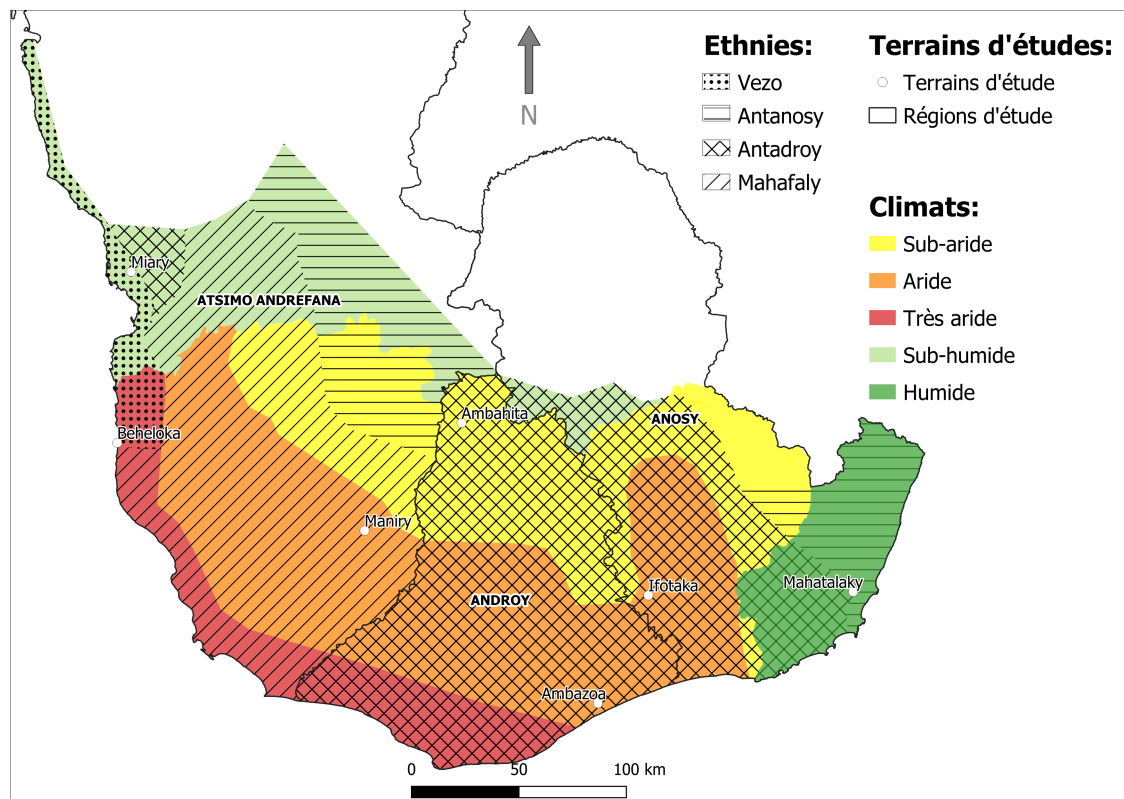
Dans ce contexte caractérisé par l'importance des pratiques socialisées de gestion des chocs, il nous est apparu important de nous appuyer sur des données et une méthode permettant de capter de tels mécanismes.

4.4 Données et contexte de l'enquête

L'étude MAPNET a permis de collecter des données relatives aux pratiques individuelles et collectives de gestion des chocs. Cette étude a été réalisée dans le Sud de Madagascar, elle couvre près de 1200 individus répartis dans sept zones géographiques (Voir Figure 4.4.1). Nous avons retenu un ciblage par zones illustratives de la

diversité du grand sud malgache. Pour ce faire, quatre critères ont été retenus pour effectuer cette sélection : (1) les conditions climatiques, (2) la présence de projets de développement, (3) l'enclavement géographique (distance avec une grande ville) et (4) les groupes socio-culturels. En croisant ces quatre critères, nous avons retenu sept sites d'enquête répartis dans les trois régions du grand sud : Atsimo Andrefana, Anosy, Androy.

FIGURE 4.4.1 – Cartographie des sept sites d'enquêtes selon le climat et l'ethnie



Note : La représentation graphique a été réalisée avec l'aide de Lucas Franceschin coordinateur de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement.
Source : Auteur.

L'importante diversité linguistique régionale nous a obligé à recruter trois groupes d'enquêteurs maîtrisant les trois principales langues de la grande région. Chaque équipe d'enquêteurs était encadrée par deux responsables d'enquêtes. Les trois équipes

d'une dizaine de personnes ont pu collecter simultanément des données dans deux sites d'enquête de mars à avril 2019. Le septième site d'enquête, Miary en région Astimo Andrefana, a constitué le terrain pilote qui a permis la formation des superviseurs d'équipe. Une fois les sites identifiés nous avons appliqué un échantillonnage aléatoire également appelé méthode « au pas », afin de sélectionner les ménages à enquêter dans les sept zones. Ne disposant pas du recensement actualisé de la population, cette méthode permet de garantir la représentativité des données sur la zone étudiée (Gondard-Delcroix et al., 2020). Le principe de cette approche est de sélectionner les ménages de façon aléatoire en suivant un rythme de sélection⁹. Finalement, à l'intérieur du ménage nous devons également sélectionner deux personnes à enquêter. Ce choix a été réalisé en tenant compte de deux critères. Premièrement, interroger en priorité le chef du ménage et son/sa conjoint(e). Deuxièmement, respecter l'équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes interrogés.

Comme nous l'avons précisé dans la section précédente, le sud de Madagascar est caractérisé par un haut niveau d'enclavement. Ces difficultés ont pu ralentir le processus de production des données et ont nécessité une importante flexibilité des équipes d'enquête. Pour nous assurer de la fiabilité des données, nous avons choisi une approche adaptée. Dans chaque site, l'ensemble des enquêteurs et superviseurs s'est installé durant toute la durée de l'enquête (15 jours/site) dans le village étudié. De plus, pour garantir la fiabilité des données nous avons mis en place deux autres stratégies : (1) Mise en place de réunions villageoises pour présenter les objectifs de l'enquête, (2) Recrutement des superviseurs et des enquêteurs originaires de la zone et maîtrisant la langue et les usages locaux. Notre approche permet de garantir la

9. Cette méthode d'échantillonnage peut être scindée en deux étapes. Premièrement, il faut faire un recensement de l'ensemble des habitations sur la zone. Deuxièmement, selon le taux de ménage à enquêter, il faut définir « le pas », c'est-à-dire le rythme de sélection des ménages à enquêter. Par exemple, toutes les deux habitations, les ménages sont enquêtés.

confiance des ménages enquêtés ainsi que la fiabilité des données récoltées. L'observation participante autorisée par cette méthode de collecte des données nous a également permis d'enrichir notre corpus de données qualitatives.

La collecte de données a permis la construction de deux bases de données : l'une quantitative regroupant près de 2868 relations d'entraide et l'autre qualitative rassemblant 719 entretiens narratifs. La section suivante a pour ambition de présenter la méthode de collecte de ces deux bases de données ainsi que la structure des données retenue pour ce chapitre. Avant d'exposer plus en détails les deux ensembles, il est important de préciser que les données qualitatives ont été récoltées durant la même phase d'enquête (de mars à avril 2019) et sur le même échantillon¹⁰. De fait, les comparaisons entre les données qualitatives et quantitatives font la richesse de notre analyse.

4.4.1 Base de données quantitatives : étudier les relations d'entraide

En s'appuyant sur les 1119 réseaux égocentrés bimodaux de gestion des chocs collectés dans le cadre de l'enquête quantitative, nous proposons une base de données dans laquelle sont caractérisées près de 2868 relations d'entraide inter-personnelles. Ces relations d'entraide sont également caractérisées par des informations concernant l'individu enquêté, les membres du réseau d'entraide et les échanges de ressources pour faire face à un choc. Ces variables sont mobilisées dans notre modèle économétrique. La variable permettant de caractériser les différentes formes de réciprocité est la variable dépendante de notre modèle. Cette variable est analysée selon deux ensembles

10. Les personnes interrogées pour les entretiens narratifs sont les mêmes que dans l'enquête quantitative. Dans les faits, à l'issue du questionnaire quantitatif, nous demandions à l'un des répondants du ménage de participer à un entretien semi-dirigé.

de variables explicatives, les conditions de vie et les caractéristiques des réseaux d'entraide. En lien avec la littérature, nous ajoutons une série de variables de contrôle. Les statistiques de base des variables mobilisées dans notre modèle économétrique sont présentées dans l'annexe 4.B.1.

Les réseaux égocentrés bimodaux de gestion des chocs

Avant d'explorer les données quantitatives, il convient de s'attarder sur la méthode des réseaux égocentrés bimodaux¹¹. Les réseaux sont dits égocentrés lorsque le point focal de l'analyse est l'ego (l'individu enquêté) et bimodaux lorsque les acteurs peuvent être de deux types. Dans notre cas il s'agit à la fois d'individus et d'organisations (Crossley et al., 2015 ; Gondard-Delcroix et al., 2020).

Deux arguments principaux justifient le choix de cette méthode pour étudier les pratiques individuelles de gestion des chocs. Premièrement, les pratiques socialisées sont au cœur de la gestion des chocs individuels. Nous souhaitons collecter des données qui caractérisent les relations et réseaux d'entraide. En ce sens, l'analyse des réseaux sociaux constitue une méthode parfaitement adaptée puisqu'elle permet de se concentrer non pas sur les individus mais sur les relations et structures relationnelles qui relient les différents acteurs. Deuxièmement, l'approche par les réseaux égocentrés nous permet d'étudier la perception individuelle des réseaux d'entraide, elle autorise une compréhension précise de la place et du rôle des relations et structures sociales dans la gestion des chocs dans les régimes d'insécurité sociale. Enfin, d'un point de vue pratique, la méthode de collecte des réseaux égocentrés est parfaitement adaptée au sud malgache, puisqu'elle se concentre sur un acteur pour reconstruire le réseau

11. Cette approche se distingue des réseaux complets qui décrivent l'analyse d'une entité sociale préalablement définie (Wasserman and Faust, 1994). Les données égocentrées peuvent être représentées graphiquement : voir annexe 4.A. Pour plus d'informations sur les réseaux égocentrés, nous renvoyons le lecteur à l'annexe 2.A du chapitre 2

d'entraide : Ego. Contrairement à l'analyse de réseaux complets, il n'est pas nécessaire de connaître les frontières du réseau et d'interroger l'ensemble des membres du réseau (Crossley et al., 2015). Pour collecter ces données, nous avons utilisé un générateur de noms. Cette méthode peut être décomposée en deux étapes (Bidart and Charbonneau, 2012). Dans un premier temps, nous avons demandé à l'individu enquêté de citer les personnes qu'il a sollicitées pour faire face à un choc au cours des 12 derniers mois. À l'issue de cette première étape, on obtient une liste de personnes (les alters) étant en relation avec l'enquêté (ego). Pour tenir compte du rôle des organisations et des collectifs dans la gestion des chocs individuels, ego peut citer deux types d'alters : des individus et des organisations. Le nombre d'alters est limité à 6. Cette limite permet de capter les principales relations d'entraide. L'utilisation de cette méthode nous permet de collecter trois types de variables pour caractériser les relations d'entraide : (1) les caractéristiques des acteurs (alter et ego), (2) les relations sociales et l'intensité de ces relations entre ces acteurs, (3) les types de ressources échangées entre ego et ses alters (coup de main, prêt d'argent, don d'argent, don de nourriture, etc.).

Identifier les différentes formes de réciprocité dans les relations d'entraide

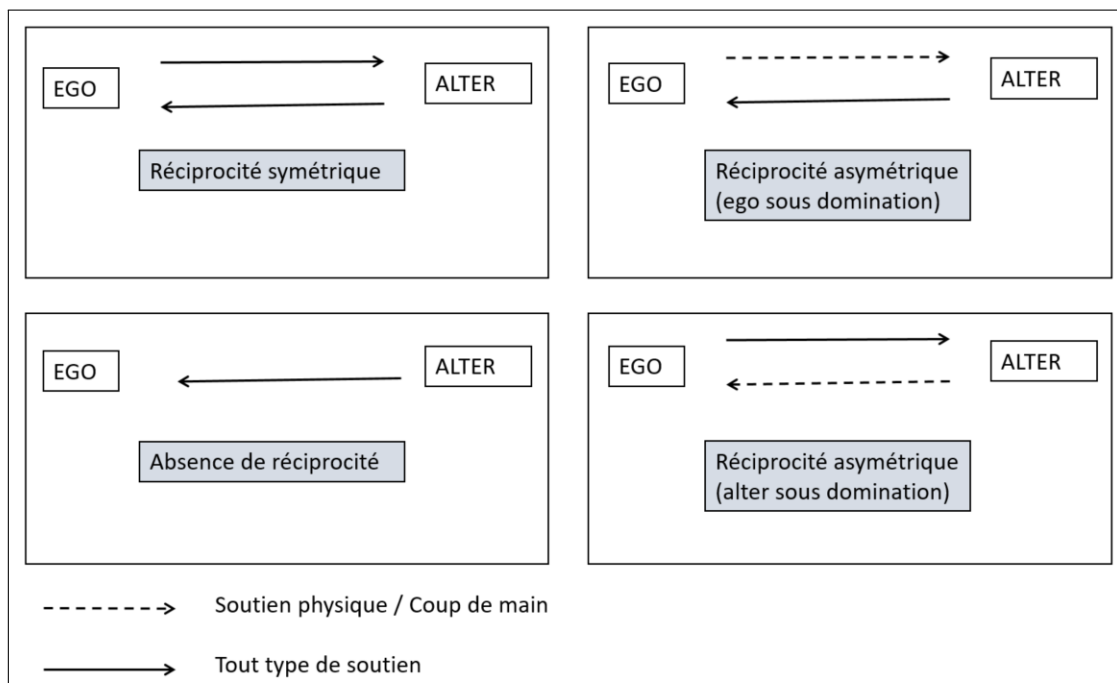
Nous proposons une approche originale pour analyser les différentes formes de réciprocité au sein des relations d'entraide. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les données réticulaires de l'enquête MAPNET. Plus précisément, nous mobilisons les types de soutiens échangés entre ego et ses alters (individus) pour caractériser les différentes formes de réciprocité. La variable ainsi produite constitue la variable dépendante de notre analyse économétrique.

Nous considérons le type de soutien apporté par un individu comme une dimension centrale de la compréhension des normes de réciprocité. Cette hypothèse fait suite à une réflexion collective engagée dans le cadre du projet MAPNET. En comparant les

types de soutiens apportés par deux individus au sein d'une relation d'entraide, on peut déduire trois formes de réciprocité. Premièrement, les deux individus échangent le même type de ressources. Dans ce cas, on considère que la réciprocité est dite symétrique, c'est-à-dire que les deux individus sont supposés être dans un échange équilibré. Deuxièmement, les deux individus ne s'échangent pas le même type de ressources. Cette deuxième situation offre un ensemble de possibilités relativement vaste. Dans ce chapitre, nous nous concentrons sur les relations qui impliquent un soutien physique (coup de main). Lorsqu'un individu échange sa force physique contre une autre ressource (hors soutien physique) ce dernier est supposé sous domination. En effet, nous considérons que lorsqu'un individu ne dispose pas des ressources nécessaires pour maintenir une relation de réciprocité, ce dernier est contraint de mobiliser sa force physique. Troisièmement, l'absence de réciprocité caractérise un soutien apporté par un individu qui n'est pas suivi par le retour de l'aide.

Dès lors, en s'appuyant sur des données de type égocentré, nous pouvons caractériser quatre formes de réciprocité. Une réciprocité symétrique, une réciprocité asymétrique dans laquelle ego est dominé, une relation asymétrique dans laquelle alter est dominé et enfin une absence de réciprocité. Ces quatre formes de réciprocité sont représentées dans la Figure 4.4.2. Les relations d'entraide qui ne correspondent pas aux quatre formes de réciprocité décrites ci-dessus ne peuvent être qualifiées (Voir Tableau 4.4.1).

FIGURE 4.4.2 – Présentation des quatre formes de réciprocité inter-relationnelles dans la gestion des chocs



Source : Auteur.

Cette approche est appliquée aux 2868 relations d'entraide inter-personnelles de la base de données. Le Tableau 4.4.1 permet de synthétiser les différents types de réciprocité qualifiés. De façon globale, notre approche permet de qualifier près de 75 % des relations d'entraide. Les autres relations ne peuvent être qualifiées sans une modification profonde des hypothèses de travail qui pourrait fausser notre analyse. Les relations d'entraide qui ne peuvent être qualifiées recouvrent une grande diversité de situations. Il peut s'agir d'un soutien financier en retour duquel l'individu reçoit une quantité de denrées alimentaires. Ne connaissant pas les montants des ressources échangées entre les deux personnes nous ne pouvons identifier le type de réciprocité caractéristique de cette relation.

TABLE 4.4.1 – Identification des quatre formes de réciprocité dans les relations d’entraide

Différentes formes de réciprocité	Nombre de relations	(%)
Absence de réciprocité	402	14.02
Réciprocité symétrique	776	27.06
Réciprocité dominée par alter	681	23.74
Réciprocité dominée par ego	243	8.47
Relation ne peut être qualifiée	766	26.71
Total	2868	100

Source : Auteur.

La base de données quantitative se focalise sur les 2102 relations d’entraide qui peuvent être effectivement qualifiées selon la méthode que nous venons d’exposer. Notre variable dépendante, relative aux différentes formes de réciprocité dans les relations d’entraide, est étudiée sous plusieurs angles.

Les caractéristiques des réseaux d’entraide

Toujours sur la base des données égocentrées nous utilisons plusieurs variables qui permettent de caractériser les réseaux d’entraide. Ces variables étudient différentes composantes : la dimension structurelle du réseau, la dimension relationnelle et enfin les caractéristiques individuelles des membres du réseau (ego et alter).

Pour la dimension structurelle, nous intégrons dans notre modèle une mesure de la cohésion du réseau égocentré. Cet indicateur, également appelé contrainte de Burt, permet de mesurer le niveau de cohésion entre les alters de la personne enquêtée (Burt, 1992). Plus l’indicateur est élevé et moins il y a de trous structuraux¹². Autrement dit, plus l’indicateur est élevé et plus les alters seront interconnectés. Pour compléter cette mesure, nous tenons compte de la taille du réseau d’entraide. Nous utilisons,

12. Le concept de trou structural développé par Burt (1992) permet d’identifier l’absence d’une relation au sein d’une triade. Cette absence de lien offre un avantage dans l’échange de ressources à la personne qui fait le pont entre les deux individus qui ne sont pas directement en relation. Pour plus d’informations nous renvoyons le lecteur à l’annexe 2.A du chapitre 2.

le nombre de relations inter-personnelles et le nombre d'organisations au sein des réseaux égocentrés.

À l'échelle des relations, nous intégrons le type de lien caractéristique des relations inter-personnelles. Cette variable est composée de trois modalités qui nous renseignent quant à la sphère sociale dans laquelle gravite la relation : famille nucléaire¹³, famille élargie¹⁴ et hors du cercle familial. Pour tenir compte des caractéristiques des membres du réseau (hors ego), nous intégrons des variables relatives aux caractéristiques des alters. Nous introduisons la fonction sociale des alters. Cette variable binaire prend la valeur 0 lorsque l'alter n'a pas de fonction sociale particulière et 1 lorsque ce dernier occupe une fonction sociale (autorité religieuse, autorité communautaire, médecin, professeur). D'autres variables permettent de contrôler les caractéristiques des alters (individus). Ces variables sont présentées dans la section relative aux variables de contrôle (section 4.4.1.5).

Ce premier groupe de variables explicatives permet de tester le lien entre les réseaux d'entraide et les différentes formes de réciprocité dans les relations d'entraide.

Les conditions de vie

Nous disposons de données concernant les conditions de vie des individus (ego). Premièrement, nous nous appuyons sur le niveau de revenu perçu par les individus¹⁵. Cette approche subjective du revenu tient compte des perceptions propres aux individus. Cette variable binaire permet d'estimer si le revenu du ménage permet de faire face à ses besoins. Nous proposons également une variable complémentaire pour capter

13. La famille nucléaire englobe ici les parents, les frères et sœurs, ainsi que les enfants.

14. Les individus sont dans la famille, mais hors du cercle proche. On retrouve dans cette catégorie, les cousin.e.s, les oncles et tantes, les beaux-parents.

15. La perception du revenu est étudiée avec la question suivante : « Au cours de l'année écoulée (12 mois maximum), selon vous, le revenu de votre ménage : Ne permettait pas de subvenir aux besoins de la famille ; Permettait de subvenir aux besoins de la famille »

le niveau de vie. Nous mobilisons un score de richesse qui tient compte de la possession de huit biens d'équipements¹⁶. Cette méthode ne prétend pas mesurer finement le niveau de richesse des individus, néanmoins elle permet d'avoir une approximation du niveau de vie du ménage. En complément de ces variables relatives aux conditions de vie, afin d'étudier plus précisément les conditions de vie de l'individu, nous mobilisons également des données concernant les chocs subis par les individus au cours des 12 derniers mois. Pour ce faire, nous utilisons huit variables binaires relatives à la manifestation d'un choc sur les cultures agricoles, sur la santé, sur la nutrition, sur l'alimentation, sur le bétail, sur l'habitat et en lien avec les obligations sociales, et la délinquance (Voir Tableau 4.3.1).

Les deux variables utilisées pour capter le niveau de vie sont mobilisées pour tester le lien entre les conditions de vie et notre variable dépendante. Ces deux variables constituent des variables explicatives dans notre modèle économétrique.

Les variables de contrôle

Dans la mise en place de notre analyse économétrique, nous proposons d'intégrer des variables de contrôle concernant trois dimensions : les membres des réseaux d'entraide, les caractéristiques du ménage (de l'individu enquêté) et des informations relatives au site d'enquête.

Au niveau individuel, nous intégrons deux types de variables de contrôle. Cette double composante est liée à la structure des données égocentrées dans laquelle on retrouve les caractéristiques de la personne enquêtée (ego) mais également les caractéristiques des personnes citées comme venant en aide à la personne enquêtée (les alters). Un premier ensemble tient compte des caractéristiques de la personne enquêtée (ego).

16. Parmi les équipements étudiés nous disposons des informations concernant le téléphone, la télévision, la charrue, la moto, le panneau solaire, la charrette, le vélo, la radio

Il s'agit de l'âge, du genre, de la profession, du lieu de l'activité professionnelle, de la religion, et du niveau d'éducation. Nous tenons également compte des caractéristiques individuelles des autres membres du réseau. Concernant les alters (individus) nous disposons des informations relatives au genre et à l'âge.

Dans notre régression nous intégrons également des variables de contrôle à l'échelle du ménage. Ces variables permettent de capter la durée d'installation du ménage dans l'habitation ainsi que le statut matrimonial du ménage.

Pour compléter ces variables de contrôle au niveau des individus et des ménages, nous proposons également d'intégrer des effets fixes sur les sites d'étude. Pour rappel, l'annexe 4.B.1 propose les statistiques de base des variables intégrées dans notre approche quantitative.

4.4.2 Base de données qualitatives : les récits de vie

Comme nous l'avons déjà indiqué, en complément de la base de données quantitative, ce chapitre mobilise également des données qualitatives. Ces données prennent la forme de récits de vie relatifs à la gestion des chocs dans le sud malgache. Ces entretiens ont été enregistrés et réalisés dans plusieurs des langues du sud de Madagascar puis retranscrits et traduits en Français. Durant la phase d'enquête, après avoir récolté les données quantitatives, nous demandions à l'un des membres du ménage enquêté d'exposer depuis la formation du ménage les chocs subis et les solutions apportées pour les surmonter. En appliquant les méthodes des entretiens semi-directifs, les enquêteurs ont pu relancer le récit de la personne pour préciser certains éléments et notamment les intermédiations sociales dans l'accès aux ressources permettant la protection du ménage face aux risques sociaux. En suivant cette logique, l'idée était d'interroger les individus sur les pratiques socialisées de gestion des chocs, la dyna-

mique de gestion des chocs, et la place du réseau dans la gestion des chocs. Dans cette perspective, les récits nous renseignent avec précision sur les problématiques rencontrées par le ménage et sur les pratiques mises en œuvre pour les dépasser. En ce sens, ils permettent d'illustrer et approfondir les résultats proposés par notre modèle économétrique. Le deuxième avantage de cette approche est de permettre une compréhension dynamique des pratiques de protection sociale. On peut alors comprendre l'évolution des conditions de vie après un choc, les conséquences des pratiques de protection sociale, l'interaction des différents mécanismes de protection sociale (formels et informels) ou encore l'évolution des pratiques informelles de protection sociale. Cette méthode nous a permis de collecter 719 entretiens d'une durée allant de 5 à 20 minutes. Au-delà d'une simple illustration, ces entretiens permettent un réel approfondissement des résultats quantitatifs.

4.5 Du quantitatif au qualitatif : l'approche séquentielle explicative

Nous souhaitons analyser la corrélation des quatre formes de réciprocité avec les conditions de vie et les réseaux de gestion des chocs. En retenant une approche mixte, nous proposons dans un premier temps de dégager les principaux résultats quantitatifs, puis dans un deuxième temps d'approfondir ces résultats par des extraits d'entretien narratifs.

Pour la réalisation de la première étape, nous utilisons un modèle de régression logistique multinomial. L'utilisation de ce type de modèle est justifiée par le caractère catégoriel et non classé de notre variable dépendante. La variable dépendante du modèle caractérise les différentes formes de réciprocité pour 2102 relations d'entraide.

Pour rappel, ces relations d'entraide peuvent être caractérisées par quatre modalités : l'absence de réciprocité, la dépendance d'ego, la dépendance d'alter, la réciprocité symétrique. Cette première approche quantitative nous permet de dégager les premiers éléments de réponse quant aux deux hypothèses testées dans notre chapitre :

H1 : Il existe un lien entre les conditions de vie et les différentes formes de réciprocité.

Les individus dotés de faibles ressources ont tendance à développer des relations d'entraide dans lesquelles ils sont dominés. Ne disposant que de leur propre force physique ces individus ont davantage de probabilité d'accepter des relations d'entraide qui ne leur sont pas profitables.

H2 : Il existe un lien entre les réseaux de gestion des chocs et les normes de réciprocité.

Le nombre d'organisations dans le réseau, le statut social des alters, la cohésion du réseau d'entraide ou encore l'encastrement social des relations d'entraide permettent d'expliquer la dépendance et la réciprocité dans une relation d'entraide.

Pour cette première étape, nous intégrons dans notre modèle (à droite de l'équation) plusieurs blocs de variables explicatives. Le premier bloc permet d'introduire les variables qui caractérisent les conditions de vie de l'individu. Ce bloc est composé de la variable de perception du revenu, et d'un score de richesse (bien d'équipement) mais également des huit variables relatives aux chocs subis par l'individu au cours des douze derniers mois. Le deuxième bloc est composé des variables caractéristiques des réseaux d'entraide, il nous permet de tenir compte des caractéristiques individuelles des acteurs du réseau, des relations d'entraide et de la structure de ces relations. Le troisième et dernier bloc intègre les variables qui permettent de contrôler les caracté-

ristiques des individus, des ménages et des sites étudiés.

La régression logistique multinomiale mobilisée dans ce chapitre peut être présentée de la façon suivante. Le principe de cette approche est de réaliser une régression logistique sur une variable dépendante caractérisée par au moins trois modalités (quatre dans notre cas). Soit un modèle composé d'une variable dépendante observée pour la relation d'entraide à quatre modalités : absence de réciprocité, réciprocité dominée par alter, réciprocité dominée par ego, réciprocité symétrique. L'estimation d'un modèle multinomial logistique requiert de poser une catégorie de référence. Cette normalisation permet de lever l'indétermination du modèle. Étant donné j une modalité particulière, l'expression générale du modèle est :

$$Y_i = \begin{cases} j \\ 0 \end{cases} \xrightarrow{\text{avec une probabilité}} \begin{cases} P_{ij} \\ P_{i0} \end{cases} \quad (4.1)$$

Étant donné β_j le vecteur colonne des paramètres à estimer et X_j le vecteur ligne des variables explicatives du modèle, les probabilités pour la relation i d'appartenir à la modalité j (P_{ij}) ou à la modalité 0 (P_{i0}) sont respectivement :

$$P_{ij} = Prob(Y_i = j) = \frac{e^{\beta'_j X_i}}{1 + \sum_{k=1}^n e^{\beta'_k X_i}} \text{ et } Prob(Y_i = 0) = \frac{1}{1 + \sum_{k=1}^m e^{\beta'_k X_i}} \quad (4.2)$$

L'estimation du modèle multinomial logistique s'effectue alors en maximisant la fonction log de vraisemblance dont l'expression est :

$$Log L = \sum_{i=1}^n \sum_{k=1}^m Y_{ik} \beta'_k X_i - (m+1) \sum_{i=1}^n \log \left(1 + \sum_{k=1}^m e^{\beta'_k X_i} \right) \quad (4.3)$$

En l'état, le modèle ne peut être étudié, il génère une indétermination. Nous pouvons dépasser ce problème en normalisant $\beta_0 = 0$. Ainsi, chaque probabilité d'être dans une forme de réciprocité est comprise entre 0 et 1. Les coefficients obtenus par ce modèle sont difficilement interprétables. Néanmoins, pour dépasser ce problème nous pouvons calculer la dérivée de l'équation et ainsi obtenir les effets marginaux des variables explicatives sur les probabilités des différentes formes de réciprocité. Ces derniers peuvent être interprétés comme la sensibilité de la probabilité d'être dans une catégorie de la variable dépendante par rapport à la catégorie de référence en fonction des variations des variables explicatives.

Dans la présentation des résultats quantitatifs, l'objet n'est pas d'identifier les phénomènes causaux qui permettent d'expliquer la variable dépendante. Nous supposons que notre modèle contient plusieurs sources d'endogénéité. Premièrement, nous soupçonnons une causalité inverse entre les variables de réseau et de conditions de vie et notre variable dépendante. Par exemple, le fait de développer des relations d'entraide dans lesquelles l'individu est dominé peut avoir tendance à affecter encore davantage ses conditions de vie. Deuxièmement, il existe potentiellement une source d'endogénéité liée à l'absence de certaines variables. Nous estimons que des variables manquantes, comme l'intensité relationnelle ou encore le niveau de confiance inter-personnel, interagissent avec notre variable dépendante. Les deux sources supposées d'endogénéité nécessitent l'utilisation de variables instrumentales. Cependant, les données dont nous disposons ne permettent pas de proposer de tels instruments. De ce fait, nous concentrons notre analyse sur les corrélations du modèle. De plus, afin de tenir compte de la structure des données utilisées, nous proposons de clusteriser les erreurs de notre modèle à l'échelle des individus. En effet, les données caractéristiques des réseaux égocentrés impliquent une dépendance entre les relations déclarées par un même individu.

À partir de ce modèle, nous proposons de tester nos deux hypothèses. Pour la première hypothèse, on s'attend à observer une corrélation positive entre le fait qu'un individu déclare un revenu permettant de subvenir à ses besoins et les formes de réciprocité équilibrée ou en faveur d'ego. Nous nous attendons à identifier une relation similaire avec le score d'équipements. A contrario, nous faisons l'hypothèse que les variables perception du revenu et score d'équipements sont négativement corrélées avec la réciprocité dominée par alter. De plus, nous considérons que le fait de subir des chocs est propice au développement de réciprocité sous dépendance. Pour faire face à un choc, l'individu va affaiblir ses ressources disponibles et sera plus enclin à s'intégrer dans des relations de dépendance.

Pour la deuxième hypothèse, on s'attend à identifier un lien entre la contrainte du réseau¹⁷ et la réciprocité dans les relations d'entraide (relation symétrique ou absence de réciprocité). Nous supposons également que le nombre de relations avec des organisations est positivement corrélé avec les relations d'entraide symétriques et négativement corrélé avec les relations d'entraide sans réciprocité. Au niveau relationnel, on s'attend à identifier un lien entre l'absence de réciprocité dans les relations d'entraide et le fait d'être en relation avec des individus hors du cercle familial proche. Enfin, on suppose une corrélation entre le fait de développer des relations d'entraide avec des individus dotés d'un statut social élevé et la dépendance dans les relations d'entraide (dominée par ego ou dominée par alter).

Après avoir dégagé les principaux résultats quantitatifs et apporté les premiers éléments de réponse quant aux deux hypothèses proposées, nous expliquons ces résultats par des extraits d'entretiens narratifs. Les récits de vie viennent alors enrichir

17. La contrainte du réseau également appelée contrainte de Burt, permet de mesurer le niveau de cohésion des acteurs d'un groupe ou dans l'ensemble du réseau. Plus l'indicateur est élevé et moins il y a de trous structuraux. Le concept de trou structural développé par Burt (1992) permet d'identifier l'absence d'une relation au sein d'une triade. Cette absence de lien offre à l'acteur qui fait le pont entre les deux autres un avantage dans l'échange de ressources.

l'interprétation des résultats quantitatifs. Cette approche nécessite un important travail de sélection. La sélection des récits repose sur le travail de terrain réalisé durant l'enquête MAPNET (Gondard-Delcroix et al., 2021).

4.6 Résultats

En suivant, la structure préalablement établie, nous proposons dans un premier temps d'analyser le lien entre les différentes formes de réciprocité inter-relationnelles et les conditions de vie. Dans un second temps, nous étudions le lien entre les réseaux d'entraide et ces mêmes catégories. Le Tableau 4.6.1 synthétise les effets marginaux des principales variables de la régression logistique multinomiale présentée dans l'annexe 4.C.1.

4.6.1 De meilleures conditions de vie sont associées à des relations d'entraide pérennes

Le lien entre les ressources disponibles et la dépendance dans les relations d'entraide

Les résultats présentés dans le Tableau 4.6.1 permettent d'identifier un lien étroit entre les conditions de vie et les différentes formes de réciprocité. La significativité des variables revenu subjectif et score d'équipement, permet d'établir une corrélation entre les conditions de vie et les réciprocités sous domination. *Comment expliquer le lien entre condition de vie et dépendance inter-relationnelle ?*

L'analyse des effets marginaux¹⁸ de la régression logistique multinomiale présentée

18. Les effets marginaux mesurent le rôle joué en propre par chaque variable lorsque les autres variables sont maintenues constantes. Les effets marginaux sont calculés comme la moyenne des variations individuelles. Ainsi, la colonne df/dx (effets marginaux) peut être interprétée comme l'effet

dans le Tableau 4.6.1 nous permet d'avoir une idée de l'importance du phénomène. Le fait de disposer d'un revenu suffisant pour faire face à ses besoins est associé à une probabilité plus faible de 5,9 points de pourcentage de se situer dans une relation d'entraide dans laquelle ego est sous domination, toutes choses égales par ailleurs.

Le lien entre les conditions de vie et les formes de réciprocité est également visible en observant la significativité de la variable score d'équipement pour les quatre modalités de notre variable dépendante (Voir Tableau 4.6.1). Ainsi, le fait de posséder un équipement supplémentaire est associé à une probabilité plus faible de 1,6 point de pourcentage de se situer dans une relation d'entraide dans laquelle alter domine, et de 1,9 point d'être dans une relation d'entraide sans réciprocité. Pour les deux autres modalités le sens de la relation est contraire à celui que nous venons de décrire. Le fait de disposer d'un équipement en plus est associé à une probabilité supplémentaire de 2,2 points de pourcentage d'être dans une relation d'entraide symétrique et de 1,3 point de pourcentage de se situer dans une relation dominée par ego. Dans cette perspective, plus un individu dispose d'équipements et plus il a de chance de développer des relations d'entraide en sa faveur (symétrique ou dans laquelle ego domine).

Le maintien et le développement de relations et réseaux d'entraide supposent, pour les membres qui le composent, de disposer des ressources nécessaires permettant d'assurer la mise en place de soutiens mutuels. Les individus en situation de pauvreté, ne possédant pas les ressources nécessaires pour échanger, sont soit exclus des réseaux d'entraide ou bien intégrés dans des relations d'entraide sous dépendance. Il

marginal d'une variation d'une unité de la variable explicative (X) sur la probabilité de se situer dans une catégorie de la variable dépendante (les différentes formes de réciprocité). Par exemple, pour la variable revenu subjectif : le fait d'avoir des revenus qui permettent de satisfaire les besoins du ménage (variable binaire) diminue la probabilité de 5,9 points de pourcentage de se situer dans une relation d'entraide où ego est sous domination, toutes choses égales par ailleurs. Nous rappelons que nous supposons la présence d'endogénéité dans notre modèle, de fait l'interprétation des coefficients marginaux a simplement pour objectif de donner un ordre de grandeur des corrélations entre les variables explicatives et notre variable dépendante.

existe alors un cercle vicieux entre la dépendance liée aux pratiques d'entraide et les capacités individuelles à faire face à un choc. Les individus ayant le plus besoin de protection, du fait du manque de ressources disponibles, sont les moins bien protégés.

TABLE 4.6.1 – Effets marginaux de la régression multinomiale logistique

	Absence réciprocité	Réciprocité symétrique	Domination alter	Domination ego
Perception revenu	0.011	0.046*	-0.059**	0.003
Score équipement	-0.019***	0.022***	-0.016**	0.013***
Choc alimentaire	-0.023	-0.055	0.159***	-0.082***
Choc soins	-0.044**	-0.009	0.058**	-0.005
Choc obligations sociales	-0.023	-0.009	0.059**	-0.028*
Contrainte (Burt) du réseau	-0.249***	-0.124	0.116	0.008
Nombre de liens organisations	-0.079***	0.076***	0.003	0.001
Nombre de liens individus	-0.018	0.036	-0.002	-0.015
Famille élargie*	0.095***	-0.072***	0.047**	-0.071***
Hors famille*	0.272***	-0.115 ***	-0.058**	-0.099***
Fonction sociale alter	0.012	-0.037	0.096**	-0.072***

Seuil de significativité des variables du modèle *** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$. *

Note : Les deux modalités concernant la variable type de lien sont identifiées selon une catégorie de référence : famille proche. Le Tableau illustre les effets marginaux de la régression logistique multinomiale. La variable dépendante du modèle est une variable catégorielle à 4 modalités. Les effets marginaux contrairement aux coefficients des variables du modèle multinomial logistique (Voir annexe 4.C.1) peuvent être interprétés directement. Ces derniers mesurent la sensibilité de la probabilité d'être dans une catégorie de réciprocité en fonction des variations des variables explicatives. En suivant le travail de Freese and Long (2000) plusieurs tests ont été réalisés pour assurer la solidité de notre modèle. Nous avons réalisé le test de Wald qui permet de confirmer l'indépendance des variables utilisées dans notre modèle. Nous avons également appliqué le test d'*Independence of Irrelevant Alternatives*, ce dernier nous permet de confirmer l'indépendance des catégories de la variable dépendante. Pseudo $R^2 = 0.2399$.

Source : Auteur.

Pour faire face à un choc, en l'absence de ressources disponibles, les individus ont alors deux possibilités. Premièrement, l'individu s'engage dans une relation sous domination. Dans la mesure où l'individu ne dispose pas des ressources nécessaires pour surmonter un choc, ce dernier peut solliciter le soutien de son réseau personnel.

Du fait du manque de ressources, l'individu sera plus enclin à accepter des échanges qui ne lui sont pas nécessairement profitables, mais qui lui permettent, au moins à court terme, de dépasser les conséquences liées aux chocs. Dans cette situation, les individus pauvres vont solliciter leur réseau sans avoir les moyens à court terme de rendre cette ressource. De telles situations aboutissent à la mise en place de relations de dépendance. Dans le sud de Madagascar, les mécanismes de soutien qui impliquent des logiques de dépendance sont récurrents. Une part relativement importante des individus interrogés ne dispose que de leur propre force physique pour respecter les conditions de réciprocité et donc rendre les soutiens apportés par le réseau. Plusieurs récits rapportent de telles trajectoires de dépendance dans les relations d'entraide. Le témoignage de X reflète bien ce processus :

« Il y a eu le décès de mon neveu. Pour la cérémonie, j'ai dû chercher des chèvres et du riz. C'est Mme Z qui m'a donné cela. En retour, j'ai travaillé chez elle pour la rembourser. Par exemple, je peux travailler chez elle lors de la saison du haricot. Quand j'ai un problème, je prends quelque chose chez elle et elle décide du travail à faire. D'habitude je travaille dans le champ ou j'arrose ses cultures quand son moteur fonctionne. »

Deuxièmement, pour faire face à un choc en l'absence de ressources disponibles, l'individu peut également s'auto-exclure ou bien être marginalisé des réseaux d'entraide. Certains individus en situation de pauvreté ne sollicitent pas les mécanismes d'entraide socialisés. L'individu qui ne remplit pas les exigences liées au fonctionnement des réseaux d'entraide, notamment le principe de réciprocité, peut être exclu des mécanismes de partage du risque. Une telle situation n'est pas seulement problématique sur le plan économique, cette marginalisation des groupes d'entraide va souvent de pair avec une exclusion des groupes sociaux. L'encastrement des réseaux

d'entraide dans des sphères sociales comme la famille, le clan, ou la communauté peut, en cas de non-respect des attentes fixées par le groupe, avoir des conséquences sur la réputation de l'individu voire de ses proches. Le récit de K permet de comprendre les conséquences de la marginalisation des réseaux d'entraide :

« Moi personnellement je n'ai plus personne à qui emprunter, hormis mon meilleur ami et mon patron. Je prends du riz pour que les enfants mangent et 100.000 Ariary par mois. Les autres n'ont pas confiance en moi, même mon frère ne va pas m'aider. Il est bien conscient que moi aussi je suis en difficulté et il cherche quelqu'un de confiance (capable de rembourser). »

Afin d'éviter une telle exclusion, certains individus préfèrent s'auto-exclure des réseaux d'entraide. Par crainte de la honte, de l'exclusion du groupe ou encore de la mise sous dépendance, certains individus ne demandent pas de soutien.

Les chocs maintiennent l'individu dans des logiques de dépendance relationnelles

Dans la continuité de cette première hypothèse, nous identifions également un lien entre notre variable dépendante et la réalisation de certains chocs. Deux chocs apparaissent importants dans la compréhension des dynamiques de dépendance interrelationnelle : les chocs liés à l'alimentation et les chocs liés aux obligations sociales.

Premièrement, les chocs liés à l'alimentation. Selon le Tableau 4.6.1, la variable qui capte si l'individu a subi un choc alimentaire au cours des 12 derniers mois est significativement corrélée avec les deux formes de réciprocité sous domination. Plus précisément, le fait d'avoir subi un choc alimentaire est associé à une probabilité de 15,9 points de pourcentage supplémentaire d'être dans une relation d'entraide ou l'in-

dividu (ego) est dominé. À l'inverse, le fait d'avoir subi un tel choc est associé à une diminution de 8,2 points de pourcentage de la probabilité de développer une relation d'entraide dans laquelle ego domine. Dans les deux cas, les chocs liés à l'alimentation sont corrélés avec des formes de réciprocité sous domination. Le témoignage de K permet d'illustrer le lien entre les chocs alimentaires et la dépendance dans les relations d'entraide :

« Il y a des moments où nous n'avons pas de récolte quand la pluie ne tombe pas. Nos enfants vont à l'école, deux étudient à Bekily et un ici. Ceux qui sont à Bekily ont des difficultés concernant leurs études car nous n'avons pas suffisamment de récolte pour pouvoir payer l'écolage. Et ils ne sont allés à l'école qu'en avril car nous avons eu la récolte d'arachides pour payer leur droit. Normalement nous élevons des poulets et des moutons. Il ne nous reste plus rien en ce moment à cause de la famine. La famine était vraiment lourde, et il ne nous restait plus de produits agricoles puisque nous les vendions et que nous en consommions avec nos enfants. Nous avons demandé de l'aide chez Clara et Honorine pour l'alimentation. Nous avons également demandé de l'aide à Zanazafy. Nous lui avons emprunté de l'argent pour acheter de la nourriture pour les enfants pendant la période de famine. Nous avons aussi été atteint par une maladie. Nous avons alors emprunté de l'argent à Zanazafy pour acheter des médicaments. Cela s'est passé il y a environ 2 ans (en 2017). »

Ce résultat apparaît central dans la compréhension des mécanismes d'entraide dans le sud de Madagascar. La région est régulièrement confrontée à des situations de pénurie alimentaire. Ce problème découle généralement des conditions climatiques qui impactent la principale activité génératrice de revenus, l'agriculture¹⁹. Face à

19. En lien avec les travaux de Sen sur les causes des famines (Sen, 1983), les difficultés alimentaires

l'occurrence de ce choc, c'est généralement l'ensemble de la communauté qui est impactée, on parle alors de choc covariant. De fait, l'ensemble des membres du réseau connaît une raréfaction relative des ressources disponibles. In fine, cette raréfaction facilite la mise en place de relations d'entraide sous dépendance. Les individus sont alors susceptibles d'accepter des soutiens pouvant être défavorables à long terme.

Deuxièmement, la réalisation de chocs en lien avec les obligations sociales est également importante dans la compréhension des normes de réciprocité. Dans le Tableau 4.6.1, la variable qui capte ce choc est significative pour deux catégories de réciprocité : domination alter et domination ego. En analysant de plus près ce résultat, le fait de subir un choc en lien avec les obligations sociales est associé à une probabilité supplémentaire de 5,9 points de pourcentage de développer une relation d'entraide dans laquelle ego est dominé. À l'inverse, le fait de subir ce même type de choc est associé à une diminution de 2,8 points de pourcentage de la probabilité de se situer dans une relation d'entraide dans laquelle ego domine. Ces résultats vont dans une direction analogue à celle identifiée pour les chocs alimentaires : le fait de subir un choc favorise la mise en place de relations d'entraide sous domination.

Dans les récits, de nombreux individus insistent sur le fait que les événements sociaux, comme les mariages, les baptêmes, les funérailles ou les circoncisions, peuvent constituer des chocs à part entière. Les coûts liés à la mise en place de tels événements sont relativement importants pour les individus. Le lien entre obligation sociale et relation sous domination peut être expliqué par la proximité des réseaux d'entraide et des réseaux sociaux à l'origine des obligations sociales. L'individu préfère s'engager dans une relation de dépendance plutôt que ne pas respecter les attentes du collectif. S'exclure des réseaux d'entraide revient également à s'exclure des réseaux familiaux, dans le Sud de Madagascar peuvent également s'expliquer par des facteurs sociaux économiques (pauvreté, enclavement géographique, politique et commercial, etc.).

communautaires, voire professionnels. Le témoignage de M permet d'illustrer le lien entre les obligations sociales et les problématiques de vulnérabilité :

« Il y a quatre ans le grand-père de ma femme est décédé alors on nous a donné l'obligation de fournir un zébu. Il y a un an sa grand-mère est décédée, ils nous ont demandé un mouton. Nous avons été obligés d'emprunter de l'argent pour cela. Par la suite, il n'y a pas longtemps j'ai été malade. J'ai dû emprunter de l'argent avec intérêt, au total nous avons remboursé 260.000 Ar. Nous avons vendu nos récoltes d'arachides pour rembourser cette dette et maintenant nous n'avons plus rien. »

L'exposé des résultats, quantitatifs et qualitatifs, nous permet de confirmer la véracité de notre première hypothèse. Les conditions de vie des individus sont étroitement liées aux différentes formes d'entraide inter-relationnelles développées par l'individu. Plus précisément, les individus ne disposant pas des ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins et surmonter des chocs sont plus enclin à développer des relations d'entraide sous domination. Ce résultat permet également d'attester la présence d'un cercle vicieux entre les moyens de protection individuels et les mécanismes d'entraide socialisés. Les relations d'entraide ne sont réellement profitables que pour les individus disposant des ressources nécessaires.

4.6.2 Le lien entre les réseaux d'entraide et les formes de réciprocité

Cette sous-section vise à étudier le lien entre les variables caractéristiques des réseaux d'entraide et notre variable dépendante. Nous proposons de structurer la présentation de ce deuxième résultat en trois points qui permettent d'avoir une vision d'ensemble du lien entre les réseaux d'entraide et les normes de réciprocité inter-

relationnelle. Ces trois points reprennent les trois dimensions des réseaux d'entraide : structurelle, relationnelle et individuelle.

La structure du réseau est liée à la réciprocité dans les relations d'entraide

Afin de comprendre le lien entre la structure des réseaux d'entraide et les normes de réciprocité, nous proposons de nous concentrer sur trois variables caractéristiques des réseaux d'entraide : le nombre de liens inter-personnels, le nombre d'organisations dans le réseau, et la contrainte du réseau.

Le nombre de relations d'entraide avec des organisations est lié à l'absence de réciprocité et la réciprocité symétrique. Selon les résultats du Tableau 4.6.1, le fait d'avoir une relation d'entraide supplémentaire avec une organisation augmente la probabilité de 7,6 points de pourcentage d'être intégré dans une relation d'entraide symétrique. À l'inverse, le fait d'avoir une relation d'entraide supplémentaire avec une organisation diminue la probabilité de 7,9 points de pourcentage d'être intégré dans une relation d'entraide sans réciprocité. Ce résultat permet de souligner l'importance des organisations locales dans la formation de relations d'entraide sans dépendance. Ces collectifs permettent de favoriser la création de relations d'entraide symétriques. Les exemples des tontines ou encore des organisations de producteurs témoignent de l'importance des organisations dans la formation et le maintien de relations d'entraide équilibrées. Selon Small et Gose (2020), le fait de participer à une organisation permet de faciliter la formation de relations d'entraide. Le sentiment lié à l'appartenance à un même collectif permet de développer des relations d'entraide sans domination. Selon ces auteurs, les organisations jouent un rôle de *broker*²⁰ dans la formation de relations d'entraide.

De plus, les mécanismes des organisations en lien avec le fonctionnement de la vie

20. Voir annexe 2.A du chapitre 2.

communautaire permettent une mutualisation du risque. Il est fréquent d’observer des caisses de soutiens au sein des organisations villageoises et religieuses. Qualifiés de protection sociale semi-formelle par Stavropoulou et al., (2017), ces collectifs constituent des moyens de protection efficaces pour les individus sans nécessairement entraîner la formation de lien de dépendance. De nombreux récits rapportent l’importance des organisations locales dans la gestion des chocs individuels. Pour illustrer ce résultat, on peut retenir le témoignage de D :

« On est membre de l’association VOAMAMY (Tontine). On verse de l’argent dans la caisse de l’association. On épargne 500 Ar par semaine. Lorsque je tombe malade, je peux emprunter à l’association puis rembourser plus tard. En fait, cette association est notre assurance vie. »

Nous nous attendions également à identifier un lien entre le nombre de relations d’entraide inter-personnelles et notre variable dépendante, cependant les résultats du Tableau 4.6.1 ne permettent pas d’observer un tel résultat. Cela peut s’expliquer par l’importance du statut social de la personne sollicitée dans les dynamiques de dépendance²¹. Au-delà du nombre de personnes sollicitées, il semble que le statut social soit un élément central dans la formation de lien d’entraide sous dépendance.

En plus du nombre de relations d’entraide, une autre dimension structurelle apparaît importante dans le Tableau 4.6.1, il s’agit de la variable contrainte du réseau. Pour rappel, cette variable mesure le niveau d’inter-relation entre les alters du réseau égocentré²². Selon les résultats du Tableau 4.6.1, un point de contrainte en plus diminue de 0,25 point de pourcentage la probabilité d’être dans une relation d’entraide

21. La non significativité de la variable étudiée peut également s’expliquer par la limite du nombre de liens imposée dans le générateur de noms. Selon l’annexe 4.B.1 le nombre moyen de relations d’entraide est de 2,406 pour un maximum de 3. Ainsi, il existe une faible hétérogénéité qui peut expliquer en partie la non significativité de cette variable.

22. Voir annexe 2.A

sans réciprocité. Lorsque la contrainte du réseau diminue, la probabilité de se situer dans une relation d'entraide sans réciprocité augmente. Ainsi, la présence de trous structuraux dans le réseau égocentré (mesuré par la contrainte du réseau) a tendance à augmenter la probabilité d'être dans une relation d'entraide sans réciprocité. Dès lors, lorsque les relations entre les alters du réseau sont faibles, l'individu a davantage de probabilité de s'engager dans des relations d'entraide sans réciprocité.

La relation entre l'encastrement réticulaire des relations d'entraide et les formes de réciprocité

L'encastrement des relations d'entraide dans la sphère non familiale²³ est lié aux quatre formes de réciprocité. Dans les résultats présentés dans le Tableau 4.6.1, le fait de solliciter un soutien hors du cercle familial est associé à une probabilité plus forte de 27,2 points de pourcentage d'être dans une relation d'entraide caractérisée par l'absence de réciprocité. À l'inverse, le fait de solliciter des soutiens hors du cercle familial est associé à une probabilité plus faible de 11,5 points de pourcentage d'être dans une relation d'entraide symétrique et de 9,9 points de pourcentage d'être dans une relation d'entraide dominé par ego. Nous identifions des résultats sensiblement équivalents pour les liens développés dans la famille élargie, sauf pour la catégorie alter domine. Ainsi, le fait de solliciter une relation d'entraide dans la famille élargie augmente la probabilité de 9,5 points de pourcentage d'être dans une relation d'entraide sans réciprocité. Nous identifions le résultat inverse pour les relations d'entraide caractérisées par une domination d'ego et les relations d'entraide symétriques. Le fait de solliciter une relation d'entraide au sein de la famille élargie diminue la probabilité de 7,2 points de pourcentage d'être dans une relation symétrique et de 7,1 points de

23. L'interprétation des modalités hors famille et famille élargie se fait en fonction d'une catégorie de référence : famille proche.

pourcentage d'être dans une relation d'entraide dominée par ego.

Dans cette perspective, plus les liens d'entraide sont dans des sphères sociales proches et plus les normes de réciprocité sont contraignantes. Dans le Tableau 4.6.1, on peut identifier un lien contraire entre l'absence de réciprocité et les trois autres formes de réciprocité. Les conséquences liées au non respect des normes de réciprocité sont moins importantes dans les relations hors des cercles familiaux. Les normes de réciprocité au sein du cercle familial proche autorise la mise en place de pratiques qui impliquent des formes de réciprocité collective. Pour certains chocs, les membres du ménage développent des stratégies communes. La famille proche permet alors, sous certaines conditions, le développement de mécanismes d'entraide. Le récit de L permet d'illustrer l'importance du cercle familial proche dans la gestion des chocs individuels :

« Dans la vie quotidienne, ce sont mes parents, mes grands frères et mes sœurs qui nous aident à résoudre nos problèmes. Et c'est vice-versa, puisque nous les aidons aussi quand ils ont des problèmes. Seuls les gens les plus proches de nous peuvent nous aider en cas de problèmes, car ils comprennent nos problèmes, contrairement aux gens qui n'ont pas de liens familiaux avec nous. »

L'encastrement des relations d'entraide dans des sphères sociales diverses a donc un rôle important. Il témoigne également de la complexité sociale des relations d'entraide. Comme nous l'avons suggéré dans l'introduction du chapitre, l'analyse des relations d'entraide doit tenir compte des liens sociaux préexistant à la mise en place de cette relation.

La dépendance dans les relations d'entraide est liée au statut social des alters

L'analyse des dimensions structurelle et relationnelle nous a permis d'identifier les principales caractéristiques des formes de réciprocité inter-relationnelle. Pour compléter cette étude, il est également important d'analyser les caractéristiques individuelles des membres du réseau. Le Tableau 4.6.1 nous permet d'identifier un lien entre les relations d'entraide sous dépendance et le statut social de l'alter. Lorsqu'ego sollicite un alter avec un statut social élevé ce dernier a 9,6 points de pourcentage supplémentaire d'être intégré dans une relation d'entraide dans laquelle il est dépendant. A contrario, le fait de solliciter un alter avec une fonction sociale particulière diminue la probabilité de 7,2 points de pourcentage d'être intégré dans une relation sociale où ego domine. Dans ces conditions, solliciter le soutien d'une personne avec des responsabilités administratives, religieuses ou même symboliques, peut être à l'origine de relation de dépendance. Le statut social des personnes sollicitées a donc un lien important avec le niveau de dépendance dans les relations d'entraide. Le récit de E illustre bien le problème de dépendance dans les relations d'entraide entre les individus sans ressources et les Mpañarivo²⁴ :

« Avec nos problèmes, il y a juste une seule personne à qui nous pouvons demander de l'aide, c'est Mme J. Elle nous aide financièrement ou avec de la nourriture. Ce soutien n'est pas suffisant, mais c'est pour survivre au jour le jour. Nous ne pouvons pas prendre beaucoup d'argent comme 100.000 Ar parce que nous ne pouvons pas le rembourser. Nous pouvons donc emprunter juste ce que nous mangeons le soir ou le midi. Elle nous

24. Le Mpañarivo (littéralement « qui en a mille (zébu) ») est une figure importante du sud de Madagascar dans la compréhension des systèmes micro-locaux de protection sociale (Gondard-Delcroix et al., 2021). Les Mpañarivo sont des riches propriétaires de zébu. Selon Fauroux, ces individus développent de puissants réseaux de clientèles qui contribuent à asseoir leur pouvoir (Fauroux, 2002).

donne tout ce que nous voulons (nourriture ou argent) mais nous pensons à comment la rembourser. Cela provoque des problèmes si nous ne remboursons pas. Donc nous nous abstenons quand nous allons prendre quelque chose chez elle. »

Les différences de statut social entre ego et ses alters, impliquent des inégalités d'accès aux ressources économiques, sociales et symboliques, qui peuvent aboutir à des relations d'entraide sous domination. Nous soutenons qu'au-delà du statut social des alters sollicités, ce sont les différences de statut socioéconomiques qui sont liées à la dépendance dans les relations d'entraide²⁵.

4.7 Conclusion

Dans ce chapitre nous souhaitons étudier l'ambivalence des normes de réciprocité qui structurent les relations d'entraide dans les contextes d'extrême pauvreté. Pour répondre à cette question centrale dans la compréhension des systèmes de protection sociale en Afrique subsaharienne nous nous sommes appuyés sur des données représentatives des réseaux égocentrés bi-modaux de gestion des chocs dans le sud de Madagascar. En analysant ces données et notamment les échanges de ressources pour faire face à un choc, nous avons pu déterminer quatre formes de réciprocité dans les relations d'entraide : absence de réciprocité, réciprocité dominée par alter, réciprocité dominée par ego, réciprocité symétrique.

Ce chapitre permet d'identifier plusieurs résultats clés dans la compréhension des normes de réciprocité au sein des relations d'entraide. Premièrement, il existe un lien entre les quatre formes de réciprocité et les conditions de vie. Plus précisément, les

25. Pour être plus précis dans la compréhension de ce résultat, nous menons actuellement une étude avec de nouvelles données qui permettent d'établir les différences de statut social mais également de niveau de vie entre ego et ses alters.

individus ne disposant pas des ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins ont davantage tendance à développer des relations de réciprocité sous dépendance. A contrario, les individus disposant des ressources nécessaires développent des relations de réciprocité symétriques ou bien dans lesquelles ils dominent. Dans la continuité de ce premier résultat, nous identifions également un lien entre le fait d'avoir subi un choc et la formation de relations d'entraide sous dépendance. Il apparaît que les chocs alimentaires mais également les obligations sociales favorisent la formation de relations d'entraide sous dépendance. Deuxièmement, il existe un lien étroit entre les réseaux d'entraide et notre variable dépendante. La présence d'organisations dans les réseaux favorise la formation de liens d'entraide symétriques. L'encastrement social des relations d'entraide est également important. Le fait de développer des relations d'entraide hors du cercle familial proche augmente la probabilité d'absence de réciprocité. Enfin, le statut social des personnes sollicitées est également central dans la formation des logiques de dépendance dans les relations d'entraide.

De façon plus générale, ce chapitre permet de combler le vide quant à la compréhension des mécanismes de protection des ménages dans les régimes d'insécurité sociale. De telles études n'ont que trop rarement été mobilisées dans des contextes d'extrême pauvreté. Au vu du développement récent des nombreux programmes de protection sociale notamment dans les zones d'extrême pauvreté, la méconnaissance des pratiques déjà existantes n'est pas sans poser problème (Barrientos and Hulme, 2008 ; Stavropoulou et al., 2017). Comme le rappelle Devereux et Getu (2013), l'une des conditions déterminantes de la réussite d'une politique publique de protection sociale dans les PED est la compréhension et l'intégration des pratiques informelles déjà existantes dans la fabrication des politiques publiques nationales. Sans cette prise en compte des mécanismes informels et donc des réalités locales, les politiques publiques sont vouées à l'échec.

Bibliographie

- Anderson, S. and Baland, J.-M. (2002). The Economics of roscas and intrahousehold resource allocation. *The Quarterly Journal of Economics*, 117(3) :963–995. 220
- Barr, A. and Genicot, G. (2008). Risk sharing, commitment, and information : An experimental analysis. *Journal of the European Economic Association*, 6(6) :1151–1185. 213, 220, 221
- Barrientos, A. and Hulme, D. (2008). *Social protection for the poor and poorest : Concepts, policies and politics*. Springer. 257
- Beekman, G., Gatto, M., and Nillesen, E. (2015). Family networks and income hiding : Evidence from lab-in-the-field experiments in rural Liberia. *Journal of African Economies*, 24(3) :453–469. 221
- Bidart, C. and Charbonneau, J. (2012). How to generate personal networks : Issues and tools for a sociological perspective. 231
- Bloch, F., Genicot, G., and Ray, D. (2008). Informal insurance in social networks. *Journal of Economic Theory*, 143(1) :36–58. 213, 220
- Burt, R. S. (1992). *Structural holes*. Harvard university press. 234, 242
- Coate, S. and Ravallion, M. (1993). Reciprocity without commitment. Characterization and performance of informal insurance arrangements. *Journal of Development Economics*, 40(1) :1–24. 213, 220
- Comola, M. and Fafchamps, M. (2011). Are gifts and loans between households voluntary? 219
- Creswell, J. W. (2015). *Revisiting mixed methods and advancing scientific practices*. Oxford University Press. 217
- Crossley, N., Bellotti, E., Edwards, G., Everett, M. G., Koskinen, J., and Tranmer, M. (2015). *Social network analysis for ego-nets*. SAGE. 230, 231

- Delpy, L. (2021). Analyse comparative des régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne. *Canadian Journal of Development Studies*, pages 1–24. 213
- Dercon, S., De Weerd, J., Bold, T., and Pankhurst, A. (2006). Group-based funeral insurance in Ethiopia and Tanzania. *World Development*, 34(4) :685–703. 220
- Devereux, S. and Getu, M. (2013). *Informal and formal social protection systems in sub-Saharan Africa*. Fountain Publishers, Kampala. 213, 216, 220, 257
- Fafchamps, M. (1992). Solidarity networks in preindustrial societies : rational peasants with a moral economy. *Economic Development & Cultural Change*, 41(1) :147–174. 215, 220, 222
- Fafchamps, M. (1999). Risk sharing and quasi-credit. *Journal of International Trade and Economic Development*, 8(3) :257–278. 220
- Fafchamps, M. and Gubert, F. (2007). The formation of risk sharing networks. *Journal of Development Economics*, 83(2) :326–350. 219
- Fafchamps, M. and Lund, S. (2003). Risk-sharing networks in rural Philippines. *Journal of Development Economics*, 71(2) :261–287. 213, 214, 219
- Fauroux, E. (1989). Bœufs et pouvoirs. Etats et sociétés nomades. *Politique africaine*, pages 63–73. 223
- Fauroux, E. (2002). *Comprendre une économie rurale*. Gret. 255
- Fonds d'Intervention pour le Développement (2020). Le transfert monétaire pour le développement humain. 225
- Freese, J. and Long, J. (2000). Tests for multinomial logit. *Stata Technical Bulletin*, 58 :19–25. 245
- Gondard-Delcroix, C., Lallau, B., Andrianaivo, C., Delpy, L., Rasolofo, P., Lallau, B., Andrianaivo, C., and Deguilhem, T. (2021). Comprendre les systèmes locaux de protection sociale. Éléments d'analyse dans trois Fokontany du Grand Sud Malgache. 214, 221, 222, 243, 255

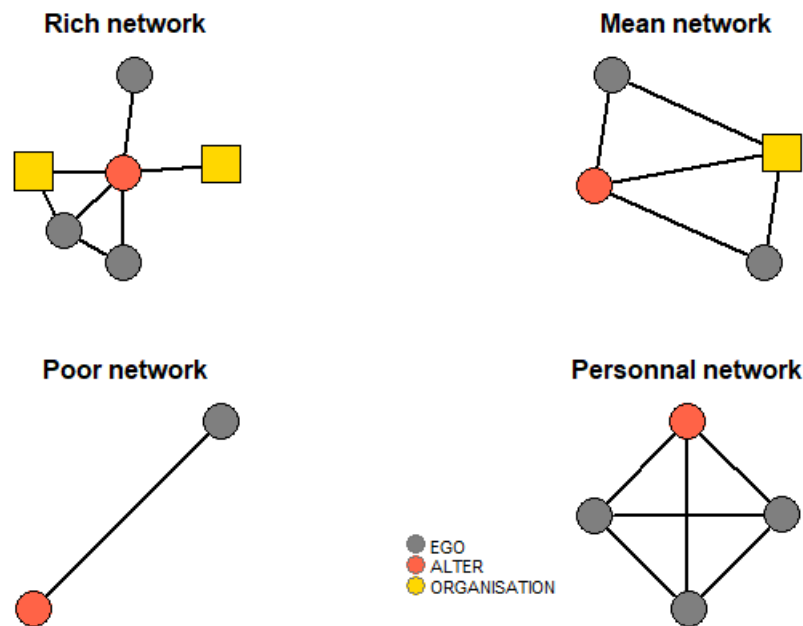
- Gondard-Delcroix, C., Lallau, B., Deguilhem, T., Archambaud, L., Delpy, L., Droy, I., Berrou, J.-p., and Piveteau, A. (2020). Mapping social networks and community strategies for social resilience in the south of Madagascar. Technical report, World Bank. 212, 225, 228, 230
- Healy, T. (2017). The deep south : Constraints and opportunities for the population of southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring drought/emergencies. Technical report, World bank. 222
- INSTAT (2019). Recensement général de la population et de l'habitation. Technical report, INSTAT, Antananarivo. 226
- Kimball, B. M. S. (1988). Farmers' cooperatives as behavior toward risk. *The american economic review*, 78(1) :224–232. 220
- Levi-Strauss, C. (1958). *Anthropologie structurale*. Plon, Paris. 214
- Lubbers, M. J., García, H. V., Castaño, P. E., Molina, J. L., Casellas, A., and Rebollo, J. G. (2020a). Relationships stretched thin : Social support mobilization in poverty. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 689(1) :65–88. 214, 220, 221
- Lubbers, M. J., Small, M. L., and García, H. V. (2020b). Do networks help people to manage poverty? Perspectives from the field. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 689(1) :7–25. 214, 220
- Mahieu, F.-R. (2003). *Ethique économique. Fondements anthropologiques*. L'Harmattan, Paris. 215
- Marques, E. (2015). Urban poverty, segregation and social networks in São Paulo and Salvador, Brazil. *International Journal of Urban and Regional Research*, 39(6) :1067–1083. 214, 221
- Mauss, M. (1923). *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques.*, volume 1. Sociologie et Anthropologie. 214

- Norton, A., Conway, T., and Foster, M. (2001). Social protection concepts and approaches : Implications for policy and practice in international development. 220
- Offer, S. (2012). The burden of reciprocity : Processes of exclusion and withdrawal from personal networks among low-income families. *Current Sociology*, 60(6) :788–805. 214, 221
- Platteau, J.-P. (1994a). Behind the market stage where real societies exist - Part II : The role of moral norms. *The Journal of Development Studies*, 30(4) :753–817. 220
- Platteau, J.-P. (1994b). Behind the market stage where real societies exist – Part I : The role of public and private order institutions. *The Journal of Development Studies*, 30(3) :533–577. 220
- Platteau, J.-P. (1997). Mutual insurance as an elusive concept in traditional rural communities. *Journal of Development Studies*, 33(6) :764–796. 213, 214, 220
- Platteau, J.-P. (2000). *Institutions, social norms, and economic development*. Psychology Press. 221
- Rist, G. (2007). *Le développement histoire d'une croyance occidentale*. Presses de Sciences Po. 215
- Sen, A. (1983). *Poverty and famines*. Oxford University Press. 248
- Small, M. L. and Gose, L. E. (2020). How do low-income people form survival networks? Routine organizations as brokers. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 689(1) :89–109. 251
- Stavropoulou, M., Holmes, R., and Jones, N. (2017). Harnessing informal institutions to strengthen social protection for the rural poor. *Global Food Security*, 12 :73–79. 215, 220, 252, 257
- UNICEF (2011). Le Sud, cimetière de projets ? Document de synthèse préliminaire.

- Technical report, UNICEF, Anananarivo. 225
- Wasserman, S. and Faust, K. (1994). *Social network analysis : Methods and applications*. Cambridge university press. 230
- Wood, G. and Gough, I. (2006). A comparative welfare regime approach to global social policy. *World Development*, 34(10) :1696–1712. 213, 215, 220, 221
- World Bank (2020). Atlas of social protection indicators of resilience and equity. 222

Appendix

Annexe 4.A Représentation de quatre exemples de réseaux égo-centrés (bimodaux) de gestion des chocs



Note : La Figure ci-dessus nous donne une idée plus précise de la richesse des données à notre disposition. Nous présentons quatre exemples archétypaux de réseaux égo-centrés de gestion des chocs. Cette représentation graphique n'a pas pour objet d'établir une typologie des différents types de réseau, mais davantage d'illustrer la richesse des données à notre disposition. Le réseau en haut à gauche, « rich network » est caractérisé par un nombre de liens important, une diversité des types d'acteurs ainsi qu'un nombre important d'organisations. Le deuxième réseau (en bas à gauche), les « poor network », illustre au contraire des réseaux de petites tailles sans organisation. Le troisième, le « mean network », est entre les deux premiers réseaux. La taille du réseau est moyenne, il existe également des liens avec des organisations. Enfin, le réseau dit « personnel network » illustre des réseaux exclusivement personnels.

Source : Auteur.

Annexe 4.B Statistiques descriptives des variables

Mesure à l'échelle du réseau	Moyenne	Min	Max	Observations
Contrainte du réseau (burt)	0.644	0	1	1179
Nombre de relations avec des individus	2.406	0	3	1179
Nombre de relations avec des organisations	0.632	0	3	1179
Mesure à l'échelle des relations	Catégorie	Part (%)	n	N
Type de relation	Famille nucléaire	43.91	923	2102
	Famille élargie	39.20	824	2102
	Hors famille	16.89	355	2102
Mesure à l'échelle d'ego	Catégorie	Part (%)	n	N
Revenu	Permet de subvenir	20.85	245	1175
	Ne permet pas de subvenir	79.15	930	1175
Âge	40.56 (Moyenne)	14 (Min)	95 (Max)	1192
Genre	Femme	56.80	677	1192
	Homme	43.20	515	1192
Religion	Aucune	10,4	124	1192
	Religion	89,6	1068	1192
Statut matrimonial	En couple	962	80,7	1192
	Seul	230	19,3	1192
Éducation	Aucune éducation	51.85	618	1192
	Niveau primaire	30.62	365	1192
	Éducation secondaire	17.53	209	1192
Activité génératrice de revenu	Activité non agricole	16.86	201	1192
	Salariat Agricole	15.32	185	1192
Lieu de l'activité	Exploitation agricole	67.62	806	1192
	Dans fokotany	83.56	996	1192
	Hors fokotany	16.44	196	1192
Mesure à l'échelle des alters	Catégorie	Part (%)	n	N
Fonction sociale alter	Villageois	93.10	1957	2102
	Fonction sociale spécifique	6.90	145	2102
	Aucune organisation	51.34	612	1192
Type organisation	Organisation de production	10.04	215	1192
	Organisation exogène	11.33	135	1192
	Organisation villageoise	19.30	230	1192
Âge	40.80 (Moyenne)	7 (Min)	99 (Max)	2102
Genre	Femme	45.44	955	2102
	Homme	54.56	1147	2102

Source : Auteur.

Annexe 4.C Régression multinomiale logistique

VARIABLES	Absence Réciprocité	Réciprocité symétrique	Réciprocité dominé Par ego
Conditions de vie			
Mon revenu me permet de subvenir à mes besoins	0.296 (0.193)	0.409** (0.167)	0.319 (0.243)
Score équipement	-0.060 (0.055)	0.157*** (0.047)	0.248*** (0.067)
Choc alimentaire	-0.768** (0.322)	-0.923*** (0.295)	-1.724*** (0.381)
Choc soins	-0.508** (0.201)	-0.268 (0.191)	-0.294 (0.270)
Choc obligations sociales	-0.378* (0.197)	-0.297* (0.173)	-0.593** (0.241)
Choc culture agricole	-0.319 (0.303)	0.210 (0.301)	-0.150 (0.384)
Choc écolage	0.103 (0.156)	0.176 (0.134)	0.206 (0.202)
Choc délinquance	-0.323 (0.273)	0.166 (0.216)	0.390 (0.295)
Choc décès	0.018 (0.158)	-0.014 (0.140)	0.272 (0.212)
Choc habitat	-0.634** (0.299)	0.078 (0.252)	0.503 (0.333)
Réseau d'entraide			
Contrainte (Burt) du réseau d'entraide	-2.065*** (0.517)	0.023 (0.521)	-0.199 (1.628)
Nombre de lien avec des organisations	-0.525*** (0.163)	0.275* (0.293)	0.068 (0.221)
Nombre de lien avec des individus	-0.109 (0.153)	-0.126 (0.158)	-0.146 (0.243)
Famille élargie	0.523*** (0.166)	-0.488*** (0.140)	-1.070*** (0.211)
Hors famille	1.667*** (0.219)	-0.268 (0.201)	-1.201*** (0.399)
Alter a une fonction sociale particulière	-0.258 (0.274)	-0.567** (0.242)	-1.643** (0.646)
Variable de contrôle			
Âge alter	-0.0213*** (0.005)	-0.0313*** (0.004)	-0.104*** (0.010)
Alter est un homme	0.116	0.184	0.217

	(0.149)	(0.129)	(0.194)
Âge ego	0.022***	0.024***	0.046***
	(0.006)	(0.005)	(0.007)
Ego est un homme	-0.620***	-0.237*	-0.550**
	(0.167)	(0.137)	(0.214)
Statut matrimonial ego : Seul	0.013	-0.604***	-0.614**
	(0.201)	(0.193)	(0.264)
Éducation niveau primaire	0.067	-0.059	-0.095
	(0.170)	(0.149)	(0.212)
Éducation niveau secondaire et sup	-0.198	-0.136	-0.442
	(0.226)	(0.205)	(0.319)
Salariat agricole	-0.563*	0.289	-0.407
	(0.316)	(0.256)	(0.439)
Exploitation agricole	0.155	0.197	0.498
	(0.224)	(0.209)	(0.314)
Activité pro dans la commune	-0.131	-0.144	-0.005
	(0.247)	(0.221)	(0.330)
Activité pro hors commune	0.469	0.792**	0.325
	(0.408)	(0.400)	(0.648)
Ego déclare une religion	0.242	0.296	0.859**
	(0.269)	(0.248)	(0.389)
Site Maniry	-0.990*	1.662***	1.720**
	(0.546)	(0.485)	(0.734)
Site Mahatalaky	-3.086***	-0.740*	0.795
	(0.441)	(0.386)	(0.638)
Site Ifotaka	-2.268***	-1.327***	0.335
	(0.414)	(0.379)	(0.609)
Site Beheloka	-2.243***	1.018**	1.510**
	(0.541)	(0.463)	(0.717)
Site Ambazoa	-3.054***	-1.479***	0.017
	(0.442)	(0.395)	(0.644)
Site Ambahita	-2.293***	-1.999***	-0.949
	(0.420)	(0.385)	(0.646)
Constant	4.861***	1.524*	2.459*
	(0.931)	(0.919)	(1.395)
<hr/>			
Nombre d'observations =	2054		
Pseudo R^2 =	0.2399		
Wald chi2(102) =	870.58		
Prob > chi2 =	0.0000		
<hr/>			
Seuil de significativité des variables du modèle	*** p<0.01,	** p<0.05,	* p<0.1

Source : Auteur.

Chapitre **5**

Conclusion générale

Cette thèse contribue à la compréhension multi-niveaux et multi-acteurs des systèmes de protection sociale en Afrique subsaharienne (ASS). En mobilisant une approche socio-économique, nous étudions la protection sociale comme un ensemble d'arènes (internationales, nationales et locales) dans lesquelles interagissent de nombreux acteurs mus par des intérêts divers. Dans l'introduction générale, nous avons posé une question structurante pour le déroulement de cette thèse : comment se développent les systèmes de protection sociale en ASS ?

Pour répondre à cette question, l'objectif de ce travail était de concevoir une analyse globale des systèmes de protection sociale. Pour ce faire, nous avons développé une double proposition. Premièrement, nous mettons en place une analyse successive des différentes arènes (composantes) des systèmes de protection sociale en ASS. Deuxièmement, nous proposons une analyse des interactions multi-acteurs caractéristiques des arènes de protection sociale. Dans cette perspective, l'exposé des quatre chapitres permet d'apporter plusieurs éléments de compréhension quant à cette double proposition. Dans cette conclusion, nous revenons sur les principaux résultats apportés par les quatre chapitres de cette thèse. Puis, dans un deuxième temps, nous faisons la synthèse des principaux apports de ce travail. Finalement, nous terminons cette conclusion en proposant quelques pistes de réflexion qui permettent de prolonger les interrogations soulevées par cette thèse.

Tout d'abord, le chapitre 1, nous permet d'identifier les principaux régimes de protection sociale en ASS. En actualisant le travail de Wood et Gough (2006), nous déterminons trois régimes de protection sociale : les *proto welfare states*, les régimes d'insécurité sociale et les régimes hybrides. Nous soulignons que la mise en place des régimes de protection sociale est influencée par des consensus évolutifs entre les acteurs nationaux et internationaux (Lavers and Hickey, 2016). Nous identifions deux rapports de force déterminants dans la compréhension des dynamiques de protection

sociale en ASS. Premièrement, au niveau national, le rapport de force entre la société civile et les élites politiques est au cœur de l'orientation et de la mise en place des politiques publiques de protection sociale. La capacité de la société civile à se structurer et lutter pour obtenir davantage de droits en matière de protection sociale est une dimension centrale du rapport de force national. En Afrique du Sud l'appropriation des problématiques de protection sociale par la société civile a contribué à la mise en place d'un des seuls régimes complets¹ de protection sociale en ASS (Devereux, 2011). À l'inverse, dans les régimes d'insécurité sociale, les sociétés civiles n'ont pas encore engagé de tels mouvements (Barrientos and Hulme, 2008 ; Delpy, 2021). Deuxièmement, les rapports de force entre les élites politiques nationales et les organisations internationales constituent également un point clé dans l'orientation des politiques nationales de protection sociale. L'équilibre des forces entre ces deux acteurs (élite politique nationale et organisations internationales) est déterminant pour la pérennité et la longévité des programmes de protection sociale. Dans ce chapitre, nous soulignons ainsi l'importance d'une appropriation du problème politique de la protection sociale par les acteurs nationaux (Hickey et al., 2019).

Dans cette thèse, afin d'analyser les dynamiques multi-acteurs caractéristiques des différentes arènes de protection sociale nous mobilisons l'analyse des réseaux sociaux (ARS). Pour ce faire, dans le chapitre 2, nous introduisons une réflexion méthodologique centrale dans cette thèse, celle de l'adaptabilité de l'ARS dans l'étude des arènes de protection sociale. Nous illustrons l'intérêt de cette approche en présentant six études de cas ayant mobilisé l'ARS dans le domaine de la protection so-

1. Comme nous l'avons identifié dans le chapitre 1 de cette thèse, un régime complet de protection sociale permet la protection des différents risques sociaux. Nous retenons les différentes branches identifiées par l'Organisation Internationale du Travail : les prestations à l'enfance et aux familles, la protection de la maternité, les aides aux chômeurs, les prestations en cas d'accident du travail et de maladies professionnelles, les prestations en cas de maladie, la protection de la santé, les prestations de vieillesse, les prestations d'invalidité et les prestations aux survivants.

ciale. A l'échelle nationale, l'approche par les réseaux politiques nous apparaît tout à fait convaincante. Elle permet de caractériser et visualiser les différentes séquences politiques (conception, mise en œuvre, évaluation). Elle autorise également la comparaison de plusieurs politiques publiques en proposant des indicateurs permettant de caractériser les dimensions relationnelles et structurelles des réseaux d'organisations (Rudnick et al., 2019). La comparaison de la Côte d'Ivoire et de Madagascar, nous permet ainsi d'identifier le rôle central de l'UNICEF dans les deux politiques publiques de protection sociale (Delpy and Olié, 2022). Au niveau local, l'ARS contribue à la fois à la compréhension des réseaux d'organisations locales mais également des réseaux d'entraide. Dans l'étude des réseaux d'organisations locales, l'ARS nous apparaît particulièrement intéressante en ce sens qu'elle propose une approche participative qui inclue les acteurs locaux (Schiffer and Waale, 2008). Les responsables des organisations locales mais plus largement la communauté sont au cœur de la collecte de données. L'ARS permet ainsi une compréhension précise des jeux de pouvoir locaux. Nous soulignons l'influence des organisations exogènes² dans la structure des réseaux en comparant plusieurs réseaux d'organisations locales (Rudnick et al., 2019). La présence d'organisations exogènes augmente le nombre d'organisations locales et les collaborations entre les collectifs locaux. Enfin, à l'échelle des individus, cette méthode permet d'étudier précisément la complexité des pratiques de protection des ménages. Nous étudions simultanément les relations d'entraide, l'accès à un mécanisme formel de protection sociale ou encore le fait de participer à un collectif permettant le partage d'un ou plusieurs risques. L'ARS est ainsi parfaitement adaptée à l'étude des arènes de protection sociale, elle permet d'objectiver des éléments qui nous apparaissent centraux dans la mise en place des différents niveaux de protection

2. Une organisation est considérée comme exogène lorsque celle-ci n'est pas une émanation directe de la communauté. Dans cette catégorie, on retrouve des organisations nationales publiques, des organisations non gouvernementales et des organisations internationales.

sociale à savoir les interactions multi-acteurs.

Comme nous l'avons identifié dans le chapitre 1 de cette thèse, l'appropriation de la fabrique des systèmes de protection sociale par les acteurs nationaux est importante. Nous souhaitons ainsi comprendre ce qu'il en est dans un régime d'insécurité sociale. Dans cette perspective, le chapitre 3 analyse la conception de la politique publique de protection sociale à Madagascar. En mobilisant une approche à la croisée des réseaux politiques et de l'*Advocacy Coalition Framework* (Howlett et al., 2017 ; Ingold, 2011), nous apportons plusieurs résultats clés dans la compréhension du développement des régimes d'insécurité sociale. Nous identifions deux coalitions transnationales qui structurent le réseau des organisations en charge de la conception de la politique publique de protection sociale à Madagascar. Ces deux coalitions politiques correspondent aux deux référentiels internationaux de la protection sociale dans les pays en développement. Selon Merrien (2013), on peut distinguer la logique historiquement portée par la Banque Mondiale qui vise à assister les plus vulnérables et la conception de l'Organisation Internationale du Travail qui prône l'universalisation des systèmes de protection sociale. Nous identifions ainsi une coalition pro-pauvres et une coalition pro-droit. La première coalition regroupe des organisations influentes de la protection sociale à Madagascar, ces dernières sont toutes impliquées dans le financement, la conception ou la mise en place de transferts monétaires. La deuxième coalition se structure autour des acteurs historiques de l'assurance sociale malgache. L'influence de la coalition pro-pauvres dans la conception de la politique publique Malgache depuis 2015 permet d'expliquer l'orientation actuelle de la protection sociale nationale. Cette dynamique est visible sur le plan idéologique, avec une domination des objectifs de lutte contre la pauvreté, mais également dans les faits, avec la multiplication des programmes d'assistance sociale.

Le chapitre 4 étudie le rôle des normes de réciprocité dans les relations d'entraide. Les normes de réciprocité sont centrales dans le fonctionnement des pratiques de protection des ménages (Platteau, 1997 ; Stavropoulou et al., 2017). En comparant les ressources échangées entre la personne aidante et celle dans le besoin, nous identifions trois formes de réciprocité : la réciprocité symétrique, l'absence de réciprocité et la réciprocité sous domination. Nos résultats soulignent un lien entre les conditions de vie et les logiques de dépendance dans les relations d'entraide. Les individus avec des conditions de vie faibles ont davantage de probabilité de développer des relations d'entraide sous domination. À l'inverse, les relations d'entraide symétriques ou dominées par l'individu sont développées par des individus ayant un niveau de vie relativement plus important. Pour compléter ce résultat, il est important de souligner le poids des chocs alimentaires dans la formation de liens de dépendance. Les individus ayant subi ce type de choc ont une probabilité nettement supérieure de développer une relation d'entraide sous dépendance. Nous soulignons également un lien entre la réciprocité des relations d'entraide et le fait d'être en relation avec des organisations. Les organisations ont un rôle de *broker* favorable à la formation de relations d'entraide symétriques. Les organisations locales permettent également d'accéder à de nouvelles ressources qui ne sont pas nécessairement disponibles dans les réseaux d'entraide inter-personnels. Enfin, nous identifions un lien important entre le fait de solliciter des personnes avec un statut social élevé et la formation de dépendance dans les relations d'entraide. Les résultats apportés par ce chapitre permettent de souligner l'importance des normes de réciprocité dans la compréhension des relations et réseaux d'entraide. Plus largement, la comparaison des résultats du chapitre 3 et du chapitre 4 de cette thèse témoigne du manque d'articulation entre les politiques publiques nationales et les réalités locales en matière de protection sociale.

Au total, les quatre chapitres de cette thèse ont permis de contribuer à l'analyse des systèmes de protection sociale en ASS. Nous soulignons plus particulièrement deux dimensions fondamentales. Premièrement, les systèmes de protection sociale sont structurés autour de plusieurs arènes dans lesquelles interagissent des acteurs qui contribuent au développement des systèmes de protection sociale. Dans cette thèse, nous identifions trois arènes principales : l'arène transnationale, l'arène nationale et les arènes locales. La mise en place d'un système de protection sociale est alors influencée par ces trois niveaux mais également par les relations entre ces trois ensembles (Voir Figure 2 dans l'introduction générale de la thèse). Deuxièmement, le développement des systèmes de protection sociale est caractérisé par une grande diversité d'acteurs qui agissent dans les différentes arènes. Les interactions, les processus de négociation et les rapports de force entre ces acteurs contribuent au développement des différentes arènes de protection sociale. Nous caractérisons ainsi les systèmes de protection sociale en ASS comme des ensembles multi-niveaux et multi-acteurs.

La prise en compte de ces deux dimensions nous permet de souligner plusieurs caractéristiques des régimes de protection sociale en ASS notamment dans les régimes d'insécurité sociale. En lien avec la littérature (Barrientos and Hulme, 2008 ; Hickey and Seekings, 2019 ; Merrien, 2013), nous apportons des éléments de preuve quant à l'influence des organisations internationales dans la mise en place des politiques publiques de protection sociale. Ces organisations sont au cœur de la conception, du financement et de la mise en œuvre des politiques publiques de protection sociale. Ce constat est alarmant lorsque l'on mesure l'importance des acteurs nationaux dans le développement des systèmes nationaux de protection sociale. Comme nous l'avons montré dans cette thèse, la place des organisations nationales publiques est centrale dans la mise en place des régimes de protection sociale. Ce bilan est par ailleurs partagé par les organisations internationales qui tentent d'impliquer avec plus ou

moins de succès les acteurs gouvernementaux dans la mise en place des systèmes nationaux de protection sociale. Le développement sans précédent des logiques d'assistance sociale en ASS peut en grande partie s'expliquer par la centralité de certaines organisations internationales dans les processus politique nationaux. La présence de l'UNICEF, de la Banque Mondiale ou encore de l'Organisation Mondiale de la Santé au cœur de la fabrique des politiques publiques dans de nombreux pays d'ASS influence l'orientation des politiques de protection sociale nationales (Hickey and Seeings, 2019 ; Lavers and Hickey, 2016). Sur ce point, il est intéressant de souligner la porosité des référentiels internationaux en matière de protection sociale, portés par les organisations internationales, et des stratégies nationales de protection sociale (Schmitt, 2020). Dans cette perspective, depuis les années 2000, un certain consensus se construit quant à la nécessité de développer des mécanismes de protection sociale en vue de lutter contre la pauvreté (Holzmann et al., 2003 ; Lautier, 2013 ; Merrien, 2013). Dans les faits, cette dynamique se matérialise par la mise en place de programmes d'assistance sociale (transferts monétaires, argent contre travail, etc.) dans la quasi totalité des pays d'ASS (Beegle et al., 2018). Cette dynamique est renforcée depuis la crise du COVID-19 (Gentilini et al., 2020).

Cette thèse apporte enfin des éléments de compréhension au niveau des arènes locales de protection sociale. Elle contribue à combler le manque de connaissances en lien avec la compréhension des mécanismes informels de protection sociale (Devereux and Getu, 2013). Nos résultats soulignent la centralité des normes de réciprocité dans le fonctionnement des mécanismes informels de protection sociale (Stavropoulou et al., 2017). Plus précisément, cette thèse enrichit la compréhension des normes de réciprocité en tenant compte des liens de dépendance (Wood and Gough, 2006). De plus, notre approche permet de tenir compte de la pluralité des pratiques développées par les ménages (protection sociale formelle, semi-formelle et informelle). L'analyse

simultanée des différents mécanismes de protection sociale nous permet de souligner la place centrale des organisations locales dans le fonctionnement des relations et réseaux d'entraide.

Dans la continuité de ces approches, cette thèse ouvre de nouvelles pistes de réflexion. Sur le plan méthodologique, nous souhaitons poursuivre et approfondir l'analyse multi-niveaux des systèmes de protection sociale. Pour ce faire, nous mobilisons des approches multi-niveaux de l'ARS qui permettent d'étudier de telles interactions (Lazega et al., 2007 ; Lazega and Snijders, 2016). Ces approches vont nous permettre d'étudier simultanément « deux systèmes d'interdépendances superposés et partiellement emboîtés » (Lazega et al. 2007 : 94). Nous proposons ainsi d'analyser les réseaux inter-personnels et les réseaux inter-organisationnels dans la conception et la mise en place des politiques publiques de protection sociale en ASS. Pour ce faire, nous développons actuellement une analyse multi-niveaux du réseau des organisations en charge de la mise en place de la politique d'urgence alimentaire et climatique dans le sud de Madagascar³.

De la même manière, à une échelle locale, nous envisageons d'étudier les interactions entre les réseaux d'entraide personnels et les réseaux d'organisations locales. Le développement de ces approches multi-niveaux a pour ambition d'approfondir la compréhension des interactions entre les arènes de protection sociale.

Cette thèse ouvre également de nouvelles interrogations quant à la compréhension des systèmes de protection sociale dans les pays en développement. Nous souhaitons

3. Cette étude s'inscrit dans le prolongement d'une consultance réalisée pour l'Union Européenne et coordonnée par Claire Gondard-Delcroix. Cette étude vise à comprendre les problèmes dans le développement du grand sud malgache. L'un des problèmes caractéristique de la région est le manque de coordination des acteurs de l'aide. Pour comprendre ces problèmes de coordination, nous proposons d'étudier le réseau multi-niveaux des organisations membre du « nexus action humanitaire-développement-paix ». Le terme nexus désigne un groupe qui vise à coordonner les actions des organisations du développement et de l'urgence. Dans le sud de Madagascar, le « nexus action humanitaire-développement-paix » regroupe les principales organisations du développement et de l'urgence.

ainsi étudier la diffusion des programmes d'assistance sociale (notamment de l'Amérique Latine vers l'ASS) (Scarlatto and D'Agostino, 2019) mais également entre les pays d'ASS. Ainsi, nous développons actuellement une analyse comparative de la mise en place des systèmes de protection sociale dans plusieurs pays d'ASS et d'Amérique Latine (Delpy and Oliveira, 2022). Plus précisément, nous analysons le rôle des experts internationaux et plus largement des organisations internationales dans la diffusion des idées et programmes transnationaux dans le domaine de la protection sociale (Lavers and Hickey, 2016 ; Schmitt, 2020). Dans la continuité de cette étude, nous souhaitons analyser la formation de consensus internationaux en matière de protection sociale (Lautier, 2010 ; Merrien, 2013 ; Nauleau et al., 2013). Pour ce faire, nous étudions les idées et discours développés à l'échelle internationale et leur diffusion dans la mise en place des stratégies nationales de protection sociale en ASS. Nous proposons également de multiplier les études aux différentes échelles identifiées dans cette thèse notamment dans les niveaux nationaux et locaux. La reproduction de ce type d'études dans de nouveaux contextes et territoires nous permet d'affiner la compréhension des systèmes de protection sociale en ASS (Devereux and Getu, 2013).

Dans la continuité de cette thèse, ces perspectives de recherche ont pour ambition d'améliorer la compréhension des systèmes de protection sociale en vue d'une appropriation nationale et locale de la mise en place des systèmes de protection sociale en ASS.

Bibliographie

- Barrientos, A. and Hulme, D. (2008). *Social protection for the poor and poorest : Concepts, policies and politics*. Springer. 271, 275
- Beegle, K., Coudouel, A., and Monsalve, E. (2018). *Realizing the full potential of social safety nets in Africa*. World Bank. 276
- Delpy, L. (2021). Analyse comparative des régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne. *Canadian Journal of Development Studies*, pages 1–24. 271
- Delpy, L. and Olié, L. (2022). Social protection in low-income countries : a case study of Côte d’Ivoire and Madagascar. *mimeo*. 272
- Delpy, L. and Oliveira, M. C. (2022). Comparative study of social protection systems in sub-Saharan Africa and Latin America. *mimeo*. 278
- Devereux, S. (2011). Social protection in South Africa : Exceptional or exceptionalism ? *Canadian Journal of Development Studies*, 32(4) :414–425. 271
- Devereux, S. and Getu, M. (2013). *Informal and formal social protection systems in sub-Saharan Africa*. Fountain Publishers, Kampala. 276, 278
- Gentilini, U., Almenfi, M., and Dale, P. (2020). Social protection and jobs responses to COVID-19 : A real-time review of country measures. Technical report, World Bank. 276
- Hickey, S., Lavers, T., Niño-Zarazúa, M., and Seekings, J., editors (2019). *The politics of social protection in Eastern and Southern Africa*. Oxford University Press. 271
- Hickey, S. and Seekings, J. (2019). Who should get what, how, and why ? In Hickey, S., Lavers, T., Niño-Zarazúa, M., and Seekings, J., editors, *The politics of social protection in Eastern and Southern Africa*, pages 249–276. Oxford University Press. 275, 276

- Holzmann, R., Sherburne-Benz, L., and Tesliuc, E. (2003). Gestion du risque social : la Banque Mondiale et la protection sociale dans un monde en voie de mondialisation. *Revue Tiers Monde*, 175(3) :501. 276
- Howlett, M., Mukherjee, I., and Koppenjan, J. (2017). Policy learning and policy networks in theory and practice : The role of policy brokers in the Indonesian biodiesel policy network. *Policy and Society*, 36(2) :233–250. 273
- Ingold, K. (2011). Network structures within policy processes : Coalitions, power, and brokerage in swiss climate policy. *Policy Studies Journal*, 39(3) :435–459. 273
- Lautier, B. (2010). « Qui ne dit mot consent – qui consent ne dit mot ». *Économie et Institutions*, (14) :41–68. 278
- Lautier, B. (2013). Universalisation de la protection sociale et protection des plus vulnérables. *Revue Tiers Monde*, 214(2) :187. 276
- Lavers, T. and Hickey, S. (2016). Conceptualising the politics of social protection expansion in low income countries : The intersection of transnational ideas and domestic politics. *International Journal of Social Welfare*, 25(4) :388–398. 270, 276, 278
- Lazega, E., Jourda, M.-T., Mounier, L., and Stofer, R. (2007). Des poissons et des mares : l'analyse de réseaux multi-niveaux. *Revue française de sociologie*, 48(1) :93. 277
- Lazega, E. and Snijders, T. (2016). *Multilevel network analysis for the social sciences*. Springer International Publishing, Cham. 277
- Merrien, F.-X. (2013). La protection sociale comme politique de développement : un nouveau programme d'action international. *Revue internationale de politique de développement*, 4(2) :68–88. 273, 275, 276, 278
- Nauleau, M., Destremau, B., and Lautier, B. (2013). La santé globale, nouveau

- laboratoire de l'aide internationale? *Revue Tiers Monde*. 278
- Platteau, J.-P. (1997). Mutual insurance as an elusive concept in traditional rural communities. *Journal of Development Studies*, 33(6) :764–796. 274
- Rudnick, J., Niles, M., Lubell, M., and Cramer, L. (2019). A comparative analysis of governance and leadership in agricultural development policy networks. *World Development*, 117 :112–126. 272
- Scarlato, M. and D'Agostino, G. (2019). The political dimension of cash transfers in Latin America and Sub-Saharan Africa : A comparative perspective. *Politics and Policy*, 47(1) :1–31. 278
- Schiffer, E. and Waale, D. (2008). Tracing power and influence in networks : Net-Map as a tool for research and strategic network planning. *International Food Policy Research Institute (IFPRI) Discussion Paper 00772*, (June) :17. 272
- Schmitt, C. (2020). *From colonialism to international aid*. Global Dynamics of Social Policy. Springer International Publishing, Cham. 276, 278
- Stavropoulou, M., Holmes, R., and Jones, N. (2017). Harnessing informal institutions to strengthen social protection for the rural poor. *Global Food Security*, 12 :73–79. 274, 276
- Wood, G. and Gough, I. (2006). A comparative welfare regime approach to global social policy. *World Development*, 34(10) :1696–1712. 270, 276

Table des matières

0	Introduction générale	1
0.1	Introduction	2
0.2	Qu'est-ce que la protection sociale en Afrique subsaharienne?	4
0.2.1	La protection sociale formelle	5
0.2.2	La protection sociale semi-formelle	8
0.2.3	La protection sociale informelle	10
0.3	Une histoire de la protection sociale en Afrique subsaharienne	13
0.3.1	La période pré et post-coloniale	13
0.3.2	La traversée du désert	15
0.3.3	L'objectif d'éradication de la pauvreté	16
0.3.4	Les défis contemporains de la protection sociale	20
	La nécessité d'intégrer le secteur informel	20
	La protection sociale et le changement climatique	22
	Le financement de la protection sociale	24
0.4	La protection sociale, un système multi-niveaux	25
0.5	Problématique de la thèse	29
0.6	Démarche de la thèse	31

0.7	Présentation des chapitres	37
1	Analyse comparative des régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne	49
1.1	Introduction	50
1.2	Cadre méthodologique	53
1.3	Une typologie originale des régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne	58
1.4	Diversité des régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne : l'importance des interactions d'acteurs nationaux et internationaux .	66
1.4.1	Le rapport de force national au cœur de la fabrication des ré- gimes de protection sociale	66
	La société civile : élément déclencheur de la mise en place des régimes de protection sociale	67
	Les élites, moteur ou frein de la protection sociale?	70
1.4.2	L'influence des organisations internationales : déterminant es- sentiel des régimes de protection sociale	73
1.5	Conclusion	77
	Appendices	85
1.A	Description des variables de l'analyse en composantes principales . . .	86
1.B	Liste des 26 pays étudiés dans l'analyse en composantes principales .	87
1.C	Inertie des principaux axes	87
1.D	Contribution des variables à l'axe 1	88
1.E	Contribution des variables à l'axe 2	88
1.F	Analyse en composante principale	89

1.G	Inertie expliquée par rapport au nombre de groupes mobilisés dans la classification	91
2	Apport de l'analyse des réseaux sociaux à l'étude des arènes de protection sociale en Afrique subsaharienne	93
2.1	Introduction	94
2.2	L'analyse des réseaux sociaux pour comprendre les arènes de protection sociale	96
2.2.1	Analyser les réseaux politiques de protection sociale	97
2.2.2	Analyser les réseaux égocentrés de gestion des chocs	101
2.3	Apport de l'analyse des réseaux sociaux dans l'étude de trois arènes de protection sociale	104
2.3.1	La fabrique des politiques de protection sociale en Afrique subsaharienne : étudier et comparer les arènes nationales	105
	Comprendre la conception de la protection sociale à Madagascar	105
	Cartographier la mise en place de la politique publique de protection de l'enfance en Côte d'Ivoire	110
	Apport de l'analyse des réseaux sociaux dans la compréhension des régimes d'insécurité sociale	114
2.3.2	Les relations et réseaux d'entraide : analyser et comparer les arènes locales	116
	Analyser les pratiques de gestion des chocs dans les zones d'urgence : le sud de Madagascar	116
	Étudier la multiplicité des mécanismes de protection sociale : Madagascar	120

Apport de l'analyse des réseaux sociaux dans la compréhension des pratiques de protection sociale des ménages . . .	122
2.3.3 Le rôle des organisations locales dans la fabrique de la protec- tion sociale	123
Le réseau centralisé d'Ambazoa	125
Le réseau partagé de Miary	126
2.4 Conclusion et discussion	128
Appendices	137
2.A Glossaire de l'analyse des réseaux sociaux	138
2.B Questionnaire sociométrique : RAPS	143
2.C Générateur de noms bimodal : MAPNET	144
2.D Construction participative des réseaux d'organisations locales : Miary	145
3 Coalition politique et régime d'insécurité sociale : une étude du ré-	
seau politique de la protection sociale à Madagascar	149
3.1 Introduction	151
3.2 Contexte et histoire de la politique publique de protection sociale à Madagascar	156
3.3 Données et méthodologie d'enquête	160
3.3.1 Fixer les frontières du réseau	161
3.3.2 Identifier la personne-ressource au sein de l'organisation	167
3.3.3 Caractéristiques des données collectées	167
3.4 Méthode	169
3.4.1 Identification des coalitions politiques	170
Équivalence structurale	170
Des groupes structurellement équivalents aux coalitions politiques	171

Caractérisation des croyances au sein des coalitions politiques	172
3.4.2 Caractérisation de l'influence des acteurs et des coalitions	173
Approche sociométrique de l'influence	174
Approches complémentaires de l'influence	175
3.5 Résultats	176
3.5.1 La protection sociale à Madagascar est composée de deux coa- litions d'acteurs	176
3.5.2 L'influence des coalitions politiques sur la fabrication des poli- tiques publiques	186
3.5.3 Des coalitions politiques à l'image de l'action publique des pays sous régime d'aide	190
3.6 Conclusion	197
Appendices	205
3.A Questionnaire sociométrique : RAPS	206
3.B Réseau de partage d'informations inter-organisationnel de la politique publique de protection sociale à Madagascar	208
3.C Réseau d'accord inter-organisationnel de la politique publique de pro- tection sociale à Madagascar	209
3.D Réseau de conflit inter-organisationnel de la politique publique de pro- tection sociale à Madagascar	210
4 Réciprocité et dépendance. Une analyse des relations d'entraide dans le sud malgache	211
4.1 Introduction	213
4.2 La réciprocité dans les relations d'entraide, entre assurance et pression sociale	219

4.2.1	La réciprocité comme assurance	219
4.2.2	La réciprocité comme dépendance	221
4.3	Le sud de Madagascar : l'archétype des régions d'insécurité sociale . .	222
4.4	Données et contexte de l'enquête	226
4.4.1	Base de données quantitatives : étudier les relations d'entraide	229
	Les réseaux égocentrés bimodaux de gestion des chocs	230
	Identifier les différentes formes de réciprocité dans les relations d'entraide	231
	Les caractéristiques des réseaux d'entraide	234
	Les conditions de vie	235
	Les variables de contrôle	236
4.4.2	Base de données qualitatives : les récits de vie	237
4.5	Du quantitatif au qualitatif : l'approche séquentielle explicative . . .	238
4.6	Résultats	243
4.6.1	De meilleures conditions de vie sont associées à des relations d'entraide pérennes	243
	Le lien entre les ressources disponibles et la dépendance dans les relations d'entraide	243
	Les chocs maintiennent l'individu dans des logiques de dépen- dance relationnelles	247
4.6.2	Le lien entre les réseaux d'entraide et les formes de réciprocité	250
	La structure du réseau est liée à la réciprocité dans les relations d'entraide	251
	La relation entre l'encastrement réticulaire des relations d'en- traide et les formes de réciprocité	253

La dépendance dans les relations d'entraide est liée au statut social des alters	255
4.7 Conclusion	256
Appendices	263
4.A Représentation de quatre exemples de réseaux égocentrés (bimodaux) de gestion des chocs	264
4.B Statistiques descriptives des variables	265
4.C Régression multinomiale logistique	266
5 Conclusion générale	269

Table des figures

1	Diversité des mécanismes de protection sociale en Afrique subsaharienne	12
2	Les arènes de protection sociale en Afrique subsaharienne	28
1.1	Cadre analytique de la compréhension des régimes de protection sociale	57
1.2	Analyse en composantes principales, les régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne	60
1.3	Classification ascendante hiérarchique	62
2.3.1	Le réseau centralisé des organisations locales à Ambazoa	126
2.3.2	Le réseau partagé des organisations locales à Miary	127
3.3.1	Processus de sélection des organisations du réseau de politique publique de la protection sociale à Madagascar	164
3.5.1	Réseau de collaboration des groupes structurellement équivalents . . .	179
3.5.2	Matrice des densités du réseau de partage d'informations	181
3.5.3	Matrice des densités du réseau des accords	182
3.5.4	Matrice des densités du réseau des désaccords	183
3.5.5	Réseau d'influence des groupes structurellement équivalents	189

3.5.6 Nombre de citations par organisation durant la phase de conception de la politique publique	192
3.5.7 Nombre de citations par organisation durant la phase d'implémentation de la politique publique	193
3.5.8 Réseau de citations des principaux acteurs de la conception	195
3.5.9 Réseau de citations des principaux acteurs de l'implémentation	196
4.4.1 Cartographie des sept sites d'enquêtes selon le climat et l'ethnie . . .	227
4.4.2 Présentation des quatre formes de réciprocité inter-relationnelles dans la gestion des chocs	233

Liste des tableaux

1.1	Caractérisation des méta-régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne	63
1.2	Exemples illustratifs de la diversité actuelle des régimes de protection sociale.	64
3.3.1	Liste finale des 41 organisations sélectionnées	165
3.5.1	Présentation des groupes d'organisations identifiés selon l'équivalence structurale	177
3.5.2	Distribution par groupe des acteurs identifiés comme acteur clé de la politique de protection sociale malgache (%)	188
4.3.1	Prévalence des chocs et des pratiques socialisées de protection (au cours des 12 derniers mois)	225
4.4.1	Identification des quatre formes de réciprocité dans les relations d'entraide	234
4.6.1	Effets marginaux de la régression multinomiale logistique	245

ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA PROTECTION SOCIALE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET À MADAGASCAR. APPORT DE L'ANALYSE DES RÉSEAUX SOCIAUX

Résumé : Cette thèse se propose d'étudier le développement des systèmes de protection sociale en Afrique subsaharienne. Nous considérons les systèmes de protection sociale comme des ensembles multi-niveaux (transnational, national, local) et multi-acteurs. Nous appréhendons ces différents niveaux de protection sociale en mobilisant une approche socio-économique qui utilise l'analyse des réseaux sociaux. Cette approche nous permet de tenir compte du caractère réticulaire et négocié des différents niveaux de protection sociale. Nous proposons ainsi d'étudier le niveau transnational en identifiant les trois principaux régimes de protection sociale en Afrique subsaharienne et en analysant le rôle des rapports de force nationaux et internationaux. À l'échelle nationale, nous étudions la mise en place de la politique publique de protection sociale à Madagascar. Pour ce faire, en combinant les méthodes des *policy network* et de l'*advocacy coalition framework* nous analysons l'influence des coalitions transnationales dans la mise en place d'une politique publique de protection sociale en Afrique subsaharienne. Et enfin, au niveau local, nous étudions la place des normes de réciprocité dans les pratiques de protection sociale des ménages. Dans cette perspective, nous analysons les réseaux égocentrés de gestion des chocs développés par les ménages. Nous caractérisons trois formes de réciprocité (symétrique, asymétrique et absence réciprocité) selon les conditions de vie des ménages et les réseaux d'entraide.

Mots-clés : Protection sociale, Analyse des réseaux sociaux, Réseau politique, Réseau d'entraide

POLITICAL ECONOMY OF SOCIAL PROTECTION IN SUB-SAHARAN AFRICA AND IN MADAGASCAR. CONTRIBUTION OF SOCIAL NETWORK ANALYSIS

Abstract: This thesis proposes to study the development of social protection systems in sub-Saharan Africa. We consider social protection systems as multi-levels (i.e. transnational, national, local) and multi-actors sets. We analyse these different levels of social protection by mobilizing a socio-economic approach which uses social network analysis. This approach allows us to take into account the reticular and negotiated aspect of the different levels of social protection. We therefore propose to study the transnational level by identifying the three main social protection regimes and by analysing the role of national and international power relations. At the national level, we study the implementation of social protection in Madagascar. To examine the influence of transnational coalitions in the implementation of social protection policy in sub-Saharan Africa, we use policy network and advocacy coalition framework methods. Finally, at the local level, we study the role of reciprocity norms in household social protection practices. To that end, we analyse the egocentric shock management networks developed by households. We characterise three forms of reciprocity (symmetrical, asymmetrical and absence of reciprocity) according to household livelihoods and support networks.

Keywords: Social protection, Social network analysis, Policy network, Support network

Bordeaux School of Economics
UMR 6060 Université de Bordeaux, 33318 Pessac, France.